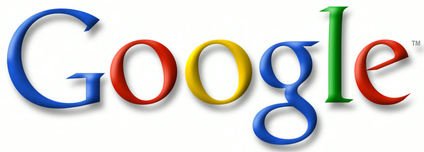
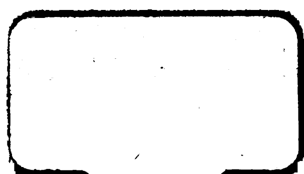



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932424 6



HISTOIRE

politique, anecdotique et philosophique

DE LA I^RE PRÉSIDENCE

DU PRINCE

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

I

Paris — Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins.



[illegible] d'après nature par [illegible]

LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE

né à Paris, le 20 Avril 1808

Président de la République Française.

Élu le 20 Xbre 1848

Louis Napoléon Bonaparte

HISTOIRE

politique, anecdotique et philosophique

DE LA I^RE PRÉSIDENCE

DU PRINCE

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

DEPUIS LE 10 DÉCEMBRE 1848 JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE 1851

rédigée

D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES INÉDITS

ET LES PIÈCES OFFICIELLES

PAR LÉO LESPÈS

TOME PREMIER



PARIS

CHARLES PLOCHE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Place de la Bourse, 5.

1852

LIVRE I

Paris — Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins.

HISTOIRE DE LA 1ère PRÉSIDENCE.



LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE

né à Paris, le 20 Avril 1808

Président de la République Française.

Élu le 20 Xbre 1848

Louis Napoléon Bonaparte

HISTOIRE

politique, anecdotique et philosophique

DE LA Ire PRÉSIDENCE

DU PRINCE

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

DEPUIS LE 10 DÉCEMBRE 1848 JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE 1851

rédigée

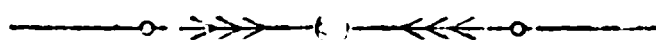
D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES INÉDITS

ET LES PIÈCES OFFICIELLES

Napoléon ...

PAR LÉO LESPÈS

TOME PREMIER



PARIS

CHARLES PLOCHE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Place de la Bourse, 5.

1852



Material	3893
Vellum	Histoire ~~politque~~,
Lib. Buckram	~~Anecdotique et~~
27	~~philosophique~~ de la
½ T. Mor.	première Présidence
Special	du prince Louis-Napoléon Bonaparte
	Lespès
Color	1
Black	
Dark Blue	
Light Blue	
Dark Brown	
Light Brown	
Dark Green	
Light Green	
Olive	
Maroon	
Red	D I
	1852
Pattern	
As before	

Remarks:

NOV 5 SEP 8 1944

NO SAMPLE

form 208b [v-9-44 50m]

8X5



LIVRE I

LIVRE I

INTRODUCTION

Révolution du 24 Février. — Le prince L.-N. Bonaparte vient en France; il offre son concours à la République. — Coup-d'œil sur sa vie passée; séjour à Arenemberg; il est l'héritier de l'Empereur; pressentiment de ses hautes destinées; il se dévoue à la cause de l'indépendance italienne; séjour en Suisse; il songe à rendre à la France un gouvernement national en lui donnant le suffrage universel; Strasbourg; Boulogne; captivité de Ham; évasion; séjour à Londres; ses œuvres; tendances républicaines des Bonapartistes sous le Gouvernement de Juillet.—Pourquoi le Gouvernement provisoire refuse son concours; lettres aux journaux; retour à Londres.

I

La révolution du 24 février 1848 venait de bouleverser la France. Une monarchie de dix-huit ans s'était écroulée comme d'elle-même; les institutions constitutionnelles avaient entraîné dans leur chute le principe même du gouvernement parlementaire, et sur toutes ces ruines un seul pouvoir régnait : l'insurrection.

Des hommes très-divers, accourus de tous les points de l'horizon politique, quelques-uns mus par un patriotisme incontestable, d'autres par une ambition plus ou moins légitime, d'autres encore par le désir

secret de préparer certaines transactions et de faire échouer la révolution en la guidant, composèrent un gouvernement provisoire, d'abord sans autorité, sans action, suspect à tous et à lui-même, et qui, par un prodige d'habileté singulière et de ténacité, parvint à s'imposer aux gens honnêtes par la pression des masses insurgées, en même temps qu'il s'imposait à l'insurrection elle-même par le concours des honnêtes gens.

Il ne peut entrer dans notre plan de raconter cette phase curieuse de la révolution de 1848 ; mais il faut bien signaler ce fait étrange d'un gouvernement qui, sans titre, sans mission aucune, sans l'aveu d'aucun parti, même du parti révolutionnaire, sut faire implicitement reconnaître par une population de 33 millions d'âmes ce que M. de Lamartine a si bien défini « la dictature de la nécessité. »

Dans ce tumulte universel, dans cette désorganisation profonde de tous les pouvoirs réguliers, on s'attacha avec résignation, mais sans enthousiasme, à ce fantôme d'autorité, qui devint le point de ralliement de tous les hommes d'ordre. La bourgeoisie parisienne, rassurée par le nom de quelques-uns des membres du Gouvernement provisoire, lui prêta surtout un concours efficace ; les adhésions se produisirent en foule ; maréchaux, amiraux, magistrats, administrateurs, officiers de tous grades se rallièrent publiquement dans une pensée commune de préservation et de salut. En l'absence de toute résistance sérieuse à la Révolution, l'anarchie déconcertée posa pour un moment ses armes, désormais inutiles.

Personne n'eut la hardiesse de contester la légitimité de l'acte du 24 février. Les légitimistes l'accueillirent avec joie ; si les partisans de la maison d'Orléans avaient jamais conçu la pensée d'une protestation, elle devenait impossible en présence de l'acte par lequel deux fils du roi Louis-Philippe reconnurent formellement le droit de la Révolution[1]. Aux yeux des optimistes, les partis avaient disparu.

En même temps, et comme gage d'une réconciliation universelle, les proscrits de toutes les opinions reparurent sur la terre natale ; chacun d'eux s'empressait d'apporter au Gouvernement provisoire le tribut d'une sympathique gratitude, et cette foule d'adresses, la plupart d'importance, contribuèrent à grossir les colonnes du *Moniteur*,

Dans la soirée du 27 février, l'un de ces proscrits, le plus illustre de tous par le nom qu'il portait et par ses infortunes, était arrivé d'Angleterre sous la réserve du plus modeste incognito, et le lendemain il adressait la lettre suivante au Gouvernement provisoire :

« Messieurs, le peuple de Paris ayant détruit par
« son héroïsme le dernier vestige de l'invasion étran-
« gère, j'accours de l'exil pour me ranger sous le
« drapeau de la République qu'on vient de pro-
« clamer.

« Sans autre ambition que celle de servir mon

[1] Lettre de M. de Joinville et de M. d'Aumale au ministre de la guerre. Mars 1848.

« pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres
« du Gouvernement provisoire et les assurer de mon
« dévouement à la cause qu'ils représentent, comme
« de ma sympathie pour leurs personnes.

« Recevez, messieurs, l'assurance de ces senti-
« ments.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

En lisant cette lettre, en épelant ce nom, le Gouvernement provisoire fut frappé d'une stupeur étrange. Au lieu de voir dans ce peu de lignes ce qu'elles contenaient réellement, le cri du cœur d'un exilé, il y chercha ce qui n'y était pas : le manifeste d'une ambition. Le foyer de la République française leur parut trop étroit pour y laisser asseoir le neveu de l'Empereur. Ils l'invitèrent à s'éloigner.

La surprise du prince dut être grande, et les considérations qu'on invoquait étaient de nature à le faire réfléchir sur la singulière timidité de cette démocratie naissante qui s'effrayait d'un homme et d'un nom. Néanmoins, on avait fait appel à sa loyauté, à son patriotisme, à ce désintéressement même dont on affectait de douter. Le prince accomplit sans hésitation, non sans tristesse, le cruel sacrifice qu'on demandait, qu'on implorait de lui. Il s'éloigna sans ostentation, comme il était venu, laissant aux timides auteurs de ce muet ostracisme la déclaration suivante qui leur léguait un remords :

« Messieurs, après trente-trois ans d'exil et de

« persécution, je crois avoir acquis le droit de retrou-
« ver un foyer sur le sol de la patrie.

« Vous pensez que ma présence est maintenant un « embarras. Je m'éloigne donc momentanément. Vous « verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions « et la sincérité de mon patriotisme.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mes senti- « ments de haute estime et de sympathie.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le 29 février, il retournait à Londres. Le public connut cet épisode par les journaux ; mais les organes officiels le passèrent sous silence. Les préoccupations générales étaient ailleurs : l'impression fut faible, presque nulle. Le neveu de l'Empereur était d'ailleurs mal connu, mal jugé ; son retour et son nouvel exil tracèrent à peine sur les ondes populaires un imperceptible sillage qu'effacèrent les vagues du lendemain.

II

Quel était donc cet homme que le gouvernement de la République française venait de repousser du territoire avec une hâte qui décelait de puériles frayeurs ? C'est ce que nous allons dire en résumant sous une forme rapide les incidents nombreux d'une vie semée d'orages, de hasards poétiques, de périls imminents envisagés de sang-froid, et toujours illu-

minée par cette foi constante qui guide les grands cœurs vers un but idéal.

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, fils puîné de Louis Bonaparte, roi de Hollande, et d'Hortense de Beauharnais, naquit à Paris le 20 avril 1808. Il est donc le neveu de l'empereur Napoléon et le petit-fils de l'impératrice Joséphine. Par une singularité plus remarquable encore, le divorce de son auguste aïeule était consommé quand le jeune prince reçut des mains du cardinal Fesch les saintes eaux du baptême, et sa marraine fut l'impératrice Marie-Louise. Quand les splendeurs impériales s'évanouirent, la reine Hortense, cette reine charmante dont le souvenir vivra comme un symbole touchant de grâce et de bonté, se retira dans le canton de Suisse de Thurgovie, où elle acquit le château d'Arenemberg. C'est là que le jeune Louis-Napoléon commença cet apprentissage de l'exil, qui ne devait finir pour lui qu'après le tiers d'un siècle et deux révolutions.

L'amour de la gloire militaire se développa de très-bonne heure chez le prince et fut pendant longtemps sa passion dominante, presque exclusive. Manœuvres, exercices, combats simulés, marches et contre-marches, évolutions stratégiques, théorie et tactique militaires, il voulut tout savoir, tout connaître et tout exécuter. Sobre, frugal, endurci aux fatigues, aux privations, aux souffrances du soldat, il était propre à tout, prêt à tout ; et cependant aucune carrière ne s'ouvrait encore à sa bouillante ardeur. La révolution de Juillet fit briller un instant à ses yeux l'espoir de la patrie. Cet espoir

fut déçu; une nouvelle proscription frappa la famille de l'Empereur. Le jeune prince trompa son désespoir en se jetant à corps perdu dans la cause de la Pologne et de l'Italie. Il arriva trop tard pour servir utilement la première [1]; mais en revanche, Macerata, Terni, Spoleto, gardent le souvenir de ses glorieux efforts. L'intervention autrichienne mit fin brusquement à cette lutte héroïque, qui coûta la vie au fils aîné du roi Louis. L'année suivante, le duc de Reichstadt, frappé d'un mal mystérieux, descendait dans la tombe.

Une nouvelle destinée apparut alors aux yeux de Louis-Napoléon.

A l'époque où fut ratifié par quatre millions de voix le sénatus-consulte qui conférait au chef de la République la dignité héréditaire d'Empereur des Français, Napoléon n'avait pas d'enfants. L'ordre naturel de l'hérédité voulait que ses frères lui succédassent par l'ordre de primogéniture; mais il en fut autrement disposé par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII. On reconnut à l'Empereur, au cas où il ne lui surviendrait point de postérité masculine, le droit

[1] « A qui, lui écrivait-on, la direction de notre entreprise « pourrait-elle être mieux confiée qu'au nom du plus grand « capitaine de tous les siècles? Un jeune Bonaparte appa- « raissant sur une plage, le drapeau tricolore à la main, pro- « duirait un effet moral dont les suites sont incalculables. « Allez donc, jeune héros, espoir de notre patrie! confiez à « des flots qui connaîtront votre nom la fortune de César, et, « ce qui vaut mieux, les destinées de la liberté. Vous aurez la « reconnaissance de vos frères d'armes et l'admiration de « l'univers.

« 28 août 1831. « Signé : le général Knidzewic,
« le comte Plater, etc., etc. »

d'adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères, qui seraient alors considérés comme sa descendance directe. A défaut d'héritiers directs ou adoptifs, la couronne était dévolue à Joseph Bonaparte, et à ses descendants mâles ; à défaut de Joseph ou de ses enfants, la succession fut attribuée à Louis et à ses descendants ; enfin, à défaut de Joseph, de Louis, et de leurs enfants mâles, le Sénat désignait l'empereur par un sénatus-consulte qui devait être soumis à la sanction du suffrage universel [1]. Ainsi deux des frères de l'Empereur, Lucien et Jérôme, étaient exclus de la succession.

Il résulte de ces dispositions qu'à la mort de Napoléon II, les droits à la succession impériale reposaient sur la tête du fils du roi Louis, puisque le roi Joseph, plus que sexagénaire, n'avait point d'enfants mâles ; et par la mort du prince Charles-Napoléon son frère aîné, le prince Louis-Napoléon Bonaparte se trouva l'héritier direct et constitutionnel de l'Empereur [2].

[1] Néanmoins on verra, par la déclaration du prince Louis à la Cour des Pairs (procès de Boulogne), qu'au cas où un congrès national aurait rétabli l'Empire, la couronne eût été déférée à Joseph Bonaparte, l'aîné des frères de l'Empereur.

[2] Voici les principaux articles de cet acte fondamental :

TITRE II. — *De l'Hérédité.*

III. La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe naturelle et légitime de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

IV. Napoléon Bonaparte peut adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, et que lui-même n'ait point d'enfant mâle au moment de l'adoption.

Une révolution se fit dans les idées du Prince. La grandeur de sa situation nouvelle lui imposait de nouveaux devoirs. Dès lors, les travaux immenses sous lesquels il étouffait la pensée de l'exil prirent une direction plus grave encore. Il étudia avec une application d'une intensité inouïe la philosophie de l'histoire, et s'attacha surtout à ces problèmes formidables qui touchent à l'essence même des gouvernements, et qu'il résolut dans ses veilles studieuses à la clarté du génie de l'Empereur, dont il possédait la tradition vivante.

Ses fils adoptifs entrent dans la ligne de sa descendance directe.

Si, postérieurement à l'adoption, il lui survient des enfants mâles, ses fils adoptifs ne peuvent être appelés qu'après les descendants naturels et légitimes.

L'adoption est interdite aux successeurs de Napoléon Bonaparte et à leurs descendants.

V. A défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte, la dignité impériale est dévolue et déférée à *Joseph Bonaparte* et à ses descendants naturels et légitimes, par ordre de primogéniture et de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendance.

VI. A défaut de *Joseph Bonaparte* et de ses descendants mâles, la dignité impériale est dévolue et déférée à *Louis Bonaparte* et à ses descendants naturels et légitimes, par ordre de primogéniture et de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

VII. A défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte;

A défaut d'héritiers naturels et légitimes de *Joseph Bonaparte* et de ses descendants mâles;

De *Louis Bonaparte* et de ses descendants mâles;

Un sénatus-consulte organique, proposé au Sénat par les titulaires des grandes dignités de l'Empire, et soumis à l'acceptation du peuple, nomme l'empereur et règle dans sa famille l'ordre de l'hérédité de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Le jeune héritier de la légitimité impériale songeait à se rendre digne de ce grand héritage et de ce grand fardeau.

Y avait-il donc une légitimité impériale ? Ce n'est

[1] *Lettre de Louis-Napoléon au docteur Coremans.*

« Monsieur le docteur,

« J'ai lu avec le plus vif intérêt votre ouvrage; il inspire « plus d'amour pour la liberté et de haine pour l'oppression, « et par conséquent tout homme capable de penser devra « l'accueillir favorablement. J'ai été agréablement surpris en « trouvant mon nom dans les *Fleurs de la prison*, et je vous « remercie des expressions bienveillantes dont vous m'honorez. Je m'efforcerai toujours de me montrer digne de l'estime des hommes qui se distinguent par leurs opinions libérales; mais je dois vous déclarer que je ne partage, sous « aucun rapport, vos opinions sur l'empereur Napoléon. Je « suis convaincu que Napoléon a été utile à la cause de la « liberté, et a sauvé la liberté en abolissant les formes légales, arbitraires et surannées, et en mettant les institutions « de son pays en harmonie avec les progrès du siècle. Issu « du peuple, il fallait qu'il favorisât le civilisation, tandis que « l'autorité, qui n'est point basée sur l'élection populaire, est « naturellement portée à en arrêter le progrès. C'est ce que « le peuple a compris ; et comme Napoléon faisait tout pour « le peuple, le peuple, à son tour, faisait tout pour Napoléon. « —Qui l'a élevé à la dignité de Consul? le peuple. Qui l'a « proclamé Empereur par quatre millions de suffrages? le « peuple. Qui l'a ramené en triomphe de l'île d'Elbe à Paris? « le peuple. Quels étaient les ennemis de Napoléon? les oppresseurs du peuple. Voilà pourquoi son nom était si cher à « la masse du peuple, et pourquoi son portrait, qui se trouve « dans chaque cabane, est un objet de vénération. Excusez-moi si je parle si longuement de mon oncle ; mais j'adore « Napoléon et la liberté. C'est là mon sentiment le plus ardent, et mon sentiment est inséparable de ma conviction. « Je vous envoie les Mémoires de ma mère. Vous y verrez « que moi aussi j'ai exposé ma vie pour la bonne cause. Recevez cet ouvrage comme un témoignage de ma sympathie.

« Signé : NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

« Arenemberg, juin 1834 »

pas aux yeux du neveu de l'Empereur qu'une pareille question pourrait être douteuse. Quatre millions de votes avaient appelé Napoléon Bonaparte à la couronne et déclaré la dignité impériale héréditaire dans sa famille ; un nombre de voix presque égal avait approuvé les modifications apportées à la constitution par l'acte additionnel du mois de mai 1815, par lequel l'empire absolu fut transformé en monarchie constitutionnelle. La validité de cette constitution, acceptée par le suffrage universel, ne pouvait être contestée. Les Chambres l'avaient formellement reconnue le 23 juin 1815 en proclamant Napoléon II empereur des Français. Comment était tombé ce gouvernement régulier, populaire, légitime dans toute l'acception du mot ? Était-ce par le désavœu de la nation, par un acte implicite ou explicite de la souveraineté du peuple ? Non, le gouvernement de Napoléon II fut renversé par les Puissances étrangères victorieuses ; et c'est la force des armes qui le remplaça par le gouvernement des Bourbons. Ainsi une constitution librement consentie, acclamée par la population, par l'armée, par la magistrature, par l'administration, par les deux Chambres, avait été détruite par la force. Son droit restait intact ; il ne s'agissait plus que de le faire prévaloir par une force contraire à celle qui l'avait anéanti, et de consulter la nation, solennellement mise en demeure de déclarer qu'elle entendait revenir à la constitution violemment brisée par les baïonnettes étrangères, ou qu'elle acceptait sans retour la violence qu'elle avait subie.

Ainsi deux choses étaient à accomplir : renverser un gouvernement de fait, dépourvu de toute consécration nationale ; rendre au peuple l'exercice de sa souveraineté ; et, comme conclusion, se soumettre à sa décision quelle qu'elle fût.

L'initiative d'une pareille entreprise appartenait au successeur constitutionnel de Napoléon II. Louis-Napoléon Bonaparte la considéra non comme une éventualité hardie, comme le rêve radieux d'une colossale ambition, mais simplement comme un devoir de naissance et d'honneur envers lui-même, envers sa race, envers la mémoire de l'Empereur, surtout envers la France, dont l'organisation impériale avait assuré dans le passé la prospérité et la puissance, et devait dans l'avenir lui rendre tous ces biens.

Cela dit, le mystère inconcevable des tentatives de Strasbourg et de Boulogne est éclairé. Leur véritable caractère apparaît au grand jour. Qu'on ne traite plus d'échauffourées ridicules les conséquences nécessaires d'un plan savamment et patiemment conçu, hardiment exécuté. L'issue en fut malheureuse sans doute, mais ce n'est pas sur le résultat seulement qu'il faut juger les actions humaines.

Louis-Napoléon Bonaparte fut donc un prétendant ; mais il voulait continuer l'œuvre profondément démocratique de l'Empereur, effacer jusque dans ses derniers vestiges le fait brutal de l'invasion, et rendre à la France le droit de puiser dans son libre arbitre les éléments d'une organisation puissante, forte et durable.

Aux yeux de ses contemporains et de la postérité, voilà son excuse ; disons mieux, voilà sa justification.

A l'égard du gouvernement de Louis-Philippe, la question était plus simple : ce gouvernement avait traité la famille Bonaparte en ennemie ; il l'avait de nouveau proscrite, chassée du territoire, mise hors du droit commun : la famille Bonaparte ne lui devait rien qu'une revanche. Est-ce à dire qu'il fût licite à tel ou tel prétendant, quelles que pussent être l'élévation et la pureté de ses vues, de courir sus à un gouvernement régulier, libéral à un degré notable, et qui avait su par sa sagesse sauver la France de la fureur des factions, en même temps qu'il donnait une grande impulsion à la richesse nationale? Nous ne le pensons pas ; Louis-Napoléon lui même a hautement reconnu son erreur. La noblesse imposante d'un tel aveu suspend les arrêts de l'histoire, et restitue à la plume du narrateur impartial toute sa sincérité.

D'ailleurs, à l'époque où le prince Louis dirigea contre le Gouvernement français une première et vigoureuse attaque, on pouvait se méprendre encore sur les intentions, sur la force et sur la durée de ce Gouvernement. Ses fautes étaient visibles ; on n'en connaissait pas encore les bienfaits.

Arrivons maintenant au récit de ces graves tentatives. Les explications qui précèdent étaient nécessaires pour le faire comprendre ; elles sont le fil conducteur qui permet de suivre, sans s'égarer, tous les détours de cette action complexe.

III

On connaît le rôle important que joua le parti bonapartiste pendant la Restauration. La gloire de l'Empereur illuminait encore l'horizon, comme le dernier rayon du soleil après la fin du jour; l'armée, humiliée, épiait silencieusement l'occasion de venger son drapeau. D'ailleurs, les maladroites réactions exercées contre tant de braves gens qui avaient conquis à la France d'impérissables lauriers avaient froissé le sentiment national. La royauté constitutionnelle parut aux masses émancipées par la révolution française plus lourde que la domination de l'Empereur. L'Empereur, n'était-ce pas le peuple couronné? Aussi le parti libéral et le parti bonapartiste marchèrent-ils pendant quinze ans sous la même bannière. On pouvait donc croire que la révolution de 1830, prévue de très-loin par les hommes politiques, profiterait à l'un en même temps qu'à l'autre. Napoléon II vivait; il avait été solennellement reconnu comme chef légitime de la nation française; sa jeunesse et son infortune lui avaient conquis une popularité profonde. Les paysans et les soldats ne prononçaient ce nom qu'avec attendrissement. A la démocratie militante qui cherchait un chef et un drapeau tout désignait le duc de Reichstadt.

Il y eut une heure où le succès de la cause impériale parut si probable et si proche, que Lafayette, parcou-

rant l'Amérique, fit à l'ex-roi Joseph, comte de Survilliers, les ouvertures les plus directes [1].

Aussi le nom du roi de Rome fut-il prononcé au milieu même des sanglantes journées de Juillet. Le lendemain, dans une réunion politique, le rétablissement d'un empire constitutionnel fut discuté, presque adopté; mais on recula devant les obstacles. Le duc de Reichstadt était prisonnier de l'Autriche. Comment le délivrer ? par des négociations ? par la force des armes ? Mais qui conduirait ces négociations? qui commanderait nos armées? Et pendant ce temps la France ne descendrait-elle pas avec une rapidité vertigineuse la pente des révolutions? Tant d'obstacles rebutèrent des hommes qui surtout avaient hâte d'en finir. D'ailleurs, les chefs les plus accrédités du parti libéral savaient ce qu'ils voulaient, où ils allaient. Il leur fallait une monarchie bourgeoise, asservie par son origine aux intérêts industriels et financiers. Leur candidat était connu, presque avoué. On sait le reste.

Mais la monarchie nouvelle rencontra tout d'abord de graves difficultés intérieures et extérieures. Le parti légitimiste cherchait à rejoindre ses tronçons mutilés,

[1] En 1833, Lafayette renouvela ces ouvertures auprès de Louis-Napoléon. Avant Juillet, il s'agissait de renverser la maison de Bourbon ; après Juillet, il s'agissait de renverser la maison d'Orléans ; et l'on sait que Lafayette n'aimait ni l'une ni l'autre de ces deux branches royales. Cependant il avait donné à l'Empereur des signes non équivoques d'animadversion. Étrange caractère ! Le portrait de M. de Lafayette est encore à faire; cependant quelques journalistes de 1789 à 1791 en ont traité de vigoureuses et spirituelles esquisses qu'il faudra consulter.

saignants, mais vigoureux encore. Les républicains, furieux d'avoir perdu l'occasion que leur offrait la fortune, ébranlaient le trône nouveau par de violentes secousses; la fraction la plus avancée du parti libéral cherchait à pousser le gouvernement à l'application de ses dangereuses théories, aussi incompatibles avec la monarchie qu'avec la véritable liberté. Et, pour amortir les insurmontables embarras d'une pareille situation, l'Europe inquiète concentrait ses armées, prêtes à fondre sur la France, qu'elle affectait de considérer désormais comme un repaire de jacobins. On sait comment le roi Louis-Philippe, grâce à une patiente sagacité et une dextérité peu commune, délia ou trancha un à un tous les nœuds de cet inextricable lacs d'intérêts blessés et de passions ardentes. Mais cette œuvre, qui demanda beaucoup de temps, ne s'accomplit qu'au prix de crises douloureuses et de luttes sanglantes. Les meurtrières insurrections de 1832 et de 1834, la guerre de la Vendée, les attentats répétés contre la vie du roi, l'abandon plus prudent que glorieux de la couronne de Belgique, cinq années entières d'anarchie et de guerre des rues, tout cela pour aboutir à la machine infernale de Fieschi et aux lois de septembre, tel était le bilan de la monarchie de Juillet à l'époque où les secrets desseins du prince Louis arrivèrent à leur maturité.

Malheureusement, la fin prématurée de Napoléon II avait brisé le faisceau très-compact du parti bonapartiste; sous l'impression de ce funeste événement, beaucoup d'hommes, dévoués d'ailleurs, avaient cru devoir

se rallier par raison et par patriotisme au Gouvernement de Juillet, qu'ils fortifièrent ainsi doublement, tant par l'appui effectif qu'ils lui prêtèrent, que par l'affaiblissement soudain du parti qui comprenait ses antagonistes les plus redoutables. Le prince Louis Bonaparte avait étudié cette situation, à laquelle il voulut remédier en attirant à lui les éléments sérieux de la démocratie. Dans une brochure intitulée *Rêveries politiques* (1833), qui frappa vivement l'opinion, il avait exposé ses vues et déduit un projet de constitution pour la nation française. « Je voudrais, disait-il, un gou-
« vernement qui procurât tous les avantages de la ré-
« publique sans entraîner les mêmes inconvénients; un
« gouvernement qui fût fort sans despotisme, libre sans
« anarchie, indépendant sans conquêtes. » Comme conclusion il indiquait : « Le peuple ayant la souveraineté
« réelle et organisée comme source élective, comme
« contrôle et comme rectification de tous les pouvoirs ;
« deux Chambres composant le pouvoir législatif, la
« première élue; mais l'une exigeant certaines condi-
« tions de services rendus ou l'expérience acquise de
« la part des éligibles. »

Les idées politiques du Prince, ainsi publiées et connues, fixèrent les méditations de quelques hommes d'élite, démocrates plus que républicains, qui, sans professer aucun culte pour la glorieuse période de l'Empire, en acceptaient cependant la tradition comme symbole d'une démocratie fortement organisée.

Le plus considérable et le plus considéré de ces hommes était Armand Carrel, rédacteur en chef du journal le

National de 1834. « Un ami du Prince, dit un histo-
« rien récent, fut chargé de s'ouvrir à M. Carrel et de le
« pressentir sur les points qu'il importait d'éclaircir.
« L'envoi d'un exemplaire du *Manuel d'artillerie* que
« le Prince venait de publier (1835) servit de prétexte
« et de lettre d'introduction auprès de M. Carrel. La
« conversation roula nécessairement sur le parti répu-
« blicain, sur sa force, sur son avenir. — Le parti
« républicain, dit M. Carrel, est miné par deux causes
« qui paralyseront longtemps ses efforts : la première
« est la faute commise par une jeunesse imprudente,
« en exhumant les souvenirs d'une époque dont la
« moralité politique ne peut être appréciée par la
« foule ; la seconde et la plus grande, c'est le manque
« d'un chef et l'impossibilité d'en improviser un dans
« les circonstances présentes. — Mais, répondit l'en-
« voyé du Prince, vos travaux, vos talents, votre
« caractère ne vous ont-ils pas déjà élevé à cette
« position ? — La mort de Lafayette, répliqua M. Carrel
« avec une noble modestie, a fait fixer les yeux sur
« moi ; mais croyez qu'il faut pour jouer ce rôle le
« prestige de travaux plus grands, plus brillants
« surtout que le miens ; quand je ne puis parvenir à
« rallier un parti, comment me serait-il possible de
« les rallier tous ?... Les ouvrages politiques et mili-
« taires de Louis-Napoléon Bonaparte annoncent une
« forte tête et un noble caractère ; le nom qu'il porte
« est le plus grand des temps modernes : c'est le seul
« qui puisse exciter fortement les sympathies du peu-
« ple français. Si ce jeune homme sait comprendre

« les nouveaux intérêts de la France, s'il sait oublier les
« droits de la légitimité impériale pour ne se rappeler
« que la souveraineté du peuple, il peut être appelé à
« jouer un grand rôle. »

Aucun engagement ne fut pris par M. Carrel; mais ses paroles portaient une espèce d'acceptation tacite, une promesse morale d'appuyer les projets du Prince s'il voulait travailler dans le seul intérêt et du peuple et de la France.

Bientôt après, ce fut au tour du Prince d'entendre et d'accepter les ouvertures d'un certain nombre de républicains, qui sentaient, comme Carrel, la nécessité de donner à leur cause le patronage d'un grand nom et l'appui d'un chef résolu. Le fragment suivant d'une lettre que le Prince reçut à cette époque explique à-la-fois et la situation de la France et le but qu'on se proposait :

« Nous ne jouissons pas du présent, car l'avenir
« nous effraye; le pouvoir, depuis six ans, n'a rien
« fondé; il a réprimé les nobles passions, énervé les
« cœurs, sans inspirer ni sécurité ni confiance : et
« comment l'aurait-il pu, lui qui n'a ni l'appui des
« siècles, ni celui que donne la sanction du peuple,
« ni même le prestige d'une glorieuse origine! Le
« plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours
« maître, s'il ne transforme la force en droit et
« l'obéissance en devoir... La vie du roi est journelle-
« ment menacée; si l'un de ces attentats réussissait,
« nous serions exposés aux plus graves bouleverse-
« ments, car il n'y a plus en France ni parti qui

« puisse rallier les autres, ni un homme qui inspire « une confiance générale. Dans cette position, Prince, « nous avons jeté les yeux sur vous; le grand nom « que vous portez, vos opinions, votre caractère, « tout nous engage à voir en vous un point de rallie- « ment pour la cause populaire. Tenez vous prêt à « agir; et lorsque le temps sera venu, vos amis ne « vous manqueront pas. »

IV

De pareils encouragements, les déchirements intérieurs de la France, l'impopularité manifeste du Gouvernement de Juillet, et, pourquoi ne le dirions-nous pas, cette soif de hasards éclatants, cette humeur aventureuse et guerrière, si naturelle chez un jeune homme qui s'appelle Napoléon Bonaparte et qui porte une épée, tout se réunit pour le déterminer à frapper un grand coup. Néanmoins, les chances de l'entreprise furent combinées avec calme, calculées avec intelligence et précisées jusque dans les plus petits détails. Se jeter dans une place forte, entraîner la garnison, soulever la garde nationale, réunir ainsi un premier noyau de douze à quinze mille hommes; les diriger sur Paris à grandes journées, électrisant au passage, les paysans, les ouvriers, les soldats; inspirer ainsi au Gouvernement du roi une irrésistible panique, dont on profiterait pour le chasser sans répandre une goutte

de sang : tel était ce plan, simple, logique, grandiose, que tout conspirait à faire réussir et que firent échouer de misérables contre-temps, des malentendus, un hasard ! [1]

Nous ne rentrerons pas à ce sujet dans des discussions oiseuses. Ce que nous voulons étudier, dans cette introduction rapide mais nécessaire, ce sont moins les faits que les idées. De ce travail ainsi compris ressortira nettement la personnalité indélébile de Louis-Napoléon, cette consistance de pensées et de vues, si bien définie en trois mots par un poëte : *Et sibi constet.*

Qu'on lise et qu'on médite les proclamations suivantes, datées du 30 octobre 1836 :

AU PEUPLE FRANÇAIS.

« Français !

« On vous trahit ! vos intérêts politiques, vos intérêts « commerciaux, votre honneur, votre gloire, sont « vendus à l'étranger.

[1] Voir le compte-rendu du procès de Strasbourg dans les journaux du temps, les brochures de MM. de Persigny, Laity, etc. : — « Si le Gouvernement, disait le Prince dans une « conversation avec le colonel Vaudrey, a commis assez de « fautes pour rendre une révolution encore désirable au peu- « ple, si la cause napoléonienne a laissé d'assez profonds « souvenirs dans le cœur français, il me suffira de me mon- « trer seul aux soldats et de leur rappeler les griefs récents « et la gloire passée, pour qu'on accoure sous mon drapeau. « Si je réussis à entraîner un régiment, si des soldats qui ne « me connaissent pas s'enflamment à la vue de l'aigle impé- « riale, alors toutes les chances seront pour moi ; ma cause « sera gagnée, quand même des obstacles accidentels vien- « draient à la faire échouer. »

« Et par qui ? par des hommes qui ont profité de « votre belle révolution et qui en renient tous les prin- « cipes. Est-ce donc pour avoir un gouvernement sans « parole, sans honneur, sans générosité, des institu- « tions sans force, des lois sans liberté, une paix « sans prospérité et sans calme, enfin un présent « sans avenir, que nous avons combattu depuis qua « rante ans ?

« En 1830, on imposa un gouvernement à la « France sans consulter ni le peuple de Paris, ni le « peuple des provinces, ni l'armée française ; tout ce « qui a été fait sans vous est illégitime.

« Un congrès national, élu par tous les citoyens, « peut seul avoir le droit de choisir ce qui convient le « mieux à la France.

« Fier de mon origine populaire, fort de quatre « millions de votes qui me destinaient au trône, je « m'avance devant vous comme un représentant de « la souveraineté du peuple.

« Il est temps qu'au milieu du chaos des partis, « une voix nationale se fasse entendre ; il est temps « qu'au cri de la liberté trahie, vous renversiez le joug « honteux qui pèse sur notre belle France ; ne voyez- « vous pas que les hommes qui règlent nos destinées « sont encore les traîtres de 1814 et de 1815, les « bourreaux du maréchal Ney ?

« Pouvez-vous avoir confiance en eux ?

« Ils font tout pour complaire à la Sainte-Alliance ; « pour lui obéir, ils ont abandonné les peuples nos « alliés ; pour se soutenir, ils ont armé le frère contre

« le frère, ils ont ensanglanté nos villes, ils ont « foulé aux pieds nos sympathies, nos volontés, nos « droits.

« Les ingrats ! ils ne se souviennent des barricades « que pour préparer les forts détachés ; méconnais- « sant la grande nation, ils rampent devant les « puissants et insultent les faibles ! Notre vieux dra- « peau tricolore s'indigne d'être plus longtemps entre « leurs mains ! Français ! que le souvenir du grand « homme qui fit tant pour la gloire et la prospérité de « la patrie vous ranime ! Confiant dans la sainteté de « ma cause, je me présente à vous, le testament de « l'empereur Napoléon d'une main, son épée d'Aus- « terlitz de l'autre. Lorsqu'à Rome le peuple vit les « dépouilles ensanglantées de César, il renversa ses « hypocrites oppresseurs. Français ! Napoléon est « plus grand que César ; il est l'emblème de la civi- « lisation au dix-neuvième siècle.

« Fidèle aux maximes de l'Empereur, je ne connais « d'intérêts que les vôtres, d'autre gloire que celle « d'être utile à la France et à l'humanité. Sans haine, « sans rancune, exempt de l'esprit de parti, j'appelle « sous l'aigle de l'Empereur tous ceux qui sentent un « cœur français battre dans leur poitrine.

« J'ai voué mon existence à l'accomplissement « d'une grande mission. Du rocher de Sainte-Hélène, « un rayon du soleil mourant a passé dans mon âme. « Je saurai garder ce feu sacré, je saurai vaincre ou « mourir pour la cause du peuple.

« Hommes de 1789, hommes du 20 mars 1815,

« hommes de 1830, levez-vous ! Voyez qui vous gou-
« verne ; voyez l'aigle, emblème de gloire, symbole de
« liberté : et choisissez !

« Vive la France ! vive la liberté.

« NAPOLÉON. »

A L'ARMÉE.

« Soldats !

« Le moment est venu de recouvrer votre ancienne « splendeur ! Faits pour la gloire, vous pouvez moins « que d'autres supporter plus longtemps le rôle hon- « teux qu'on vous fait jouer. Le gouvernement qui « trahit nos intérêts civils voudrait aussi ternir notre « honneur militaire. L'insensé ! croit-il que la race « des héros d'Arcole, d'Austerlitz, de Wagram, soit « éteinte ?

« Voyez le lion de Waterloo, encore debout sur « nos frontières ; voyez Huningue, privé de ses dé- « fenses ; voyez les grades de 1815 méconnus ; voyez « la Légion-d'Honneur prodiguée aux intrigants et refu- « sée aux braves ; voyez notre drapeau... il ne flotte « nulle part où nos armées ont triomphé ! voyez enfin, « partout trahison, lâcheté, influence étrangère, et « écriez-vous avec moi : — Chassons les Barbares du « Capitole! Soldats, reprenez ces aigles que nous avions « dans nos grandes journées : les ennemis de la France « ne peuvent en soutenir les regards ; ceux qui nous « gouvernent ont déjà fui devant elles ! Délivrer la « patrie des traîtres et des oppresseurs, protéger les

« droits du peuple, défendre la France et ses alliés
« contre l'invasion : voilà la route où l'honneur vous
« appelle ; voilà votre sublime mission !

« Soldats français, quels que soient vos antécé-
« dents, venez tous vous ranger sous le drapeau tri-
« colore régénéré ; il est l'emblème de vos intérêts et
« de votre gloire : la patrie divisée, la liberté trahie,
« l'humanité souffrante, la gloire en deuil comptent
« sur vous ; vous serez à la hauteur des destinées qui
« vous attendent.

« Soldats de la République, soldats de l'Empire,
« que mon nom réveille en vous votre ancienne ardeur.
« Et, vous, jeunes soldats, qui êtes nés comme moi
« au bruit du canon de Wagram, souvenez-vous que
« vous êtes les enfants des soldats de la grande armée.
« Le soleil de cent victoires a éclairé notre berceau.
« Que nos hauts faits ou notre trépas soient dignes de
« notre naissance. Du haut du ciel, la grande ombre
« de Napoléon guidera nos bras, et, contente de nos
« efforts, elle s'écriera : — Ils étaient dignes de leurs
« pères !

« Vive la France ! vive la liberté !

« NAPOLÉON. »

La pensée de ces proclamations est suffisamment claire ; mais nous la trouvons encore mieux développée peut-être sous la forme d'une note que le Prince rédigea dans la prison de Strasbourg, à l'heure où il lui était encore permis de croire que le jury serait appelé à

prononcer sur son sort ; voici cette pièce authentique, dont l'original est entre les mains de M. Odilon-Barrot :

A MESSIEURS LES JURÉS.

« Messieurs,

« Ce n'est pas ma vie que je viens défendre devant « vous, j'y ai renoncé en mettant le pied sur le terri- « toire français, mais c'est mon honneur et mon droit.

« Oui, Messieurs, mon droit ! Après 1830, j'ai « demandé à rentrer en France comme citoyen : on « m'a repoussé ; j'ai demandé à servir comme simple « soldat : on ne m'a pas répondu, on m'a traité en « prétendant.—Ne croyez pas cependant que je ne « prétendisse qu'au désir de m'asseoir sur une chaise « de velours ; mes idées étaient plus élevées ; je vou- « lais remettre le peuple dans ses droits ; je voulais « convoquer un congrès national qui, consultant les « antécédents et les besoins de chacun, eût fait des « lois françaises sans emprunter à l'Angleterre ou à « l'Amérique des constitutions qui ne peuvent nous « convenir.

« L'Empereur a accompli sa mission civilisatrice ; il « a préparé les peuples à la liberté, en introduisant « dans les mœurs les principes d'égalité et en faisant « du mérite la seule raison pour parvenir... Tous les « gouvernements qui se sont succédé ont été exclu- « sifs ; les uns s'appuyant sur la noblesse et le clergé, « les autres sur une aristocratie bourgeoise, d'autres

« enfin uniquement sur les prolétaires. Le gouverne-
« ment de l'Empereur, au contraire, s'appuyait sur le
« peuple, comme un général sur son armée.

« Le gouvernement de Napoléon reçut quatre fois
« la sanction populaire. En 1804, le peuple français
« reconnut par quatre millions de votes l'hérédité dans
« la famille impériale. Depuis, il n'a plus été consulté.
« Comme aîné des neveux de l'Empereur, je pouvais
« donc me considérer, non comme le représentant de
« l'Empire, *car depuis vingt ans les idées ont dû*
« *changer*, mais comme le représentant de l'Assemblée
« nationale. J'ai toujours considéré l'aigle comme
« l'emblème du droit du peuple; et non comme l'em-
« blème des droits d'une famille... Fort de ces idées,
« et de la sainteté de ma cause, je me suis écrié : —les
« princes qui se disent de droit divin trouvent des
« hommes qui consentent à mourir pour eux, pour
« rétablir les abus et les priviléges; et moi, dont le
« nom rappelle la gloire et la liberté, mourrai-je donc
« seul dans l'exil?—Non, m'ont répondu mes braves
« compagnons d'infortune, nous mourrons avec vous,
« ou nous vaincrons ensemble pour la cause du peuple
« français.

« Ne croyez pas que j'aie voulu singer les derniers
« empereurs romains que la soldatesque élevait un
« jour sur le pavois et renversait le lendemain. J'ai
« voulu faire la révolution par l'armée, parce qu'elle
« offrait plus de chances de réussite, et pour éviter
« aussi les désordres si fréquents dans les bouleverse-
« ments sociaux. Je me suis gravement trompé dans

« l'exécution de mon projet; mais cela fait encore
« moins d'honneur à de vieux militaires qui, revoyant
« l'aigle, n'ont pas senti leur cœur battre dans leur
« poitrine, l'aigle qu'ils ont plantée depuis le Tage
« jusqu'à la Moscowa, l'aigle qu'ils ont arrosée de leur
« sang; ils l'ont revue et ils l'ont foulée aux pieds!!!
« Ils m'ont parlé de leurs nouveaux serments, oubliant
« que c'est la présence de douze cent mille étrangers
« qui les a déliés de celui qu'ils avaient prêté. *Or, un*
« *principe détruit par la force peut-être rétabli par la*
« *force*. J'ai cru avoir une mission à remplir, JE SAURAI
« GARDER MON RÔLE JUSQU'A LA FIN [1]. »

Enfin, car rien ne doit-être négligé lorsqu'il s'agit de réviser de grands procès mal jugés par l'opinion publique, voici un fragment de lettre qui complète et clôt la série de ces documents justificatifs. Le prince y

[1] Les mêmes idées se reproduisent sous une forme plus intime et plus touchante dans une lettre que le Prince écrivit à M. Parquin, dans le but d'être utile aux accusés qu'un avocat célèbre défendait devant le jury de Strasbourg. « Malgré
« mon désir, écrivait-il, de rester avec mes compagnons d'in-
« fortune et de partager leur sort..., le roi, dans sa clémence,
« a ordonné que je fusse conduit à Lorient pour passer de là
« en Amérique. Quoique vivement touché de la générosité du
« roi, je suis profondément affligé de quitter mes coaccusés,
« dans l'idée que ma présence à la barre, que mes dépositions
« en leur faveur auraient pu influencer le jury... C'est moi qui
« les ai séduits en leur parlant de tout ce qui était capable de
« toucher un cœur français. Ils me parlaient de leurs ser-
« ments : je leur rappelai qu'en 1815 ils avaient juré fidélité
« à Napoléon II et à sa dynastie. L'invasion étrangère, leur
« dis-je, vous a déliés de vos serments, la force peut rétablir
« ce que la force seule a brisée. »

laisse voir à nu le fond de sa grande âme et y dit comme son dernier mot :

« . . . . Maintenant, je vous dois une explication des « motifs qui m'ont fait agir. J'avais, il est vrai, deux « lignes de conduite à suivre : l'une qui, en quelque « sorte, dépendait de moi, l'autre des événements. En « choisissant la première, j'étais, comme vous le dites « fort bien, un moyen ; en attendant la seconde, je « n'étais plus qu'une ressource. D'après mes idées, « ma conviction, le premier rôle semble bien préfé- « rable au second. Le succès de mon entreprise m'of- « frait les avantages suivants : je faisais par un coup « de main, en un jour, l'ouvrage de dix années peut- « être. Réussissant, j'épargnais à la France les luttes, « les troubles, les désordres d'un bouleversement qui « arrivera, je crois, tôt ou tard. « L'esprit d'une révo- « lution, dit M. Thiers, se compose de passions pour « le but, et de haine pour ceux qui font obstacle. » « Ayant entraîné le peuple par l'armée, nous aurions « eu les nobles passions sans la haine ; car la haine « ne naît que de la lutte entre la force physique et la « force morale. Personnellement, ensuite, ma posi- « tion en cas de succès était claire, nette, partant « facile. Je ne devais ma réussite qu'au peuple et non à « un parti. Arrivant en vainqueur, *je déposais de plein « gré, sans y être forcé, mon épée sur l'autel de la « patrie.* On pouvait alors avoir foi en moi, *car ce « n'était plus seulement mon nom, c'était ma personne « qui devenait une garantie.* »

Il n'est personne qui ne puisse apprécier aujourd'hui la simplicité, la clarté, la justesse et la profondeur presque prophétiques de ces vues. Qui croirait cependant que l'esprit de parti ait pu faire passer leur auteur pour un esprit au-dessous du médiocre, presque pour un échappé des petites maisons? tandis que les juges impartiaux voyaient, dans ces expansions d'une haute raison, d'un cœur ardent et d'une tête froide, la révélation d'un homme d'État. L'opinion publique put être surprise, égarée un instant; mais elle revint bientôt à une appréciation plus juste, car on ne doit pas douter que la double tentative de 1836 et de 1840 n'ait été la cause secrète et déterminante de l'immense acclamation du 10 décembre 1848.

V

La tentative de Boulogne ne diffère de celle de Strasbourg que par la témérité plus grande encore de l'entreprise. Le point de départ est le même; le but n'a pas changé. On a peu compris jusqu'à présent l'audace de cette poignée d'hommes qui abordèrent si résolument le rivage de France dans la nuit du 6 août 1840. Mais on ne s'est pas, ce nous semble, rendu un compte suffisant des conjonctures dans lesquelles un si étrange coup de main fut tenté.

Louis-Napoléon, qui, en dépit de tous les bruits

calomnieux, ne promit rien au gouvernement de Louis-Philippe [1], avait reçu dès son arrivée aux États-Unis une lettre de sa mère mourante qui le rappelait auprès d'elle. Il arrive malgré tous les obstacles, et le 5 octobre 1837 la reine Hortense mourut entre ses bras. En même temps, le Gouvernement français exigeait du Gouvernement suisse l'expulsion de cet hôte, dont le voisinage lui faisait peur. La résistance de la Suisse eût amené une guerre peu honorable pour la France si le Prince n'eût dignement terminé le débat en se retirant volontairement pour sauver l'indépendance du pays qui l'avait accueilli ; et il se rendit en Angleterre.

Après un court intervalle de repos, la France était aux prises avec des difficultés nouvelles. Une guerre désastreuse en Afrique et l'évacuation d'Ancône attristaient l'opinion ; la royauté et le parlement se livraient une bataille acharnée, et le triomphe du pouvoir parlementaire avait eu son contre-coup dans les rues de Paris, qu'ensanglantèrent les journées des 12 et 13 mai 1839 ; puis vint la fatale question d'Orient, qui faillit rejeter la France au rang des puissances de troisième ordre. Un nouveau cabinet surgit le 1er mars 1840 ; M. Thiers, qui en était l'âme, fit appel aux instincts belliqueux de la France ; les fortifications de Paris s'élevèrent sans l'aveu des Chambres ; l'armée fut mise

[1] Une lettre du Prince à l'un de ses amis contient ce post-scriptum très-explicite :
« Il est faux qu'on m'ait demandé le moindre serment de
« ne plus revenir en Europe. »

sur le pied de guerre, la flotte augmentée; enfin, on demanda à l'Angleterre les restes mortels de l'Empereur, et M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, annonçant à la Chambre des Députés cette grande nouvelle, employait ces termes remarquables :

« La frégate chargée des restes mortels de Napo-
« léon se présentera, au retour, à l'embouchure de la
« Seine: un autre bâtiment les rapportera jusqu'à
« Paris; ils seront déposés aux Invalides. Une céré-
« monie solennelle, une grande pompe religieuse et
« militaire inaugurera le tombeau qui doit les garder
« à jamais.

« Il importe à la majesté d'un tel souvenir que cette
« sépulture auguste ne demeure pas exposée sur une
« place publique, qu'elle soit placée dans un lieu si-
« lencieux et sacré, où puissent la visiter avec recueil-
« lement tous ceux qui respectent la gloire et le génie,
« la grandeur et l'infortune.

« Il fut empereur et roi; *il fut le souverain légitime*
« *de notre pays*. A ce titre, il pourrait être inhumé à
« Saint-Denis; mais il ne faut pas à Napoléon la
« sépulture ordinaire des rois. »

Ainsi le cabinet du 1er mars cherchait évidemment à placer la monarchie constitutionnelle sous le patronage des grands souvenirs de l'époque impériale; en proclamant la légitimité de l'Empereur, il espérait peut-être s'en faire accepter comme l'héritier direct; et derrière toutes ces démonstrations, derrière tout cet enthousiasme, s'apprêtait la ridicule comédie au dé-

noûment de laquelle l'opposition perdit tout son prestige et M. Thiers sa réputation d'homme d'État.

Dès ce moment, les projets du Prince prirent dans son esprit une forme arrêtée. Le Pouvoir venait de remuer profondément les masses en évoquant la grande ombre de l'Empereur; était-il occasion plus favorable pour se jeter au milieu d'elles « l'épée d'Au-« sterlitz à la main ? » D'ailleurs, un nouveau livre du Prince (*les Idées Napoléoneinnes*), presque entièrement consacré à des plans d'améliorations populaires, et la création à Paris d'une feuille bonapartiste qui eut quelque succès, avaient propagé et rendu pour ainsi dire vulgaire les idées longtemps méconnues dont était issue l'expédition de Strasbourg.

Un incident singulier hâta l'explosion. Le général Bertrand avait remis au roi Louis-Philippe, pour les déposer aux Invalides, les armes de l'Empereur. Joseph Bonaparte protesta contre le zèle malentendu du général Bertrand ; et Louis-Napoléon corrobora la démarche de son oncle par une lettre qui fut non une protestation, mais une déclaration de guerre.

Voici cette pièce, telle qu'elle existe aux archives du ministère de l'Intérieur :

Londres, le 9 juin 1840.

« Je m'associe du fond de mon âme à la protestation
« de mon oncle Joseph. Le général Bertrand, en
« remettant les armes du chef de ma famille au roi
« Louis-Philippe, a été la victime d'une déplorable
« illusion. L'épée d'Austerlitz ne doit pas être dans

« des mains ennemies; il faut qu'elle puisse être « encore brandie au jour du danger pour la gloire de « la France. Qu'on nous prive de notre patrie; qu'on « retienne nos biens; qu'on ne se montre généreux « qu'envers les morts, nous savons souffrir sans nous « plaindre, tant que notre honneur n'est pas attaqué; « mais priver les héritiers de l'Empereur du seul « héritage que le sort leur ait laissé; mais donner à « un heureux de Waterloo les armes du vaincu, « c'est trahir les devoirs les plus sacrés; *c'est forcer* « *les opprimés d'aller dire un jour aux oppresseurs :* « *—Rendez-nous ce que vous avez usurpé.*

« LOUIS-NAPOLÉON. »

Deux mois après, le Prince débarquait sur la plage de Boulogne; comme la première fois, il annonçait la réunion d'un congrès national dès son arrivée à Paris; comme la première fois il échoua.

Est-il vrai, comme il le dit alors dans sa proclamations aux habitants du Pas-de-Calais, que *des amis puissants à l'intérieur* eussent promis de le soutenir? Faut-il attacher quelque importance au choix qu'il fit de M. Thiers, alors premier ministre de la monarchie, comme président du Gouvernement provisoire? N'est-ce que le désir de ne pas désorganiser les rouages de l'administration, n'est-ce que le désir de récompenser le ministre qui avait redemandé à l'Angleterre les reliques de Sainte-Hélène? D'épaisses ténèbres enveloppent ce problème, sur

lequel un incident parlementaire rappela plus tard l'attention du public[1].

Quoi qu'il en soit, le ministère fit traduire le neveu de l'Empereur devant la Cour des Pairs : le Prince aurait pu récuser de tels juges; il s'en tint à la déclaration suivante, à laquelle nous n'avons rien à ajouter :

« Sans orgueil comme sans faiblesse, si je rap-« pelle les droits déposés par la nation dans les « mains de ma famille, c'est uniquement pour expli-« quer les devoirs que ces droits nous ont imposés « à tous.

« Depuis cinquante ans que le principe de la « souveraineté du peuple a été consacré en France « par la plus puissante révolution qui se soit faite « dans le monde, jamais la volonté nationale n'a « été proclamée aussi solennellement, n'a été con-« statée par des suffrages aussi nombreux et aussi « libres que pour l'adoption des Constitutions de « l'Empire.

« La nation n'a jamais révoqué ce grand acte de sa « souveraineté, et l'Empereur l'a dit : « Tout ce qui « a été fait sans moi est illégitime. » Aussi gardez-« vous de croire que, me laissant aller au mouvement « d'une ambition personnelle, j'aie voulu tenter en « France, malgré le pays, une restauration impériale. « J'ai été formé par de plus hautes leçons et j'ai vécu « sous de plus nobles exemples.

[1] Voir plus loin le liv. III, chap. 3, de la présente histoire.

« Je suis né d'un père qui descendait du trône sans
« regret, le jour où il ne jugea plus possible de conci-
« lier avec les intérêts de la France les intérêts du
« peuple qu'il avait été appelé à gouverner [1].

« L'Empereur, mon oncle, aima mieux abdiquer
« l'Empire que d'accepter, par des traités, les fron-
« tières restreintes qui devaient exposer la France à
« subir les dédains et les menaces que l'étranger se
« permet aujourd'hui ; je n'ai pas respiré un jour dans
« l'oubli de tels enseignements. La proscription im-
« méritée et cruelle qui, pendant vingt ans, a traîné
« ma vie des marches du trône sur lesquelles je suis
« né, jusqu'à la prison où je suis en ce moment, a été
« impuissante à irriter comme à fatiguer mon cœur ;
« elle n'a pu me rendre étranger un seul jour à la
« gloire, aux droits, aux intérêts de la France. Ma
« conduite, mes convictions s'expliquent.

« Lorsqu'en 1830 le peuple a reconquis sa souve-
« raineté, j'avais cru que le lendemain de la conquête
« serait loyal comme la conquête elle-même, et que
« les destinées de la France étaient à jamais fixées.

[1] Louis-Napoléon n'a jamais perdu de vue le noble exemple de son père. Ainsi, lorsqu'en 1835 il crut devoir démentir les bruits qu'on faisait courir de son prochain mariage avec la reine dona Maria de Portugal, il disait : « La belle conduite de « mon père, qui abdiqua en 1810, parce qu'il ne pouvait allier « les intérêts de la France avec ceux de la Hollande, n'est « pas sortie de mon esprit. Mon père m'a prouvé, par son « grand exemple, combien la patrie est préférable à un trône « étranger. Je sens, en effet, qu'habitué dès mon enfance à « chérir mon pays par-dessus tout, je ne saurais rien préférer « aux intérêts français. » (Lettre du 14 décembre 1835.)

« Mais le pays a fait la triste expérience des dernières « années ! J'ai pensé que le vote de quatre millions « de citoyens, qui avait élevé ma famille, nous imposait « au moins le devoir de faire appel à la nation et d'inter-« roger sa volonté. J'ai cru même que, si au sein du « congrès national que je voulais convoquer, quelques « prétentions pouvaient se faire entendre, j'aurais le « droit d'y réveiller les souvenirs éclatants de l'Em-« pire, d'y parler du frère aîné de l'Empereur, de « cet homme vertueux qui, avant moi, en est le digne « héritier, et de placer en face de la France aujour-« d'hui affaiblie, passée sous silence dans le congrès « des rois, la France d'alors si forte au dedans, au « dehors si puissante et si respectée. La nation eût « répondu : République ou Monarchie ; Empire ou « Royauté. De sa libre décision dépend la fin de nos « maux, le terme de nos dissensions.

« Quant à mon entreprise, je le répète, je n'ai point « eu de complices ; seul j'ai tout résolu ; personne n'a « connu à l'avance mes projets, ni mes ressources, « ni mes espérances. Si je suis coupable envers quel-« qu'un, c'est envers mes amis seuls : toutefois, qu'ils « ne m'accusent pas d'avoir abusé légèrement de « courages et de dévouements comme les leurs ; ils « comprendront les motifs qui ne me permettent pas « de révéler à eux-mêmes *combien étaient étendues et* « *puissantes mes raisons d'espérer un succès.*

« Un dernier mot, Messieurs : je représente devant « vous un principe, une cause, une défaite. Le prin-« cipe, c'est la souveraineté du peuple ; la cause,

« celle de l'Empire ; la défaite, Waterloo ! Le prin-
« cipe, vous l'avez reconnu ; la cause, vous l'avez
« servie ; la défaite, vous avez voulu la venger. Non,
« il n'y a pas de désaccord entre vous et moi, et je
« ne veux pas croire que je puisse être dévoué à
« porter la peine des défections d'autrui. »

La Cour des Pairs prononça l'emprisonnement perpétuel : on conduisit le prince au fort de Ham. Cette captivité de près de six années fut remplie par de nouvelles études sur tous les sujets importants d'économie politique et d'ordre social. C'est également de cette époque que date un grand mouvement de réaction en faveur du prince Louis, non plus parmi l'armée, que la religion du serment défendait seule contre les prestiges de la gloire napoléonienne, mais parmi les intelligences d'élite, dont l'empire, pour être plus ou moins occulte, n'en est pas moins irrésistible en France. Depuis la mort de Carrel, le parti démocratique paraissait avoir oublié ou abandonné le prince Louis-Napoléon. Mais son emprisonnement à Ham réveilla les sympathies cachées. Plusieurs journaux accrédités de Paris et des départements suivirent avec autant d'intérêt que de sympathie ses constantes recherches sur l'extinction du paupérisme et l'amélioration des travailleurs. Le *Progrès* du Pas-de-Calais, et le *Journal du Loiret* reprirent en son nom la pensée de Carrel. L'alliance de la démocratie et du bonapartisme fut scellée d'une manière durable.

« Vous avez de tristes loisirs, lui écrivait Georges
« Sand, mais vous savez en tirer parti. Parlez-nous

« donc souvent de délivrance et d'affranchissement, « noble captif ! Le peuple est comme vous dans les « fers. Le Napoléon d'aujourd'hui est celui qui per- « sonnifie les douleurs du peuple, comme l'autre per- « sonnifiait ses gloires [1]. »

Béranger, remerciant le Prince de l'envoi d'un travail spécial sur les sucres, s'étonnait de l'immense étendue de ses connaissances pratiques, et terminait ainsi : « Puissiez-vous un jour, Prince, être en posi- « tion de consacrer à notre commune patrie le fruit « des connaissances que vous avez déjà acquises et « que vous acquerrez encore [2] ! »

Enfin, dans une autre sphère, les témoignages de la plus délicate admiration ne manquèrent pas à l'illustre captif. Qu'on en juge par les belles paroles de M. de Châteaubriand :

« Prince, au milieu de vos infortunes, vous avez « étudié avec autant de sagacité que de force les « causes d'une révolution qui, dans l'Europe mo- « derne, a ouvert la carrière des calamités royales. « Votre amour de la liberté, votre courage et vos « souffrances vous donneraient à mes yeux tous les « droits, si, pour être digne de votre estime, je ne « devais rester fidèle au malheur de Henri V, comme « je le suis à la gloire de Napoléon [3]. »

Rien ne faisait prévoir le terme de la captivité du Prince; instruit de la fin prochaine de son père, il sol-

[1] Lettre du 26 novembre 1844.
[2] Lettre du 14 octobre 1842.
[3] Lettre du 16 juin 1844.

licita du Gouvernement français d'être mis en liberté sur parole. Louis-Philippe fut touché ; mais les ministres s'interposèrent entre l'autorité royale et le Prince. Il ne reçut qu'un refus obstiné. Grâce à de généreuses connivences, il parvint à s'évader le 25 mai 1846, trop tard pour sa piété filiale, car le roi Louis venait de succomber, mais à temps pour son honneur, impuissant à se défendre contre de basses et viles imputations : quelques hommes de ce temps, qui se croyaient habiles, préparaient contre lui les plus perfides machinations. Ainsi, l'on s'était plu à répandre le bruit que si le Trésor et les Chambres faisaient droit à certaines réclamations pécuniaires que le prisonnier était en droit d'élever à raison des traités de 1814, il signerait tout ce qu'on exigerait de lui pour recouvrer sa liberté et s'exiler loin de la France [1]. Le refus absolu qu'il sut opposer à toutes manœuvres par lesquelles on essayait de le compromettre et de le déconsidérer fut une éclatante réponse à tant de calomnies [2].

Réfugié à Londres à la suite de son évasion, le Prince ne quitta plus l'Angleterre qu'après la journée

[1] Avant la maladie mortelle qui menaçait son père, le Prince ne songeait pas à quitter sa prison. C'est ce que prouve ce beau passage d'une lettre qu'il écrivait en 1841 à une femme illustre d'Angleterre : « Je ne désire pas, lui disait-il, sortir « des lieux où je suis, car ici je suis à ma place : *avec le nom « que je porte, il me faut l'ombre d'un cachot ou la lumière du « pouvoir.* » (Voir les *Portraits politiques* de M. de la Guéronnière. Paris, 1850, in-8.)

[2] Voir la *Table des matières de la session de* 1844, par

vos
les
je ne
, comme
a captivité d
père, il

s
à
ce
es
us
de
Se
nme
e, et
, pro-
té des
es bar-

se borner
rons pour-
s aveugles,
ne nationale,
ussant enfin à

du Conseil. *Revue*

sa dernière limite l'intolérance de l'esprit en renouvelant coup sur coup la faute du Gouvernement de Juillet, fixer de plus en plus l'attention publique sur l'héritier de l'Empereur, jusqu'à ce que la nation entière, avertie à la fin par cet instinct qui n'abandonne jamais le peuple dans les grandes crises, et par les persécutions d'un gouvernement impuissant et timoré, se jette dans les bras du prince Louis-Napoléon Bonaparte, en lui disant : Sauve-moi !

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIVRE II

LIVRE II

SUITE DE L'INTRODUCTION.

La Commission exécutive; hostilité de M. de Lamartine contre le Prince; les précautions arbitraires du Gouvernement irritent l'esprit public; la candidature du Prince est proposée spontanément par les électeurs de la Seine, de la Corrèze, de la Sarthe, etc.—Agitation dans Paris; discordes intestines dans le Gouvernement; essai de triumvirat.—Louis-Napoléon est élu par acclamations dans quatre départements; panique de la Commission exécutive; conduite singulière de la Commission de constitution; démonstration populaire.—Journée du 12 juin 1848; manifestation bonapartiste. La force publique charge les rassemblements; la Commission exécutive vivement attaquée; coup de pistolet; M. Clément Thomas; M. de Lamartine et son paratonnerre; la Commission exécutive demande le bannissement de Louis-Napoléon. —Admission de Louis-Napoléon comme représentant du peuple, sur le rapport de M. Jules Favre; il donne sa démission. — Influence décroissante de la Commission exécutive; misère générale; journées de juin; gouvernement du général Cavaignac. — Louis-Napoléon est élu de nouveau dans quatre départements; il vient siéger à l'Assemblée; son discours.—Discussion de la Constitution; le Gouvernement s'efforce de soustraire la nomination du Président au suffrage universel; la candidature de Louis-Napoléon à la Présidence de la République est posée dans l'opinion.—Son manifeste; l'hôtel du Rhin; attitude des partis.—Manœuvres du Gouvernement; bulletin; pamphlets; caricatures; le retard des malles-postes; singulière démonstration en faveur du Pape; situation désespérée du Pouvoir exécutif.—Journée du 10 Décembre; Louis-Napoléon Bonaparte est proclamé Président de la République Française.

Il est hors de doute que la conduite du Gouvernement provisoire envers Louis-Napoléon Bonaparte lui avait été inspirée par une défiance de sa personne plutôt que par une animosité pour sa famille et son nom.

L'ex-roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte et son

fils Napoléon, avaient salué la République ; Pierre Bonaparte, fils de Lucien, était accouru lui aussi dans cette France si longtemps fermée ; et tous les trois avaient été bien accueillis.

Chose singulière ! C'est au moment où Lamartine sauvait le drapeau tricolore en l'associant au souvenir des victoires de l'Empire, au moment où Bourbon-Vendée reprenait son nom de Napoléon-Ville, au moment enfin où le roi Jérôme sommait la République de déclarer que son exil avait été une injure à la France[1], que le Gouvernement provisoire voulut repousser du sol natal le neveu de l'Empereur.

Cependant, le Gouvernement provisoire, effrayé lui-même de l'énorme responsabilité qu'il avait assumée en proclamant la République sans consulter le pays, voulut au moins réparer autant qu'il était en lui ce défaut de légalité, en convoquant les électeurs pour la formation d'une Assemblée nationale constituante. Malgré les efforts du Pouvoir pour concentrer le choix des électeurs sur les membres de la petite et peu puis-

[1] « *Messieurs les membres du Gouvernement provisoire,*

« La nation vient de déchirer les traités de 1815. Le vieux « soldat de Waterloo, le dernier frère de Napoléon, rentre « dès ce moment au sein de la grande famille.

« Le temps des dynasties est passé pour la France !

« La loi de proscription qui me frappait est tombée avec le « dernier des Bourbons. Je demande que le Gouvernement « de la République prenne un arrêté qui déclare que ma « proscription était une injure à la France, et a disparu avec « tout ce qui nous a été imposé par l'étranger.

« Recevez, etc.

« Jérôme Bonaparte.

« Paris, ce 28 février 1848. »

sante coterie qui s'appelait la république de la veille, des candidatures faites pour lui déplaire surgirent de toutes parts. Le nom de Napoléon fut nommé. La Corse offrit spontanément la candidature aux princes Louis, Pierre et Napoléon. Le prince Louis, fidèle à la ligne d'abnégation qu'il s'était imposée, déclina cet honneur. Les princes Pierre et Napoléon, dont la situation ne présentait pas les mêmes difficultés, acceptèrent. En même temps, le prince Lucien Murat se présentait aux électeurs du Lot.

Le Gouvernement provisoire s'alarma; il donna l'ordre à ses commissaires de combattre les candidatures bonapartistes. Manque de tact dont la réception enthousiaste faite en Corse aux jeunes princes accrut la gravité[1]. Les trois princes furent élus par une majorité considérable.

A l'époque où se réunit l'Assemblée Constituante (mai 1848), l'ancien prestige, la popularité momentanée qu'avaient conquis le Gouvernement provisoire, s'étaient sensiblement diminués. Non-seulement les graves dissentiments, la profonde anarchie qui ré-

[1] « On écrit d'Ajaccio, 13 avril : Les Bonaparte sont annoncés pour la fin de la semaine. La ville d'Ajaccio tout entière n'est occupée depuis quelques jours que des préparatifs de cette magnifique réception. Depuis le débarquement du général en chef de l'armée d'Egypte, on n'aura encore rien vu qui approche de l'enthousiasme, de la joie bruyante de la population, et de l'aspect riant et animé de la ville. Les hôtes illustres de la cité si fière d'avoir donné le jour à l'Empereur iront, sous une longue voûte d'arcs de triomphe décorée d'emblèmes nationaux et de signes allégoriques, se reposer des fatigues du voyage. » (*Liberté*, du 21 avril.)

gnaient dans son sein lui avaient attiré de sérieuses inimitiés ; mais l'indécision dont il avait donné tant de preuves, l'inexplicable lenteur qu'il mettait à prendre les mesures impérieuses que réclamait la paix publique, livrée à la merci des perturbateurs, firent douter de ses lumières et achevèrent de lui aliéner le peu de partisans qui lui restaient.

C'est dans ces circonstances peu favorables que la nécessité de pourvoir aux vides que laissaient dans l'Assemblée quelques élections doubles ou nulles, fit convoquer de nouveau les électeurs de plusieurs départements, parmi lesquels se trouvaient la Seine, l'Yonne, la Charente-Inférieure et la Corse.

Malgré l'admission de trois Bonaparte comme Représentants du Peuple, les lois de proscription de 1816 et de 1832, abolies en fait, n'avaient pas cessé d'exister. Un député de la Corse, M. Pietri, voulut faire cesser une telle anomalie ; et dans ce but il avait déposé, dans la séance du 27 mai, une proposition ainsi conçue :

« Les soussignés réclament qu'il soit présenté et « au besoin proposent un décret portant :

« L'article 6 de la loi du 10 avril 1832, relatif au « bannissement de la famille Bonaparte, est abrogé.

« *Signé :* PIETRI, G. SARRUT, CONTI, CASABIANCA,
« LARABIT, BOULAY (de la Meurthe), ABBATUCCI,
« DEGOUSÉE, HENRI BERTRAND, SUBERVIC, etc. »

Depuis la rentrée en France des fils de Lucien et de Jérôme Bonaparte, les lois de 1816 et de 1832 ne

pouvaient plus s'appliquer qu'au prince Louis. Ainsi la signification de la proposition était claire : elle disait nettement : « Nous voulons faire cesser l'exil du prince « Louis. » Le Gouvernement ne s'y méprit point et accepta comme un échec le vote presque unanime par lequel l'Assemblée Constituante en appuya la prise en considération.

Cet incident parlementaire eut immédiatement des conséquences graves.

Des démarches avaient été faites auprès du prince Louis pour le déterminer à profiter des élections nouvelles. Il avait encore refusé. Mais plusieurs de ses amis, soit qu'ils ne connussent point sa résolution, soit qu'ils voulussent lui forcer la main, soit enfin que l'attitude de l'Assemblée leur eût présagé quelle serait l'attitude du peuple, publièrent la candidature du Prince, à la veille même de l'élection, le 3 juin 1848. Le succès dépassa leur attente.

Dès le matin du 4, les paysans de la banlieue de Paris firent irruption dans les mairies, en criant : *Vive Louis Bonaparte!* A ce cri, les bulletins déjà prêts furent changés, et le candidat auquel peu de gens songeaient la veille fut élu par 84,000 voix.

Des faits analogues se produisirent dans l'Yonne : des villages entiers, le maire en tête, vinrent voter au son du tambour pour l'ancien prisonnier de Ham. Dans la Corse, le Prince fut nommé à la presque unanimité des suffrages; enfin, dans la Charente-Inférieure, les paysans marchèrent au scrutin en criant : *Vive l'Empereur!*

Le Pouvoir fut consterné; la Commission de constitution qui avait admis le principe de la Présidence par élection directe et par commune, remania précipitamment son travail. Cet incident singulier transpira dans le public, et l'on peut dire que par la manifestation impolitique de ces extrêmes frayeurs la candidature du Prince à la première magistrature du pays fut posée par le Pouvoir lui-même, dès le 10 juin 1848.

La situation de la Commission exécutive était alors très-difficile : outre l'antagonisme qui existait entre des hommes tels que MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, et des hommes tels que M. Ledru-Rollin, antagonisme que M. de Lamartine persista à conjurer, d'où la perte de sa popularité, il existait des causes plus secrètes de troubles. Il était évident pour le pays que la Commission affaiblie, impuissante, impopulaire, devait prochainement succomber; cela n'était pas moins évident pour les meneurs de l'Assemblée, et une intrigue parlementaire s'apprêtait à recueillir la succession des cinq directeurs. M. Armand Marrast, maire de Paris, appuyé sur M. Cavaignac, ministre de la guerre, était l'âme de cette combinaison[1]. Enfin, la fraction la plus

[1] Le fait important que nous signalons ici n'est pas de ceux qui laissent des traces officielles. Cependant il n'est pas impossible de découvrir à ce sujet des indices suffisants pour éclairer la conscience du lecteur. Ainsi, à la date du 8 juin 1848, un journal alors très-répandu publiait ces lignes très-significatives :

« Par quels hommes seront remplacés les membres de la « Commission exécutive ?

« Toute la question est là ou plutôt était là, car, si depuis « hier les dispositions de l'Assemblée n'ont pas changé, nous

ardente du Gouvernement provisoire, représentée dans la Commission exécutive par un seul membre, M. Ledru-Rollin, aspirait à rentrer au pouvoir, en écartant la fraction modérée.

L'inquiétude devenue générale, le chômage des ateliers, jetaient dans les rues de Paris un grande

« croyons positivement savoir que son choix a désigné
« M. Marrast et ses amis.

« Que l'on se garde bien de confondre ces derniers avec la
« coterie que nous avons vue, dès le 25 février, envahir les
« ministères et les administrations à la suite de l'ex-rédac-
« teur en chef du *National.*

« Cette phalange insatiable est plus que jamais en appétit
« d'ambition, mais elle n'est plus au service de son ancien
« chef.

« Pour remplacer des amis si fidèles, *M. Marrast a recher-*
« *ché les sympathies de quelques généraux populaires...*

« Si ces sentiments n'ont pas varié, si ces projets sont ré-
« solument arrêtés, *nous aurons donc un pouvoir militaire.* »

A cette époque, M. Armand Marrast écrivait aux membres de la Commission du pouvoir exécutif la lettre suivante, sans date comme sans effet :

ARCHIVES PERSONNELLES.

Aux membres de la Commission du pouvoir exécutif.

« Citoyens,

« Je vous prie de recevoir ma démission de maire de Paris.
« J'ai compris aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, com-
« bien *j'ai besoin de mon indépendance* comme représentant du
« peuple, et le peu de liens qui me rattachent encore à la po-
« litique officielle du Gouvernement m'exposent à être tout-à-
« fait gêné et gênant ; ce qui est une situation intolérable pour
« les uns et pour les autres.

« Vous me rendrez la justice de penser que je n'en resterai
« pas moins associé à tous ceux qui partagent mon opinion.
« *Ma liberté complète* leur sera, je crois, plus utile que la fausse
« position où je serais désormais.

« Salut et fraternité.

« ARMAND MARRAST. »

Enfin, voici le document le plus étrange qui subsiste de cette

masse de peuple, dont les manifestations quotidiennes entretenaient cette anxiété si favorable aux coups de main des partis. Les ateliers nationaux, masse très-distincte parmi toutes ces bandes désœuvrées, appartenaient plus particulièrement aux idées socialistes, si imprudemment attachées au drapeau de la République le jour où le Gouvernement provisoire s'était solennellement engagé à garantir le travail à tous les citoyens.

On ne voyait pas encore l'émeute, on la sentait venir.

C'est alors que la Commission exécutive se laissa séduire par une idée d'exclusion, que lui suggéra,

intrigue occulte. Le 18 juin 1848, le général Changarnier, gouverneur-général de l'Algérie, fit placarder l'affiche dont voici la reproduction :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

« Le gouverneur-général a reçu la dépêche télégraphique suivante :

« La Commission du pouvoir exécutif, composée de MM. « Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin, « s'est retirée.

« Cette Commission est remplacée par une autre Commis- « sion de trois membres, qui sont MM. Armand Marrast, « Berger, Cavaignac.

« Alger, le 18 juin 1848.—Imprimerie du Gouvernement. »

Or la Commission exécutive ne tomba que le 23, au bruit de la mitraille, et fut remplacée par le général Cavaignac, unique dictateur ; M. Marrast devint président de l'Assemblée nationale. La prétendue dépêche télégraphique, si légèrement accueillie par M. Changarnier, était partie trop tôt.

Quant au nom de l'honorable M. Berger, nous croyons qu'il fut introduit sans son aveu dans cette combinaison. Le troisième membre du triumvirat n'a jamais été désigné d'une manière définitive.

nous l'écrivons avec un indicible regret, M. de Lamartine. On savait par le Préfet de police, M. Trouvé-Chauvel, que le nom de Napoléon prononcé dans les rangs populaires y faisait vibrer de vigoureuses et redoutables sympathies. C'est en partant de ce fait vrai que la Commission, s'associant d'ailleurs aux fausses idées de conciliation qui étaient comme le rêve de M. de Lamartine, essaya de dissimuler le travail des factions véritables en reportant les passions sur le compte de ce qu'elle appela dès lors la faction bonapartiste; elle crut aussi qu'en alarmant l'opinion contre un danger qu'elle s'efforcerait de présenter comme redoutable, elle en recevrait l'appui moral qui lui devenait indispensable pour subsister, et qu'on lui décernerait une dictature contre le bonapartisme, comme le Gouvernement provisoire avait reçu la dictature contre la république rouge.

La quadruple élection du 4 juin, définitivement connue à Paris le 10, donna à la Commission exécutive le prétexte qu'elle cherchait. La sensation avait été grande ; le prestige napoléonien se réveillait dans tous les cœurs. Dès le 10, les abords du Palais Législatif furent encombrés par une foule compacte, assemblée, disait-on, pour voir passer le prince Louis-Napoléon Bonaparte, dont on annonçait la présence à Paris. On remarquait aussi que les forces militaires avaient été accrues : les généraux Négrier et Lebreton, questeurs de l'Assemblée, avaient revêtu le grand uniforme de leur grade et paraissaient préoccupés. Trois régiments d'infanterie, les 23e, 29e de ligne et le 7e léger cam-

paient dans les jardins de la Présidence, sous le péristyle et dans les cours du palais.

En même lemps, la Commission exécutive se réunissait extraordinairement au Luxembourg. Son premier acte fut de transmettre aux préfets et aux sous-préfets le signalement du Prince, et de leur enjoindre, par le télégraphe, de le placer en état d'arrestation, s'il se présentait sur un point quelconque du territoire [1]. On résolut ensuite de proposer à l'Assemblée l'annulation des quatre élections. Deux marches entièrement différentes furent présentées et discutées. Deux membres de la Commission voulaient qu'on enlevât d'assaut l'annulation, en représentant Louis-Napoléon Bonaparte comme un prétendant. On eût étayé cette inculpation du souvenir de Strasbourg et de Boulogne, ainsi que des manifestations auxquelles avait donné lieu l'élection de la Charente-Inférieure.

Le second mode d'annulation consistait à faire ressortir les vices dont était entachée, selon certains membres, l'élection du prince Louis. La majorité de la Commission adopta cet expédient, et il fut résolu qu'on saisirait l'Assemblée Nationale des trois questions suivantes :

1° Le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte est-il Français ?

2° Le prince Louis-Napoléon Bonaparte est-il un prétendant ?

[1] Cette dépêche télégraphique fut expédiée en duplicata par les ministres de l'intérieur et de la guerre. Elle fut confirmée en triplicata par une dépêche ordinaire expédiée par les courriers du lendemain.

3° Le peuple avait-il le droit d'élire un homme qui n'était pas citoyen français et un prince qui prétend, sous la République, à la couronne impériale?

Les intentions de la Commission furent bientôt divulguées et produisirent un effet diamétralement contraire à ses vues. La première des trois questions fit rire; la troisième déplut. On y vit une atteinte irréfléchie au suffrage universel et la marque d'une politique sournoise. En effet, que des républicains de la veille viennent contester au peuple l'exercice le plus précieux de sa souveraineté, c'était une inconséquence aux yeux de la logique; aux yeux de la politique, c'était presque un délit. Aussi l'effervescence s'accrut-elle. L'esprit des groupes se monta presque au diapason de la colère. Des médailles, des bustes, des lithographies reproduisant les traits du Prince furent vendus par milliers en dépit de la police qui traquait les colporteurs. Bientôt l'animation devint assez grande pour justifier non pas les intentions, mais les craintes de la Commission. N'avait-on pas entendu dans les rassemblements, qui dès la chute du jour interceptaient les boulevards, des ouvriers proférer ces paroles : « Si le « Prince avait été à l'Hôtel-de-Ville quand on a pro- « clamé son nom, cinquante mille hommes le portaient « aux Tuileries! »

La Commission résolut de ne plus tarder à frapper le grand coup ; elle choisit la séance du 12.

Dès le matin, les mesures les plus sévères furent prises; ont-elles accru les sentiments énergiques des masses? c'est ce que l'historien le plus scrupuleux

ne saurait décider. La circulation fut à peu près interdite aux abords de l'Assemblée. On ne put empêcher cependant des groupes de se former sur la place de Bourgogne. Des cris de vive Louis Bonaparte! vive Napoléon! vive l'Empereur! furent poussés avec énergie. Le général Négrier les fit dissiper par la force, et rien ne troubla plus, du moins pour quelques heures, la tranquillité de Paris. A une heure et demie le commandant en chef de la garde nationale, M. Clément Thomas, donne l'ordre, peu justifié par les circonstances, de battre le rappel. Bientôt le tambour retentit dans toutes les rues et remplit la population de mortelles inquiétudes. La garde nationale se rendit à son poste avec empressement; mais lorsque la vérité fut connue, elle laissa percer un vif mécontentement. Un certain nombre de gardes nationaux se retirèrent en déclarant qu'ayant voté pour Louis Bonaparte, ils n'avaient point à prendre les armes pour réprimer les manifestations produites par l'arrêt de proscription dont on prétendait le frapper.

Cependant, la séance venait de s'ouvrir au milieu de l'anxiété de l'Assemblée, et des tribunes qui craquaient sous le poids des spectateurs.

Avant même que la sonnette du président se fût fait entendre, le représentant Napoléon Bonaparte escaladait la tribune. Il proteste énergiquement contre les calomnies dont on abreuve l'exilé.

Mais le Gouvernement avait à traiter d'abord de ses propres affaires; l'ordre du jour appelait la discussion d'un crédit de 1,200,000 francs pour les frais de

traitement et de police de la Commission. Le débat s'ouvrit immédiatement sur cette question de confiance. Plusieurs représentants, entre autres le général Bedeau, signalèrent avec véhémence les tiraillements, la tergiversation, les faiblesses de la Commission. La majorité approuvait sourdement ces cruelles attaques; l'intrigue parlementaire allait saisir la proie si longtemps convoitée,

Mais le Gouvernement avait, comme on va le voir, pris ses précautions. M. de Lamartine parut à la tribune. « Il marchait lentement, rapporte un témoin « oculaire, et cependant il chancelait. Il était pâle et « son visage marbré de teintes violacées. » De temps à autre sa main, convulsivement agitée, froissait dans son habit un papier à demi déplié.

Ce papier, c'était un décret de proscription contre Louis-Napoléon Bonaparte.

Pourquoi l'orateur de la Commission exécutive ne le déposa-t-il pas sur-le-champ sur le bureau de l'Assemblée? C'est que pour un esprit distingué comme l'illustre poëte, c'est chose grave qu'une demande de bannissement, quand elle a pour but d'éloigner de la patrie un homme dont le nom est le plus populaire de tous les noms de ce siècle.

Il aborda franchement la question des dissensions du Pouvoir; obstinément attaché à sa désastreuse et stérile pensée d'une conciliation impossible autant que funeste, il nia tous les désaccords, tous les conflits, et revendiqua pour lui comme pour ses collègues une complicité absolue avec la politique révolutionnaire de

M. Ledru-Rollin ; il ne cacha même pas ses relations passagères avec des clubistes furibonds, qu'il expliqua par une phrase restée célèbre : « Citoyens, s'écria-t-il, « j'ai conspiré avec Raspail, j'ai conspiré avec So-« brier, j'ai conspiré avec Blanqui, oui, citoyens, « comme le paratonnerre conspire avec la foudre ! »

Mais tout ce vain bruit de paroles manquait son effet sur une Assemblée distraite par d'autres préoccupations. L'orateur commençait à s'étourdir lui-même ; la sueur lui tombait du front : il avoua sa lassitude et demanda un instant de repos.

La séance demeura suspendue une demi-heure environ. Pendant ce temps, que se passa-t-il ?

Les groupes, repoussés du Palais Législatif, s'étaient reformés plus nombreux dans la rue Royale et sur la place de la Madeleine. Le commandant Clément Thomas et quelques officiers de l'état-major de la garde nationale font battre la charge et dispersent les curieux. Tout-à-coup le bruit se répand qu'un coup de pistolet vient d'être tiré sur un officier et l'a blessé à la main. L'assassin n'est pas arrêté; on ne l'a pas vu tirer, on ne l'a pas vu fuir. Le blessé ne se retrouve pas davantage.

Mais c'en est assez pour ce Gouvernement timide qui veut prolonger son existence par tous les moyens que peuvent lui fournir les circonstances.

M. de Lamartine reparaît à la tribune.

Ici, nous laissons parler l'inflexible *Moniteur* :

Le citoyen Lamartine. — « Citoyens Représentants, « une circonstance fatale vient d'interrompre le dis-

« cours que j'avais l'honneur d'adresser à cette Assem-
« blée. Pendant que je parlais de reconstitution de
« l'ordre, et des garanties que nous étions tous dis-
« posés à donner tous les jours au raffermissement de
« l'autorité et de la moralité publique dans toutes les
« facultés données par la révolution à la nation,
« un coup de feu, plusieurs coups de fusil, dit-on,
« étaient tirés, l'un près du commandant de la garde
« nationale de Paris, l'autre sur un des braves officiers
« de l'armée, un troisième enfin, assure-t-on, sur la
« poitrine d'un officier de la garde nationale (Sen-
« sation). Ces coups de fusil étaient tirés aux cris de:
« *Vive l'Empereur!*

« Messieurs, c'est la première goutte de sang qui
« ait taché la révolution éternellement pure et glorieuse
« du 24 février. Gloire à la population! gloire aux
« différents partis de la République! Du moins ce sang
« n'a pas été versé par leurs mains; il a coulé, non
« pas au au nom de la liberté, mais au nom du fana-
« tisme des souvenirs militaires, et d'une opinion na-
« turellement, quoique involontairement, peut-être,
« ennemie invétérée de toute république. (Bravo!
« Bravo!)

« Citoyens, en déplorant avec vous le malheur qui
« vient d'arriver, le Gouvernement n'a pas eu le tort
« de ne s'être pas armé autant qu'il était en lui contre
« ces éventualités. Ce matin même, une heure avant
« la séance, nous avons signé d'une main unanime
« une déclaration que nous nous proposions de vous
« lire *à la fin de la séance*, et que cette circonstance

« me force à vous lire à l'instant même. Lorsque l'au-
« dace des factions est prise en flagrant délit et prise
« la main dans le sang français, la loi doit être appliquée
« d'acclamation. (Oui! Oui!) Voici cette déclaration
« que le Gouvernement...

« Le citoyen Larabit.—Je proteste contre le vote
« par acclamation. (Longue interruption.)

« Le citoyen Walferdin.—Quelles que soient les
« circonstances, l'Assemblée ne peut pas voter par
« acclamation.

« Le citoyen Larabit.—Je demande la parole.
« (Non! Non!—Bruit.—Agitation.)

« Le citoyen Président.—Vous n'avez pas la pa-
« role; je vous la refuse, Il n'y a pas de sentiment,
« si honorable qu'il soit, qui puisse et qui doive inter-
« rompre une discussion. Je rappelle l'Assemblée tout
« entière au silence; qu'elle écoute et qu'elle accueille
« la communication qui lui est faite au nom du Gou-
« vernement. Pas une interruption, pas une interpel-
« lation.

« Le citoyen Larabit. —Je demande la parole.

« Le citoyen Président.—Je vous la refuse.

« Le citoyen Lamartine.—Je répondrai au brave
« général Larabit que s'il m'avait laissé achever ma
« phrase, il aurait vu que j'étais aussi loin que lui et que
« qui que ce soit dans cette enceinte de demander un
« vote irréfléchi et d'acclamation. Je voulais dire, dans
« la phrase que vous avez interrompue, que le mo-
« ment de recevoir d'acclamation la déclaration,
« preuve de la vigilance et de la prévoyance de la

« Commission exécutive, c'était l'heure où le sang
« français venait de couler sous les balles des factieux.
« Mais quant à demander que jamais les délibérations
« de l'Assemblée Nationale soient emportées d'accla-
« mation et à l'aspect de quelques gouttes de sang,
« au risque de commettre une iniquité nationale, cela
« n'a jamais été dans ma pensée ni dans mes paroles.
« (Bravo! Bravo! —Vive adhésion.)

« Voici la déclaration, nous demandons seulement
« quelle soit connue.

« LE CITOYEN LEFRANÇOIS. —Je m'oppose à ce qu'il
« en soit donné lecture immédiatement; je ne voudrais
« pas qu'on votât *ab irato*. —Je suis un républicain
« de (Allons donc!) vieille date, qu'on ne soupçonnera
« pas de donner les mains aux prétendants; mais je
« trouve ce qu'on vous propose inconvenant; je vou-
« drais qu'on attendît à demain, par exemple. (Récla-
« mations.)

« Le CITOYEN LARABIT. —Il faut qu'on perde l'ha-
« bitude de ces votes par acclamation. (Bruit pro-
« longé.)

« LE CITOYEN PRÉSIDENT. —Je rappelle à l'Assem-
« blée la nécessité du silence; les sentiments les plus
« nobles et les plus généreux doivent se taire dans
« l'intérêt de l'ordre de la discussion,

« LE CITOYEN LAMARTINE. —Si le silence avait été
« gardé jusqu'au bout, on aurait vu que ces réclama-
« tions étaient inutiles. La déclaration que je vais
« avoir l'honneur de lire à l'Assemblée ne comporte
« autre chose que l'exécution de la loi existante, recom-

« mandée par le Gouvernement intérimaire au ministre
« de la justice. Il était indispensable, pour que les
« esprits fussent préparés à la délibération d'une autre
« proposition faite sur le même sujet, et qui devait
« être discutée demain ou après-demain ; il était néces-
« saire, dis-je, que l'Assemblée Nationale connût
« les intentions de la Commission exécutive à l'égard
« de Charles-Louis Bonaparte. »

M. de Lamartine lut ensuite le projet de décret qu'il avait obtenu le matin même de la Commission exécutive, et qu'il avait conservé dans sa poche pour ne l'en faire sortir qu'au moment opportun[1]. Voici ce décret :

« La Commission du Pouvoir exécutif,

« Vu l'art. 3 de la loi du 13 janvier 1816 ;

« Considérant que Charles-Louis-Napoléon Bona-

[1] Voici comment M. de Lamartine a raconté lui-même cet épisode douloureux :

« J'étais ennemi des proscriptions, mais non des précau-
« tions sévères qui, en éloignant temporairement un individu,
« préservent une institution et un pays. Je pris donc auprès
« de mes collègues l'initiative du décret qui tendait à main-
« tenir, pendant la fondation de la République, l'ostracisme
« du prince Louis-Napoléon Bonaparte. C'était de tous les
« membres de cette dynastie prescrite celui qui était le plus
« signalé par la faveur populaire. Héritier du trône impérial
« en vertu d'un sénatus-consulte, ce prince, peu connu et mal
« représenté alors en France, était le seul qui eût tenté de
« faire valoir ce titre à la souveraineté de la France par deux
« tentatives qui avaient à la fois répandu et exilé son nom.

« Le Gouvernement tout entier, partageant ma sollicitude
« pour la République, signa le décret. Je portai ce décret à
« l'Assemblée, me proposant de le lire à la fin de la séance.
« Une discussion sur l'intérieur m'amena inopinément à la tri-
« bune. Pendant que j'y répondais à un discours d'opposition,
« on vint m'annoncer que les attroupements bonapartistes
« couvraient la place de la Concorde, et qu'un coup de feu

« parte est compris dans la loi de 1832 qui exile du « territoire les membres de la famille Bonaparte;

« Considérant que s'il a été dérogé de fait à cette loi « par le vote de l'Assemblée Nationale, qui a admis « trois membres de cette famille à faire partie de « l'Assemblée, ces dérogations tout individuelles ne « s'étendent, ni de droit ni de fait, aux autres membres « de la même famille;

« Considérant que la France veut fonder en paix et « en ordre le gouvernement républicain, sans être « troublée dans son œuvre par les prétentions ou les « ambitions dynastiques de nature à former des partis « et des factions dans l'État, et, par suite, à fomenter, « même involontairement, des guerres civiles;

« Considérant que Charles-Louis Bonaparte a fait « deux fois acte de prétendant en revendiquant une « république dérisoire, au nom du sénatus-consulte « de l'an XIII;

« Considérant que des agitations attentatoires à la « république populaire que nous voulons fonder, com- « promettantes pour la sûreté des institutions et pour « la paix publique, se sont déjà révélées au nom de « Charles-Louis-Napoléon Bonaparte;

« Considérant que ces agitations, symptômes de « manœuvres coupables, pourraient créer une diffi-

« tiré sur le commandant général Clément Thomas venait de « percer la main d'un de ses officiers. Indigné, je suspendis « mon discours, tirai de ma poitrine le décret de proscription « temporaire de Louis-Napoléon, et le plaçant sur la tribune, « je continuai. »

(Lamartine, *Hist. de la Révol. de* 1848, t. II.)

« culté à l'établissement pacifique de la république,
« si elles étaient autorisées par la négligence ou la
« faiblesse du Gouvernement;

« Considérant que le Gouvernement ne peut accepter
« la responsabilité des dangers que courrait la forme
« républicaine des institutions et la paix publique, s'il
« manquait au premier de ses devoirs en n'exécutant
« pas une loi existante, justifiée plus que jamais pen-
« dant un temps indéterminé par la raison d'État et
« le salut public;

« Déclare qu'il fera exécuter, en ce qui concerne
« Louis Bonaparte, la loi de 1832, jusqu'au jour où
« l'Assemblée Nationale en aura autrement décidé. »

Pierre et Napoléon Bonaparte répliquèrent avec une grande vigueur d'indignation aux insinuations de M. de Lamartine.

« Le citoyen Lamartine, s'écria le fils de Jérôme,
« est venu vous dire, avec toute son éloquence, et
« avec une affliction profonde et que nous partageons
« tous, qu'un attentat, qu'un crime horrible avait été
« commis à un cri que je ne veux pas répéter ici,
« mais qui, jusqu'à présent, n'avait jamais été accusé
« d'avoir fomenté de troubles, de guerres civiles.
« Comme conséquence de ce malheur, il vous a dit :
« Prononcez un décret d'exclusion sous le coup de
« votre légitime indignation, sous le coup de la
« haine que nous ressentons tous contre ces misé-
« rables, contre ces malheureux qui se sont permis
« cet attentat indigne : sous le coup de cette excita-
« tion, on est venu vous présenter un décret de pro-

« scription. Je comprends que cela est sans doute en « dehors de la pensée de M. de Lamartine, mais il « y a une corrélation odieuse, un rapport indigne « entre le coup de pistolet tiré et le nom qu'il vient de « prononcer à cette tribune. C'est comme s'il avait « dit : Ce coup de pistolet... Oh non ! il n'a pas pu le « penser ! Je rends trop hommage à ses sentiments. « Mais il vous a dit : Voyez cette corrélation : d'un « côté on prononce ce nom, de l'autre on commet un « assassinat infâme : de là la nécessité d'un décret de « proscription. Citoyens, si demain l'on invoquait les « noms les plus honorables, et plus ils seront hono- « rables, plus on les invoquera pour commettre un « attentat odieux, parce que les misérables se servi- « ront sans cesse du nom qu'ils croiront pouvoir « servir de voile à leurs projets ; toutes les fois qu'on « tirera un coup de pistolet et puis qu'on criera : Vive « le citoyen un tel ! faudrait-il en rendre responsable « ce nom ? »

Après cette double protestation, la Commission exécutive obtint ses 1,200,000 fr.; mais le lendemain, quelle défaite ! M. Clément Thomas, mû par un sentiment de loyauté, réduisit la fable du coup de pistolet à des proportions si modestes qu'il n'en resta rien. Un fidèle ami du prince Louis, M. Vieillard, après avoir signalé les calomnies répandues sur l'élection du neveu de l'Empereur, ne crut pouvoir mieux éclairer l'Assemblée sur ses intentions qu'en donnant lecture d'une lettre qui lui était adressée et qui produisit sur les re-

présentants une impression profonde. La lettre était ainsi conçue :

« Londres, le 11 mai 1848.

« Mon cher Monsieur Vieillard,

« Je n'ai pas encore répondu à la lettre que vous « m'avez adressée de Saint-Lô, parce que j'attendais « votre retour à Paris, et l'occasion de vous expliquer « ma conduite.

« Je n'ai pas voulu me présenter comme candidat « aux élections, parce que je suis convaincu que ma « position à l'Assemblée eût été extrêmement embar- « rassante. Mon nom, mes antécédents, ont fait de « moi, bon gré mal gré, non un chef de parti, mais « un homme sur lequel s'attachent les regards de tous « les mécontents. Tant que la société française ne sera « pas rassise, tant que la constitution ne sera pas « fixée, je sens que ma position en France sera très- « difficile, très-ennuyeuse et même très-dangereuse « pour moi. J'ai donc pris la ferme résolution de me « tenir à l'écart et de résister à toutes les séductions « que peut avoir pour moi le séjour dans mon pays. Si « la France avait besoin de moi, si mon rôle était tout « tracé, si enfin je pouvais croire être utile à mon « pays, je n'hésiterais pas à passer sur toutes ces con- « sidérations secondaires pour remplir un devoir ; « mais, dans les circonstances actuelles, je ne puis « être bon à rien, je ne serais tout au plus qu'un em- « barras.

« D'un autre côté, j'ai des intérêts personnels graves

« à surveiller en Angleterre : j'attendrai donc encore
« quelques mois ici que les affaires prennent en
« France une tournure plus calme et plus dessinée.
« J'ignore si vous me blâmerez de cette résolution;
« mais si vous saviez combien de propositions ridicules
« me surviennent, même ici, vous comprendriez com-
« bien davantage à Paris je serais en butte à toutes
« sortes d'intrigues. Je ne veux me mêler de rien ; je
« désire voir la République se fortifier en sagesse et en
« droits ; et en attendant, l'exil volontaire m'est très-
« doux, parce que je sais qu'il est volontaire.

« Recevez, etc.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

L'effet de cette lecture fut décisif : en vain M. Ledru-Rollin essaya de démontrer qu'on pouvait annuler le vote des quatre départements sans attenter à la souveraineté du peuple, en vain étaya-t-il ce sophisme d'une citation empruntée d'une manière assez inattendue à la Constitution de 1793, l'Assemblée, presque unanime, admit Louis-Napoléon Bonaparte en qualité de Représentant du Peuple. Le projet de décret de M. de Lamartine se trouvait rejeté du même coup. Terrible humiliation que le Gouvernement dévora en silence, mais qui lui inspira le désir d'une revanche, dont un incident nouveau lui fournit l'occasion.

Informé des événements du 12, où son nom avait été mêlé à des rassemblements tumultueux, le prince Louis écrivit le 14 juin au Président de l'Assem-

blée Nationale une lettre dont celui-ci donna lecture dans la séance du 15. La voici :

« Monsieur le Président, je partais pour me rendre à « mon poste, lorsque j'apprends que mon élection sert de « prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs « funestes. Je n'ai pas recherché l'honneur d'être « Représentant du Peuple, parce que je savais les « soupçons injustes dont j'étais l'objet ; je recherchais « encore moins le pouvoir.

« *Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les rem-* « *plir ;* mais je désavoue tous ceux qui me prêteraient « des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom « est un symbole d'ordre, de nationalité et de gloire ; « et ce serait avec la plus vive douleur que je me « verrais servir à augmenter les troubles et les dé- « chirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, « je resterais plutôt en exil : je suis prêt à tous les « sacrifices pour le bonheur de la France.

« Ayez la bonté, Monsieur le Président, de donner « connaissance de cette lettre à mes collègues.

« Je vous envoie une copie de mes remercîments « aux électeurs.

« Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Les remercîments aux électeurs, que le Président négligea de communiquer à l'Assemblée, étaient ainsi conçus :

Aux Électeurs des départements de la Seine, de l'Yonne, de la Sarthe et de la Charente-Inférieure.

« Citoyens, vos suffrages me pénètrent de recon-

« naissance. Cette marque de sympathie, d'autant « plus flatteuse que je ne l'avais point sollicitée, vient « me trouver au moment où je regrettais de rester « inactif alors que la patrie a besoin du concours de « tous ses enfants pour sortir des circonstances diffi- « ciles où elle se trouve placée.

« Votre confiance m'impose des devoirs que je sau- « rai remplir : nos intérêts, nos sentiments, nos vœux « sont les mêmes. Enfant de Paris, aujourd'hui Repré- « sentant du Peuple, je joindrai mes efforts à ceux de « mes collègues pour rétablir l'ordre, le crédit, le « travail, pour assurer la paix extérieure, pour con- « solider les institutions démocratiques et concilier « entre eux des intérêts qui semblent hostiles aujour- « d'hui, parce qu'ils se soupçonnent et se heurtent au « lieu de marcher ensemble vers un but unique, la « prospérité et la grandeur du pays.

« Le peuple est libre depuis le 24 février ; il peut « tout obtenir sans avoir recours à la force brutale. « Ralliions-nous donc autour de l'autel de la patrie, « sous le drapeau de la République, et donnons au « monde ce grand spectacle d'un peuple qui se régé- « nère sans violence, sans guerre civile, sans anarchie.

« Recevez, mes chers Concitoyens, l'assurance de « mon dévouement et de mes sympathies.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

« Londres, 11 juin 1848. »

L'esprit le plus chagrin ne pourrait trouver un mot à blâmer dans ces documents, où l'on voit éclater l'abnégation la plus sincère, le désintéressement le plus absolu, en même temps que le sentiment du devoir qu'imposent un grand nom et une grande destinée. L'Assemblée Nationale s'en émut cependant. « Citoyens « Représentants, s'écria le général Cavaignac, mi« nistre de la guerre, l'un des membres du Gouverne« ment provisoire nous a dit, il y a quelques jours, « qu'une personne seule n'avait pas parlé. Ce silence « vient d'être rompu. L'émotion qui m'agite ici ne me « permet pas d'exprimer comme je le désirerais toute « ma pensée. Mais ce que je remarque, c'est que, « dans cette pièce qui devient historique, le mot de « République n'est pas prononcé. Je me borne à si« gnaler cette pièce à l'Assemblée Nationale, à l'at« tention et au souvenir de la nation tout entière... »

« Vive la République ! » s'écrie-t-on de toutes parts, et il ne se trouve personne, pas même le président, pour avertir l'Assemblée que le mot République, qui, à la vérité, ne figurait pas dans la lettre du Prince, était fortement articulé dans son adresse aux Électeurs, et que, par conséquent, la remarque du général Cavaignac, très-puérile en elle-même, était dépourvue de fondement. Au surplus, il est douteux que l'Assemblée fût en état d'écouter une parole sage. Les exclamations les plus furieuses partaient de tous les bancs.

« Citoyens, s'écriait M. Baune, je viens au nom de « la République protester contre la déclaration de

« guerre d'un prétendant!—Qu'il vienne ici! il faut « qu'il vienne! » criait M. Glais-Bizoin.

L'allocution de M. Antony Thouret mérite une mention particulière. « Nous ne craignons aucun pré- « tendant! dit ce républicain de la veille; mais il est « bon que l'on sache ici, et dans toute la France, « comment *un jeune imprudent* a répondu à l'acte de « bienveillance et de générosité de l'Assemblée Natio- « nale. Il est bon de le dire bien haut : Toutes les « prétentions, de quelques prétendants que ce soit, « disparaîtront devant vos mépris... Par l'émotion « qui nous anime tous, il est démontré que dans cette « enceinte il n'y a que des défenseurs de la Républi- « que. Je vous demande à vous signaler une phrase « décisive dans la lettre de Louis Bonaparte, à qui « nous avons fait l'honneur de confirmer le mandat « de représentant du peuple. Cette phrase est celle- « ci : « Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai « les remplir. » Eh! bien, citoyens, le devoir que lui « impose le peuple, c'est le devoir de représentant « du peuple. Or, je considère cette phrase comme un « appel à la révolte contre la République française. « En conséquence, je demande qu'il soit décrété à « l'instant que *Louis Bonaparte est traître à la* « *patrie.* »

Les efforts persévérants de quelques hommes sensés parvinrent non pas à écarter la proposition inconsidérée de M. Antony Thouret, mais à l'ajourner au lendemain. Ce jour-là l'affaire changea de face. Une nou-

velle lettre du Prince termina cette tempête dans un verre d'eau.

« Monsieur le Président, écrivait-il, j'étais fier d'a-
« voir été élu représentant du peuple à Paris et dans
« trois autres départements. C'était à mes yeux une
« ample réparation pour trente années d'exil et six
« années de captivité. Mais les soupçons injurieux
« qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont
« elle a été le prétexte, mais l'hostilité du Pouvoir
« exécutif, m'imposent le devoir de refuser un hon-
« neur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue.

« Je désire l'ordre et le maintien d'une république
« sage, grande et intelligente; et puisque involontai-
« rement je favorise le désordre, je dépose, non sans
« de vifs regrets, ma démission entre vos mains.

« Bientôt, j'espère, le calme renaîtra et me permet-
« tra de rentrer en France comme le plus simple des
« citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au
« repos et à la prospérité de mon pays.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de
« mes sentiments les plus distingués.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Ainsi se termina, tout à l'avantage du prétendant, comme on l'appelait, la maladroite campagne de la Commission exécutive contre l'élu de quatre départements [1]. Désormais le prince Louis-Napoléon était en

[1] On ne sait pas assez combien furent grands les ombrages que donnait à la Commission exécutive le nom de Louis-Bona-

possession d'une popularité légitime, et qui, voilée pendant quelques mois encore sous la poussière des événements, devait resplendir glorieuse avant la fin de cette triste année 1848.

Après les sanglantes journées de Juin, produit complexe de l'impéritie d'un pouvoir dont l'origine était le plus grand embarras et dont les alliés étaient égarés par une ignorance complète de la véritable démocratie, il fallut compléter la députation des quatre départements qui avaient une première fois nommé le prince Louis. Le résultat fut le même. Le Prince fut élu dans la Seine par cent dix mille voix, dans l'Yonne par quarante-deux mille, enfin dans la Charente et dans la Corse par la presque unanimité des votants. Son admission eut lieu sans opposition dans la séance du 26 septembre. Arrivé à Paris depuis le 24, le Prince avait pris place à son banc.

Après le vote, il demanda la parole.

« Citoyens représentants, dit-il, il ne m'est pas per-

parte. Le lecteur s'en fera peut-être une idée juste par la lecture de la pièce suivante :

Le Préfet du Gard aux habitants de Nîmes.

« Les ennemis de la République répandent le bruit que « Louis-Napoléon Bonaparte a été proclamé empereur. Rien « n'est plus faux.

« La dernière dépêche télégraphique d'avant hier 13, à « 7 h. 50 m. du soir, dit positivement que tout est tranquille. « Vive la République !

« Nîmes, 15 juin 1848.—10 heures du matin. »

« mis de garder le silence après les calomnies dont
« j'ai été l'objet.

« J'ai besoin d'exprimer ici hautement, et dès le
« premier jour où il m'est permis de siéger parmi vous,
« les vrais sentiments qui m'animent et qui m'ont
« toujours animé.

« Après trente-trois années de proscription et d'exil,
« je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de
« citoyen !

« La République m'a fait ce bonheur ; que la Répu-
« blique reçoive mon serment de reconnaissance, mon
« serment de dévouement, et que les généreux com-
« patriotes qui m'ont porté dans cette enceinte soient
« certains que je m'efforcerai de justifier leurs suffrages
« en travaillant avec vous au maintien de la tranquil-
« lité, ce premier besoin du pays, et au développement
« des institutions démocratiques que le peuple a droit
« de réclamer.

« Longtemps je n'ai pu consacrer à la France que
« les méditations de l'exil et de la captivité. Aujour-
« d'hui la carrière où vous marchez m'est ouverte :
« recevez-moi dans vos rangs, mes chers collègues,
« avec le même sentiment d'affectueuse confiance que
« j'y apporte. Ma conduite, toujours inspirée par le
« devoir, toujours animée par le respect de la loi, ma
« conduite prouvera, à l'encontre des passions qui
« ont essayé de me noircir pour me proscrire encore,
« que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à
« la défense de l'ordre et à l'affermissement de la
« République. »

Ces paroles furent accueillies par une approbation unanime. Le dédain du public fit justice de quelques froides railleries dirigées contre l'élu du peuple par le journal semi-officiel du Gouvernement.

Trois jours auparavant, la France entière avait été agitée au récit d'un banquet politique qu'avait présidé M. Ledru-Rollin, dans un jardin public appelé le Châlet. Ce jour-là même, anniversaire du 22 septembre 1792, un autre banquet, où assistaient les autorités de la ville de Toulouse et du département de la Haute-Garonne, était l'occasion de manifestations également menaçantes. Tous les ornements qui décoraient le lieu où la table était dressée avaient été choisis de manière à faire disparaître tous les doutes sur la véritable pensée de cette fête. Tout était rouge : les hautes pièces de bois dressées près de la table étaient entourées de papier rouge; le buste de la Liberté reposait sur un socle rouge; un cartel sur lequel étaient inscrits ces mots : *Organisation du travail*, était rouge; les commissaires portaient un brassard rouge; ils avaient à la boutonnière des rubans rouges; le bleu et le blanc des cocardes étaient dissimulés, afin qu'elles parussent seulement rouges; la hampe des drapeaux était surmontée de bonnets rouges. Un toast au général Cavaignac fut sifflé; un toast à l'Assemblée Nationale excita des murmures encore plus significatifs; pendant ce temps une bande d'émeutiers à la disposition de laquelle le maire avait mis la musique de la garde nationale, parcourait la ville en criant : Vive Barbès! vive la Montagne!

vive Robespierre ! vive Marat ! vive la Guillotine ! Mort aux riches ! mort aux prêtres ! A bas Cavaignac ! A bas l'Assemblée Nationale[1] !

L'attitude du Gouvernement n'était point faite pour rassurer les citoyens émus de ces excès déplorables. Comment un gouvernement composé de révolutionnaires avérés, d'anciens conspirateurs membres de sociétés secrètes, condamnés politiques, etc., aurait-il pu refréner la Révolution ? Ainsi, le lendemain même du sinistre banquet de Toulouse, le *Moniteur* disait officiellement :

« Les journaux réactionnaires de Toulouse annon-
« cent que le préfet de la Haute-Garonne doit être
« révoqué. Nous sommes autorisés à déclarer que
« cette nouvelle est sans fondement aucun, et que
« M. Casavan n'a jamais cessé de mériter la confiance
« du Gouvernement. »

Cependant le Gouvernement dut sacrifier le préfet de la Haute-Garonne aux répugnances hautement exprimées de l'Assemblée Nationale et révéler ainsi au pays le secret de sa faiblesse.

Dès ce jour, il fut évident pour tous les honnêtes gens que la dictature du général Cavaignac serait impuissante à préserver la France du fléau de la République rouge, et qu'elle laisserait périr par impéritie ce qu'elle avait sauvé par les armes.

Au milieu de ces préoccupations, qui, nous devons le dire, n'atteignaient pas les membres du Gouverne-

[1] Voir les journaux de Toulouse du 23 septembre 1848.

ment, l'Assemblée Nationale discutait la Constitution. Depuis son succès définitif, le parti qui se rangeait sous la bannière de MM. Cavaignac et Armand Marrast songeait à soustraire au suffrage universel le choix du Pouvoir exécutif, et à le déférer à l'Assemblée, dont il se croyait sûr. Cette intention, à peine entrevue, fut repoussée par le sentiment public; mais on crut savoir alors qu'on chercherait à introduire dans la Constitution un amendement qui rejetterait l'élection après le vote des lois organiques, et laisserait provisoirement le Pouvoir exécutif tel qu'il était établi.

Dans la séance du 5 octobre 1848, il fut donné lecture de la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Élu par cinq départements, il est de mon devoir « de vous informer que je suis décidé à opter pour « Paris, lieu de ma naissance.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Par une coïncidence véritablement prophétique, la discussion sur la Présidence s'ouvrit immédiatement après cette lecture et sous le retentissement de ce nom, qui produisait toujours un tressaillement dans l'Assemblée.

Le débat s'éleva à une hauteur remarquable : la plupart des opinions s'y produisirent avec franchise; mais on trouve que le Pouvoir seul en manqua.

Un des orateurs de cette fraction de l'Assemblée qui voulait appliquer aux événements nouveaux la poli-

tique et l'expédient de la Convention, M. Félix Pyat proposait de confier le Pouvoir exécutif à l'Assemblée Nationale elle-même. Quant à l'intervention du suffrage universel, il la repoussait en vertu des raisons mêmes qui la faisaient désirer par l'opinion publique : « Un « Président nommé par le suffrage universel, disait « M. Félix Pyat, aura une énorme puissance. L'élec- « tion est plus forte que le droit divin. Il dira, s'il est « ambitieux : Moi, je suis mieux élu que vous ; je re- « présente plus de suffrages ; je représente mieux le « peuple ; je suis plus que vous ! Un Président, c'est « un roi électif, par conséquent plus terrible, plus « dangereux que les autres. »

M. de Tocqueville vint ensuite, au nom de la Commission de constitution, expliquer la valeur et la portée de l'institution de la Présidence, telle qu'on avait voulu la faire : d'un côté, lui donner une importance personnelle, un droit particulier issus de l'élection ; de l'autre, l'enchaîner par la responsabilité et le contre-seing des ministres. « Ne pouvant agir sans le concours pris « dans votre sein, disait M. de Tocqueville, il se « trouve réduit à l'impuissance, et il est toujours do- « miné, contraint par l'Assemblée Nationale. Qu'est- « ce que ce système ? C'est celui de la Convention elle- « même, rien de plus, rien de moins... N'est-ce pas « là ce que vous avez voulu ? »

De pareilles citations sont d'une haute importance pour l'intelligence des événements qui forment la matière de la présente histoire. Il n'est pas inutile, on peut le voir, de rechercher aux origines de la Consti-

tution la pensée intime des hommes qui plus tard devaient diriger contre le Président de la République Française une guerre si tenace, si acerbe, si nuisible aux grands intérêts du pays. Cette fois, il n'y a pas d'équivoque : la pensée de la Constitution est une pensée d'antagonisme ; et à chaque conflit elle réserve à part soi une victoire pour l'Assemblée. Ainsi donc le Pouvoir législatif sera confié à une espèce de Convention ; et c'est un homme d'ordre, un républicain du lendemain, un monarchiste constitutionnel de la veille, qui développe de telles idées, qui évoque de pareils souvenirs !

Au reste, l'orateur ne craignit pas de mettre le doigt sur la plaie la plus vive et la plus cuisante du Gouvernement d'alors :

« Je cherche, s'écria-t-il, dans toute la sin-
« cérité de mon âme, les causes du changement
« de résolution qui s'est opéré dans l'esprit de plu-
« sieurs de mes collègues ; et je défie tout orateur
« quelconque de venir à cette tribune expliquer ce
« changement autrement que par ce que je vais
« dire.

« Il s'est passé dans le pays des événements qui
« ont jeté dans l'esprit des amis sincères de la Répu-
« blique des préoccupations graves. Il est évident que
« les membres de cette Assemblée qui ont changé
« d'opinion ne l'ont fait que parce qu'ils ont craint
« qu'il ne sortît des suffrages du peuple quelque nom
« hostile à la République.... »

Un système plus radical encore que celui de M. Félix

Pyat fut produit par M. Grévy sous la forme d'un amendement célèbre, qui se résumait ainsi : Pas de présidence.

A côté de ces opinions fortement tranchées, vinrent des nuances, des vues de détail : ainsi M. Flocon voulait que le Président ne fût nommé que pour un an ; M. Jules de Lasteyrie proposait un mode d'élection à deux degrés, etc.

La question de nomination par l'Assemblée fut violemment balayée de l'arène par un des plus beaux discours qu'ait prononcés M. de Lamartine. Reprenant au passage et complétant la pensée que M. de Tocqueville laissait inachevée, le grand orateur fit voir l'inanité des craintes que pouvait inspirer tel ou tel candidat appartenant aux dynasties déchues de la maison de Bourbon.

« — Et Bonaparte ? » dit une voix.

« — Si cela est impossible pour les deux dynasties « que je viens de citer, reprit M. de Lamartine, cela « l'est-il également pour une autre ? car, puisque vous « déclarez cette supposition ridicule, impossible pour « ces deux dynasties, c'est que vous pensez qu'il y en « a une autre pour laquelle il n'en serait pas de « même.

« Eh bien ! je vais soulever le voile secret qui pèse « sur la pensée, sur la conscience de l'Assemblée et « du pays. Je le ferai avec la réserve due à des hom- « mes qui siégent dans cette enceinte, et avec la fran- « chise que je dois au plus grand des intérêts pu- « blics.

« A une autre époque, quand nous avons cru qu'il « y avait encore incompatibilité entre la fondation de « la république, son établissement possible et certain « nom, dont le seul crime, ne l'oubliez pas, c'est notre « gloire (Mouvement prolongé), j'ai moi-même ap- « porté à cette tribune, non pas un acte sévère, il n'en « sortira jamais de cette main, mais un ajournement « de quelques mois, avant de rendre à des individus « la jouissance dc leurs droits.

« Vous en avez jugé autrement, et je m'incline de- « vant votre décision. Vous aviez le droit de faire ce « que vous avez fait, nous ne l'avions pas. Nous n'é- « tions que vos mandataires, mandataires responsa- « bles; vous étiez souverains, je m'incline, je ne veux « rien dire qui puisse être une atteinte à votre déci- « sion ou à ce nom. Mais ce qui préoccupe tous les « esprits, c'est la crainte que le fanatisme de quelques « hommes ne se trompe de date, et que s'attachant « aux héritiers, je ne dis pas de la gloire, car la gloire « est un bien au partage duquel le sang ne donne au- « cun droit, mais à l'éclat qui entraîne facilement « une nation comme la nôtre, il ne crée ce que « vous pouvez considérer, ce que je considère moi- « même comme un danger.

« Le danger est-il réel? je ne le dirai pas. Il « ne m'est pas donné plus qu'à vous de soulever « le voile de l'avenir; mais cependant la raison est « une des forces humaines sur lesquelles on a « droit de compter dans un grand pays comme le « nôtre. »

Malheureusement M. de Lamartine ne voyait la situation qu'à travers le prisme de ses illusions; son instinct politique, souvent juste, mais un pur instinct, est ordinairement mal servi par son jugement qui est incertain et manque de cette faculté de comparaison et de déduction qui fait les vrais hommes d'État. Aussi quand il s'écriait: « Pour faire un 18 brumaire, « il faut deux choses: il faut de longues années de « terreur en arrière, et en avant des victoires de Ma- « rengo et des Pyramides, » il prononçait une phrase littérairement belle, mais dépourvue de vérité, car il ne réfléchissait pas que les orages du gouvernement parlementaire ne le cèdent guère en violence aux orages du gouvernement révolutionnaire proprement dit; que la crainte d'une nouvelle ère de démagogie peut imprimer aux esprits le même mouvement que la terreur elle-même; et qu'enfin, nous vivons dans un siècle où les victoires de Marengo et des Pyramides pourraient trouver aux yeux d'une nation agricole et industrieuse des équivalents magnifiques dans la splendeur d'une glorieuse paix.

Mais l'étonnante péroraison de ce discours célèbre fait pardonner à l'orateur bien des sophismes et bien des égarements.

« Voilà un citoyen, disait M. de Lamartine se « plaçant dans l'hypothèse de l'élection directe par « l'Assemblée, voilà un citoyen qui, au lieu de « naître aux hautes fonctions que vous lui déférez, « au grand soleil du suffrage universel, avec des mil- « lions de voix qui seraient autant de points d'appui,

« sortira simplement d'un scrutin fait dans cette en-
« ceinte, peut-être avec l'unanimité, je le souhaite
« sans oser l'espérer, mais peut-être aussi à la majo-
« rité d'un certain nombre de voix, cent, soi-
« xante, quarante, trente, peut-être même trois ou
« cinq seulement... Quelle autorité peut-il avoir ?
« Est-ce là tout le prestige que vous voulez lui
« faire ?

« Et le lendemain le *Moniteur* annonce sa nomina-
« tion à la France ; mais êtes-vous bien sûrs qu'alors
« ne s'élèveront pas de toutes parts des soupçons, je
« ne dirai pas de corruption, mais au moins de ces
« brigues que la malveillance et l'envie sont toujours
« prêtes à supposer? Elles diront aux membres de
« l'Assemblée Nationale :—Toi, tu as nommé le Pré-
« sident parce qu'il est ton parent, et que tu as fait
« passer tes affections avant les intérêts du pays ; toi,
« parce qu'il est ton ami, et que tu fondes sur cette
« amitié tes espérances de grandeur ; toi, parce qu'i
« t'a promis une ambassade...... »

Une immense agitation se fit dans l'Assemblée. Des bravos enthousiastes éclatèrent. Beaucoup de représentants, attachés au chef du Pouvoir exécutif. baissèrent leur tête consternée. C'était par une apostrophe de ce genre que Cromwell avait congédié le parlement croupion.

Une immense majorité rejeta le système d'élection directe par l'Assemblée, et le président Armand Marrast donna pourtant l'exemple d'un vote affirmatif,

vote d'autant plus inouï que M. Marrast votait ainsi contre ses propres conclusions[1] !

Le général Cavaignac n'eut pas plus de logique; tous ses ministres votèrent comme lui contre le suffrage universel, qui, deux mois après, exerça contre ces républicains qui doutaient de la République une vengeance éclatante.

On a vu combien la présence du prince Louis-Napoléon avait pesé sur la discussion et lui avait imprimé un caractère de personnalité qui, chez les partisans du Gouvernement, fut empreint de beaucoup d'aigreur. Jamais une question de cette importance n'avait été traitée avec moins d'élévation, d'indépendance et de patriotisme. Le Gouvernement, en soutenant l'élection par l'Assemblée, s'était placé sur la sellette. On ne discutait plus la présidence de la République, on discutait à mots couverts le général Cavaignac. L'attitude du Pouvoir manqua tellement de dignité, le parti ministériel laissa percer une irritation si maladroite que les regards les plus indifférents se portèrent à la fin vers le prince Louis, que désignaient de plus en plus à la sympathie des cœurs honnêtes les attaques sourdes et réitérées des amis de M. Cavaignac.

N'écoutant que leur dépit, ceux-ci proposèrent, dans

[1] On lit dans le rapport de M. A. Marrast sur la Constitution :
« La majorité a été convaincue que l'une des conditions
« vitales de la démocratie, c'est la force du pouvoir : elle a
« donc voulu qu'il reçût cette force du peuple, qui seul la
« donne. »

la séance du 9 octobre, d'exclure de la présidence de la République les membres des familles qui ont régné sur la France.

« — Citoyens, dit le représentant Coquerel, deux « considérations graves vous déterminent à rejeter « l'amendement : jusqu'ici vous avez discuté des « questions de principes et non des questions de per- « sonnes; ce qu'on vous demande maintenant n'est « plus une affaire de principe, c'est une loi contre un « homme... La deuxième raison est une raison de « politique et de prévoyance. Avec un peuple tel que « le peuple français, une exclusion est une dési- « gnation ! »

« — C'est une loi d'incompatibilité, vous a-t-on « dit, s'écria M. Lacaze; non, c'est une loi de « proscription et de division. On ne doit écrire dans « une constitution que des vérités éternelles, et non « des arrêts de proscription.

« L'amendement a pour but de proscrire trois races « royales. Contre les deux premières, vous avez déjà « une loi de bannissement; c'est dans la troisième que « vous trouvez le citoyen que l'on paraît surtout croire « disposé à affecter des prétentions au pouvoir. Il s'est « expliqué à cette tribune. Il a protesté de son dé- « vouement à la République. Il est au milieu de vous. « L'assemblée Nationale l'a accepté ; il est Représen- « tant du Peuple. Réfléchissez à la position que vous « lui avez faite, et à celle que vous vous êtes faite à « vous-mêmes... »

Le voile des réticences était déchiré. Le Prince se dirigea d'un pas ferme vers la tribune.

« Je ne prends pas, dit-il, la parole contre l'amen-
« dement. Certainement, j'ai été assez récompensé en
« retrouvant tous mes droits de citoyen pour n'avoir
« aucune ambition.

« Je ne viens pas non plus réclamer pour ma con-
« science contre les calomnies dont je suis l'objet.
« C'est au nom des 300,000 électeurs qui, par deux
« fois, m'ont honoré de leurs suffrages, que je viens
« désavouer le nom de prétendant qu'on me jette tou-
« jours à la tête. »

L'amendement fut mis aux voix et rejeté à une majorité considérable; et le lendemain l'Assemblée abrogea sans discussion les lois d'exil de 1816 et de 1832.

Néanmoins, les républicains de la veille ne renoncèrent pas à diriger contre Louis-Napoléon d'incessantes attaques, qui, d'ailleurs, popularisèrent et propagèrent sa candidature.

Un incident qui troubla la séance du 25 octobre mérite, entre autres, de trouver place ici.

On s'était étonné, dans les classes laborieuses, de l'implacable hostilité des gouvernants envers le neveu de l'Empereur. Il en résulta un peu d'agitation ; des bruits alarmants circulèrent. Les amis du prince Louis craignirent une manifestation que le ministère pouvait favoriser ou exploiter au profit de ses rancunes. Pour prévenir toute intrigue, le prince Napoléon, fils de Jérôme, signala les faits aux journaux, en les priant de

mettre les gens crédules en garde contre les meneurs qui seraient tentés d'abuser d'un grand nom. Le Gouvernement en était alors arrivé, avec la famille de celui qu'il considérait comme son rival le plus à craindre, à ce degré d'irritabilité nerveuse qui ne permet plus d'apprécier sainement les actes d'un rival. La démarche du prince Napoléon Bonaparte fournit à M. Dufaure, ministre de l'intérieur, l'occasion d'une lourde épigramme.

« Notre honorable collègue, dit-il, en parlant du « fils de Jérôme Bonaparte, m'a donné à la séance de « lundi dernier l'avis dont parle cette lettre ; mais je « lui ai déclaré que les personnes qu'il considérait « comme bien informées étaient, au contraire, fort mal « informées. J'ai ajouté que je pouvais l'assurer que « dans la capitale, où se rencontrent tant d'éléments « de désordre, mais d'une autre nature, il ne se pré- « parait aucune émeute, absolument aucune émeute « en son nom. »

Tous les regards se tournèrent vers la place habituelle du prince Louis ; il était absent.

M. Napoléon Bonaparte parut à la tribune. — « L'autre ! l'autre ! » cria-t-on de toutes parts. M. Napoléon Bonaparte insista, discuta la réalité du bruit qui avait couru d'une prise d'armes, que certifia M. le général Baraguay d'Hilliers, et protesta de nouveau contre les attaques réitérées dont M. Louis Bonaparte avait été l'objet.

Tout à coup, l'intervention de M. Clément Thomas

donne à cette scène, déjà très-animée, une violence sans exemple :

« — Mon défaut, dit l'ancien commandant de la « garde nationale, est d'aller trop au fond des choses ; « je vais peut-être à mon insu y tomber aujourd'hui. « Un membre de cette Assemblée avait été appelé à « s'expliquer à cette tribune : un autre est venu ré- « pondre pour lui. Ce n'est pas la première fois qu'au « moment où se traitent les questions les plus impor- « tantes, l'Assemblée remarque l'absence du ci- « toyen Louis Bonaparte. Il y a dans cette enceinte « des personnes qui vont se présenter au pays comme « candidats à des fonctions très-élevées, très- « graves. »

Et l'orateur regardait fixement les membres de la famille Bonaparte groupés au pied de la tribune.

« — Cela ne vous regarde pas ! » s'écrie le prince Napoléon, justement blessé de ces inconvenances de gestes et de langage.

Le président Marrast rappelle Napoléon Bonaparte à l'ordre, mais il ne retire pas la parole à M. Clément Thomas.

« — Ce n'est pas, continue celui-ci, en s'abstenant « au moment des votes significatifs, ce n'est pas ainsi « qu'on peut gagner l'estime et la confiance du « pays.

« — Très-bien ! très-bien ! » interrompt ironiquement le prince Napoléon, que M. Marrast frappe immédiatement d'un second rappel à l'ordre.

« — Puisque M. Napoléon Bonaparte est si bien

« disposé à répondre ici pour son cousin... reprend
« M. Thomas.

« — Partout et toujours, Monsieur !

« — Je lui demanderai s'il n'est pas vrai que ses « agents parcourent les départements de la France, « en proclamant la candidature de son cousin ; je lui « demanderai si ce fait n'est pas vrai, et si on ne « s'adresse pas pour cela *à la partie la moins éclairée* « *de la population ?*

« Si cela est vrai, cette candidature est des plus « singulières. (Bruit.) Je demanderai à M. Napoléon « Bonaparte à quel titre son cousin peut se présenter « comme candidat à la présidence de la République. « (Nouveau tumulte.) Je le regarde comme un bon « citoyen ; mais je dis que, pour prétendre à une po- « sition si élevée, si importante, il faut s'appuyer « sur des services réels. »

Le tumulte fut à son comble, tous les représentants quittèrent leurs bancs et entourèrent au pied de la tribune les princes Napoléon et Pierre, qui s'efforçaient vainement de dominer le bruit. — « On peut bien nous proscrire, s'écriait Pierre Bonaparte, on ne doit pas nous insulter. »

Cet épisode inimaginable finit par un nouveau rappel à l'ordre prononcé cette fois contre Pierre Bonaparte, et l'Assemblée décida que l'incident était clos.

Le lendemain, le prince Louis Bonaparte vint faire à la tribune bonne justice de l'incroyable agression de M. Clément Thomas.

« Citoyens représentants, dit-il, l'incident regret-
« table qui s'est élevé hier à mon sujet ne me permet
« pas de me taire. Je déplore profondément de parler
« encore de moi, car il me répugne de voir sans cesse
« porter devant l'Assemblée des questions person-
« nelles, alors que nous n'avons pas un moment à
« perdre pour nous occuper des graves intérêts de la
« patrie.

« Je ne parlerai ni de mes sentiments, ni de mes
« opinions; je les ai déjà manifestés devant vous,
« et jamais personne n'a pu encore douter de ma
« parole.

« Quant à ma conduite parlementaire, de même que
« je ne me permettrai jamais de demander à aucun
« de mes collègues compte de celle qu'il croira devoir
« tenir, de même je ne reconnais à aucun d'eux le
« droit de m'interpeller sur la mienne; ce compte, je
« ne le dois qu'à mes commettants.

« De quoi m'accuse-t-on? d'accepter des sentiments
« populaires ma candidature que je n'ai pas réclamée?
« Eh! bien, oui, je l'accepte, cette candidature qui
« m'honore. Je l'accepte parce que trois élections
« successives et le décret unanime de l'Assemblée
« nationale contre la proscription de ma famille
« m'autorisent à croire que la France regarde le nom
« que je porte comme pouvant servir à la consolida-
« tion de la société ébranlée jusque dans ses fonde-
« ments, à l'affermissement et à la prospérité de la
« République. Que ceux qui m'accusent d'ambition
« connaissent peu mon cœur! Si un devoir impérieux

« ne me retenait pas ici, si la sympathie de mes con-
« citoyens ne me consolait pas de l'animosité de quel-
« ques attaques et de l'impétuosité même de quel-
« ques défenses, il y a longtemps que j'aurais regretté
« l'exil.

« On me reproche mon silence : il n'est donné qu'à
« peu de personnes d'apporter ici une parole éloquente
« au service d'idées justes et saines. N'y a-t-il donc
« qu'un seul moyen de servir son pays? Ce qu'il lui
« faut, c'est un gouvernement ferme, intelligent et
« sage, qui pense plus à guérir les maux de la patrie
« qu'à les venger; un gouvernement qui se mette
« franchement à la tête des idées vraies, pour repous-
« ser ainsi, mille fois mieux que par les baïonnettes,
« les théories qui ne sont pas fondées sur l'expérience
« et la raison.

« Je sais qu'on veut semer mon chemin d'écueils
« et d'embûches : je n'y tomberai pas. Je suivrai tou-
« jours, comme je l'entends, la ligne que je me suis
« tracée, sans m'inquiéter, sans m'arrêter. Rien ne
« m'ôtera mon calme, rien ne me fera oublier mon
« devoir. Je n'ai qu'un but, c'est de mériter l'estime
« de l'Assemblée, et, avec cette estime, celle de tous
« les hommes de bien et la confiance de ce peuple
« magnanime qu'on a si légèrement traité hier. Je
« déclare donc à ceux qui voudraient organiser contre
« moi un système de provocation, que dorénavant je
« ne répondrai à aucune interpellation, à aucune exci-
« tation qui voudraient me faire parler quand je veux
« me taire; et, fort de ma conscience, je resterai iné-

« branlable contre toutes les attaques, impassible contre
« toutes les calomnies. »

Le sort en était jeté : les maladroites attaques des amis du Pouvoir plaçaient le Prince dans la nécessité d'abdiquer sa personnalité ou d'affirmer hardiment sa candidature. C'est ce qu'il fit à la tribune avec autant de dignité que de fermeté.

Le soir de cet événement, car c'en fut un pour Paris et pour la France, le Prince, reconnu par la foule au débarcadère du chemin de fer de Saint-Germain, fut l'objet d'une ovation enthousiaste, et ne parvint qu'avec peine à se soustraire aux acclamations de plus de mille personnes empressées à le saluer.

Cependant il s'agissait de fixer le jour où aurait lieu l'élection du Président. Le Gouvernement, ouvrant enfin les yeux, et s'apercevant que chaque jour qui s'écoulait l'amoindrissait dans l'opinion publique, fit connaître qu'il était dans l'intention de repousser tous les ajournements. Les diverses réunions parlementaires, qui, au dehors de l'enceinte officielle de l'Assemblée, rassemblaient les divers partis, se saisirent également de cette question brûlante. Dans la réunion de la rue de Poitiers, M. Molé soutint que l'élection du Président au milieu de la durée d'une Assemblée Constituante était une anomalie ; MM. Thiers, Berryer, Baze, Rouher, et quelques autres soutinrent au contraire, vu l'anxiété du pays et la nécessité d'un prompt retour de la sécurité publique, que l'on ne devait pas mettre obstacle à la prompte élection du Président définitif de la République. Cette opinion réunit une ma-

jorité considérable, et triompha complétement dans la séance du 26 octobre. L'Assemblée décréta, à la majorité de 587 voix contre 232, que l'élection du Président de la République Française une et indivisible aurait lieu le 10 décembre 1848.

Cinq noms se trouvèrent en présence : ceux de MM. Raspail, Ledru-Rollin, de Lamartine, du général Cavaignac, et du prince Louis-Napoléon Bonaparte.

Il serait assez difficile d'assigner un caractère précis à la candidature de M. Raspail, soutenu par une fraction minime de la démagogie parisienne et lyonnaise. Ancien conspirateur, membre de toutes les sociétés secrètes, condamné politique sous la monarchie de Juillet, M. Raspail, que distinguait d'ailleurs une renommée scientifique qu'il ne nous appartient pas de discuter, avait joué l'un des principaux rôles dans la journée du 15 mai, où les clubs envahirent l'Assemblée et tentèrent de la dissoudre. Arrêté pour sa participation à cet événement, M. Raspail était détenu au donjon de Vincennes quand 70,000 suffrages l'élurent Représentant du Peuple. L'Assemblée ayant immédiatement autorisé la continuation des poursuites, M. Raspail ne put prendre possession de son siége, et dut attendre sous les verroux la convocation de la Haute-Cour de Justice instituée par la Constitution.

Imbu d'un républicanisme exalté, sentimental, presque mystique, le caractère principal de M. Raspail était une sombre défiance qui le rendait impropre à ces grandes communications populaires qui groupent

autour d'un homme les forces vives de la démocratie. Isolé dans sa prison comme dans la vie ordinaire, il se défiait de tout et de tous, de ses proches et de lui-même, de ses amis et de ses ennemis, du Gouvernement et du peuple, de l'Assemblée comme des clubs, de ses visiteurs comme de ses geôliers. Ses principes consistaient en une métaphysique vague, en des théories abstraites où quelque chose de la sensibilité maladive de Jean-Jacques Rousseau se mêlait à l'âpre dogmatisme de Robespierre et de Saint-Just. Hors de deux ou trois grandes villes, où de petits traités de médecine populaire avaient répandu le nom de Raspail, cette candidature ne pouvait rallier qu'une poignée de sectaires.

M. Ledru-Rollin représentait plus franchement, plus largement, ce qu'on appelait alors la République exaltée ; sa France, à lui, c'était la France de 1793; sa politique, celle de la Convention; ses moyens de gouvernement, il ne les niait pas, il les empruntait au *Moniteur* révolutionnaire : une assemblée unique, omnipotente, revêtue de tous les pouvoirs ; l'impôt progressif, l'emprunt forcé, le maximum, les clubs en permanence, les riches hors la loi, tous ces détestables procédés retrouvés dans les défroques sanglantes du Comité de Salut Public, voilà par quel régime M. Ledru-Rollin prétendait républicaniser le pays. Doué d'un véritable talent oratoire, mais surtout d'une éloquence volubile, à la fois banale et pompeuse, sonore, retentissante et fiévreuse, qui met l'exagération à la place du fait, il pouvait à un jour donné soulever

les masses indisciplinées qui préfèrent la place publique à l'atelier, et à la vie par le travail, la discussion par le désordre, ou la mort sur les barricades. Membre du Gouvernement provisoire et ministre de l'intérieur pendant les quatre premiers mois de 1848, son passage aux affaires avait été signalé par des tentatives, toutefois désavouées, de propagande armée dans la Belgique et la Savoie, par ses fameuses circulaires qui constituaient le pays tout entier en état d'opposition contre la jeune République; enfin, les Bulletins officiels, publiés sous son patronage par un avocat d'un grand mérite et un écrivain depuis longtemps célèbre, en même temps qu'ils soulevaient l'opinion publique, révélèrent en M. Ledru-Rollin le véritable type de ces agitateurs pour qui la République et la démocratie ne sont que des prétextes pour arriver à leur vrai but : la domination d'un homme et le triomphe d'une faction. La populace l'aimait, d'abord parce qu'il avait représenté, dans le sein du Gouvernement provisoire, tout le côté turbulent, agressif, de la Révolution ; ses formes athlétiques et viriles, son tempérament nerveux et sanguin, qui le jetait même à son insu dans ces violences de langage que le peuple prend si facilement pour de l'énergie, une vague ressemblance dans le port et dans l'encolure avec Mirabeau et Danton, ces deux types populaires, plaisaient à cette multitude sans réflexion et sans frein qui rêvait le retour du plus désastreux et du plus impossible des gouvernements du passé. Les habitudes d'une vie large et fastueuse, les sacrifices de toute

espèce que lui imposèrent, sous le règne de Louis-Philippe, les obligations de son rôle politique, avaient dissipé son immense fortune, et, comme Catilina, il lui eût fallu l'inviolabilité du dictateur ou du représentant du peuple, l'Hôtel-de-Ville ou le Palais-Bourbon, pour compenser ses sacrifices passés. Résolu sinon à tout faire, peut-être à tout laisser faire, c'était bien l'homme de la République rouge, et tous les efforts des chefs de barricades, des affiliés des clubs et des sociétés secrètes, se concentrèrent sur cette espérance et sur ce nom.

Une immense popularité avait entouré M. de Lamartine; mais ce grand poëte n'en sut point profiter pour le pays ni pour lui-même. Le péril flagrant dont les entraînements révolutionnaires menaçaient la République le toucha moins que les difficultés intérieures du Gouvernement provisoire; il voulut à tout prix les dissimuler au public, et feignit la plus étroite entente avec M. Ledru-Rollin et ses amis. Il ne comprit pas, pour son malheur, que si la majorité modérée du Gouvernement se fût courageusement séparée de la minorité violente, elle eût groupé autour d'elle tous les hommes honnêtes et de bonne volonté, et se fût présentée devant l'Assemblée Nationale armée d'une force capable de contenir et de dominer les partis. De la part de M. de Lamartine, ce ne fut ni une mauvaise pensée, ni une mauvaise action; mais ce fut une faute lourde, irréparable, dont les conséquences pèseront jusqu'à la fin sur sa vie politique. Au mois d'octobre 1848, il

restait à M. de Lamartine quelques amis fidèles, mais pas un partisan.

Restaient donc en présence deux candidats sérieux : le général Cavaignac, chef du Pouvoir exécutif, et le prince Louis-Napoléon.

Le général Cavaignac avait rendu dans les journées de juin 1848 d'éminents services à la cause de l'ordre et de la civilisation : c'étaient là son titre et sa gloire. Mais la France voulait quelque chose de plus qu'un général heureux : elle voulait une force dans le présent, une garantie pour l'avenir ; le général Cavaignac n'avait pas l'une et ne pouvait pas donner l'autre. Qu'avait-il fait de cette dictature qu'il tenait de l'Assemblée et de sa propre victoire? Rien, absolument rien.

De tous les gouvernements qui ont passé tour à tour dans notre malheureuse patrie, ce fut certainement le plus médiocre et le moins productif. Nulle pensée généreuse, nulle vue d'ensemble, nulle tentative de bien public, rien enfin de ce qui décèle la présence aux affaires d'un homme d'État ou même d'un homme intelligent. Avouons-le : la position du général Cavaignac était intolérable. Fils et frère de révolutionnaire, devant ses récentes épaulettes de général de division beaucoup moins à son incontestable mérite qu'à la protection combinée du *National* et de la *Réforme*, il s'était vu forcé de museler cette révolution à laquelle il avait donné tant de gages. Que faire ensuite? Sa conscience lui disait qu'il fallait marcher avec la majorité véritable, avec la nation. Mais la nation vou-

lait-elle bien la République, du moins cette république dont Cavaignac le conventionnel et Godefroi Cavaignac, le combattant d'avril 1834, avaient été les apôtres? Comment concilier l'inflexible nécessité gouvernementale qui se manifeste clairement à quiconque met la main sur le pouvoir, et les scrupules d'une âme droite, mais timorée? En réalité, le gouvernement était donc impossible pour le général Cavaignac : il le sentait peut-être : de là ces inégalités d'humeur, ces brusqueries soudaines dont s'étonna le monde parlementaire, et tant de petits mécomptes, qui, à peine dignes de l'histoire, influent cependant sur la destinée des individus, par conséquent sur celle des peuples.

D'ailleurs, le général Cavaignac était mal entouré. La phalange des républicains de la veille tenait le Pouvoir en état de blocus : essayait-on de réparer un mauvais choix, on risquait d'en commettre un pire. Nous verrons tout à l'heure comment les ministres de M. Cavaignac s'y prirent pour lui enlever jusqu'au dernier vestige de sa popularité d'un moment.

Néanmoins, il était au pouvoir ; il disposait de l'administration, de l'armée, des impôts et des places ; ses moyens d'influence étaient immenses : qui peut mesurer d'ailleurs la puissance des faits accomplis? Un changement de personne aurait-il lieu sans troubles? Déplacer le général Cavaignac, le vainqueur de Juin, n'était-ce pas jouer le jeu de la Révolution? Une fraction notable de la population s'adressa ces interroga-

tions terribles, et résolut de maintenir le général. Les commerçants et les banquiers, la tête de la bourgeoisie, ne cessèrent de lui prêter un concours sans réserve, mais qui lui profita peu.

La situation du prince Louis-Napoléon Bonaparte était bien différente. Comme il comprenait très-bien ce que sa position particulière et les préjugés répandus sur son compte lui imposaient de ménagements et de réserves, il garda longtemps la pensée d'une abstention complète ; mais les sympathies populaires, qui bouillonnaient sourdement depuis le commencement de la Révolution, ne pouvaient le trouver insensible. Il savait bien lui-même que l'heure d'une crise solennelle, décisive, allait sonner pour le peuple français. Devait-il abdiquer au moment où il devenait l'homme de la situation, le symbole d'une grande rénovation sociale, en un mot le sauveur de la France éplorée? A la question ainsi posée il n'y avait qu'une réponse. « Si le peuple, avait-il dit un jour à l'Assemblée Na-« tionale, m'impose des devoirs, je saurai les remplir. » Ce fut alors, comme depuis, la règle de sa conduite. Il n'en a pas dévié.

Le lendemain même du jour où l'Assemblée fixa au 10 décembre l'ouverture du grand scrutin national, un journaliste que sa lutte persévérante contre la mauvaise république et les mauvais républicains avait investi d'un grand crédit sur l'opinion publique, M. Émile de Girardin, posa dans un article dont le retentissement fut immense la candidature du prince Louis-Napoléon.

« La nécessité d'élire un Président étant donnée, « écrivit le 27 octobre ce publiciste, quel est celui « d'entre tous les candidats qu'il convient de choi- « sir? C'est en descendant au fond de cette ques- « tion, c'est en la retournant sous toutes ses faces, « c'est en la mûrissant par la réflexion et par la « discussion, que s'est formée notre conviction qu'il « n'y avait pas à balancer entre M. Louis-Napoléon « et ses compétiteurs. Il détend la situation trop « fortement tendue; il aplanit les difficultés, il n'en « crée pas; il facilite les solutions dans l'avenir, il « n'en complique aucune..... Plus la majorité qui « l'élira sera considérable, et plus elle lui rendra la « tâche facile, en lui donnant la force de résister à « toutes les exigences impatientes, excessives, pré- « maturées. Ainsi, plus la pyramide est large dans « sa base et moins elle est aisée à ébranler et à ren- « verser. Il ne saurait donc y avoir d'hésitations : « toutes les classes, toutes les opinions doivent se réunir « pour n'avoir qu'un seul candidat, afin que l'épreuve « qu'il nous reste à traverser soit décisive. Or, s'il est « un candidat dont le nom se prête miraculeusement, « il faut le dire, à cet accord de toutes les opinions « et de toutes les classes, c'est le candidat qui s'ap- « pelle Louis-Napoléon Bonaparte[1]. »

Dès lors, l'élan qui a été donné à l'opinion par la déclaration du Prince ne s'arrêtera plus. Les adhésions se succèdent et se déroulent sous les formes les

[1] *Presse* du 27 octobre 1848.

plus variées aux yeux du Gouvernement stupéfait.

Interrogé à Londres par ses amis politiques, M. Guizot n'hésita pas à leur donner le conseil de voter pour le prince Louis-Napoléon.

Le 5 novembre, une réunion eut lieu entre un grand nombre de partisans du principe monarchique, alors présents à Paris. Il y fut déclaré à l'unanimité que les hommes monarchiques ne pouvaient pas avoir de candidat dans la question d'une présidence élective, mais que la candidature que l'on préférerait, si l'on avait à voter, serait celle de Louis Bonaparte[1].

Le 6 novembre, le maréchal Bugeaud dont la candidature avait été posée dans quelques localités, rendit publique la déclaration suivante :

« Poussé par le patriotique et ardent désir de con-
« courir à sauver la patrie des dangers qui la mena-
« cent encore, j'inclinais à accepter la candidature à la
« présidence de la République qui m'était spontané-
« ment offerte de divers points de la France. Une
« appréciation plus mûre de l'esprit public, les faits
« survenus ont modifié mes idées, sans altérer mon
« dévouement à la cause sacrée de la liberté et de
« l'ordre social.

« Je déclare donc à mes amis et à mes partisans
« que je crois utile au bien du pays de renoncer à
« l'honneur insigne dont ils voulaient couronner ma
« longue carrière militaire et politique.

[1] *Gazette de France* du 5 novembre 1848.

« En persistant, je pourrais contribuer à diviser « les suffrages des modérés ; je ne me le pardonnerais « jamais. Je les supplie de concentrer leurs voix sur « *un homme à qui l'assentiment le plus général puisse* « *donner assez de force pour dominer le présent et* « *consolider l'avenir.*

« BUGEAUD D'ISLY.

« La Durantie, 6 novembre 1848. »

Le journal le *Constitutionnel*, qui publia le premier cette pièce en l'accompagnant de commentaires propres à éclaircir le sens du passage que nous avons sou igné, en publia presque immédiatement une autre non moins importante ; c'était un article sans signature qu'on attribua dans ce temps à M. Thiers, qui ne l'a pas désavouée, et où la candidature du Prince était nettement posée.

Dans la matinée du 9, une nombreuse députation de journalistes des départements se rendit chez le prince Louis, à l'hôtel du Rhin, place Vendôme. Le Prince leur exposa les principes politiques auxquels il était résolu de demeurer fidèle.

« On me fait, dit-il, les reproches les plus bizarres « et les plus contradictoires : tantôt on m'accuse d'être « communiste et de vouloir le renversement de l'ordre « social, moi, le neveu de Napoléon, qui compte « parmi ses plus beaux titres de gloire celui d'avoir « rétabli la société sur ses bases ! Tantôt on m'accuse « de vouloir renouveler le despotisme impérial, de « rêver des guerres sans fin, des envahissements de

« territoires : ces deux calomnies se détruisent l'une
« par l'autre.

« Je suis de mon époque et de mon pays ; la guerre
« n'est plus une nécessité de la société moderne, et
« l'ordre social doit être fermement maintenu et for-
« tifié. Je voulais rester dans la retraite ; mais honoré
« des suffrages de cinq départements, je n'ai pas cru
« devoir refuser plus longtemps la mission qui m'était
« confiée. Maintenant que le vœu populaire veut me
« déférer un honneur bien plus grand, je tâcherai de
« m'en rendre digne ; et je ne prendrai jamais mon
« appui que parmi les gens d'ordre et les amis d'une
« sage liberté. »

A la suite de cette entrevue, le comité permanent du congrès de la presse départementale adopta à l'unanimité le candidature de Louis-Napoléon.

Parmi les opinions exprimées plus ou moins hautement par les personnages politiques, il faut conserver à l'histoire le jugement suivant, formulé, dit-on, en manière d'arrêt sans appel par M. Dupin aîné :

« Ceux qui prétendent que M. Louis Bonaparte n'a
« pour lui que des souvenirs monarchiques sont in-
« justes envers M. Cavaignac, *attendu* que ce dernier,
« lui aussi, a des souvenirs du même genre, puisqu'il
« a été page du roi Joachim, à Naples.

« Ceux qui soutiennent que l'unique avantage de
« M. Louis Bonaparte sur M. Cavaignac est son nom
« sont également injustes envers M. Cavaignac,
« *attendu* que ce dernier a un nom aussi, bien que

« différemment célèbre. Si le nom de M. Louis Bona-
« parte le porte et le soulève aux yeux des uns (le grand
« nombre à la vérité), celui de M. Cavaignac l'exalte
« et le recommande aux regards des autres. Il ne
« s'agit que du point de vue d'où on envisage les ob-
« jets : de la Montagne ou de la Plaine. Il est vrai
« qu'il existe en France beaucoup plus de plaines que
« de montagnes. C'est peut-être un vice de confor-
« mation, après tout. »

Après la résolution dont nous avons rendu compte, les membres du congrès de la presse se rendirent chez MM. Berryer et Thiers, et communiquèrent leur manifeste à ces hommes politiques, pour provoquer de leur part une explication franche.

M. Berryer déclara que les hommes modérés devaient se rallier à une république honnête, et queprécisément, pour ce motif, ils devaient, sans acception d'opinion, sacrifier ou plutôt « expulser » le général Cavaignac. Il promit toute son influence, toute celle de ses amis, pour appuyer la candidature de M. Louis Bonaparte.

M. Thiers s'entretint longtemps avec les membres de la députation. Il fut brillant, mordant, nerveux, impitoyable pour tous les hommes qui, de près ou de loin, avaient touché aux affaires depuis le 24 février.
« Voici la situation, dit-il : c'est un chemin bordé de
« précipices et d'épines. Nous n'avons pour en sortir
« que de mauvais chevaux et de détestables équipages ;
« changeons du moins les équipages et les chevaux,
« puis avançons hardiment pour sortir de cette abo-

« minable voie où nous a lancés le *National.* Soumet-
« tons-nous à la République. Si elle est prospère, je
« m'inclinerai. D'ailleurs, la majorité des hommes
« sérieux n'est pas d'avis de revenir à la monarchie
« par les bonapartistes. On m'a offert un portefeuille,
« je l'ai refusé; et mon intention *est de refuser encore*
« *quelque temps.* » Il s'enquit ensuite de l'état des provinces. On lui répondit que les départements avaient une attitude calme et patiente; mais qu'il suffisait d'un accident, d'une escarmouche, d'une échauffourée, pour que les provinces se ruassent en masse sur Paris et le missent à feu et à sang.

« — Raison de plus, s'écria M. Thiers, pour que
« nous nous ralliions tous à la cause de l'ordre, et que
« nous adoptions pour candidat Louis-Napoléon, qui
« est un honnête homme[1]. »

Le 19 novembre, des ouvriers adressent à la *Presse* une lettre où se trouvent ces passages remarquables :

« Jamais la naissance de M. Bonaparte ne sera une
« faute à nos yeux. Sa parenté avec l'Empereur est
« son premier titre à notre amitié et à l'espérance que
« nous mettons en lui. Il en est de même de son nom.
« Ce nom sera toujours le plus aimé, le plus connu, le
« plus respecté du peuple. Il sera toujours le plus
« lumineux, le plus pur, le plus glorieux de notre
« histoire. C'est le nom dont s'enorgueillira l'humanité
« dans son magnifique avenir. C'est le nom écrit
« dans le cœur de la France : nom universel, vénéré

[1] *La Liberté* de Lille, du 16 novembre 1848.

« de tous les peuples, et que des injures françaises « seules devaient atteindre.

« Nous voterons pour M. Bonaparte, parce que « nous aimons plus Austerlitz que la guerre civile; « parce que nous préférons les campagnes d'Égypte, « d'Italie, d'Allemagne, de Russie et d'Espagne aux « campagnes de Juin, et que les beaux souvenirs à « rappeler et à mettre en avant sont, selon nous, les « victoires, les capitales conquises, les rois vaincus, « les forfaits pardonnés, les églises ouvertes, les bles- « sures cicatrisées, les aigles couvertes de poudre, « mais pas de souillures; et non les massacres, les « ignominies, les fusillades, les spoliations et les « vengeances.

« Nous voterons pour M. Louis Bonaparte, parce « que M. Bonaparte est non-seulement un homme, « mais est encore un principe, et que ce principe « est pour la France la gloire dans le passé, la con- « corde pour les jours qui viennent. »

Le 19, M. Ferdinand Barrot, membre de la commission de surveillance du *Siècle*, adresse à M. Chambolle, rédacteur en chef de ce journal, une lettre qui est une scission complète avec les républicains de la veille et un véritable manifeste pour la candidature du prince Louis.

« Ce qui, à mes yeux, disait M. Ferdinand Barrot, « est une raison puissante de décider en faveur de « Louis-Napoléon Bonaparte, c'est qu'il n'a d'enga- « gement avec aucun parti; qu'il n'a épousé aucune « de nos querelles; qu'en arrivant an pouvoir, il n'y

« amène aucune coterie ; c'est enfin que personne ne « peut aussi bien que lui fonder un gouvernement « national, et j'entends par-là un gouvernement qui, « ayant pour but le repos, la grandeur et la prospérité « de la France, appelle également au servicc de ces « grands intérêts les hommes les plus éminents de tous « les partis, et rallie à lui tous les éléments de bonnes « influences que comporte la nation. »

Le 22, un congrès d'imprimeurs se réunit à Tours ; il adopte la condidature du Prince.

La veille, le congrès des journalistes bretons et de tous les délégués des comités électoraux de l'Ouest, qui tenait ses séances à Rennes, avait décidé ce qui suit :

« 1° Réduire les candidatures à deux : celle de « Louis Bonaparte ; celle d'Eugène Cavaignac ; « 2° L'abstention serait un danger ; 3° A l'unanimité « il y a lieu de repousser la candidature de Cavaignac ; « 4° Et, à une très-grande majorité, il adopte la can- « didature de Louis Bonaparte. »

Le 15, M. Odilon-Barrot, consulté par un électeur sur le meilleur choix à faire pour l'élection du Président, se prononce pour Louis Bonaparte, « par la rai- « son que n'étant engagé avec aucun des partis poli- « tiques qui ont fait la révolution, il lui sera plus facile « de prendre partout les hommes capables, sans « acception d'origine, et de faire ainsi la vraie conci- « liation. »

Le 23, un congrès électoral préparatoire réuni à Paris, et dans lequel figuraient MM. Crespel de La-

touche, Bouhier de l'Écluse, et un grand nombre de rédacteurs des journaux de départements, conseille à ceux qui se rendent à l'élection du 10 décembre de voter pour Louis Bonaparte, afin d'arriver régulièrement et pacifiquement à une Assemblée nouvelle, et au libre et entier exercice du vote universel.

Le 27, M. Molé déclare qu'il n'a pas cessé d'être constamment d'accord avec M. Thiers sur tous les points relativement à la conduite à tenir dans les circonstances présentes, et en particulier en ce qui concerne la candidature du Président de la République.

Enfin, le maréchal Bugeaud croit devoir appuyer sa première déclaration par une note tout-à-fait explicite, et dont voici le texte :

« Monsieur le rédacteur du *Constitutionnel*,

« Lorsque j'écrivis mon désistement à la candida-« ture pour la Présidence de la République, je n'avais « aucun parti pris; mon langage a dû reproduire « l'état de mon esprit. Aujourd'hui je me rallie à « l'opinion de la masse des hommes d'ordre, et je « déclare que je voterai pour Louis-Napoléon Bona-« parte. Les fausses interprétations de mes paroles « par les journaux qui soutiennent la candidature « du chef du Pouvoir exécutif m'obligent à cette « déclaration.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considéra-« tion distinguée.

« Maréchal Bugeaud. »

Terminons cette énumération longue, mais nécessaire, par une nouvelle et très-intéressante citation. Les ouvriers charpentiers de Troyes ayant adressé une lettre très-chaleureuse à Louis-Napoléon, le Prince leur fit la réponse suivante :

« Paris, le 16 novembre 1848.

« Citoyens, de tous les témoignages de sympathies « qui m'arrivent, aucun ne m'a plus vivement touché « que le vôtre. Il m'a prouvé que vous avez bien com- « pris les motifs qui m'ont fait accourir sur cette glo- « rieuse terre de France.

« Vous ne m'étonnez pas en me signalant les menées « qui vous entourent ; elles s'exercent dans tous les « départements. Je n'y oppose que la droiture de ma « conscience et je me sens assez fort avec les seuls « appuis que je réclame : le bon sens du peuple et « l'héritage de mon nom. Répondez à ceux qui vous « parlent de mon ambition que j'en ai une grande en « effet, celle d'arracher la France au chaos et à l'a- « narchie, et de la rétablir dans sa grandeur morale « en même temps que dans sa liberté.

« Les ouvriers de Troyes, dont vous êtes les inter- « prètes, doivent savoir que dans l'exil et dans la pri- « son, j'ai médité sur ces grandes questions du travail « qui préoccupent les sociétés modernes. Ils doivent « croire que de telles études ont laissé en moi d'inef- « façables traces, et que d'aussi sérieux intérêts me « seront toujours chers.

« Dites-leur à tous que je les remercie de leur con-

« fiance; mon cœur m'assure que j'en suis digne, et « l'avenir prouvera que j'aurai su la mériter.

« Recevez, etc.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Dans cette lettre, le prince Louis parle des menées qui s'ourdissent autour des électeurs de tous les départements. Le Gouvernement, en effet, s'était effrayé de cette candidature grandiose, qui réunissait autour d'un nom magique tout ce que l'armée, la magistrature, l'administration, le parlement renfermaient d'hommes illustres, capables, influents, et qui, chose bien plus redoutable encore en un pays démocratique qui pour instrument de ses volontés avait le suffrage universel, avait conquis cette double phalange : les ouvriers, les paysans! Chaque jour qui s'écoulait apportait au chef du Pouvoir exécutif une protestation sous la forme d'une ovation pour son compétiteur. Le Prince se montrait-il en public, d'immenses vivats retentissaient et la foule se découvrait respectueusement sur son passage: un jour, le Prince, reconnu par les promeneurs au moment où il traversait le boulevard des Capucines, fut salué par les plus vives démonstrations de sympathie. La place Vendôme, où s'ouvraient les fenêtres du Prince, était devenue le rendez-vous des Parisiens; des groupes mobiles, sans cesse dispersés, mais se renouvelant sans relâche, épiaient en silence l'heure où le neveu de l'Empereur sortait de sa demeure ou y rentrait; alors, c'était une vaste rumeur, puis un transport indicible; et du pied de la

colonne s'élevaient jusqu'à la grande statue de bronze de longues acclamations.

L'intervention de l'autorité ne maîtrisa point l'empressement de la foule; et le Prince se vit dans l'obligation, pour couper court à ces manifestations qui devenaient une cause de troubles, de s'établir, malgré la saison avancée, dans une maison de campagne aux environs de Paris. Bientôt après, par les mêmes causes, il interrompit ses réceptions habituelles de chaque mercredi.

L'intérieur de la maison du Prince était alors d'une extrême simplicité; on ne briguait point, on n'intriguait point; on ne cherchait pas à conquérir des votes; le prince attendait les adhésions avec une noble confiance et les recevait avec une reconnaissance juste et fière; mais il ne les sollicitait point. Quelques amis dévoués et tout à fait intimes, deux ou trois secrétaires pour satisfaire aux exigences d'une correspondance que l'élan public accroissait chaque jour, entouraient seuls le Prince. Parmi les visiteurs, on remarquait des agriculteurs, des propriétaires, des commerçants venus de leur province pour lui porter spontanément le vœu des populations, puis un très-petit nombre d'hommes politiques, parmi lesquels il faut citer M. Thiers et M. Émile de Girardin.

Le Prince paraissait d'abord résolu à ne publier aucune profession de foi; il jugeait cette marche tout à fait conforme à ses intentions et à sa conduite. Sa déclaration publique du 26 octobre, sa vie et ses principes parfaitement connus, et, pour tout dire, le nom

qu'il portait justifiaient sa résolution et répondaient d'avance à toutes les questions, à toutes les curiosités, à toutes les sympathies.

D'ailleurs, ni M. de Lamartine ni le général Cavaignac n'avaient publié d'adresse aux Électeurs; le premier s'en était tenu à un discours prononcé devant ses amis de Saône-et-Loire; le second, à une circulaire officielle, qui, destinée seulement aux fonctionnaires, n'exerça aucune action sur les masses.

Cependant, on exploitait parmi les classes moyennes le silence du prince Louis; on renouvelait, en les travestissant, les journées de Strasbourg et de Boulogne; ses intentions étaient déguisées; mille fables ridicules trouvaient quelque créance parmi les badauds des grandes villes; ses amis politiques lui représentèrent la nécessité d'une manifestation directe; et ce fut plutôt pour eux que pour lui que le Prince condescendit à la démarche qu'on lui demandait. Voici cette pièce, écrite de ce style sobre et pur qui donne tant de valeur à tous les documents émanés de la plume du Prince :

Louis-Napoléon Bonaparte à ses concitoyens.

« Pour me rappeler de l'exil, vous m'avez nommé
« représentant du peuple. A la veille d'élire le pre-
« mier magistrat de la République, mon nom se
« présente à vous comme symbole d'ordre et de
« sécurité.

« Ces témoignages d'une confiance si honorable
« s'adressent, je le sais, bien plus à ce nom qu'à
« moi-même, qui n'ai rien fait encore pour mon pays ;
« mais plus la mémoire de l'Empereur me protége et
« inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous
« faire connaître mes sentiments et mes principes. Il
« ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et
« moi.

« Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'em-
« pire et la guerre, tantôt l'application de théories
« subversives. Élevé dans les pays libres, à l'école
« du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs
« que m'imposeront vos suffrages et les volontés de
« l'Assemblée.

« Si j'étais nommé président, je ne reculerais de-
« vant aucun danger, devant aucun sacrifice pour
« défendre la société si audacieusement attaquée ; je
« me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à
« l'affermissement d'une République sage par ses
« lois, honnête par ses intentions, grande et forte par
« ses actes.

« Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de
« quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi,
« la liberté intacte, un progrès réel accompli.

« Quel que soit le résultat de l'élection, je m'incli-
« nerai devant la volonté du Peuple, et mon concours est
« acquis d'avance à tout gouvernement juste et ferme
« qui rétablisse l'ordre dans les esprits comme dans
« les choses ; qui protége efficacement la religion, la
« famille, la propriété, bases éternelles de tout état

« social ; qui provoque les réformes possibles, calme
« les haines, réconcilie les partis, et permette ainsi
« à la patrie inquiète de compter sur un lende-
« main.

« Rétablir l'ordre, c'est ramener la confiance, pour-
« voir par le crédit à l'insuffisance passagère des res-
« sources, restaurer les finances.

« Protéger la religion et la famille, c'est assurer la
« liberté des cultes et la liberté de l'enseignement.

« Protéger la propriété, c'est maintenir l'inviolabi-
« lité des produits de tous les travaux ; c'est garantir
« l'indépendance et la sécurité de la possession, fon-
« dements indispensables de la liberté civile.

« Quant aux réformes possibles, voici celles qui me
« paraissent les plus urgentes :

« Admettre toutes les économies qui, sans désor-
« ganiser les services publics, permettent la diminu-
« tion des impôts les plus onéreux au peuple ; encou-
« rager les entreprises qui, en développant les richesses
« de l'agriculture, peuvent en France et en Algérie
« donner du travail aux bras inoccupés ; pourvoir à la
« vieillesse des travailleurs par des institutions de pré-
« voyance ; introduire dans nos lois industrielles les
« améliorations qui tendent, non à ruiner le riche au
« profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun
« sur la prospérité de tous ;

« Restreindre dans de justes limites le nombre des
« emplois qui dépendent du pouvoir, et qui souvent
« font d'un peuple libre un peuple de solliciteurs ;

« Éviter cette tendance funeste qui entraîne l'État

« à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent
« faire aussi bien et mieux que lui. La centralisation
« des intérêts et des entreprises est dans la nature du
« despotisme. La nature de la République repousse le
« monopole.

« Enfin, préserver la liberté de la presse des deux
« excès qui la compromettent toujours : l'arbitraire et
« sa propre licence.

« Avec la guerre, point de soulagement à nos maux.
« La paix serait donc le plus cher de mes désirs. La
« France, lors de sa première révolution, a été guer-
« rière, parce qu'on l'avait forcée de l'être. A l'invasion,
« elle répondit par la conquête. Aujourd'hui qu'elle
« n'est pas provoquée, elle peut consacrer ses ressources
« aux améliorations pacifiques, sans renoncer à une
« politique loyale et résolue. Une grande nation doit
« se taire, ou ne jamais parler en vain.

« Songer à la dignité nationale, c'est songer à
« l'armée, dont le patriotisme si noble et si désin-
« téressé a été souvent méconnu. Il faut, tout en
« maintenant les lois fondamentales qui font la force
« de notre organisation militaire, alléger et non ag-
« graver le fardeau de la conscription. Il faut veiller
« au présent et à l'avenir non-seulement des officiers,
« mais aussi des sous-officiers et des soldats, et pré-
« parer aux hommes qui ont servi longtemps sous les
« drapeaux une existence assurée.

« La République doit être généreuse et avoir foi
« dans son avenir : aussi, moi qui ai connu l'exil et la
« captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la

« patrie pourra sans danger faire cesser toutes les « proscriptions et effacer les dernières traces de nos « discordes civiles.

« Telles sont, mes chers concitoyens, les idées que « j'apporterais dans l'exercice du pouvoir, si vous « m'appeliez à la Présidence de la République.

« La tâche est difficile, la mission immense, je le « sais! Mais je ne désespérerais pas de l'accomplir « en conviant à l'œuvre, sans distinction de parti, les « hommes que recommandent à l'opinion publique « leur haute intelligence et leur probité.

« D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête « du peuple français, il y a un moyen infaillible de « faire le bien, c'est de le vouloir.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

« Paris, le 27 novembre 1848. »

Ce document ne doit pas être commenté ici; on verra, par la suite de ce récit, que la carrière politique du Prince sera désormais consacrée au développement des grands principes qu'il y avait exposés. Il suffit de dire que cette publication produisit le plus heureux effet et dessilla les yeux des hommes incrédules qu'on avait abusés jusqu'alors par de ridicules mensonges sur la rare étendue des facultés du prince Louis. Les observateurs y virent de plus la preuve d'une grande consistance d'idées et de caractère; car le manifeste du 27 novembre 1848 n'est que la suite et comme le corollaire des travaux antérieurs du Prince; à ce point que les mêmes idées s'y retrouvent quelquefois dans

des termes identiques. Ainsi, la belle et patriotique pensée qui le termine avait déjà été exprimée dans sa proclamation au Peuple français du 6 août 1840 [1]. Dès ce moment, le succès de la véritable candidature nationale fut assuré.

Cependant, il est temps de revenir sur un point indiqué déjà dans les pages qui précèdent : nous voulons parler des diverses manœuvres attribuées au Pouvoir exécutif à l'égard de son compétiteur. Nous ne craindrons pas d'entrer dans de longs détails à ce sujet.

Nous croyons fermement qu'il est du devoir de l'historien de rechercher dans la conduite de tout gouvernement la concordance qu'il prétend établir entre les doctrines publiques et les actes secrets ; car de là naissent et s'expliquent les jugements que le pays a cru devoir porter sur sa gestion.

Ce que nous allons retracer fidèlement, simplement, sévèrement, ce n'est pas des pamphlets, c'est de l'histoire ; et nous imprimons volontairement à cette partie de notre narration la sécheresse inexorable d'une table chronologique.

Dans les derniers jours du mois d'octobre, on réimprime et l'on placarde sur tous les murs l'article que *la Presse* avait publié le 8 août 1840, en apprenant

[1] Voici le texte des deux phrases :
« Lorsqu'on a l'honneur d'être à la tête d'un peuple comme « le peuple français, il y a un moyen infaillible de faire de « grandes choses : c'est de le vouloir. » (Proclamation de Boulogne, 6 août 1840.)
« D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peu- « ple français, il y a un moyen infaillible de faire le bien, « c'est de le vouloir. » (Manifeste du 27 novembre 1848.)

le débarquement de Boulogne, et dans lequel ce journal, alors dévoué à la dysnatie de Juillet, déversait un blâme amer sur Louis-Napoléon. Cette réimpression est tirée à 500,000 exemplaires. En outre, la loi existante interdisait les affiches politiques; et le ministère public avait récemment intenté des poursuites contre le club modéré de la rue du Mont-Blanc, à raison d'une publication de ce genre. Cependant les auteurs de l'affiche anti-bonapartiste ne furent pas poursuivis [1].

Même date. — On placarde en grand nombre des affiches jaunes dans lesquelles il est question d'un appel qu'un *prétendant* fait aux capitalistes français pour contracter un emprunt de 300,000 francs. On y lit que pour les renseignements on doit s'adresser à M. Louis, *neveu d'un grand homme.*

Novembre. — Il paraît une biographie du général Cavaignac, rédigée dans les bureaux de M. Charras, sous-secrétaire d'État de la Guerre, et envoyée officiellement et franche de port à tous les corps, à raison de trois exemplaires par compagnie : d'abord, en grand format; puis de trois en petit format; puis de quatre en une édition encore plus portative : total, dix exemplaires *par compagnie*, 240 par régiment. Les abonnés de plusieurs feuilles parisiennes la reçoivent sous bande avec le journal du matin. Elle est distribuée avec chaque exemplaire du *Moniteur de l'Armée.* Plusieurs passages de cette brochure sont attentatoires au senti-

[1] *La Presse* des 30 et 31 octobre 1848; *l'Univers* du 30 octobre.

ment de la discipline et de la hiérarchie militaire[1]. Néanmoins la lecture à haute voix en est ordonnée dans les chambrées ; les officiers sont chargés de ce soin. Ces manœuvres produisaient dans l'armée une impression déplorable et tout à fait opposée aux vues de leurs auteurs.

Le *Moniteur du Soir*, journal officiel, imprime à la date du 9 novembre les trois lignes que voici :

« Le nombre des Représentants qui partent pour « les départements augmente tous les jours. Il est « incontestable que la grande majorité appuiera le « général Cavaignac. »

Le fait était vrai ; chaque jour les amis parlementaires du Pouvoir exécutif désertaient leur poste pour aller, assurait-on, propager dans les départements la candidature officielle. Cependant l'Assemblée s'émut de ces brusques départs ; elle prit des mesures pour limiter le nombre des congés, et la réunion de la rue de Poitiers invita ses adhérents à s'abstenir, par patriotisme et par devoir, de toute absence que n'expliqueraient pas des raisons de force majeure. D'un autre côté, M. André (du Var) propose, dans la séance du 11,

[1] « Si le régiment avait à se battre contre les carlistes, vous « battriez-vous ? demanda le colonel au capitaine Cavaignac.

« —*Oui*, écrivit Cavaignac.

« —S'il avait à se battre contre les républicains, vous bat-« triez-vous ?

« Cavaignac n'hésita pas plus pour la seconde question « que pour la première : il prit la plume et traça d'une main « ferme le mot *non*.

« Le Gouvernement n'osa pas ou ne voulut pas punir cette « noble franchise ; il se contenta d'envoyer Cavaignac en « Afrique. » (*Biographie du général Cavaignac*, in-32, 1848.)

de suspendre le traitement des représentants en congé, M. Armand Marrast s'écrie que la motion est inconstitutionnelle, et il n'y est pas donné suite.

—Dans certaines localités de l'Ouest, on prépare des bulletins portant en tête une vignette représentant l'aigle impériale; mais un tout autre nom que celui de Louis-Napoléon est inscrit sur le bulletin. Dans d'autres, on distribuait des bulletins portant simplement le nom de *Bonaparte*, ou toute indication de nature à faire annuler le bulletin.

Ailleurs, on imprime des masses de bulletins au nom de Louis-Napoléon, mais sur papier rose, attendu que la loi électorale prohibe les bulletins de couleur. Ainsi les votes des électeurs qui useraient de ces bulletins seraient nuls.

Autre combinaison : les bulletins portent le nom de Bonaparte ou de Napoléon en grosses lettres, et en plus petits caractères le prénom de Pierre, ou Lucien, ou Jérôme, ou tel autre nom de baptême porté par l'un des parents du prince Louis.

—Le général Cavaignac avait dit à M. Véron : « *Les* « *minorités* vous ont appris, au 24 février, ce qu'elles « savaient faire. Elles pourraient bien vous l'apprendre « encore [1]. » *Le National*, encouragé par ces paroles, adresse aux électeurs des menaces non moins directes. « Croit-on, s'écrie-t-il, que ce sot engouement qu'on « fomente puisse, *même dans le cas d'une surprise de*

[1] Une curieuse conversation entre le directeur du *Constitutionnel* et le chef du Pouvoir exécutif fut recueillie par divers journaux; M. Véron en a hautement reconnu l'exactitude.

scrutin, avoir quelque durée? *De toute manière, il tombera!*

—On laisse chanter dans plusieurs concerts publics des chansons dans lesquelles M. Louis Bonaparte est ridiculisé, et MM. Barrot et Thiers désignés par leur propre nom comme les ennemis du général Cavaignac.

—55,000 hommes de l'armée active sont congédiés un mois plus tôt que ne le veulent les règlements, et précisément dans le mois de l'élection du Président. En même temps, contrairement aux ordonnances qui portent que les officiers reçoivent le logement en nature *ou* en argent, les deux indemnités sont accordées simultanément aux officiers casernés dans les forts de Paris.

Il se fonde vers cette époque un bureau central de caricatures [1], pamphlets et libelles, contre Louis-Napoléon Bonaparte. La principale de ces publications

[1] Il en fut créé presque aussitôt un second. Il a laissé une trace infiniment curieuse sous la forme d'un prospectus sous bande avec l'adresse ci-dessous, que nous copions textuellement :

ÉLECTION DU PRÉSIDENT.

« *Monsieur le Garde-chasse de la commune de*... ; *à son défaut*
« *à monsieur le Curé ou à monsieur l'Adjoint.* »

Le prospectus contenait la liste des « *dernières nouvelles* « *publications politiques*. » — « Ces nouvelles publications, y « était-il dit, faites dans le but d'éclairer la nation sur ses in- « térêts, donnent sur les choses et les hommes du jour de « fort curieux, d'indispensables renseignements. Pour rendre « très-facile la propagation de ces utiles écrits, que tout « bon citoyen doit propager, le prix de l'exemplaire n'est fixé « qu'à *cinq centimes seulement*, compris le port pour tous les « départements (en prenant cinq exemplaires de chaque). »

Et par-dessus le marché on envoyait aux souscripteurs *des bulletins de vote*. Le prospectus l'annonce en propres termes.

se distribuait à 5 centimes la pièce: c'était une suite de caricatures contre le neveu de l'Empereur, dans lesquelles on cherchait à le représenter sous différents points de vue, dont le bon sens public, du reste, faisait bonne justice.

Dans une importante succursale se distribuaient par ballots la fameuse biographie, le *Discours du citoyen Antony Thouret* contre Louis Bonaparte, et une brochure déjà citée, les *Prétendants devant le Peuple*, tirée à 15,000 exemplaires. Cette brochure fut attribuée à un secrétaire du chef du Pouvoir exécutif, et son excuse unique serait un dévouement trop irréfléchi. —Quant à la participation du général Cavaignac, nous aimons à n'y pas croire, car nous connaissons l'élévation de son esprit. Pour la biographie, on ne se borna pas à la dispenser généreusement aux troupes, on alla troubler jusque dans leur retraite les pieuses filles du Seigneur. Il y a rue Saint-Maur-Saint-Germain un couvent de filles nobles avec pensionnat. Le 14 novembre arriva à ce couvent un énorme ballot adressé à la supérieure, madame de Faudoas, et portant pour seconde suscription : *A distribuer aux élèves.* C'était toujours la biographie du général Cavaignac[1], parvenue ce jour-là à sa *huitième édition.*

En revanche, la vente publique d'un écrit intitulé : *Lettre à M. Émile Barrault ; toute la vérité sur Louis-*

[1] Tous ces faits ont été soigneusement contrôlés par nous d'après des témoignages irrécusables et des documents certains, dont nous ne pouvons, vu leur nature confidentielle,

Napoléon, par A. Labie, fut entravée par la police, non qu'il fût hostile au Gouvernement, mais parce qu'il rendait justice au prince Louis.

Le 22 novembre, plusieurs personnes s'étant présentées à l'Hôtel des Postes pour arrêter des places, furent éconduites sous le prétexte que les malles ne recevraient pas de voyageurs ce jour-là, à cause du nombre considérable de *papiers* dont elles seraient remplies.

En Bretagne circule une belle affiche, au centre de laquelle est le portrait du général Cavaignac; au-dessous de ce portait est la pièce suivante :

« L'ex-roi des Français, se voyant sur le bord de

qu'indiquer l'existence ; mais nous pouvons, entre mille autres révélations de ce genre, reproduire la note suivante imprimée dans un journal d'Evreux :

« Nous avons reçu *franco* par la poste et sous bande :

« 1° Une biographie du général Cavaignac, la même qui a « été publiée par *le Moniteur de l'Armée*, qui place le général « au-dessus de tous les officiers de l'armée, et qui en fait le « vainqueur et le pacificateur de l'Afrique;

« 2° Une brochure intitulée: *la Famille de l'Empereur*, dont le « but est de démontrer que la famille a été constamment hos- « tile à l'Empereur; publiée également par *le Moniteur de* « *l'Armée;*

« 3° Un extrait-prospectus où les partisans de Louis-Napo- « léon sont traités sans façon d'industriels et d'intrigants.

« Nous prenons la liberté grande de demander à quelle « bourse on puise les frais de ces impressions et de leur trans- « port gratuit.

« Nous ajoutons que nous n'avons jamais rien reçu de sem- « blable relatif à Louis-Napoléon Bonaparte, quoiqu'on accuse « ce dernier d'inonder la France de publications; et du moins, « s'il le faisait, ce serait à ses frais et non aux frais de l'Etat. » (*Courrier de l'Eure*, 16 novembre 1848.)

« la tombe, et repentant des injustices qu'il a com-
« mises, vient de faire son testament, dont voici un
« extrait :

« En présence de Dieu et des hommes, moi, Louis-
« Philippe d'Orléans, ex-roi des Français, touché par
« la grâce, et voulant, autant qu'il dépend de moi,
« réparer le mal que j'ai fait au pauvre peuple de
« France, je déclare lui restituer trente millions
« qui seront divisés ainsi qu'il suit, etc....

« Je souhaite pour le bonheur des Français qu'ils
« adoptent pour jamais le gouvernement républicain,
« parce qu'après tout c'est le meilleur, *et qu'aux élec-*
« *tions ils votent pour les républicains*, parce que sans
« cela ils seront encore une fois trompés...

« Français, respectez la religion, la république, la
« famille, la propriété; c'est le dernier conseil de
« celui qui fut votre dernier roi.

« Salut,

« Louis-Philippe.

« Dinan.—De l'imprimerie de J. Bazouge. »

Ainsi, la candidature de M. Cavaignac était placée par des amis trop zélés sous le patronage de Louis-Philippe !

Mais, voici qui est plus fort : c'est un Prospectus imprimé à Lille, chez Leleux, et adressé *aux électeurs de la campagne* :

« Vos pères ont choisi Napoléon, sans s'inquiéter
« de ses ancêtres. Imitez leur sagesse, nommez Cavai-

« gnac, qui est le fils de ses œuvres, *mais qui s'est*
« *couvert de gloire en Afrique*, qui nous a délivrés de
« l'anarchie, qui nous a gouvernés avec fermeté et
« prudence.

« *Cavaignac a un avantage que n'avait pas*
« *Napoléon....* »

Bornons là cette nomenclature qui formerait aisément la matière d'un volume. Ce qui précède suffit pour caractériser le genre de lutte que les partis avaient engagée contre le neveu de l'Empereur.

Dans la journée du 24 novembre, pendant qu'on interpellait le ministère au sein de l'Assemblée sur les manœuvres dont on l'accusait, des groupes très-animés se formèrent à la place de la Bourse et à la rue du Coq, devant les magasins de caricatures. On y discutait avec vivacité la convenance des nombreuses caricatures dont la personne du prince Louis était l'objet; et comme il n'en paraissait aucune contre M. Cavaignac, on en concluait que le Gouvernement y prêtait les mains. Peu à peu les groupes s'accrurent et devinrent assez menaçants pour décider les marchands à faire disparaître les estampes satiriques placées derrière les vitres de leurs magasins.

Dans l'Assemblée, la scène ne fut pas moins orageuse. M. Jules Favre s'était chargé de porter la parole contre le ministre de l'intérieur. Négligeant ici le côté politique de son discours, nous nous bornerons à en extraire les faits qui demeurèrent constants.

L'orateur lut d'abord une lettre d'un conseiller de

préfecture par laquelle ce dernier déclarait qu'il fallait soutenir la candidature du général Cavaignac, et que Paris renfermait trois cent mille républicains qui ne souffriraient pas que la présidence échappât des mains du chef actuel du Pouvoir exécutif; puis une lettre du maire d'Aurillac, constatant que le sous-préfet avait promis des subventions à la commune, à la condition qu'elle voterait pour le général Cavaignac.

Il fut établi que dans tous les départements voisins de la capitale, les maires réunissaient leurs administrés et leur distribuaient force biographies et caricatures.

Quant à la fameuse biographie, voici ce qu'en dit M. Jules Favre : « Qu'il me soit permis maintenant « d'adresser au ministre de la guerre une simple ques- « tion : il a paru une biographie qui a été distribuée à « profusion : c'est celle du général Cavaignac. Je n'ai « pas besoin de dire que cette brochure contient un « éloge pompeux du candidat, qui se termine ainsi : « —Quel homme oserait se poser en rival du général « Cavaignac ! quel homme pourrait peser dans la « balance électorale en comparaison avec les vertus « et les talents de celui dont nous venons d'esquisser « la vie ? »

« Dans cette biographie, il y a un trait sur lequel « il n'est donné aucune explication, mais qui doit en « provoquer. Je veux parler de la conversation qu'au- « rait eue le général Cavaignac, encore simple capi- « taine, répondant à son colonel.

« Il a été dit et répété avec obstination que cette bio- « graphie avait été mise à l'ordre du jour des cham-

« brées dans les casernes. Il y a sur ce fait des témoins
« qui affirment que, dans le 14e léger, par exemple,
« et dans le 61e de ligne, la biographie dont je parle
« est lue par les sous-officiers au lieu de la théorie.

« Le fait a été avancé! Il n'a pas été démenti par
« le *Moniteur*, et cependant il me paraît assez grave
« pour provoquer des explications.

« On a également publié que l'administration des
« postes expédie cette biographie par ballots.

« M. ÉTIENNE ARAGO. C'est une erreur!

« M. JULES FAVRE, *continuant.* On me dit que c'est
« une erreur : je ne demande pas mieux que de le
« croire....... Voici un document que je recommande
« à M. le directeur général des postes, qui m'inter-
« rompait tout-à-l'heure. Je lis dans l'*Union Franc-
« Comtoise* du vendredi 17 novembre : « Nous avons
« reçu hier par la poste, sans l'avoir demandée à per-
« sonne, la biographie du général Cavaignac et des
« documents pour servir à l'histoire de la famille de
« l'Empereur.

« Par qui a été fait cet envoi?

« PLUSIEURS VOIX. Par nous.

« M. JULES FAVRE. Ces imprimés ne peuvent partir
« qu'affranchis. Ne sont-ils pas affranchis par l'admi-
« nistration?

« LES MÊMES VOIX. — Non, mais par nous tous.
« (Rumeurs.)

« M. JULES FAVRE. — Je vais préciser davantage
« la question en demandant des explications, notam-
« ment sur une petite brochure répandue à profusion,

« sur laquelle il règne une obscurité qu'il importe de « dissiper. Cette brochure est intitulée : *Les Prétendants devant le Peuple*. Certains prétendants y sont « maltraités ; M. Louis Bonaparte, par exemple, (ah ! « ah !) est jugé en termes que je ne veux pas qualifier. M. Ledru-Rollin y est traité avec la même « malveillance. M. de Lamartine y est représenté « comme un rêveur qui a rendu le dernier soupir « dans l'Assemblée Nationale. M. Thiers y est traité «d'avent urier politique n'ayant jamais eu une idée « à lui.

« UNE VOIX. — C'est vrai !

« M. JULES FAVRE. — Quant au général Cavaignac, « on le compare à Socrate et à Jésus-Christ. (Hilarité prolongée.) On a souvent des amis qui rappellent l'ours de la fable. (Très-bien ! très-bien !)

« Cette brochure a été l'objet d'un article publié « dans un journal, *la Presse*... Ce journal a prétendu « que l'impression de cette brochure avait été commandée par un homme appartenant au cabinet du « général Cavaignac et payée par lui. (Mouvement.)

« Voici, d'ailleurs, une attestation écrite qui certifie des faits qui ont au dehors une notoriété qui « commence à pénétrer ici. (Oui ! oui ! écoutez !)

« *Je soussigné, déclare que j'ai reçu des bureaux « mêmes du général Cavaignac, dans l'hôtel de la rue « de Varennes :*

« 1° *Des biographies du général Cavaignac ;*

« 2° *Des brochures intitulées :* Documents pour « l'Histoire concernant la famille de l'Empereur ;

« 3° *Le dernier numéro des* Guêpes ;

« *Un prospectus des* Guêpes, *contenant une biogra-*
« *phie du général Cavaignac en regard d'une biogra-*
« *phie de M. Louis Bonaparte.*

« Signé : LEBLANC-MOREL, rue de Clichy. »

« Et le signataire est à la disposition de tous ceux « qui voudront l'interroger.

« Remarquez que ces brochures contiennent non-« seulement des biographies du général Cavaignac, « mais des attaques calomnieuses contre d'autres « candidats. » (Mouvement.)

L'Assemblée Constituante avait écouté jusque-là l'orateur avec une sorte de confusion ; car beaucoup de ses membres avaient coopéré aux manœuvres qu'on lui dénonçait. Cependant M. Jules Favre n'avait pas encore tout dit.

« J'ai une dernière question, reprit-il, à adresser « à M. le ministre de l'intérieur : c'est à l'occasion « d'une affiche avec estampe. » (L'orateur montre à l'Assemblée un placard au milieu duquel on voit un cavalier en uniforme de général. (Hilarité prolongée.)

« Je ne dis pas quel est le cavalier qui figure au « milieu, l'Assemblée le sait. (Rires.)

« M. CLÉMENT THOMAS. — Faites circuler l'image.

« M. JULES FAVRE. — En haut de l'affiche, on lit « en gros caractères : LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, CHEF « DU POUVOIR EXÉCUTIF, SAUVEUR DE LA RÉPUBLIQUE. « (Nouveaux rires.)

« M. Jules Favre. — Sur les côtés, et en guise
« de vignettes, se trouvent des sujets représentant
« quelques faits militaires de la vie du général
« Cavaignac, et au bas on lit, en très-gros carac-
« tères, une invitation à tous les Français de
« nommer le général Président de la République.
« (Rumeurs.)

« C'est le seul homme, est-il dit, qui convienne à
« cette haute position. Avec lui, le Peuple peut re-
« garder comme certaine la suppression de l'impôt des
« boissons. (Murmures.) Les populations riveraines
« des forêts de l'État pourront envoyer paître leurs
« bestiaux dans les bois. (Nouvelle interruption. —
« Rires.)

« Il vous sera donné des travaux, continue le
« placard.

« Avec lui, la République sera grande et forte, il
« saura la défendre à l'intérieur comme à l'extérieur,
« comme il a su défendre la France en Algérie.

« Et au bas on lit :

« Vive Cavaignac ! plus de droits réunis !

« Une voix. — Est-ce que cela regarde le ministre
« de l'intérieur?

« M. Dufaure. — Le ministre a fait saisir ce
« placard.

« M. Jules Favre. — M. le ministre de l'intérieur
« m'interrompt pour me dire qu'il a fait saisir ce
« placard : il a fait son devoir; mais depuis plus de
« huit jours ce placard circule librement, et il n'a
« pu circuler sans autorisation.

« Il a été distribué publiquement dans un cabaret,
« je puis dire où ; je puis dire dans quelle officine cette
« affiche a été fabriquée ; elle m'a été remise par une
« personne qui la tenait de l'auteur, et l'auteur est un
« M. Vaillant, qui demeure à l'Élysée National, et qui
« a, si je ne me trompe, des relations avec l'adminis-
« tration de la guerre. »

M. Bac ajouta à l'effet immense produit par les révélations de M. Jules Favre des détails non moins précis et non moins accablants.

« Nous le répétons, nous qui écrivons sans haine et
« sans passion, nous ne voulons pas jeter une ombre
« sur la réputation pure et intacte du général Cavai-
« gnac en accumulant ces faits d'une incontestable
« notoriété.—Nous voulons uniquement prouver qu'il
« a été desservi par le zèle maladroit de ses amis,
« et que la candidature du Prince ne s'est point posée
« sans obstacles. »

Le ministère ne répondit aux faits énoncés que par des dénégations vagues ; et le seul résultat de cette séance fut la destitution d'un écrivain dont la bonne foi devait être l'excuse. Mais l'opinion publique était éclairée.

Maintenant, le dénoûment ne se fera pas attendre : trois incidents de la plus haute importance le précipiteront.

Le premier, qui provint des difficultés de la politique extérieure, était relatif aux affaires de Rome. L'assassinat commis sur la personne de M. Rossi avait été le signal de violences contre le Saint-Père. Le général

Cavaignac ordonna immédiatement l'envoi d'une croisière de trois frégates à vapeur dans les parages de Civita-Vecchia, et investit M. de Corcelles de la mission spéciale d'assurer la liberté individuelle de Pie IX et de lui offrir au besoin un asile en France. La croisière et la mission échouèrent : les détails de cet épisode se retrouvent dans un chapitre spécial ; on le considéra généralement comme une manœuvre électorale destinée à triompher de la juste défiance que le clergé catholique témoignait au fils du conventionnel Cavaignac. Voici comment il fut apprécié par Louis-Napoléon :

« Paris, le 2 décembre 1848.

« Monsieur le Rédacteur du *Constitutionnel*,

« Apprenant qu'on a remarqué mon abstention dans « le vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia, je crois « devoir déclarer que, tout en étant décidé à appuyer « toutes les mesures propres à garantir efficacement « la liberté et l'autorité du souverain pontife, je n'ai « pu approuver par mon vote une démonstration mili« taire qui me semblait dangereuse, même pour les « intérêts sacrés qu'on voulait protéger, et de nature « à compromettre la paix de l'Europe.

« Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de « mes sentiments distingués.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le second incident est relatif aux courriers qui furent suspendus et aux malles-postes retenues jusqu'à minuit, parce que, dit ingénument M. Trouvé-Chauvel, ministre des finances, « le Gouvernement ne voulait pas « que les listes publiées le matin dans les journaux « arrivassent toutes seules dans les départements et « que le poison fût débité *sans le contre-poison.* »

Cette mesure eut le tort d'alarmer l'esprit public, et porta aux intérêts commerciaux les plus graves préjudices.

A la veille de l'élection, on propagea comme on put le bruit que le prince Louis-Napoléon se désistait de sa candidature : personne n'y ajouta foi. Les orléanistes s'efforcèrent d'exploiter contre ses sentiments de chrétien et de catholique son abstention dans le vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia, et de faire retomber sur lui la responsabilité des actes accomplis à Rome par son cousin le prince de Canino. Le prince prévint tous fâcheux commentaires en adressant au nonce du pape une lettre qui ne laissait aucun doute sur ses véritables intentions.

« Monseigneur, écrivait-il, je ne veux pas laisser « accréditer auprès de vous les bruits qui tendent à « me rendre complice de la conduite que tient à Rome « le prince de Canino.

« Depuis longtemps je n'ai aucune espèce de relations avec le fils aîné de Lucien Bonaparte, et je « déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que « le maintien de la souveraineté temporelle du chef « vénérable de l'Église était intimement lié à l'éclat du

« catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance
« de l'Italie.

« Recevez, Monseigneur, l'assurance de mes senti-
« ments de haute estime,

« Louis-Napoléon Bonaparte[1]. »

Les différentes manœuvres dont nous venons de parler[2] ayant échoué, le jour du 10 décembre, qui allait tant marquer dans l'histoire, se leva pur et radieux. L'empressement fut énorme; les villages mar-

[1] Voici une autre lettre qui corrobore la première et prouve que depuis longtemps toute liaison avait été rompue entre le Prince et son cousin.

« *A monsieur Cassius Boyer*, 6, *rue d'Arcole, à Paris.*

« Fort de Ham, le 11 novembre 1843.

« Monsieur,

« Si je ne vous ai pas répondu plus tôt, c'est qu'il m'était
« pénible de vous dire que les charges immenses qui pèsent
« sur moi m'empêchent de soutenir les infortunes qui jour-
« nellement s'adressent à moi. D'un autre côté, il m'était
« également pénible de vous avouer que je n'ai aucune espèce
« de relations avec le fils aîné de mon oncle Lucien, qui se
« nomme aujourd'hui le prince de Canino et habite Rome. Si
« vous avez écrit au prince Lucien, la lettre sera parvenue au
« fils du prince de Canino, qui est un jeune homme de vingt
« ans environ.

« Recevez, avec mes respects, l'assurance de mes bons sen-
« timents.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

[2] Un regrettable prélat, feu monseigneur Fayet, qui s'était un peu trop engagé dans les intérêts de M. Cavaignac, disait pendant la séance du 11 à l'un de ses collègues appartenant à l'armée : « —Si Louis-Napoléon est nommé, nous aurons des « coups de fusil. — Non ,monseigneur, répondit le général « avec sa franchise un peu brusque, nous aurons des coups de « chapeau, et vous ne serez pas des derniers. »

chèrent par colonne serrée, bannière et tambour en tête, criant : Vive Napoléon, vive l'Empereur !

Aucun désordre ne signala cette belle journée. De toutes parts on vota avec un empressement calme et consciencieux qui avait quelque chose d'auguste et de solennel. On sentait que c'était une lutte grave, sérieuse, de laquelle dépendaient le bonheur, la tranquillité future du pays, et dès lors chaque citoyen ne songea plus qu'à remplir sa mission avec une religieuse honnêteté. Ce fut quelque chose de véritablement admirable que l'ordre et la modération qui présidèrent dans toute la France à l'élection du 10 décembre ; et, comme historien impartial, nous aimons à le déclarer hautement, jamais les partis qui divisent une contrée ne donnèrent au monde une plus grande idée de la noblesse que peut apporter un peuple dans l'accomplissement de ses devoirs.

Dans un très-grand nombre de communes rurales, le Prince obtint l'unanimité des voix. Partout ailleurs elle était des cinq sixièmes, ou plus ordinairement des trois quarts. Ce ne fut pas une élection, mais une acclamation.

Dès le 14, le résultat du département de la Seine fut proclamé à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Louis-Napoléon Bonaparte avait obtenu 198,484 voix sur 341,829 suffrages. M. Cavaignac n'avait eu que 95,567 voix. Le reste fut réparti entre MM. Ledru-Rollin, Raspail et Lamartine.

Enfin, le 20 décembre à trois heures, au moment où on discutait un projet de loi sur les impressions

sténographiques, on vit entrer solennellement dans la salle les membres de la commission qui avait été chargée du dépouillement des procès-verbaux de l'élection présidentielle.

Aussitôt M. Waldeck-Rousseau, rapporteur de cette commission, demanda la parole. Au milieu d'un profond silence, il donna lecture d'un rapport assez étendu, dont le fait capital était celui-ci :

« Le prince Louis-Napoléon Bonaparte avait obtenu 5,434,226 suffrages[1]. »

Le général Cavaignac demanda aussitôt la parole.

« Citoyens représentants, dit-il, j'ai l'honneur d'in-
« former l'Assemblée que MM. les ministres viennent
« de remettre à l'instant entre mes mains leur
« démission collective.

« Je viens, à mon tour, remettre entre les mains
« de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle avait bien voulu
« me confier.

« L'Assemblée comprendra mieux peut-être que je
« ne pourrais l'exprimer quels sont les sentiments de
« reconnaissance que me laissera le souvenir de sa
« confiance et de ses bontés pour moi. »

De longs et vifs applaudissements accompagnèrent

[1] Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants : 7,326,345.

Louis-Napoléon Bonaparte.	5,434,226
Cavaignac	1,448,107
Ledru-Rollin.	370,119
Raspail.	36,920
Lamartine.	17,210
Changarnier.	4,790
Voix perdues.	12,600

à son banc l'ancien chef du Pouvoir exécutif, qui donna, en cette occasion, une preuve de haute dignité.

Le président Armand Marrast proclama ensuite Charles-Louis-Napoléon Bonaparte Président de la République française jusqu'au deuxième dimanche du mois de mai 1852.

Après avoir prêté serment à la tribune, le Président de la République prononça le discours suivant :

« Les suffrages de la nation et le serment que je
« viens de prêter commandent ma conduite future.
« Mon devoir est tracé ; je le remplirai en homme
« d'honneur.

« Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux
« qui tenteraient de changer par des voies illégales
« ce que la France entière a établi.

« Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne
« saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos
« volontés, nos désirs sont les mêmes.

« Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses
« bases, affermir les institutions démocratiques, et
« rechercher tous les moyens propres à soulager les
« maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient
« de me donner un témoignage si éclatant de sa
« confiance.

« La majorité que j'ai obtenue, non-seulement me
« pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au
« Gouvernement nouveau la force morale sans laquelle
« il n'y a pas d'autorité.

« Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se rele-

« ver, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés
« et calmer les passions.

« Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé « près de moi des hommes honnêtes, capables et « dévoués au pays, assuré que, malgré les diversités « d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir « avec vous à l'application de la Constitution, au per- « fectionnement des lois, à la gloire de la République.

« La nouvelle administration, en entrant aux « affaires, doit remercier celle qui la précède des « efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir « intact, pour maintenir la tranquillité publique.

« La conduite de l'honorable général Cavaignac a « été digne de la loyauté de son caractère et de ce « sentiment du devoir qui est la première qualité du « chef d'un État.

« Nous avons, citoyens représentants, une grande « mission à remplir, c'est de fonder une République « dans l'intérêt de tous, et un gouvernement juste, « ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès « sans être réactionnaire ou utopiste.

« Soyons les hommes du pays, non les hommes « d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins « le bien, si nous ne pouvons faire de grandes « choses. »

Ce discours fut religieusement écouté, et accueilli avec une faveur très-marquée. En descendant de la tribune, Louis-Napoléon alla serrer la main du général Cavaignac, et sur-le-champ il se rendit au palais

de l'Élysée qu'on lui avait affecté pour son habitation.

Le canon des Invalides avait tonné pour annoncer la prestation du serment, et un roulement de tambour donna le signal de la sortie du nouveau Président.

La garde nationale formait deux haies de la salle des Séances jusqu'à la salle de la Paix. Le cortége apparut alors. Venaient d'abord les huissiers de l'Assemblée, les chefs des huissiers, le messager d'État, les questeurs, deux secrétaires, deux vice-présidents ;

Louis-Napoléon Bonaparte.

Il était vêtu simplement : un habit noir, la rosette de Représentant et la plaque de grand'croix de la Légion-d'Honneur étaient tous ses insignes.

La garde nationale et la troupe de ligne qui faisaient la haie lui rendirent les honneurs militaires et les tambours battirent aux champs.

Un grand nombre de Représentants l'accompagnèrent jusqu'à la voiture qui l'attendait devant la grille du Palais.

Le général Lebreton et M. Lacrosse y montèrent avec lui. Des voitures avaient été réservées pour les membres du bureau de l'Assemblée qui se rendaient avec lui jusqu'au palais de l'Élysée.

Un détachement de dragons accompagnait le cortége.

A cinq heures, le Président était au palais de l'Élysée, à ce même Palais où trente-trois années auparavant l'Empereur Napoléon avait abdiqué en faveur du duc de Reichstadt.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE III

LIVRE III

Installation du Président de la République.—Ministère parlementaire présidé par M. Odilon-Barrot. Le maréchal Bugeaud ; le général Changarnier ; portraits. L'opinion publique ; bourgeois, ouvriers, paysans. Journaux. M. de Girardin et sa note.—Premières hostilités de l'Assemblée Constituante ; elle cherche à désorganiser les services publics. Retraite de M. de Malleville : interpellations, modifications ministérielles.—Tâche du Président ; elle est immense. Administration, Finances, Instruction primaire ; l'ordre à rétablir ; la démagogie à comprimer au dedans et au dehors,—Proposition Rateau. Les pétitions pleuvent contre l'Assemblée. M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République. Loi sur les clubs. Le Conseil d'Etat.—Journée du 29 janvier. Détails moraux. Situation de la Garde mobile. Le fort de La Briche. Le colonel Lafond de Villiers.—L'Assemblée adopte la proposition Rateau. Premier conflit entre les deux pouvoirs. Fermeté du Président.—Tableau des diverses fractions de l'Assemblée. La rue de Poitiers. Le parti de l'Ordre et le Socialisme. Elections. Réunion de l'Assemblée législative.

Le même jour, 21 décembre, à 9 heures du matin, parut un supplément extraordinaire du *Moniteur*, qui faisait connaître la composition officielle du ministère qui devait assister le Président de la République dans son entrée aux affaires. M. Odilon-Barrot eut le portefeuille de la justice et la présidence du conseil en l'absence de Louis-Napoléon ; M. Drouyn de L'Huys prit le département des affaires étrangères ; M. de Falloux, celui de l'instruction publique et des cultes ; M. Léon de Malleville eut l'intérieur ; M. Bixio,

l'agriculture et le commerce; M. Léon Faucher, les travaux publics; le général Rulhières, la guerre; M. de Tracy, la marine et les colonies; M. Hippolyte Passy, les finances.

Le maréchal Bugeaud fut nommé commandant en chef de l'armée des Alpes; le général Changarnier reçut le commandement de la première division militaire en même temps que celui des gardes nationales du département de la Seine et de la garde mobile. Enfin, la préfecture de la Seine fut confiée à M. Berger, et la préfecture de police au colonel Rébillot.

Trois partis politiques avaient trouvé place dans cette combinaison : M. de Falloux représentait l'opinion légitimiste, à laquelle se rattachait peut-être, quoique moins ostensiblement, le général Rulhière; M. Bixio, par son intimité notoire avec le gouvernement du général Cavaignac, était la personnification du républicain dit de la veille; enfin les amis de la maison d'Orléans voyaient avec plaisir figurer dans le conseil des ministres six membres de l'ancienne opposition dynastique, MM. Odilon-Barrot Drouyn de L'Huys, de Malleville, Léon Faucher, de Tracy et Hippolyte Passy, qui correspondaient à toutes les nuances de ce parti qu'on appelait autrefois le tiers-parti, le centre gauche, etc. Chacun de ces hommes était lui-même une nuance; mais cette nuance allait s'effaçant au contact des événements, au point que les moins engagés d'entre eux, MM. Odilon-Barrot et Léon Faucher, par exemple, étaient crus sans difficulté lorsqu'ils se déclaraient républicains.

Dans une voie toute différente, la personnalité de M. de Falloux n'était guère mieux accusée. Ce jeune orateur avait figuré dans les assemblées de la monarchie comme un des plus fidèles champions du dogme de la légitimité; mais il avait modifié sa ligne de conduite, et, sans que ses convictions eussent changé, il avait cessé de considérer comme prochaine la réalisation de ses espérances; et, dans un accès de sincérité expansive provenu de l'excès de son découragement, il avait un jour signifié du haut de la tribune, à son propre parti, l'arrêt de sa dissolution [1].

Le cabinet du 20 décembre n'avait donc point de signification tranchée; par cela même il convenait à une situation nouvelle et indécise, à un gouvernement qui s'installait et dont le terrain, encore mal déblayé, n'était pas en état de recevoir les fondations d'un édifice durable. Mais on pouvait rendre hommage à la

[1] Voici les paroles de M. de Falloux, répondant à M. Sénard, ministre de l'intérieur : « M. le Ministre a parlé de fonder la « République. Je croyais que la République était définitive« ment fondée; je croyais que dans trois circonstances elle « avait reçu une consécration solide et durable à laquelle nous « avons tous légalement contribué; d'abord le 4 mai, le jour « où, à la face de toute la population de Paris, nous avons tous « ensemble été, sous le péristyle de ce palais, acclamer la « République; puis le 15 mai, le jour où nous sommes sortis « de cette enceinte envahie pour aller chercher les factieux « à l'Hôtel-de Ville. Enfin le 23 juin, quand de tous les dépar« tements accoururent les gardes nationales, apportant, quoi? « des argumentations? non; des défiances? non; des récri« minations? non; mais le plus pur de leur sang. J'entends « tous les jours parler des partis royalistes; je suis persuadé, « quant à moi, qu'ils n'existent plus, et je ne crois pas qu'ils « puissent jamais donner lieu à un débat sérieux. » (Séance du 16 septembre 1848.)

modération ainsi qu'à la loyauté individuelle de chacun de ses membres ; et c'était un progrès immense, et comme une nouvelle ère ouverte aux développements d'une politique sage et conciliatrice.

On avait pourtant souhaité que le Président de la République signalât son avénement par la constitution d'un grand ministère, où tous les noms éclatants, issus du régime parlementaire, se fussent rassemblés en un magnifique faisceau ; le Président l'avait voulu peut-être, mais les résistances qu'il rencontra avaient rebuté ses efforts.

La candidature de Louis-Napoléon avait eu, comme nous l'avons vu, le concours d'une fraction des anciens partis, qui toutefois ne se décida que tardivement, et seulement quand l'entraînement populaire lui démontra la certitude du succès. La moitié au moins des parlementaires avait hésité et tâchait à s'accommoder de M. Cavaignac ; on cita parmi ceux-là M. Dufaure, M. Lacrosse, le général Bedeau et tant d'autres. Les plus hardis ne se pressaient guère de découvrir leur préférence ; M. Thiers, M. Odilon-Barrot, le maréchal Bugeand lui-même ne parlèrent qu'au dernier moment.

Pour les partis déchus, la question était en effet très-simple dans son apparente complexité ; il s'agissait de comprimer la démagogie, d'arracher la France à l'anarchie socialiste, enfin de la disposer, au moyen d'une autorité transitoire, à se replacer ultérieurement sous le joug de l'un des deux gouvernements monarchiques qui n'avaient pas su la garder. Les anciens

partis se sentaient trop faibles pour cette tâche ; leur docilité pour la dictature de M. Cavaignac disparut comme elle était née ; ils avaient appuyé le vainqueur de Juin parce qu'il les rassurait contre de nouvelles barricades ; ils l'abandonnèrent le jour où, avertis par le sentiment populaire, ils surent que le nom de Napoléon et la personne du neveu de l'Empereur opposeraient à la Révolution un rempart plus fort que l'épée incertaine de l'ami de M. Marrast.

L'attitude des partis s'explique : ils avaient peur. Mais la peur n'exclut pas tout calcul. Ils voulurent être oubliés, ils se rapetissèrent, ils se diminuèrent en tout sens. « Il nous faut un gouvernement fort, « s'écriaient-ils par leurs mille organes de Paris et des « départements ; le nom de Napoléon a protégé la « France ; donnons au Président toute la force dont « il aura besoin contre les Barbares modernes. » Cependant ils ne se départirent pas de cette passivité que M. Thiers définissait ainsi : « La politique des « bras croisés. » Les vieux partis voulaient que le Président se chargeât de vaincre seul les difficultés de la situation et travaillât pour eux, mais sans eux.

Dès la nomination du Prince, les hommes politiques attachés à l'ordre ancien des choses déclinèrent l'honneur d'entrer dans les conseils du gouvernement. Les lieutenants imitèrent les chefs ; diverses combinaisons échouèrent successivement par le refus non-seulement de M. Thiers, de M. Molé, de M. Berryer, mais encore de beaucoup d'autres hommes marquants, quoique secondaires, qu'il est inutile de nommer ici.

Le cabinet du 20 octobre, assez froidement accueilli par l'opinion publique, fut donc ce qu'il pouvait être; et le programme qu'il présenta dans la séance du 26 décembre eut l'assentiment du pays. « Vous avez en-
« tendu le discours de M. le Président de la Répu-
« blique, dit M. Odilon-Barrot. La pensée de ce ma-
« nifeste est la nôtre : nous prenons les mêmes enga-
« gements devant l'Assemblée Nationale et devant la
« France... Nos origines politiques sont diverses,
« vous le savez. Aujourd'hui les ministères ne doi-
« vent plus naître de la lutte seule des opinions, ni du
« triomphe exclusif d'un parti. L'élection du 10 dé-
« cembre vient de manifester dans la société un
« accord, un esprit d'union, auquel le pouvoir doit
« répondre. Lorsque tous les hommes qui aiment le
« pays se rallient dans un tel sentiment, il n'y aurait,
« de la part du Gouvernement, ni patriotisme ni
« sagesse à résister à cette grande et salutaire im-
« pulsion. La situation que nous indiquons ici com-
« mande notre politique. Ce que le pays veut,
« citoyens représentants, c'est l'ordre, l'ordre sur la
« place publique, dans les ateliers, dans l'adminis-
« tration, dans les esprits. Le gouvernement répu-
« blicain ne sera définitivement affermi que le jour où
« nous aurons fermé la période des agitations révolu-
« tionnaires...... Citoyens représentants, nous nous
« proposons surtout de relever en France et de con-
« solider l'autorité. Mais, qu'on le sache bien, nous
« n'entendons pas faire des nécessités de l'ordre une
« fin de non-recevoir, ni une barrière contre les ten-

« dances de la société moderne. L'ordre n'est pas la
« fin pour nous, il n'est que le moyen. Nous y voyons
« la condition essentielle de toute liberté et de tout
« progrès. Le rétablissement complet de la sécurité
« peut seul permettre à la République de donner
« l'essor aux grandes conceptions, aux pensées géné-
« reuses, au développement de l'aisance générale et
« des mœurs politiques.

« Nous ne voulons faire défaut à aucun de ces inté-
« rêts. L'élection du 10 décembre a mis dans les
« mains du Gouvernement une force immense. Notre
« tâche, citoyens représentants, est d'empêcher que
« cette force n'avorte ni ne s'égare. Nous comptons
« sur votre concours patriotique pour la remplir. »

Ces paroles étaient sages et dignes d'approbation. Doué d'un magnifique talent oratoire, estimé pour son incontestable probité, il faut néanmoins reconnaître que M. Odilon-Barrot possédait plutôt les qualités de l'honnête homme que celles de l'homme d'État. Et bien que le but qu'il essayait d'atteindre, celui de fermer l'abîme des révolutions et de restaurer le principe de l'autorité, fût incontestablement très-louable, peut-être était-il permis de douter qu'il fût apte à accomplir cette double tâche : M. Odilon-Barrot y travailla cependant avec un courage dont l'histoire lui tiendra compte; et l'immense popularité du Président vint en aide aux résultats qu'il chercha à obtenir.

Dans la journée du dimanche qui suivit son installation, Louis-Napoléon voulut passer en revue les

gardes nationales de la Seine et les troupes de la garnison de Paris.

Dès le matin, la foule, descendue des faubourgs et des quartiers les plus lointains, se porta vers le faubourg Saint-Honoré, à la hauteur du palais de l'Élysée : il était impossible de se mouvoir, tant était compacte l'affluence de curieux qui attendaient l'apparition du Prince.

Louis-Napoléon, revêtu de l'uniforme de la garde nationale et portant en sautoir le grand cordon de la Légion-d'Honneur, arriva par l'arc-de-triomphe de l'Étoile ; il était à cheval, escorté de son état-major, et suivi d'une foule immense que les troupes avaient été impuissantes à contenir. Les cris de Vive Louis-Napoléon ! l'accueillirent à son passage.

Après avoir salué le corps des Invalides, posté à l'entrée des Champs-Élysées, le Président continua sa route jusqu'aux boulevards, où se prolongeait l'échelonnement des troupes. Là, comme partout, il fut salué de vives acclamations ; puis, revenant sur ses pas, il passa au galop devant le front de l'artillerie, stationné sur les quais.

Au moment du défilé qui s'opéra sur la place de la Concorde, le Président fut arrêté un instant par l'élan populaire. La garde nationale de la banlieue rompit les rangs et se précipita vers le Prince, cherchant à lui presser les mains. Dans ce court incident, qui un instant troubla l'ordre de la cérémonie, on distingua la courtoisie pleine de calme du Président.

Cette belle revue eut l'importance d'un événement

politique ; la population parisienne ne connaissait pas encore Louis-Napoléon : elle lui sut gré de l'empressement qui lui avait inspiré la pensée de cette fête, et l'en récompensa par une magnifique ovation.

L'Assemblée Constituante excitait des sentiments d'une nature tout opposée ; car, dès la moitié du mois de décembre, on s'enquit avec anxiété de la durée probable de cette Assemblée, qui ne pouvait être qu'en désaccord avec l'Élu du Peuple ; et les journaux de province exprimèrent nettement cette pensée que la retraite de l'Assemblée Constituante était une nécessité flagrante et le corollaire obligé de l'élection du 10 décembre.

L'Assemblée justifia pleinement les craintes que le patriotisme inspirait à tous les honnêtes gens.

Dans la séance même où M. Odilon-Barrot avait exposé le programme du ministère, M. Ledru-Rollin attaqua violemment le décret qui confiait à M. Changarnier le commandement en chef des gardes nationales de la Seine et des troupes stationnées dans la première division militaire. Le chef de la Montagne paraissait redouter extrêmement cette immense concentration de forces ; néanmoins, pour cette fois, ses vigoureuses interpellations n'eurent aucun résultat.

Mais le lendemain, une discussion grave s'établit.

Il s'agissait de l'impôt du sel.

Le Gouvernement provisoire, par un décret du 15 avril 1848, avait décidé que l'impôt du sel serait aboli à partir du 1er janvier 1849. Mais en supprimant une branche de revenu qui rapportait plus de 70 millions,

il fallait nécessairement la remplacer par un nouvel impôt; il signa presque en même temps le décret par lequel il demandait aux campagnes l'impôt des 45 centimes. C'est-à-dire qu'en faisant entrevoir pour l'année suivante la remise de 70 millions aux contribuables, il leur demandait immédiatement 161 millions, plus du double, pour faire face aux nécessités du Trésor !

M. Goudchaux, en arrivant aux affaires, avait proposé l'ajournement indéfini de l'abolition de l'impôt du sel. M. Trouvé-Chauvel, la veille de l'élection du Président de la République, promet de le supprimer le 1er avril 1850 seulement. Mais la commission de l'Assemblée, saisie de la question, résolut de n'accorder qu'un répit de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er juillet 1849; tandis que le nouveau ministre, M. Hippolyte Passy, déclarait qu'il lui fallait au moins une année pour préparer les ressources nécessaires au Trésor. M. Passy mit, à cette occasion, sous les yeux de l'Assemblée, un compte-rendu de la situation financière dans lequel il exposa longuement l'état de nos finances. M. Passy établit que le découvert, évalué par M. Trouvé-Chauvel à 450 millions, s'élevait, d'après des calculs beaucoup plus exacts, à 560 millions. M. Trouvé-Chauvel avait commis plusieurs omissions; il n'avait rien dit, par exemple, des 38 millions que l'État devait payer en supplément, à partir du 1er janvier 1850, aux porteurs des livrets de caisse d'épargnes. Il avait parlé d'une façon erronée de certaines recettes; enfin il attendait 90 millions d'impôts qui

n'étaient pas encore votés, de l'impôt sur les revenus mobiliers et de l'impôt sur les successions.

Or, en présence d'un découvert de 560 millions, et quand rien n'était proposé pour y faire face, pouvait-on, sans redouter la banqueroute, enlever au Trésor les ressources de l'impôt du sel? Telle était la question, telle que la posa M. Passy dans un discours habile et bien étudié.

Malgré l'argumentation du ministre, l'Assemblée décida, à la majorité de 403 voix, que l'impôt du sel serait réduit des deux tiers, non pas à partir du 1er janvier 1850, comme l'eût accepté M. Passy, non pas à partir du 1er avril 1850, comme l'avait promis M. Trouvé-Chauvel, non pas à partir du 1er juillet 1849, comme le proposait la commission, mais à partir du 1er janvier 1849, comme l'avait voulu le Gouvernement provisoire. Ceci se passait le 27 décembre 1848. Il restait donc au Gouvernement du Président de la République un délai de cinq jours pour parer à un déficit de plus de 40 millions dans les recettes courantes! Et l'exercice prochain présentait un découvert de 560 millions! Par un seul vote, l'Assemblée Constituante menaçait de désorganisation les services publics et portait un coup terrible au crédit de l'État; le lendemain, à l'ouverture de la Bourse, les fonds fléchirent de deux francs.

Comment douter que ce ne fût là non pas un acte réfléchi, consciencieux, mais un acte d'opposition, un acte révolutionnaire, quand on avait vu se lever, pour la réduction immédiate, les mêmes gens qui

trois semaines plus tôt approuvaient les raisons données par M. Trouvé-Chauvel en faveur du maintien de l'impôt jusqu'au 1er avril 1850?

De tels actes justifiaient les appréhensions du pays et attiraient à l'Assemblée des sommations du genre de celle-ci, que lui adressèrent les habitants de Bar-le-Duc :

« Citoyens représentants du Peuple,

« L'universalité des citoyens français, en laquelle « la souveraineté réside, vous a donné la mission de « constituer la République.

« Après de longues délibérations, vous avez voté « la Constitution ; elle a été promulguée, et le Peu- « ple-Roi, consulté par le suffrage universel, a « nommé Louis-Napoléon Bonaparte président de la « République.

« La tâche de l'Assemblée nationale constituante « est ainsi accomplie ; votre mandat est expiré, et, « d'après le chapitre IV de la Constitution, les pou- « voirs législatifs doivent être maintenant délégués « par le Peuple à une Assemblée unique dont le « nombre total des membres ne peut être que de sept « cent cinquante.

« Les soussignés, citoyens représentants du Peu- « ple, vous rappellent que l'Assemblée ne peut comp- « ter neuf cents membres qu'au moment où elle est « appelée à réviser la Constitution, et cette Assemblée « de révision n'est même alors nommée que pour « trois mois.

« Il résulte de ces textes précis que vos pouvoirs
« sont expirés : dès lors nous venons réclamer, d'après
« les articles 20 et 21 de la Constitution, que les
« pouvoirs législatifs soient immédiatement délégués
« à une Assemblée de sept cent cinquante représen-
« tants, et comme l'article premier prononce qu'aucun
« individu, qu'aucune fraction du peuple ne peut
« s'attribuer l'exercice de la souveraineté, nous avons
« la certitude que la loi sera exécutée et que les
« citoyens français désignés par l'article 25 vont être
« appelés à élire l'Assemblée législative, afin que les
« pouvoirs publics soient dans les conditions déter-
« minées par la Constitution. »

Nous enregistrons ici l'une des plus remarquables entre toutes les protestations qui se signaient dès lors contre l'Assemblée Constituante, parce qu'on verra plus loin, à l'occasion de la proposition-Rateau, l'opposition accuser le Pouvoir d'avoir provoqué un mouvement auquel il demeure complétement étranger et qui se manifeste spontanément au moment même où le résultat de l'élection du 10 décembre fut connu dans toutes les parties de la France.

D'ailleurs, l'attitude déplorable de la majorité eut pour effet de resserrer les liens du parti de l'ordre, en lui faisant comprendre la nécessité d'opposer un faisceau compacte aux tendances anarchiques qui se manifestaient. Dans l'Assemblée, ce parti comprenait des hommes connus pour leur attachement à l'une des deux branches de la maison de Bourbon, réunis aux

débris des anciennes oppositions libérales, c'est-à-dire la masse des légitimistes et des orléanistes de toutes nuances. A l'opposite se réunissaient les socialistes de toutes les écoles, les démagogues, en un mot le parti montagnard. Aucune de ces deux grandes fractions de l'Assemblée ne constituait une majorité; il leur fallait à l'une ou à l'autre l'appui d'une fraction intermédiaire, composée en grande partie de républicains sincères, mais peu éclairés, et très-attachés à la coterie que la France venait de chasser par cinq millions et demi de votes. Au temps de la Commission exécutive et de la dictature du général Cavaignac, le parti intermédiaire se portait du côté de la droite dans les occasions importantes, et faisait le plus souvent triompher les mesures d'ordre et de gouvernement. Mais quand les objets de sa préférence furent écartés du pouvoir, il inclina visiblement vers la gauche, et forma, par son alliance nouvelle avec la Montagne, une majorité hostile, tracassière et désorganisatrice.

C'est par une combinaison de ce genre que la réduction aussi imprévue qu'intempestive de l'impôt du sel fut votée.

Au dehors de l'Assemblée, chacune des grandes fractions que nous avons indiquées avait son point de ralliement dans des cercles parlementaires connus sous le nom de réunions de la rue de Poitiers, de l'Institut, du Palais-National, etc. Chacune de ces réunions formait une petite assemblée, qui nommait un bureau, des présidents, des secrétaires, etc. Là se mûrissaient des décisions importantes; et des scrutins prépara-

toires permettaient aux partis de mesurer leurs forces avant le combat.

A la fin de décembre, la réunion presque entièrement monarchique de la rue de Poitiers, qui s'était conformée à la marche précédente de ses chefs en refusant de désigner son candidat à la présidence de la République, professait pour le prince Louis-Napoléon un dévouement qui probablement était sincère, parce qu'on avait besoin de lui. Le renouvellement mensuel du bureau de cette réunion fournit à l'un de ses membres les plus distingués l'occasion d'une profession de foi qu'il n'est pas inutile de reproduire ici, car il importe de bien saisir à l'origine l'attitude des partis, et de la bien fixer dans l'esprit du lecteur, si l'on veut en suivre dans tous ses progrès la marche ultérieure.

« Pourquoi renouvellerions-nous notre bureau ? « dit M. Berryer ; quel avantage trouveriez-vous à ce « renouvellement intégral ? J'y verrais, pour ma « part, de graves inconvénients. Toutes les nuances « du grand parti de l'ordre doivent être plus que « jamais unies, confondues. Or, vous le savez, une « élection est toujours une occasion de lutte. Cette « lutte, pourquoi la tenter ? quand rien ne nous y « oblige ? Quoi ! la France vient de manifester solen- « nellement son besoin d'ordre, de repos, sa répul- « sion pour les doctrines monstrueuses qui nous ont « épouvantés depuis dix mois ! Une immense majorité « a été donnée à un nom, drapeau commun autour « duquel se sont groupés dans une même pensée de

« salut public tous les partis, tous les honnêtes gens,
« toute la partie saine du pays! Et c'est enunp areil
« moment, c'est en présence d'une volonté aussi
« manifeste que nous irions nous diviser! Je ne crains
« pas de dire que ce serait une faute impardonnable!»

Ce ne fut pas la seule conséquence du triomphe de la nouvelle majorité; la diminution de l'impôt du sel avait soulevé tant d'objections, alarmé tant d'intérêts, que l'Assemblée se repentit de la précipitation de son vote; et pour empêcher le retour de semblables faits, elle adopta l'usage emprunté au parlement anglais, de procéder à trois délibérations successives sur chaque projet de loi.

Mais on n'empêchait pas les incidents : tantôt un membre contestait au Gouvernement le droit de retirer un projet de loi sur l'instruction primaire déposé jadis par M. Carnot; tantôt un citoyen susceptible trouvait mauvais que les militaires invalides eussent fait une réception enthousiaste à leur nouveau gouverneur, Jérôme Bonaparte, et crié : Vive l'Empereur! L'Assemblée, il faut le dire, accueillait les motions de ce genre avec une impatience visible. Il lui fallait quelque chose de plus piquant. Une modification ministérielle la servit à souhait. Le 29 décembre, MM. Léon de Malleville et Bixio donnèrent leur démission et furent remplacés : l'un, à l'intérieur, par M. Léon Faucher; l'autre, au commerce et à l'agriculture, par M. Buffet; M. Lacrosse succéda à M. Faucher comme ministre des travaux publics. Au fond ce remaniement n'avait nulle importance; la politique du cabinet ne

changeait point. Néanmoins, on en parla beaucoup. Les uns expliquaient la retraite des deux ministres par un dissentiment survenu entre le Président et eux sur l'opportunité d'une amnistie ; et comme le gouvernement venait de repousser, par l'organe de M. Odilon-Barrot, une proposition parlementaire faite dans l'intérêt des transportés de Juin, on en concluait que M. de Malleville et M. Bixio étaient partisans des mesures de clémence. Mais d'autres, qui se prétendaient les mieux informés, racontaient que le Président de la République avait prié M. de Malleville de lui communiquer les dossiers de l'affaire de Boulogne. M. de Malleville aurait cru devoir refuser, et, comme conséquence de ce refus, aurait déposé sa démission entre les mains du Prince. Rien assurément n'était plus naturel que ce désir du Prince, rien n'était plus significatif que le refus de M. de Malleville, rien de plus obligatoire que sa démission ; mais rien non plus n'était moins du ressort de l'Assemblée.

Cependant, ce fut M. de Malleville lui-même qui apporta les faits à la tribune. Voici à quelle occasion :

Un représentant, M. Germain Sarrut, avait adressé, le 6 janvier, au journal *la Liberté*, une lettre où l'on remarquait les passages suivants :

« Dans un article de votre journal intitulé *la Tri-*
« *bune et la Presse*, vous exprimez sur mon compte
« et sur celui de M. Belmontet, ancien ami de Louis-
« Napoléon, la pensée que nous possédons *de pré-*
« *cieux et secrets renseignements sur cette affaire de*

« *Boulogne encore enveloppée de brouillards.* Pour ma « part, Monsieur, j'attendais avec quelque impatience « les interpellations dont on a fait quelque bruit, et « alors ma voix n'eût pas fait défaut à la vérité ; mais « je crois qu'il n'appartient ni à M. Belmontet ni à « moi d'ouvrir la brèche de la publicité en dehors de « M. Louis Bonaparte, sans y être officiellement pro« voqués.

« Dans le même article, vous dites, Monsieur, que « la production en ses lieu et place des dossiers ju« diciaires peut, etc. Ce fait est complétement er« roné.

« J'affirme de la manière la plus absolue, la plus « positive, la plus catégorique, qu'il y a eu des dos« siers judiciaires dont il ne reste pas de trace en leurs « lieu et place, et j'accepte toute la responsabilité de « cette déclaration de ma part ; et s'ils y étaient ré« tablis aujourd'hui, je prouverais de la manière la « plus péremptoire 1° que le détournement a eu lieu ; « 2° que la remise en lieu et place est postérieure à la « sortie de M. de Malleville du ministère de l'inté« rieur.

« Pour le moment, je pense ne devoir pas pous« ser plus loin mes assertions ; nous verrons plus « tard. »

M. de Malleville se crut accusé d'avoir détourné le dossier de l'affaire de Boulogne, et protesta devant l'Assemblée contre une telle indignité. Mais c'était un malentendu. M. Germain Sarrut expliqua qu'il ne s'agissait point de l'affaire de Boulogne, mais d'un

complot bonapartiste qui, en 1839, fut déjoué par la police, mais ne parvint pas à la connaissance du public, parce que la chambre du conseil prononça un arrêt de non-lieu. M. Germain Sarrut, compromis dans ce complot, avait réclamé les pièces qui lui étaient personnelles; elles ne s'étaient pas retrouvées: et il en concluait qu'on les avait fait disparaître parce qu'elles eussent mis sur la trace de la machination administrative par laquelle le Pouvoir aurait ourdi la conspiration de Boulogne, dont il faisait mouvoir tous les fils.

Tout ceci s'écartait de la véritable question. M. Dupont (de Bussac) la posa d'une manière catégorique; il demanda s'il était vrai que le Président de la République eût voulu prendre communication de quelques-unes des pièces du dossier de Boulogne, et que le remaniement ministériel eût été la conséquence du refus de M. de Malleville? « Suivant la réponse qui sera « faite à cette question, dit avec raison l'orateur, nous « aurons peut-être à examiner si le Président de la « République n'a pas le droit de connaître tout ce qui « s'est passé dans l'Etat, s'il y a un séquestre à son « égard, et s'il peut être condamné à ignorer ce que « le président du conseil doit connaître... Je résume « en deux mots le point important de ces interpella- « tions : le Président de la République n'est pas un roi « constitutionnel et irresponsable : c'est un magistrat « responsable, responsable comme vous, et qui par « conséquent a droit de connaître des affaires publi- « ques ce que vous en connaissez. Pour savoir si les

« hommes qu'il a attachés à son cabinet méritent sa « confiance, il peut avoir besoin de connaître leurs « antécédents, de savoir à quel parti ils ont appar- « tenu ; et vous lui refusez le droit de lire dans le « passé !..... Nous ne demandons qu'une chose, c'est « qu'il puisse connaître.... ceux qui ont pu le trahir « autrefois. »

A ces interrogations nettes et justes le ministère fit une réponse vague et déclamatoire, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Mais M. de Malleville, pour se disculper du reproche qui ne lui était pas adressé d'avoir détourné des pièces, avait déclaré ceci : « Les « pièces auxquelles a été mêlé le nom de M. Louis « Bonaparte sont au ministère de l'intérieur, dans « seize cartons. Le même jour où M. Louis Bonaparte « a été proclamé Président de la République, ces « cartons ont été mis sous le scellé, et voici le procès- « verbal de l'opération, signé du secrétaire-général « du ministère, M. Hermann ; et à la secrétairerie « l'inventaire des pièces.

« Maintenant pourquoi ai-je pris cette précaution, « pourquoi me suis-je armé de ce document ? Le « voici : Je n'ai pas voulu, comme c'était mon devoir, « que ces pièces pussent être déplacées, et je ne crois « pas qu'aucun ministre de l'intérieur puisse man- « quer à son devoir au point de faire disparaître des « pièces appartenant à l'histoire et à l'Etat. »

Nous nous sommes fait une loi, en prenant la plume pour retracer nos plus récentes annales, de garder la plus stricte impartialité ; à Dieu ne plaise que nous

nous en écartions à l'égard d'un homme honorable et distingué par ses talents; mais il nous semble qu'on ne fut pas assez frappé des étranges confidences de M. de Malleville.

Qu'est-ce à dire? Comment! M. de Malleville est nommé ministre de l'intérieur le 20 décembre, le jour même où Louis-Napoléon est proclamé Président; et le premier soin de ce ministre, quel est-il? C'est de faire, à l'instant même, et comme d'urgence, apposer le scellé sur les dossiers de la conspiration de Boulogne! Pourquoi? Pour que les pièces ne puissent pas être déplacées, pour qu'elles ne disparaissent pas. Mais qui donc a demandé, qui donc pouvait demander qu'elles fussent déplacées? Le Président de la République, sans doute; et le ministre témoigne la crainte qu'elles ne soient détournées! Mais alors ses précautions devenaient la plus cruelle des injures contre le chef de l'État qui venait de l'appeler à l'honneur de siéger dans ses conseils. Aussi une pareille explication est-elle inadmissible, parce qu'elle entacherait M. Léon de Malleville d'une duplicité qui ne peut être dans son caractère. Il faut donc en revenir à l'opinion généralement admise que les pièces placées sous le scellé contenaient la preuve du rôle peu connu que le ministère du 1er mars 1840 joua dans l'affaire de Boulogne; M. de Malleville était à cette époque sous-secrétaire d'Etat; et l'on comprend qu'il ait voulu couvrir la conduite de M. Thiers d'un voile impénétrable: à ce point de vue, il ne fit que remplir un devoir d'honneur et de conscience; mais dans cette hypothèse

même, il ne pouvait conserver le portefeuille qu'il avait accepté un peu légèrement ; et sa démission fut la conséquence nécessaire de la position délicate où il se trouvait placé.

Après ce curieux épisode, l'Assemblée retomba dans un calme plat. Il en était d'elle comme de ces moribonds chez qui la vie est tellement affaiblie qu'ils ne peuvent plus s'animer que dans la fièvre. Quand la fièvre cesse la vie s'éteint. Aussi les jours de séances dites d'affaires l'enceinte parlementaire était-elle déserte. Au surplus, l'Assemblée Constituante n'est pas le seul corps délibérant qui ait donné ce triste exemple : Chambres monarchiques, Chambres républicaines sont tombées dans les mêmes excès, ont échoué sur le même écueil. Les orages qui grondent, les débats personnels qui passionnent, les intrigues qui se dévoilent : voilà de la bonne et sérieuse politique ! Alors la Chambre était au grand complet, on écoutait, on allait jusqu'au fond des choses. Mais s'agissait-il de faire une bonne loi, de fonder une institution, de créer quelque chose d'utile et de pratique, ce n'était vraiment pas la peine de s'en occuper ! On ne prêtait qu'une oreille distraite, on s'ennuyait, on ne se sentait pas vivre !

Il était temps, pour la dignité des institutions et pour le caractère national, que ce déplorable spectacle fût soustrait aux yeux du pays. Beaucoup de représentants le sentaient et souffraient pour eux-mêmes du discrédit croissant qui atteignait l'Assemblée. L'un de ceux-ci, M. Rateau, proposa nettement à la Consti-

tuante de se dissoudre et de convoquer la Législative pour le 19 mars 1849. Le côté gauche fit un très-mauvais accueil à cette proposition, qu'appuyait avec énergie le sentiment public; mais il manquait d'arguments propres à justifier sa résistance. Aussi la jugea-t-on sévèrement. La plupart des montagnards et des républicains de la veille appartenaient à des professions libérales, dont leurs opinions politiques, contraires au dernier gouvernement, avaient souvent entravé l'exercice; en général ils étaient pauvres; et loin de leur en savoir gré comme d'une vertu républicaine, on les accusait assez généralement de vouloir perpétuer leur mandat en vue de l'indemnité mensuelle que la Constitution y avait attachée. Contre beaucoup d'entre eux, c'était une injustice; mais il faut tenir compte de toutes les phases de l'opinion, même lorsqu'elle manque d'équité, tout au moins d'indulgence; car, en politique, on est souvent forcé de donner satisfaction aux préjugés d'un peuple comme à ses meilleurs sentiments; et c'est de la proposition Rateau que date le concert unanime qui a condamné le principe de l'indemnité des représentants. Il faut avouer d'ailleurs qu'un pareil système ouvrait la porte non-seulement aux ambitions plus ou moins légitimes, non-seulement aux capacités douteuses ou dépourvues de sanction, mais encore qu'il faisait de la représentation nationale le point de mire d'une foule d'intrigants à qui les vingt-cinq francs par jour auraient permis de se passer d'une profession utile et honorable. En résumé, il est immoral et impolitique de transformer

le mandat de représentant en un emploi rétribué ; le bon sens veut que la charge honorable de discuter les intérêts généraux de ses concitoyens soit une mission de dévouement et non une fonction lucrative.

Mais le côté gauche était dominé par des préoccupations d'un autre ordre. Bien que les hommes qui le composaient n'aient jamais brillé par la finesse de leur tact politique, bien qu'ils se soient mépris souvent et lourdement sur le rôle qu'ils étaient appelés à remplir, la situation était si claire, la volonté du pays si manifeste, qu'ils tremblèrent pour l'avenir, et comprirent que l'urne d'un nouveau scrutin serait le tombeau de leur existence politique. Un homme peut se retirer volontairement par résignation ou par patriotisme; mais un parti n'abdique pas. Les républicains de la veille résolurent de disputer le pouvoir au souverain qui le réclamait, pied à pied, jour par jour, heure par heure.

M. Grévy, au nom d'une commission spéciale qui concluait au rejet de la proposition de M. Rateau, déguisa fort habilement la pensée secrète de l'opinion qu'il représentait, et employa un talent véritable à détourner de leur sens plusieurs articles de la Constitution, néanmoins fort clairs pour qui les voulait lire. « La durée de l'Assemblée Constituante, dit-il en sub« stance, est déterminée par son mandat; elle ne peut « ni se retirer avant de l'avoir rempli, ni prolonger « son existence au delà. Dans le premier cas, elle « déserterait; dans le second, elle usurperait; dans « l'un et l'autre cas, elle trahirait la confiance du

« peuple. La question de savoir si l'Assemblée con-
« stituante doit se dissoudre se réduit donc à celle-ci :
« L'Assemblée constituante a-t-elle accompli son
« mandat? » M. Grévy rappela ensuite que l'Assemblée, au moment de commencer la discussion de la Constitution, avait décidé qu'elle voterait un certain nombre de lois organiques destinées à compléter la Constitution ; et il en concluait que si elle se séparait sans les avoir votées, elle n'aurait pas accompli son mandat. C'était résoudre la question par la question, puisqu'il restait à démontrer que l'Assemblée avait eu le droit de prolonger son mandat en s'imposant la tâche de voter les lois organiques, dont rien ne l'obligeait à se charger.

Passant à un ordre d'idées plus voisin du point capital, M. Grévy cherchait à établir qu'il n'existait pas de dissentiments entre le Pouvoir exécutif et l'Assemblée. « On veut voir, dit-il, dans le résultat de
« l'élection du Dix décembre une manifestation de
« l'opinion hostile à l'Assemblée. Pourquoi cela ? Parce
« que le pays n'a pas voté comme la majorité de l'As-
« semblée elle-même a voté. Cela prouve seulement
« qu'il n'y a pas eu entre le pays et ses représentants
« accord sur une question de personnes. C'est là un
« dissentiment dont on exagère la portée. »

La discussion [1] s'engagea sur ce thème, qui ne résista pas aux efforts des divers orateurs. « Vous avez
« créé un pouvoir définitif, s'écria M. Desèze, et en

[1] Séance du 12 janvier.

« même temps vous avez cru pouvoir rester souve-
« rains : cela n'est pas admissible. A côté du pouvoir
« définitif que vous avez constitué, il n'y a pas de
« place pour un autre pouvoir souverain, pour un
« pouvoir souverain comme celui que vous aviez entre
« les mains et auquel vous avez renoncé vous mêmes.
« Vous avez donc mis en présence deux pouvoirs dont
« l'un est constitué et l'autre constituant. Eh bien,
« messieurs, ces deux pouvoirs, croyez-le, ne vivront
« pas longtemps bien ensemble... On nous a fait une
« singulière objection, on nous a dit : On ne peut s'ar-
« rêter à l'opinion d'une partie de la population ; la
« Constitution dit que la souveraineté réside dans la
« totalité et non dans une partie du peuple. Assuré-
« ment, nous ne voulons pas donner aux manifesta-
« tions de l'opinion plus d'autorité qu'elles n'en mé-
« ritent réellement. Cependant lorsque ces vœux,
« nombreux et répétés, arrivent incessamment au pied
« de notre tribune, nous ne pouvons pas nous dispen-
« ser d'en tenir compte. Messieurs, il est impossible
« de le nier, le flot est monté jusqu'à nous... »

M. Pierre Bonaparte répondit à M. Desèze et combattit la proposition en termes d'une grande violence. Il alla jusqu'à traiter de rebelles les citoyens qui usaient du droit de pétition pour exhorter l'Assemblée à une prompte retraite. Mais tous les incidents furent effacés par l'éclat d'un discours de M. de Montalembert.

« Je ne saurais dissimuler, Messieurs, dit l'illustre
« orateur, l'embarras où je suis : j'ai été jusqu'ici
« dans les minorités ; j'ai toujours dit à la majorité

« que j'avais devant moi qu'elle avait tort, mais je
« n'ai jamais été dans le cas où je me trouve aujour-
« d'hui, qui est de venir dire à une majorité, non pas :
« Allez-vous-en ! mais : Allons-nous-en !

« Comment sortir de cet embarras? Par deux
« moyens, Messieurs, par beaucoup de sincérité et
« par beaucoup de respect : par beaucoup de sincé-
« rité en ce qui me touche, et par beaucoup de res-
« pect pour votre droit, pour votre autorité, pour
« votre majesté.

« Est-ce bien à la majorité de cette assemblée que
« je m'adresse en ce moment? Je ne le crois pas. Il y
« a trois partis bien distincts dans cette assemblée :
« une minorité d'abord, qui veut absolument s'en
« aller, par beaucoup de bonnes raisons, je n'en doute
« pas, et entre autres, parce qu'elle se croit sûre de
« revenir.

« La deuxième fraction se compose aussi d'une
« minorité qui ne veut à aucun prix s'en aller, et cela
« par de très-bonnes raisons aussi, et par une raison
« toute personnelle, parce que, permettez-moi de le
« dire, messieurs, parce qu'elle est à peu près sûre
« de ne pas revenir.

« Entre ces deux fractions il en est une troisième
« qui n'a pas de parti pris dans la question, qui ne
« demande qu'à être éclairée : eh bien, c'est à cette
« troisième fraction, c'est à son désintéressement, à
« son impartialité, que je demande dans un esprit de
« conciliation de prendre en considération la propo-
« sition qui vous est soumise. »

Après ce spirituel exorde qui provoque plus d'une fois l'hilarité de ceux-là mêmes dont la mauvaise humeur était très-évidente, M. de Montalembert aborde presque immédiatement la question effleurée par M. Grévy : « Je ne parlerai pas, continue-t-il, de l'hostilité « que certains esprits ont cru voir s'établir par le fait « de l'élection du Dix décembre entre cette Assemblée « et le Président de la République. Je sais bien qu'on « a pu croire à cette hostilité quand on a vu une « grande partie de cette Assemblée s'engager pour « une candidature honorable à tous égards, et digne « sans doute des sympathies de l'Assemblée, mais qui « n'a pas été acceptée par le pays. Sans doute, après « l'élection du dix décembre, après l'engagement pris « par une partie d'entre nous, on a pu croire que « l'Assemblée se trouverait vis-à-vis du Président de « la République dans une situation fausse, gênée. Je « n'invoque pas cet argument, car l'hostilité sur « laquelle il repose ne me paraît pas un danger « sérieux, durable surtout.

« Si je m'exprime ainsi, c'est parce que je me suis « aperçu que l'art des conversions politiques avait « fait de grands progrès depuis quelque temps. Mais « dans cette élection du Dix décembre il y a eu autre « chose que le triomphe d'un homme, d'un nom ; il y « a eu la manifestation d'une volonté. Cette volonté, « c'est ce que les uns appellent réaction ; c'est ce que « les autres appellent l'expression d'une politique de « modération et de confiance.

« Eh bien ! la proposition de M. Rateau est préci-

« sément d'accord avec ce courant politique qui vient
« de se manifester. On répondra : non. Mais d'autres
« hommes, des hommes sincères diront : oui. Y a-t-il
« également accord entre le pays et l'Assemblée Na-
« tionale ? Je ne le crois pas. Et plus on affirmera que
« cet accord existe, moins j'y croirai...

« M. Desèze vous a parlé tout à l'heure des vœux
« successifs du pays. Le pays est malade, et, comme
« un fiévreux, il cherche sans cesse un remède à son
« mal. Ainsi que l'a répété M. Desèze, il a considéré
« comme une série de remèdes divers faits politiques
« qui se sont accomplis depuis le 24 février. Eh bien !
« il est logique, rationnel pour lui, de continuer son
« idée et d'envisager le remplacement de l'Assemblée
« Constituante par une Assemblée législative comme
« un autre remède.

« Eh ! je le demande à ceux qui traitent si légère-
« ment la volonté du pays, à qui est-il donné de
« distinguer entre les volontés et les caprices du
« peuple français ? Pour moi, je n'en sais rien ! »

M. Odilon Barrot, au nom du Gouvernement, appuya vigoureusement les conclusions de M. de Montalembert. « Vous vous défiez du pays, dit-il à l'Assem-
« blée stupéfaite de tant de hardiesse : eh bien !
« prenez-y garde, jamais un gouvernement n'a impu-
« nément conçu de défiance du pays. Vous parlez de
« lois organiques : mais depuis un mois quelle loi
« organique avez-vous faite ? Aucune. Vous avez fait du
« gouvernement. L'Assemblée doit fixer elle-même
« son jour et son heure. Si je me suis mêlé aux débats,

« si j'ai pris la parole, c'est pour vous prier de sou-
« lager la situation d'une seule chose qui a porté
« malheur au pays, qui paralyse la vitalité du Gou-
« vernement ; je veux parler de l'incertitude, qui est
« un obstacle au retour de la confiance et à la reprise
« des affaires. Est-il bon, est-il utile au bien du pays
« que cette incertitude continue à planer sur la situa-
« tion ? Si la question est ainsi posée, je n'ai plus qu'à
« vous dire : Descendez dans votre conscience de bon
« citoyen, et décidez ! »

La proposition fut prise en considération, et renvoyée à l'examen des bureaux. M. de Lamartine se défendit avec modération, surtout avec adresse. « Si
« vous faites les élections à présent, dit-il, elles se
« feront sous l'empire de l'espérance debout. Si vous
« les ajournez longtemps, elles se feront sous l'empire
« des espérances déchues. Laquelle vaut le mieux pour
« la République et le Président? »

Ce fut aussi l'avis de M. Molé, de M. Dupin aîné et de M. Duvergier de Hauranne. Néanmoins quatorze ou quinze commissaires nommés se déclarèrent hostiles à la dissolution de l'Assemblée. Il était évident qu'on voulait, en gagnant du temps, éluder le but principal de la proposition. Que comptait faire l'Assemblée? Elle ne le savait pas elle-même. Mais elle avait un vague pressentiment et comme un espoir. Peut-être comptait-elle sur le hasard, sur l'inconnu, sur les événements. Elle fut servie à souhait. Le Gouvernement, à peine installé, et qu'on accusait déjà d'incapacité, de nonchalance, de torpeur, occupé qu'il

était à sonder la profondeur du gouffre creusé par ses prédécesseurs, ne tarda pas à entreprendre l'œuvre la plus morale et la plus utile à la nation française : il déclara la guerre à la démagogie.

Pendant que l'Assemblée s'amusait à voter des lois sans opportunité et sans justice, comme, par exemple, la taxe sur les biens de main-morte, à étudier des propositions de remboursement de l'impôt des 45 centimes, etc., le Gouvernement examinait la situation, et acquérait la conviction de son impuissance à résoudre les problèmes les plus urgents, tels que la restauration des finances, tant qu'il trouverait en face de lui une majorité systématiquement hostile, appuyée au dehors par la partie la plus turbulente de la population, organisée en clubs et en sociétés secrètes. Il fallait donc entrer franchement dans la voie des mesures répressives, et rétablir d'abord l'ordre sur la place publique, journellement agitée par les déclamations passionnées des agitateurs.

Après avoir organisé complétement l'œuvre constitutionnelle par une loi sur le Conseil d'État et par la nomination du vice-président de la République [1], le

[1] Conformément à la Constitution, le Président présenta à l'Assemblée une liste de trois candidats, qui furent MM. Boulay (de la Meurthe), Baraguay d'Hilliers et Vivien. L'Assemblée désigna M. Boulay (de la Meurthe), et essaya de présenter son vote comme un gage de conciliation, à cause de l'attachement traditionnel de M. Boulay à la famille de Napoléon. Mais dix jours après, elle refusa de lui allouer les frais de représentation nécessaire à la haute position qu'il allait occuper, et M. Boulay renonça à l'habitation du Petit-Luxembourg, qui lui était accordée par une loi.

Gouvernement ne s'occupa donc plus que des grands intérêts de la société. Au dehors, la victoire de la démagogie italienne menaçait la sécurité de l'Europe et l'avenir du catholicisme ; le Pape avait été chassé du patrimoine de Saint-Pierre ; on craignait l'intervention armée de l'Autriche : pour parer à toutes les éventualités, le cabinet fit faire à Toulon les préparatifs nécessaires pour l'expédition d'une flottille de bâtiments à vapeur.

Au dedans, il fallait à la fois punir les crimes accomplis et prévenir les attentats à venir. L'article 91 de la Constitution attribuait à une Haute Cour de justice, composée de cinq juges élus parmi les membres de la Cour de cassation et de trente-six jurés pris parmi les membres des conseils généraux des départements, la connaissance des crimes, attentats ou complots contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État. C'est en vertu de cet article que le Gouvernement vint proposer à l'Assemblée de renvoyer devant la Haute-Cour MM. Barbès, Blanqui, Louis Blanc, Raspail, Huber, Flotte, etc., accusés d'avoir participé à l'invasion de l'Assemblée Nationale dans la journée du 15 mai 1848. Les amis politiques des accusés plaidèrent un moyen de procédure : ils essayèrent de démontrer que ce serait donner à la Constitution un effet rétroactif que de l'appliquer à des crimes commis avant qu'elle fût promulguée. M. Ledru-Rollin alla jusqu'à prétendre que le projet violait la Constitution. Quelques mots de M. Dupin aîné rétablirent les véritables principes et démontrèrent que la

Haute-Cour était seule compétente. « A l'époque « du 15 mai, dit-il entre autres arguments péremp- « toires, un jury existait ; il a été modifié depuis. « Est-ce qu'il y aurait, par hasard, pour les auteurs « ou complices de faits arrivés à cette époque un droit « acquis d'être jugés par les jurés anciens et non par « le jury nouveau ? Voyez quelles seraient les consé- « quences de votre doctrine ! Il y avait aussi une « instruction judiciaire commencée contre les derniers « ministres du régime déchu. Supposez qu'au lieu « d'un arrêt de non-lieu, il y ait eu mise en accusation. « Est-ce qu'en invoquant la date des faits pour les- « quels on les mettait en cause, les anciens ministres « auraient été fondés à demander qu'on ressuscitât la « Chambre des Pairs pour les juger ? » M. Odilon-Barrot et M. Rouher complétèrent le débat au point de vue politique, et l'Assemblée renvoya les auteurs et complices de l'attentat du 15 mai devant la Haute-Cour[1]. Mais on avait parlé d'amnistie ; on avait fait appel à l'indulgence du Gouvernement ; on invoquait comme un engagement de sa part certaines paroles du Manifeste publié au mois de novembre précédent par le Président de la République. Le vrai sens de ces paroles fut rectifié par une note officielle ainsi conçue :

« L'amnistie sert depuis quelques jours de prétexte « à certaines feuilles pour diriger contre le Président « de la République des injures et des calomnies de « tout genre.

[1] Séance du 22 janvier 1849.

« Nous ne voulons ni relever ces injures, ni répon-
« dre à ces calomnies. Nous laissons au bon sens
« public le soin d'en faire justice.

« Il est cependant une assertion qu'il importe de ne
« point laisser passer inaperçue et sur laquelle les
« feuilles dont nous venons de parler s'appuient prin-
« cipalement :

« A les entendre, le Président de la République se
« serait engagé à accorder l'amnistie.

« Le Président de la République n'a pris aucun
« engagement à cet égard.

« Plusieurs fois, il est vrai, dans les conversations
« qu'il a eues à ce sujet, il a exprimé le désir de voir
« se réaliser le vœu qu'il avait émis dans son mani-
« feste, et qui a toujours été dans son cœur, de pou-
« voir accorder l'amnistie *aussitôt que les circonstances*
« *le permettraient;* mais il n'a pris aucun engagement
« à cet égard[1] »

Depuis quelque temps, on remarquait dans Paris une certaine agitation qu'entretenaient les clubs et qui coïncidait avec la grève de plusieurs industries importantes, entre autres celle des ouvriers boulangers : des mesures de précautions furent prises; et sur des rapports parvenus à la Préfecture de police, des compagnies de ligne parcoururent le soir les rues et les quartiers où se forment d'ordinaire les attroupements, c'est-à-dire de la Seine aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, et dans le faubourg Saint-Marcel. Le club de la salle

[1] *Moniteur* du 21 janvier.

Valentino, dont la séance devait être présidée par M. Buvignier, représentant du peuple, fut fermé dans la soirée du 15. Des gardiens de Paris et des gardes républicains furent placés aux abords de la salle pour engager à circuler les groupes assez nombreux qui s'y formaient, malgré le mauvais temps et la pluie battante. La réouverture du cours de M. Lerminier au Collége de France devint une autre cause de trouble. On avait fait un crime à ce professeur, jadis républicain, d'avoir adhéré subitement à la politique du Gouvernement de Juillet en retour d'une place de conseiller d'État. L'opinion avait jugé sévèrement cette conversion brusque; et les manifestations bruyantes de la jeunesse des écoles avaient tenu M. Lerminier éloigné de sa chaire jusqu'au jour où le Gouvernement provisoire la lui enleva. Mais elle venait de lui être rendue; et malgré l'attitude calme de la partie studieuse de l'auditoire, le professeur fut contraint d'interrompre son cours. Le ministère voulut que la loi fût respectée; et bientôt après M. Lerminier continua sa leçon sous la protection de la force publique. Après cette démonstration, il donna sa démission.

Ainsi chaque jour le calme était troublé dans la rue; on ne le trouvait pas davantage dans l'enceinte de l'Assemblée.

Au commencement de la séance du 24, le maréchal Bugeaud parut à la tribune, où sa présence excita une vive émotion. Il tenait à la main un volumineux cahier, qu'il déposa sur le bureau du président. C'était une pétition de 7,500 habitants de la Charente-Infé-

rieure, qui demandait la plus prompte réunion possible de l'Assemblée Législative. La gauche murmura; la droite applaudit. M. de Charencey succéda au maréchal avec une autre pétition; puis vint M. Victor Grandin, porteur d'un gros volume relié, composé de 18,000 signatures d'habitants de la Seine-Inférieure, qui demandaient la dissolution de l'Assemblée Constituante. La colère s'empare de la Montagne et gagne le président Marrast, qui invite les orateurs, au nom de l'article 66 du règlement, à déposer leurs pétitions sur le bureau *sans explications*. Trois cents voix donnent un démenti formel au président; on lit le règlement : la prescription invoquée par M. Marrast ne s'y trouve pas. L'ancien rédacteur du *National* reste cloué dans son fauteuil sous le poids d'une confusion indicible [1]. M. Clément Thomas essaie de le venger : « C'est dans l'intérêt de la dignité de l'As-
« semblée, s'écrie-t-il, que je viens demander qu'on
« mette un terme à cette petite guerre de pétitions.
« Si c'est une guerre de pétitions que l'on veut nous
« faire, nous l'acceptons... Nous ferons, nous aussi,
« un appel aux citoyens déterminés à défendre la
« République ! »

A ces mots la tempête redouble de violence. On n'entend de toutes parts que des cris confus : « C'est une provocation ! » s'écrie-t-on à droite. — « C'est une revanche ! » répond-on à gauche. M. Clément Thomas brave le tumulte et croise les bras sur sa poi-

[1] *Moniteur* du 25 janvier.

trine ; M. Armand Marrast agite vivement sa sonnette ; enfin les voix s'enrouent, les poitrines se fatiguent, le bruit tombe, et le président s'empresse de passer à l'ordre du jour.

A ces causes de désordre moral si l'on joint l'influence et le travail occulte des sociétés secrètes[1], on

[1] Parmi ces sociétés, l'une d'elles, qui parut la plus redoutable par son organisation, avait pour titre *la Solidarité républicaine ;* elle se composait d'une association apparente et d'une association secrète ; celle-là servait à couvrir celle-ci. C'est ainsi qu'en 1796 le club public du Panthéon servait à dissimuler l'existence de la société secrète des Egaux, dirigée par Babœuf.

Une circulaire confidentielle adressée à tous les préfets contenait des détails précieux sur l'organisation de cette association dangereuse. Nous croyons devoir la reproduire d'après *le Moniteur :*

« Monsieur le préfet, une société politique vient de se former sous le titre de *Solidarité républicaine, association pour le développement des droits et des intérêts de la démocratie.*

« Le comité central de cette société a ses bureaux provisoires à Paris.

« Le but des fondateurs est de constituer une association entre des citoyens de tous les départements et de nos possessions d'outre-mer.

« Cette association aurait des comités ou succursales dans les départements, arrondissements et cantons : ces comités correspondraient entre eux, et seraient tantôt directement, tantôt indirectement, en rapport avec le comité central siégeant à Paris.

« Les sociétaires tiendraient des réunions, l'association disposerait de fonds, elle créerait des journaux, etc. Son organisation administrative serait conçue sur l'échelle la plus large.

« En un mot, une telle association, si elle parvenait à se réaliser, constituerait comme un Etat dans l'Etat, et il serait à craindre que, soumise à une influence hostile, elle ne devînt un jour une force puissante dont l'existence serait pour l'administration régulière une menace et un danger.

« Or, monsieur le préfet, la loi n'a point autorisé de semblables sociétés à se former. S'il en était autrement, les par-

comprendra que le Gouvernement devait redoubler de vigilance et confondre de détestables projets par une vigoureuse initiative.

Le 26, M. Léon Faucher présenta un projet de loi qui se résumait en une ligne : « Les clubs sont interdits. » C'était une satisfaction véritable à donner à tous

« tis ennemis de la République ne manqueraient pas de « s'organiser sur un semblable plan, et le pays serait exposé « à une agitation perpétuelle.

« Dans une société dont l'organisation politique repose, du « sommet à la base, sur l'élection par le suffrage universel, « les droits et les intérêts de tous sont suffisamment mis à « couvert, et une association telle que la *Solidarité républicaine*, « créée dans un but avoué de défiance, serait une atteinte à « la loi et un péril pour l'ordre.

« Le décret du 28 juillet 1848 interdit aux clubs le droit « de correspondre entre eux et de s'affilier : l'association dont « il s'agit tomberait donc directement sous le coup de la loi.

« Le même décret interdit aux réunions politiques non pu- « bliques de se former sans la permission de l'autorité, et « l'autorité ne tolérera jamais l'existence d'une association « conçue sur de pareilles bases.

« La *Solidarité républicaine*, illégale comme centre d'affilia- « tion entre les clubs, prohibée comme réunion politique non « publique, ne pourrait être qu'une société secrète, et alors « ses membres seraient passibles des peines portées par le « décret du 28 juillet 1848.

« Durant la période qui a précédé l'élection du Président « de la République, l'autorité n'a point cru nécessaire d'user « des pouvoirs que la loi lui attribue pour interdire cette asso- « ciation ; mais vous avez vu, par le compte-rendu des séances « de l'Assemblée Nationale, que le ministre de l'intérieur a « fait fermer, dès le 12 décembre, le local où les membres de « la *Solidarité républicaine* se proposaient de tenir leurs réu- « nions. Cette décision a obtenu l'approbation de l'Assemblée.

« J'ai lieu de croire que l'association dont il s'agit ne se « tient pas pour dissoute, et qu'elle cherche à créer des cen- « tres d'affiliation dans les départements. Veuillez vous bien « pénétrer des considérations qui précèdent, et, si les circon- « stances l'exigent, prenez des mesures pour que la *Solidarité* « *républicaine* ne puisse établir des comités, des réunions ou

les honnêtes gens. Les clubs n'avaient jamais fait le bien; et le mal qu'ils ont fait est incalculable. « Les « auditeurs de ces réunions étranges, dit M. Léon « Faucher [1], sont principalement des hommes à qui « l'éducation n'a pas toujours ouvert les yeux sur le « danger des sophismes dont on accable leur esprit. « Quand on les a détournés ainsi des vrais principes et « de leurs devoirs sociaux, on les enrôle. Les clubs « sont le foyer des sociétés secrètes. Les clubs et les « sociétés secrètes se prêtent un mutuel appui. Le « Gouvernement ne parviendra jamais à réprimer avec « une complète efficacité la propagande des sociétés « secrètes tant que l'existence des clubs sera tolérée. « C'est en combinant l'action des clubs avec celle des « sociétés secrètes que les ennemis de l'ordre espèrent « surprendre et usurper le pouvoir; ils forment en « attendant, ainsi qu'ils l'annoncent eux-mêmes, un « État dans un État. Aucun gouvernement ne doit « admettre d'entreprises de cette nature. »

Comme on devait s'y attendre, la Montagne accueillit avec fureur les paroles de M. Léon Faucher. « Nous

« des ventes secrètes dans le département que vous administrez. Concertez-vous à cet égard, s'il y a lieu, avec l'autorité judiciaire, à qui il appartient d'exercer des poursuites contre les délinquants.

« Je compte sur votre vigilance et sur votre fermeté.

« Agréez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée;

« *Le ministre de l'intérieur,*
« LÉON FAUCHER.

« 10 janvier 1849. »

[1] Exposé des motifs.

« connaissions l'intention du ministère, s'écria M. Al-
« phonse Gent[1]; nous savions depuis longtemps qu'il
« voulait essayer de détruire la première des libertés
« reconnues par la Constitution ; mais nous ne pen-
« sions pas, quant à nous, qu'on pût aller jusqu'à
« l'excès d'audace que prouve un pareil projet de
« loi. »

Le ministre de l'intérieur avait demandé l'urgence; et la Montagne avait couvert sa voix par un mugissement. Tout à coup elle se ravise : — « Votons l'ur-
« gence! s'écrient plusieurs représentants de l'ex-
« trême gauche: finissons-en tout de suite. A demain
« le rapport! » Le président met aux voix la question de savoir si la commission présentera son rapport dans la prochaine séance. La Montagne tout entière se lève, le ministère aussi, puis la droite, enfin toute l'Assemblée.

Pour les esprits clairvoyants que l'expérience a doués du secret de comprendre les mouvements des Assemblées délibérantes, l'attitude de l'opposition socialiste était le présage de graves événements.

Le matin, le ministère avait fait saisir le journal *le Peuple;* le lendemain il demanda à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre le représentant Proudhon. En même temps les rédacteurs des feuilles socialistes publiaient une protestation contre le projet de loi[2].

[1] Depuis, condamné à la déportation pour complot

[2] Voici cette pièce:

« Les soussignés,

« Considérant que le droit de réunion et d'association est

La commission chargée d'examiner la demande d'urgence s'était rassemblée dans la matinée et avait choisi pour rapporteur M. Senard, ancien président de l'Assemblée et ancien ministre de l'intérieur sous le général Cavaignac. Il repoussa la déclaration d'urgence, et M. Ledru-Rollin vint après lui renouveler l'accusation déjà banale de violation de la Constitution.

« Si la Constitution est attaquée, lui répliqua « M. Odilon-Barrot avec une extrême chaleur, défen- « dez-la sans délai; mais rassurez la société : car elle « est menacée! »

« un droit naturel, *antérieur et supérieur à toute loi positive*, et « reconnu d'ailleurs par la Constitution;

« Considérant que la loi présentée par le ministère n'a point « pour objet de *réglementer l'exercice de ce droit*, ainsi que le « prescrit la Constitution, mais qu'elle le supprime d'une « manière absolue, et dépouille ainsi le peuple souverain de « ses plus importantes prérogatives politiques;

« Considérant que le ministère, par le seul fait de la pré- « sentation de cette loi, attaque et la Constitution et les droits « naturels de l'homme :

« Protestent de toute leur énergie, et demandent à l'As- « semblée de mettre en accusation les ministres qui ont osé « tenter ce coup d'Etat.

« *République* : Eugène Bareste, rédacteur en chef; Chatard, « E. Hervé.

« *Peuple* : Darimon, secrétaire de la rédaction; Langlois, « Faure, Vasbenter, Duchêne, Madier de Montjau aîné, « avocat du *Peuple*.

« *Révolution démocratique et sociale* : Ch. Delescluze, rédacteur « en chef; Amable Lemaître, Goumain-Cornille, D. Pi- « lette, Martin, H. Castille, H. Delescluze, A. Carré; « H. Biji, correcteur.

« *Réforme* : Ribeyrolles, rédacteur en chef; A. Lagarde, « Léoutre.

« *Travail affranchi* : Toussenel.

« *Clubs* : Tessier du Motey, Bernard, Gamet, E. Madier de « Monjau jeune, J.-B. Bocquet, d'Alton-Shee. »

Cependant on procéda au scrutin ; et il se trouva dans l'urne une majorité de 76 voix contre le ministère. La gauche accueillit ce résultat aux cris de « Vive la République ! » et M. Ledru-Rollin requit immédiatement la mise en accusation des ministres[1].

Il était évident que tout se préparait pour ce qu'on appelle une journée.

Des tentatives de rassemblement avaient eu lieu.

[1] **En voici le texte :**

« Attendu que la politique anti-républicaine du ministère « vient de se manifester par un fait attentatoire aux droits des « citoyens et au principe fondamental de la souveraineté du « peuple ;

« Attendu que le droit de réunion est un droit naturel et un « droit politique écrit et consacré dans la Constitution de la « République française ;

« Attendu que par le projet de loi présenté hier 26 janvier, « sur la suppression des clubs, le ministère s'est rendu cou- « pable d'un acte qui est la violation flagrante des art. 8 et 51 « de la Constitution ;

« Attendu que le ministère est responsable de ses actes, « suivant l'art. 68 de la Constitution ;

« Les représentants du peuple soussignés demandent la « mise en accusation des ministres, et leur renvoi devant la « Haute-Cour nationale pour y être jugés conformément à « l'art. 91 de la Constitution.

« *Ont signé :* Pierre LEROUX, ASTAIX, MARTIN-BERNARD, « OLLIVIER (Démosthènes), GENT (Alphonse), PYAT (Félix), « CLÉMENT, BRIVES, MATHIEU (Drôme), BENOIST, GREPPO, « LEDRU-ROLLIN, DOUTRE, GAMBON, PROUDHON, PÉGOT- « OGIER, MULÉ aîné, JOIGNEAUX, JOLY fils, JOLY père, CHO- « LAT, BERTHOLON, LASTEYRAS, FARGIN-FAYOLLE, TERRIER, « LEFRANC, BUVIGNIER, DEVILLE, BRUYS (Amédée), MENAND, « MATHÉ (Félix), BAUNE, SIGNARD, ROBERT (Yonne), Ch. « DAIN, James DEMONTRY, PELLETIER, SCHOELCHER, DE- « TOURS, Th. BAC, BRAVARD-TOUSSAINT, Eugène RASPAIL, « VIGNERTE, Germain SARRUT, LAMENNAIS, DUBARRY, MÉ- « CHAIN, PERDIGUIER, MADET, etc.

« **Paris, le 27 janvier 1849.** »

Deux ou trois cents étudiants s'étaient d'abord réunis au Collége de France et de là se rendaient à l'Assemblée nationale, sous le prétexte de protester contre les tendances du Gouvernement. Après un long détour par la rive droite, ils arrivèrent en rang, deux par deux, au pont de la Concorde. Plusieurs curieux s'étaient joints à eux dans le trajet.

M. Yon, commissaire spécial de police de l'Assemblée, se porta à leur rencontre et leur barra le passage en leur déclarant qu'ils avaient le droit de pétition pour exposer leurs griefs, mais que l'autorité ne permettrait point qu'ils pénétrassent jusqu'à l'Assemblée.

En même temps le ministre de la guerre et le général Changarnier ordonnèrent au général Forey, commandant la brigade des Invalides, de diriger quatre bataillons vers le Palais législatif. Ces ordres furent immédiatement exécutés; et ces bataillons, réunis à la garde nationale, occupèrent les cours du Palais.

Le rassemblement, qui entourait l'obélisque, se remit alors en marche sur deux rangs et se retira par le quai des Tuileries. Des individus étrangers aux écoles furent repoussés du côté de la caserne du quai d'Orsay, où la force publique opéra plusieurs arrestations.

Le matin, une scène plus grave avait eu lieu aux Tuileries, dont une aile était alors occupée par le général en chef de l'armée de Paris et son état-major. Depuis longtemps la garde nationale mobile, créée

par le Gouvernement provisoire, était devenue un embarras pour l'administration. Ces jeunes gens, pris la plupart sur les barricades de Février, avaient apporté dans leur nouvelle carrière toute leur bravoure, mais aussi toute leur indocilité native. Leur conduite héroïque dans les journées de Juin leur avait valu la bienveillance du Pouvoir législatif; et peut-être cette bienveillance, dépassant la mesure que l'équité prescrivait, fit-elle naître quelques ombrages dans les rangs de l'armée, surtout parmi les officiers de la troupe de ligne. La conservation de la garde mobile, assez onéreuse au Trésor, n'était plus justifiée par les circonstances. Ces volontaires avaient contracté un engagement d'une année, qui allait expirer. Il était naturel de saisir cette occasion d'accomplir une réforme opportune et nécessaire. Voulant concilier l'intérêt général et la gratitude due à de bons et loyaux services, le Gouvernement résolut, non pas de dissoudre la garde nationale mobile, mais de la réorganiser sur le pied de douze bataillons, au lieu de vingt-cinq qu'avait institués le Gouvernement provisoire[1]. L'arrêté fut signé le 24 janvier, et le colonel Lafont de Villiers, du 48ᵉ de ligne, qui la commandait provisoirement depuis la mise en disponibilité du général Cuny, procéda sur-le-champ à l'exécution de la mesure.

Une fermentation très-vive se manifesta dans les rangs de cette garde, que son colonel avait eu tant de

[1] Voir la pièce B à la fin du volume, *Pièces justificatives*.

peine à plier au joug de la discipline militaire [1]; et la mutinerie, n'osant se découvrir au grand jour, se concentra en des conciliabules qui inquiétèrent le Pouvoir.

Informé de ces dispositions dangereuses, le général Changarnier avait donné l'ordre à tous les chefs de bataillon de se transporter à l'état-major dans la matinée du 27. Dès que ces officiers supérieurs furent réunis, le général en chef leur déclara qu'il venait

[1] ORDRE DU 4 JUILLET 1848.

« *Officiers, Sous-Officiers et Volontaires.*

« Appelé au commandement provisoire de la garde mobile, « j'éprouve le besoin de vous exprimer mon admiration pour « la belle et noble conduite que vous avez tenue pendant les « tristes événements dont Paris vient d'être le théâtre ; quoi « que bien jeunes encore, vous avez combattu comme de vieux « soldats habitués à vaincre. Par les actes nombreux de dé- « vouement et de courage sortis de vos rangs, vous avez « prouvé ce dont vous êtes capables, et la France, fière de vos « succès, sait aujourd'hui qu'elle peut à jamais compter sur « vous.

« Honneur donc à votre héroïque patriotisme, à votre élan « généreux! Vous avez suivi l'exemple de votre général, si « cruellement blessé à votre tête.

« Pour compléter maintenant vos titres à l'estime et à la « reconnaissance du pays, pour devenir en tout temps des « soldats modèles, il vous reste encore, après la victoire, des « devoirs impérieux à remplir; votre intelligence, j'en suis « sûr, vous en a déjà fait comprendre la nécessité : je veux « parler de l'obligation de vous soumettre à la discipline mi- « litaire, obligation sans laquelle il n'y a pas de soldats ni « d'armée possibles.

« Je compte sur le concours actif et constant de tous, sur « le bon vouloir de chacun, pour parvenir par l'unité de nos « efforts à faire de la garde mobile un corps d'élite aussi dis- « cipliné que brave

« Officiers, Sous-Officiers et Volontaires! Que chacun de « vous considère comme un devoir sacré le retour à sa com-

d'apprendre avec la plus grande surprise et avec la plus profonde douleur que les officiers de la garde mobile cherchaient à entraîner les soldats, qu'un complot se préparait, que des permissions en grand nombre avaient été accordées, qu'on devait se réunir au carré Marigny pour se porter de là sur le palais de l'Élysée national et à l'Assemblée Nationale. Il ajouta que l'arrêté qui servait de prétexte à ce complot avait été pris en vue de concilier les intérêts de l'armée et ceux de la garde mobile; qu'il était impossible de laisser des officiers en possession de grades supérieurs à ceux de leurs collègues de l'armée, et que le bon ordre et la justice exigeaient impérieusement qu'un corps ne pût pas jouir d'une solde bien supérieure à celle des troupes de ligne; que certainement les hommes qui avaient voulu s'élever contre l'arrêté du Président avaient été égarés, qu'il fallait que force restât à la loi, et que quatre officiers supérieurs, désignés comme les meneurs, allaient se rendre à l'Abbaye.

M. Aladenize, l'un des officiers désignés, demanda alors à s'expliquer. Il était pâle, défait, il avait les traits bouleversés. Le général Changarnier l'engagea vivement à ne pas aggraver sa position, et à se rappeler surtout l'intérêt que le Président de la Répu-

« pagnie; je crois pouvoir vous assurer que les ministres de
« la guerre et de l'intérieur ne tarderont pas à vous donner
« des marques de leur sollicitude et de l'intérêt que vous
« leur avez inspiré à tant de titres pendant les journées de
« Juin.

« *Le colonel commandant provisoirement la garde mobile,*
« Signé : LAFONT DE VILLIERS. »

blique et son général lui portaient [1]. Après deux minutes de réflexion, M. Aladenize, perdant toute mesure, adressa au général une apostrophe violente, et s'oublia même, dit-on, jusqu'à lancer à ses pieds les tronçons de son épée violemment rompue. Le général prit le cordon de la sonnette et ordonna que l'officier de service fût introduit. Celui-ci arriva, suivi de vingt-cinq gendarmes. « — Faites votre devoir! dit le gé-« néral, et que M. Aladenize soit immédiatement con-« duit à l'Abbaye. »

Les trois autres officiers s'excusèrent alors en termes respectueux. « Je me fie à votre parole et à votre « honneur, répondit le général, et je lève, en ce qui « vous concerne, l'ordre donné par moi, et qui n'é-« tait qu'une mesure disciplinaire. Retournez à vos « casernes, et prêchez l'ordre et la soumission aux « lois. Rappelez-vous surtout que je suis entouré de « troupes dévouées, et que ceux qui déplaceront les « pavés de la capitale ne les replaceront pas! »

Ces paroles du général en chef eurent un grand retentissement dans la population parisienne ; elles n'eurent malheureusement pas la même influence sur de jeunes militaires qu'exaspérait la seule idée de perdre l'avenir qu'ils avaient rêvé. Les trois chefs de bataillon tinrent leur parole, et réussirent en partie à contenir les gardes placés sous leurs ordres; mais leurs bonnes intentions échouèrent contre l'obstination de quelques meneurs.

[1] On sait que M. Aladenize, alors lieutenant, esprit distingué, cœur dévoué, joua un certain rôle dans l'affaire de Boulogne.

D'un autre côté, la démagogie, enflée de son succès parlementaire, se préparait à une prise d'armes. Des pourparlers furent essayés et réussirent. Faut-il le croire? quelques-uns de ces braves enfants de Paris, qui avaient si vaillamment contribué à la victoire de l'ordre, auraient tendu la main aux ennemis des lois [1].

Cependant le Gouvernement se préparait à toutes les éventualités. Attaqué par des armes extra-légales, le Président de la République se retrancha fièrement derrière sa prérogative; il déclara que dans le vote hostile rendu par l'Assemblée, il ne voyait aucun motif pour modifier sa politique « et que le cabinet « pouvait compter sur son appui ferme et persévé- « rant [2]. »

Le lundi 29 janvier, à la pointe du jour, des forces imposantes occupèrent le palais de l'Assemblée. M. Armand Marrast, subitement réveillé, écrivit immédiatement au général Changarnier, qui, en réponse, lui adressa la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Les ennemis et sans doute les calomniateurs de « la garde nationale mobile lui prêtent des intentions « coupables; le Gouvernement a cru nécessaire de « prendre quelques mesures de précaution. Les « troupes responsables de la sûreté de l'Assemblée

[1] Discours de M. Odilon-Barrot, séance du 29.
[2] *Moniteur* du 29 janvier.

« ont dû occuper les positions d'où elles peuvent la
« protéger efficacement.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de
« mon respect.

« *Le général en chef commandant la garde nationale, la garde*
« *mobile et les troupes de la première division,*

« Général CHANGARNIER.

« **29 janvier, 11 heures du matin.** »

Le rappel battait depuis huit heures dans tout Paris. Plusieurs points avaient été occupés militairement. Sur le quai, en face du palais de la Présidence, se tenait le 2e régiment de dragons, à côté du 10e d'artillerie, dont les canons et les caissons se dressaient en face du pont de la Concorde. Les lanciers tenaient les Champs-Élysées. La 1re légion de la garde nationale avait laissé l'un de ses bataillons dans le jardin des Tuileries, dont l'accès avait été interdit au public. Deux régiments de ligne entouraient l'Hôtel-de-Ville. Des forces considérables avaïent été également portées sur la place de la Bastille.

Les curieux, à qui ces mouvements de troupes paraissaient inexplicables, lurent avec avidité un ordre du jour adressé par le général Changarnier à la garde mobile, et dans lequel les faits étaient volontairement atténués :

« *Officiers, Sous-Officiers et Volontaires de la garde mobile!*

« Si j'en croyais vos calomniateurs, vous vous
« laisseriez aller à des conseils pernicieux et intéressés;

« vous seriez prêts à troubler l'ordre que, jusqu'à
« présent, vous avez si intrépidement défendu ; à
« attaquer la République, les institutions placées sous
« votre sauve-garde, et la société, qui s'est enor-
« gueillie de vos succès et qui vous appelle ses glo-
« rieux enfants.

« Au nom de la patrie, que nous saurons défendre
« contre tous ses ennemis, écoutez ma voix et repous-
« sez ces fauteurs d'anarchie, qui, en vous entraînant
« à votre perte, voudraient se venger de votre glo-
« rieux passé.

« Au quartier-général, aux Tuileries, le 29 janvier 1849.

« Le général CHANGARNIER. »

Diverses arrestations furent faites, entre autres celle de M. Forestier, colonel de la 6e légion de la garde nationale, et de M. d'Althon-Shée, ancien pair de France, devenu depuis la Révolution de Février un infatigable orateur de clubs. L'autorité découvrit dans la rue Jean-Robert un conciliabule où s'étaient réunis les délégués des corporations ouvrières et les anciens délégués du Luxembourg. Quarante-sept personnes, réunies rue du Faubourg-Saint-Denis, dans le local de l'Association de la Solidarité républicaine, furent arrêtées et conduites sous l'escorte d'un bataillon du 24e de ligne au dépôt de la Préfecture de police. Un certain nombre de gardiens de Paris et quelques officiers de la garde mobile furent également arrêtés : les premiers, sur mandat du préfet de police ; les seconds, sur des ordres émanés de l'état-major.

A deux heures, le Président de la République sortit de l'Élysée à cheval, accompagné de ses officiers d'ordonnance et suivi d'un piquet de cuirassiers. Une foule considérable de jeunes gens en blouse précédaient et entouraient le cortége en courant et en poussant des cris très-divers. — « Vive la République! Vive le « Président! » criaient les uns. — « Vivent les clubs! « A bas le ministère! Vive l'amnistie! » criaient les autres.

Mais nulle part un désordre sérieux n'éclata.

Dans l'Assemblée, l'agitation était extrême. La gauche feignit de redouter on ne sait quels projets de la part du Pouvoir. Les déclarations de M. Odilon-Barrot firent tomber cette affectation puérile de terreur. Le président du conseil exposa les faits simplement sans les exagérer; peut-être même poussa-t-il la réserve trop loin : « Nous avons reçu cette nuit, dit-il, « un rapport dont la certitude n'a pu être un seul « instant douteuse pour nous, en nous annonçant que « des communications avaient eu lieu, et que des « hommes égarés, disposés à sortir des devoirs mili- « taires, animés de passions politiques, devaient se « réunir à des agitateurs. Ce danger, dont je ne veu « pas exagérer l'importance, avait cependant un ca- « ractère grave, et c'est pour cela que nous avons « cru devoir prendre des mesures, sur notre respon- « sabilité. Si des hommes que l'on est habitué à voir « combattre pour la répression du désordre, et qui « ont acquis un honneur éternel dans des événements « qu'on n'a pas oublié, si des militaires pouvaient

« devenir soldats de l'anarchie, ce serait là un grand « malheur. »

L'Assemblée n'en demanda pas davantage, et séance tenante, elle décida par 416 voix contre 415 qu'elle passerait à une seconde délibération de la proposition Rateau.

A l'issue de la séance, le ministre de l'intérieur fit afficher la proclamation suivante :

« Citoyens de Paris,

« Nous avons appelé la garde nationale sous les « armes. Nous l'avons appelée à la défense de l'ordre « social, menacé encore une fois par les mêmes enne- « mis qui l'attaquèrent dans les journées de Juin.

« Les projets de ces hommes n'ont pas changé. Ce « qu'ils veulent empêcher à tout prix, c'est l'établis- « sement d'un gouvernement régulier et honnête. Ce « qu'il leur faut, c'est un régime d'agitation perpé- « tuelle, l'anarchie, la destruction de la propriété, le « renversement de tous les principes. C'est le despo- « tisme d'une minorité qu'ils espèrent fonder, en « usurpant comme un privilége la propriété commune, « le nom sacré de la République.

« Pour colorer la révolte contre les lois, ils disent « que nous avons violé la Constitution et que nous « voulons détruire le gouvernement républicain. C'est « là une calomnie méprisable. La République n'a pas « de plus fermes appuis que ceux qui cherchent à la « préserver des excès révolutionnaires, avec lesquels « on a trop confondu cette forme de gouvernement.

« La Constitution, M. le Président de la République
« a juré de la respecter et de la faire respecter ; il
« tiendra son serment. Ses ministres ont un passé qui
« ne laisse à personne le droit de suspecter leurs
« intentions ; et ils ne peuvent pas donner une plus
« grande preuve de leur attachement aux institutions
« républicaines que l'énergie avec laquelle ils sont
« déterminés à réprimer tout désordre, quelles qu'en
« soient les proportions.

« Habitants de Paris, il ne suffit pas que la société
« soit forte, il faut encore qu'elle montre sa force ; le
« repos et la sécurité sont à ce prix. Que tous les bons
« citoyens secondent le Gouvernement dans la répres-
« sion des troubles qui agiteraient la place publique.
« C'est la République, c'est la société elle-même, ce
« sont les bases éternelles du pouvoir que les pertur-
« bateurs mettent en question. La victoire de l'ordre
« doit être décisive et irrévocable. Que chacun fasse
« donc son devoir, le Gouvernement ne manquera pas
« au sien.

« *Le ministre de l'intérieur,*
« LÉON FAUCHER. »

A huit heures, les troupes étaient rentrées dans leurs quartiers, et Paris avait repris sa physionomie habituelle : les citoyens se demandaient quel danger les avait menacés; et comme l'ennemi n'avait paru sur aucun point, ils en conclurent que c'était une terreur panique ou une manœuvre ; et loin de savoir quelque gré au Gouvernement de la sollicitude avec laquelle il

avait prévenu sans effusion de sang toute tentative de désordre, ils l'accusèrent presque d'avoir troublé leur quiétude par une démonstration bruyante.

Telle fut cette singulière journée du 29 janvier, où le Gouvernement du Président de la République laissa deviner pour la première fois ce qu'il possédait de force latente et d'énergie contenue. Quant à la véritable signification de ces événements, elle n'a pas encore été bien fixée. Cependant voici les conjectures les plus généralement admises et d'autant plus plausibles qu'elles s'accordent avec les bruits qu'accréditèrent à cette époque des journaux réputés pour l'exactitude de leurs informations.

Les sociétés secrètes qui avaient survécu à la Révolution de Février s'étaient, depuis le décret du 28 juillet 1848, recrutées et organisées tant à Paris que dans les départements sous la forme de comités électoraux. De graves conflits avaient éclaté entre quelques-unes de ces associations à l'occasion de l'élection du Président; mais, vers la fin du mois de décembre, un rapprochement s'était opéré, et des associations d'abord hostiles s'étaient réunies pour fomenter à l'aide de publications, de discours et d'adresses, l'esprit révolutionnaire. La fermeture récente de plusieurs clubs avait violemment excité l'ardeur et l'impatience de quelques-uns des chefs, et leur intention était de profiter des conflits qui pourraient s'élever à l'occasion de l'ouverture, depuis quelque temps annoncée, d'un nouveau club, pour faire descendre dans la rue les corporations affiliées et un certain nombre d'ou-

vriers autrefois embrigadés dans les ateliers nationaux. Plusieurs pièces saisies [1] établissent que des tambours spécialement enrôlés devaient dans ce cas convoquer les adhérents; on avait également saisi un assez grand nombre de drapeaux rouges portant des triangles égalitaires. D'après le plan découvert, l'action ne devait plus être concentrée comme au mois de juin dans les quartiers populeux, mais être portée dans les premier, deuxième, troisième et dixième arrondissements. Cependant rien de définitif n'avait encore été arrêté par les chefs de ces criminels projets, quant au jour où ils devaient éclater; mais l'agitation causée dans les rangs de la garde mobile par l'arrêté du 25 janvier parut être un aliment de désordre facile à exploiter. Dans les journées du 27 et du 28 janvier, quelques centaines de gardes mobiles, égarés par de coupables suggestions, tentèrent de se porter sur l'Élysée-National et l'État-Major. Le soir même, les meneurs se mirent en rapport avec les sociétés secrètes [2], et il aurait été convenu que le lundi matin

[1] *Gazette des Tribunaux* du 1er février 1849.

[2] *Dépêche télégraphique du* 30 *janvier*.

« Le Ministre de l'intérieur aux Préfets.

« Un complot formé par les meneurs des sociétés secrètes, « qui espéraient attirer dans leurs rangs quelques mécontents « de la garde mobile, a été déjoué dans la journée d'hier. Les « troupes ont occupé en peu d'heures les postes qui leur « étaient assignés. La garde-nationale s'est rendue en grand « nombre et avec enthousiasme à l'appel qui lui était fait pour « la défense de l'ordre.

« L'autorité a opéré quelques arrestations. Grâce à ce dé- « ploiement de forces, qui a été aussi décisif que prompt, « l'ordre a été maintenu. »

les gardes mobiles que l'on pourrait entraîner dans le mouvement feraient du côté de la Madeleine et de la place Lafayette une manifestation à laquelle viendraient se joindre tous ceux qui n'attendaient qu'une occasion de désordre pour tenter un coup de main.

Aussi ceux qui parcoururent Paris dans la journée du 29 janvier virent-ils des groupes considérables d'hommes en blouses, parmi lesquels on signalait les plus fougueux clubistes, se diriger vers ces deux points. Mais déjà la troupe avait pris position, la garde nationale était sous les armes; et les groupes, à la vue de cet appareil militaire qui ne permettait pas même la pensée du désordre, éclatèrent en violentes récriminations contre les meneurs, qu'ils accusaient de leur avoir dressé un guet-apens. D'ailleurs, les gardes mobiles, sur le concours desquels on comptait, étaient pour la plupart rentrés dans le devoir.

Au nombre des pièces saisies, il en est une qui indiquait comment devait être organisée la victoire de l'insurrection. Voici ce programme révolutionnaire :

« Dissolution de l'Assemblée nationale; établisse-
« ment d'un Comité de salut public;

« Annulation de la Constitution;

« Emprisonnement de la famille Bonaparte;

« Suppression de la liberté de la presse pendant
« deux ans;

« Suspension de la liberté individuelle pendant
« trois mois pour les *épurations;*

« Jugement, par une commission, de tous ceux,

« officiers ou magistrats, qui auraient pris part au « jugement des transportés de juin 1848;

« Etablissement du papier-monnaie pour le rem« boursement de la rente;

« Mise en jugement de tous les ministres depuis « 1830;

« Droit au travail;

« Dissolution de la garde nationale;

« Adoption du drapeau rouge avec le triangle éga« litaire;

« Impôt progressif, confiscation des biens de tous « les *émigrants* et de tous ceux qui seraient condam« nés révolutionnairement, etc. [1] »

D'un autre côté, les républicains plus modérés, à qui plusieurs parties de ce plan, particulièrement la dissolution de l'Assemblée nationale, ne pouvaient convenir, en avaient adopté un autre, beaucoup plus politique, mais beaucoup moins hardi. S'il faut en croire certaines assertions [2], on avait médité un coup d'état parlementaire dont la mise en accusation des ministres n'était que le prologue, et qui eût amené la citation immédiate du Président de la République à la barre de l'Assemblée. L'exécution n'aurait dépendu que de l'audace de quelques personnes influentes, qui en manquèrent à l'instant décisif [3].

[1] *Gazette des Tribunaux*, loc. cit.
[2] *La Presse* du 31 janvier 1849.
[3] En lisant *le National* du 30 janvier, et en observant la manière plus que froide dont il parle d'un membre de l'Assemblée qui avait eu avec ce journal les plus intimes relations, il est difficile de ne pas admettre la réalité de ce projet, qui fit

Quel que fût le but de cette journée, l'opposition en accueillit le dénoûment avec un dépit manifeste; et pour éclairer ses soupçons sur la trahison de quelques hommes, peut-être aussi pour couvrir ses propres actes par une grande affectation d'étonnement, elle demanda une enquête.

L'enquête n'eut pas lieu; la société rentra dans un calme momentané; et la garde mobile, cause première de cette alerte, se laissa paisiblement réorganiser par son intrépide commandant [1].

longtemps le texte de toutes les conversations dans les salons politiques. Au surplus, ce plan est à peu près explicitement avoué dans le document qui va suivre, et qui fut publié le 28 janvier 1849, la veille du jour fixé par les meneurs :

Avis au peuple.

« Nous conjurons tous les bons citoyens, tous ceux qui veu-
« lent avec nous le progrès de la Révolution et l'affranchisse-
« ment des travailleurs, quels que soient les actes réaction-
« naires du Gouvernement et les votes de l'Assemblée, de
« s'abstenir *en ce moment suprême* de toute espèce de mani-
« festation, d'éviter les attroupements, de ne répondre à
« aucune provocation, *et de laisser agir l'initiative des repré-*
« *sentants.*

« Le salut du peuple et de la République est à ce prix,

« *Il ne nous est pas permis, quant à présent, d'en dire davan-*
« *tage.*

« *Signé* . les rédacteurs du *Peuple*, P.-J. PROUDHON, A.
« DARIMON, J.-A. LANGLOIS, Th. FAURE, L. VASBENTER,
« G. DUCHÊNE, A. FRÉMY, Taxile DELORD, L. MÉNARD,
« A. CRÉTIN. »

[1] On a complétement ignoré dans ce temps-là un épisode extrêmement curieux, qui met à l'épreuve les talents et le caractère du brave officier commandant la garde mobile. Le 30 janvier, on apprit qu'un bataillon de gardes mobiles, caserné dans le fort de la Briche, était en pleine révolte et menaçait d'engager une collision avec l'autorité. Le général Changarnier appela sur-le-champ le colonel Lafont de Villiers, et le chargea de faire rentrer ces mutins dans le devoir:

Bientôt on reçut de tous les points de la France des nouvelles qui prouvaient que le mouvement de Paris

« —Prenez du canon, lui dit-il, démolissez le fort si cela est « nécessaire; il faut que l'ordre et la discipline soient rétablis « à tout prix. » Le colonel se rendit immédiatement au fort de la Briche, accompagné de son aide-de-camp, M. G. de Molènes. Il y pénétra sans difficulté. Le bataillon était rangé sous les armes dans la cour intérieure. Ces pauvres jeunes gens, trompés sur les intentions du Gouvernement, étaient au désespoir; on leur avait assuré que la troupe de ligne allait les relever, et ils paraissaient résolus à ne pas quitter le poste. Le colonel, qui s'était préalablement entendu avec le commandant des chasseurs de Vincennes stationnés à Saint-Denis, essaya de faire entendre raison aux gardes mobiles. Il n'avait jamais fait un vain appel à la générosité de leurs sentiments, c'est par là qu'il les gouvernait, c'est par là qu'il s'efforça de les ramener à l'obéissance : « —Une garnison de mille hom-« mes se logerait ici à l'aise, leur dit-il ; vous n'êtes que trois « cents, et vous prétendez occuper le fort sans partage, tandis « que vos frères de l'armée campent par le froid et la boue « dans la plaine Saint-Denis? Cela n'est pas juste et vous ne « le voudrez pas. » Quelques-uns répliquèrent; des pourparlers sérieux s'engagèrent; la masse, qui est toujours bonne, allait céder, lorsqu'un hasard malencontreux vint donner aux événements une tout autre tournure. Les chasseurs, à peine requis par le colonel Lafont de Villiers, étaient arrivés au pas gymnastique jusqu'à une portée de pistolet du fort, lorsqu'ils s'avisèrent de faire sonner une marche par leurs clairons. Au bruit des fanfares, les mobiles se regardent, ils se croient trahis ; la colère les transporte, ils font lever le pont-levis, et le colonel se trouve prisonnier. Dans cette situation critique, l'énergie seule pouvait prévenir quelque épouvantable malheur. Le colonel n'en manqua pas plus que de présence d'esprit : il plane au milieu de ces hommes furieux, se dresse sur ses étriers, tire son épée, et leur adresse la plus émouvante apostrophe. Des cris forcenés couvrent sa voix; cent fusils le couchent en joue. «—Lâches, leur crie le colo-« nel d'une voix qui domine enfin le tumulte, quel est celui « de vous qui tirera sur son colonel? Voilà ma poitrine, frap-« pez donc! » Les fusils s'abaissent; une visible hésitation se manifeste dans les rangs des révoltés. Le colonel saisit ce moment favorable et commande d'une voix impérieuse de baisser le pont-levis; on obéit, les chaînes tombent, les chasseurs à pied entrent au pas de charge, et le fort est rendu,

n'était pas isolé et devait se combiner avec des actions partielles en province. Le drapeau rouge avait été arboré à Metz; dans toutes les grandes villes les sociétés secrètes étaient en permanence pendant la nuit du 28 au 29. A Perpignan, la préfecture faillit être assiégée. Mais ce qui fut bien autrement général que ces coupables manifestations, ce fut l'empressement avec lequel la population des villes comme celle des campagnes protesta de sa confiance dans le Gouvernement et de son indignation contre ce parti désespéré qui, n'ayant pas su mériter ni garder le pouvoir, tentait d'ébranler la société elle-même. Dans les départements voisins de Paris, il fallut retenir la garde nationale qui accourait, avant même d'avoir été convoquée, au secours de l'ordre menacé.

Le contre-coup de ces discordes atteignit irrémédiablement l'Assemblée constituante; vainement essaya-t-elle d'engager des conflits avec le pouvoir exécutif. L'opinion s'était retirée d'elle, et M. de Lamartine vint lui dire à la tribune cette parole funèbre : « Tombons[1] ! » Il fallut se résigner, et l'Assemblée vota, à une immense majorité, le principe de la proposition Rateau amendée par M. Lanjuinais. D'après ce vote, l'Assemblée s'engagea à passer immédiatement à la délibération de la loi électorale, de manière à permettre la confection des listes dans le plus bref délai; les élections pour l'Assemblée législative furent fixées au premier dimanche qui suivrait la clôture de

[1] Séance du 6 février.

ces listes; enfin il décida que l'Assemblée législative se réunirait dix jours après les élections.

De toutes parts on se prépara pour le jour du scrutin; cependant un spectacle solennel et plein de haut enseignement appela pendant quelques jours l'attention hors de l'arène électorale. La Haute Cour nationale venait de s'assembler à Bourges.

L'invasion de l'Assemblée nationale dans la journée du 15 mai avait excité en France un étonnement indicible et tout à fait déshonoré ce prétendu parti républicain, qui ne devait qu'aux persécutions de la monarchie l'espèce d'auréole qui l'entourait. Quand on vit ces démocrates par excellence se soulever contre une assemblée élue par le suffrage universel, le prestige tomba; et la réprobation fut unanime. Mais à l'époque où les accusés du mois de mai furent appelés à comparaître devant la justice du pays, de plus grands événements avaient fait oublier cette fameuse journée; et la curiosité se réveilla plus ardente que jamais.

Il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les faits de la cause; dans un pays comme la France, on ne saurait trop multiplier de pareils enseignements.

« Par les élections du mois d'avril, dit l'acte d'accusation, le suffrage universel avait déféré à l'Assemblée nationale le gouvernement du pays jusqu'à la pro-

mulgation de la Constitution. Avant même d'entrer en fonctions, ce nouveau pouvoir avait de nombreux ennemis. L'hostilité soulevée par le mécontentement, l'impatience des ambitieux et des novateurs, et par la perversité des anarchistes, éclatait surtout au sein des clubs.

« On n'y dissimulait pas la prétention d'imposer à l'Assemblée nationale certaines résolutions par des manifestations violentes; on y déclarait hautement qu'on y porterait d'abord des pétitions sans armes, que la seconde fois on irait en armes; qu'en cas de résistance on balayerait les représantants, on les jetterait par les fenêtres.

« Le 11 et le 12 mai, étaient convoqués par Sobrier, à des réunions soit rue de Rivoli, 16, soit dans l'établissement de Dourlans aux Champs-Élysées, les délégués des clubs, des sociétés populaires, les anciens chefs des barricades, pour organiser une manifestation en faveur de l'affranchissement de la Pologne, et s'entendre sur les termes d'une pétition à porter à l'Assemblée....

« Suivant les uns, la manifestation devait avoir lieu sans armes, sous peine de prêter la main à la réaction et de tomber dans un piége; l'heure n'était pas venue de recourir à la force ouverte. Selon les autres, la sympathie de la population pour la cause de la Pologne, la violation du décret de l'Assemblée amèneraient infailliblement une collision; on devait, pour en profiter, se munir d'armes cachées. Aussi les uns marchèrent-ils à la manifestation sans armes, les au-

tres y vinrent-ils armés; d'autres donnèrent des instructions pour tenir des armes prêtes en cas de résistance de la garde nationale. Dans cette prévision, les sections armées de la Société des Droits de l'Homme furent déclarées en permanence.

« Le 15, à 10 heures du matin, après avoir entendu deux discours de nature à ajouter à l'excitation des esprits, les individus appelés par les convocations des clubs partirent de la place de la Bastille pour se rendre au palais de l'Assemblée nationale. Le long des boulevards on remarquait Sobrier et Huber en tête de la colonne, qui fut rejointe sur le boulevard du Temple par Blanqui et les affiliés de son club, et plus loin par Raspail.

« A défaut de la pétition convenue la veille, celle rédigée par Raspail venait d'être agréée. Vers midi, sur la place de la Madeleine, la manifestation est arrêtée un moment par le général Courtais, investi du commandement général des forces destinées à faire respecter les décrets de l'Assemblée et à la protéger contre un envahissement; mais après quelques pourparlers, le général mêla les cris de Vive la Pologne! à ceux des personnes qui l'entouraient; il promit qu'une députation de délégués serait admise à présenter la pétition dans le palais de l'Assemblée, que la colonne entière pourrait défiler sur le pont de la Concorde et sur le quai d'Orsay.

« Pendant qu'il tentait vainement de faire ratifier cette promesse par le président de l'Assemblée, ou d'obtenir l'assentiment du représentant Lamartine à

de pareilles mesures, la colonne s'était avancée jusqu'au milieu de la place de la Concorde. Après un temps d'arrêt, les cris : En avant ! partis des rangs du club de Blanqui, la poussèrent jusqu'à la tête du pont, gardé par des forces insuffisantes. Le passage en fut livré par l'ordre du général Courtais, qui fit ranger la garde nationale mobile et sédentaire sur les trottoirs, en criant : Laissez passer le peuple !

« La garde placée devant et derrière la grille du péristyle, quoique impuissante à la défendre contre l'irruption de la foule, faisait bonne contenance. Pour rassurer sur l'attitude et les intentions de cette garde, le général Courtais donna par écrit à son commandant, qui l'exigeait, l'ordre de faire mettre les baïonnettes dans le fourreau. Les représentants Lamartine et Ledru-Rollin se présentèrent devant le péristyle pour haranguer et arrêter la multitude : leur voix fut méconnue. »

Bientôt la salle des séances fut envahie ; Raspail occupa la tribune et lut la pétition pour laquelle Blanqui demanda un vote immédiat.

« Pendant le discours de Blanqui, continue l'acte d'accusation, Louis Blanc, Albert et Barbès se rendent du côté de la rue de Bourgogne, sur l'entablement qui supporte les grilles servant de clôture. Tous trois se tiennent embrassés dans les plis d'un drapeau qu'on leur présente ; loin d'engager la foule à se dissiper, Louis Blanc la félicite sur la conquête qu'elle vient de faire du droit de pétition ; Barbès lui promet le défilé devant l'Assemblée et les honneurs de la séance. Aussi

cette foule se joint-elle à ceux qui déjà remplissent les salles voisines de celle des séances.

« Dans une de ces salles, Louis Blanc fait entendre de nouvelles félicitations sur la conquête du droit de pétition, et cette phrase : « La manifestation de ce jour « n'est pas de celles qui ébranlent, mais de celles qui « renversent. » Il engage le peuple à être fort, uni, vigilant, à ne pas se laisser abuser par les promesses de prétendus représentants qui méconnaissent ses intérêts. « Quoi qu'il arrive, dit Barbès, la journée « sera bonne pour nous. » Bientôt après, à la tribune, il déclare le droit de pétition désormais incontestable. Il invite le peuple à se retirer, en demandant qu'il soit admis à défiler devant l'Assemblée, qui votera ensuite sur sa pétition. Raspail insiste pour que la foule évacue la salle des séances et laisse l'Assemblée délibérer en liberté.

« Louis Blanc prononce aussi quelques paroles dans ce sens.

« Huber y joint ses exhortations, mais il exige le défilé devant la tribune, proteste qu'il se fera tuer sur place si on ne l'accorde pas, et rappelle à l'Assemblée que trois cent mille hommes veillent sur elle.

« Barbès paraît une seconde fois à la tribune ; il demande le départ immédiat d'une armée pour la Pologne, le vote d'un impôt d'un milliard sur les riches, l'expulsion de Paris des troupes qui y séjournent, et propose de déclarer traîtres à la patrie ceux qui feraient battre le rappel. »

Un long tumulte suit ce discours ; Blanqui, Flotte,

Degré, Sobrier, Chancel, Laviron, se pressent autour du président et cherchent par la menace à lui extorquer des ordres insurrectionnels. Des listes d'un Gouvernement provisoire sont dressées. On y lit les noms de Louis Blanc, Barbès, Albert, Blanqui, Raspail, Huber, Caussidière, Pierre Leroux, Cabet et Proudhon. Huber aborde Barbès à la tribune, lui montre un papier portant quelques noms en lui disant : « — Connais-tu cela? — Non, répond Barbès. — On « ne t'a donc rien dit? reprend Huber. » Alors insultant le président du geste et du regard, Huber s'écrie : « — Puisqu'on ne veut pas prendre de décision, au « nom du Peuple français trompé par ses représen- « tants, je déclare que l'Assemblée Nationale est dis- « soute. » Il réitère cette déclaration, saisit le président au collet : « Vous n'êtes plus rien ici. Allez- « vous-en! lui dit-il. Maintenant, allons tous à l'Hôtel- « de-Ville. »

Ils y allèrent en effet, et s'y firent prendre sans résistance par la garde nationale, dont l'élan fut admirable. Bientôt l'Assemblée rentra en séance; et le gouvernement provisoire de la République démocratique et sociale fut installé au donjon de Vincennes.

Tels étaient les faits qui amenaient devant la Haute-Cour de Bourges Blanqui, Martin dit Albert, Barbès, Sobrier, Raspail, Flotte, Quentin, Degré, Larger, Borme, Thomas, Courtais et Villain. Les autres accusés, Louis Blanc, Chancel, Houneau, Laviron, Seigneuret, Huber et Caussidière étaient en fuite.

L'attitude des accusés fut singulière. La plupart déclinèrent la compétence de la Haute-Cour; quelques-uns, comme Barbès, refusèrent de répondre aux questions qui leur étaient adressées; mais ce ne fut pas une raison pour eux de garder le silence; et ils dirigèrent contre M. Baroche, procureur-général, des attaques très-vives, que le président de la Haute-Cour ne sut pas réprimer avec une assez constante fermeté. M. Baroche se vit forcé de repousser à chaque minute les invectives par lesquelles on essayait d'empêcher l'accomplissement de son devoir; et il s'ensuivit, entre le ministère public et les accusés, des dialogues peu en rapport avec la solennité de ces graves débats.

Au reste, nul des inculpés ne montra quelque constance de volonté : Barbès, qui avait juré de ne pas répondre, intervenait à chaque instant dans le débat; Raspail, qui accabla le haut jury sous les flots de son intarissable et doctorale éloquence, argua de sa bonne intention, et nia formellement toute participation intentionnelle à l'attentat commis contre l'Assemblée Nationale; il ne se trouva pas un seul de ces fiers démagogues qui avouât franchement sa conduite et la défendît sans détour. Ils en arrivèrent à rejeter la responsabilité de la journée du 15 mai sur une intrigue de la police; mais la police était dirigée à cette époque par Caussidière; et Caussidière figurait sur la liste des accusés.

Ce point particulier de la cause fit dévier peu à peu le débat, au point de le concentrer un instant sur un

seul accusé, sur Auguste Blanqui, dont la situation était très-délicate. Condamné pour sa participation à l'insurrection des 12 et 13 mai 1839, Blanqui, pressé peut-être par la maladie et les souffrances de la captivité, avait, disait-on, révélé au Gouvernement déchu certains détails de l'organisation des sociétés secrètes; sa déclaration, écrite en présence du chancelier Pasquier par le greffier de la Chambre des Pairs, aurait été retrouvée après la Révolution de Février et publiée dans un recueil politique[1]. Blanqui n'avait pas vaincu ce soupçon; et plusieurs de ses co-accusés, entre autres Barbès, nourrissaient contre lui une haine sourde qui ne tarda pas à faire explosion en présence même de la Haute-Cour. Ces deux clubistes s'adressèrent les plus outrageantes épithètes, et sans l'intervention de la force armée ils en seraient venus aux voies de fait. Les débats furent clos sous la pénible impression de cette scène. Barbès et Albert furent condamnés à la déportation, Blanqui à dix ans de détention, Sobrier à sept ans, Raspail à six ans, Flotte et Quentin à cinq ans de la même peine. Le lendemain, la Haute-Cour condamna les accusés contumaces, Louis Blanc, Huber, Houneau, Laviron, Chancel, Seigneuret et Caussidière, à la peine de la déportation.

Il resta de ce grand procès une parole mémorable : « Croyez-vous donc, avait dit M. Ledru-Rollin dans « sa déposition, que les révolutions se fassent en disant « *le mot* pour lequel elles se font? Non! On s'empare

[1] *Revue rétrospective*, n. 1 et suivants.

« de toutes les circonstances qui peuvent émouvoir « l'opinion publique, *et à l'aide d'un tour de main* on « renverse le Gouvernement ! »

Cet aveu presque involontaire fut soigneusement enregistré par l'opinion publique ; et M. Ledru-Rollin put se convaincre, peu de mois après, qu'on ne l'avait pas oublié.

A peu près dans le même temps, le premier conseil de guerre de Paris avait jugé les assassins du général Bréa. Les détails de ce crime hideux soulevèrent l'horreur et le dégoût ; trois condamnations à mort furent prononcées : vainement les défenseurs des condamnés arguèrent-ils devant la Cour de cassation de l'arrêté du Gouvernement provisoire sanctionné par l'Assemblée Nationale, qui abolissait la peine de mort en matière politique. La Cour suprême ne crut pas que l'assassinat pût s'abriter impunément derrière le voile spécieux des discordes civiles. Elle rejeta le pourvoi des trois assassins Daix, Lahr et Nourry. Celui-ci obtint une commutation ; Daix et Lahr subirent la peine capitale à la barrière Fontainebleau, sur le lieu même où le crime avait été commis.

Depuis, la piété publique a élevé en ce sinistre emplacement une chapelle expiatoire à la mémoire du brave général de Bréa et de son malheureux aide-de-camp, le capitaine Mangin.

La lutte électorale se préparait dans des proportions grandioses. Ce n'était plus, comme au temps des

monarchies constitutionnelles, une question de ministérialisme et d'opposition, une querelle de nuances et quelquefois de mots; ce n'était même pas une question gouvernementale, qui se posait, par exemple, entre la Monarchie et la République, comme l'auraient souhaité certains hommes, s'ils ne se fussent autant défié du résultat; non, le débat s'ouvrit entre l'esprit d'ordre et de conservation et l'esprit de destruction et d'anarchie. On avait à pourvoir au remplacement d'une Assemblée qui avait à la vérité empêché beaucoup de mal, mais qui n'avait pas su faire le bien, et qui, par son esprit révolutionnaire, avait déposé dans le pays le levain des secousses futures. Il fallait que l'Assemblée qui lui succéderait fût animée d'un esprit précisément contraire; autrement la société périssait.

C'est ce qui fut généralement compris; et l'on vit, pour la première fois peut-être, des écrits dogmatiques, des traités de morale et d'instruction primaire, circuler par milliers, pour tenir lieu aux candidats de professions de foi. Malheureusement la direction de ce mouvement, excellent en lui-même et qui, s'il n'a rien empêché dans l'avenir, a mitigé le mal, était concentrée entre les mains d'un petit nombre d'hommes, partisans obstinés de la monarchie déchue, et qui le firent tourner au profit de leurs secrets desseins. Le nom de Napoléon avait le privilége de rallier les masses et de signifier clairement : Ordre, Nationalité, Civilisation. Ils se groupèrent autour de ce symbole glorieux et se présentèrent en masse aux élections sous

les auspices du Président de la République. Mais les candidats bonapartistes furent écartés par eux avec un soin particulier; et ces anciens soutiens de la dynastie de Juillet disaient aux populations un peu étonnées : « Le Bonapartisme, c'est nous. »

La réunion de la rue de Poitiers fut ainsi transformée en comité général d'élections; elle ouvrit une souscription qui produisit des sommes énormes, et dont le montant fut employé à vulgariser de petits écrits anti-socialistes, et à encourager, tranchons le mot, à subventionner des journaux. A Cabet, à Proudhon, à Ledru-Rollin, à Victor Considérant, à tous les apôtres du socialisme, du communisme et de tant de doctrines aussi folles que dangereuses, elle opposa les idées de M. Thiers sur *la Propriété*, et les *Veillées d'une chaumière vendéenne* par le maréchal Bugeaud. L'intention était bonne, mais le résultat fut négatif. La propagande révolutionnaire était supérieurement organisée; elle pénétrait partout, dans la caserne, dans l'atelier, dans la chaumière, sous la forme du journal, de la brochure, du pamphlet, de l'almanach, du portrait, de la caricature; dans les balles des colporteurs se trouvaient réunis les objets les plus singuliers, mais les plus propres à atteindre le but que se proposaient les anarchistes : pour l'homme qui savait lire, il y avait des catéchismes révolutionnaires, des prédications ardentes, et jusqu'à des chansons, où, par un abominable calcul, l'obscénité de l'expression servait d'enveloppe aux doctrines les plus subversives; pour le paysan illettré, il y avait des emblè-

mes. des statuettes, des tabatières et des foulards ornés des portraits jumeaux de Robespierre et de Barbès.

Des émissaires parcouraient les campagnes ; au cultivateur accablé par l'impôt, dévoré par l'usure, ruiné par l'avilissement des denrées, ils promettaient, eux qui l'avaient établi, le remboursement de l'impôt des quarante-cinq centimes, au moyen de la restitution du milliard des émigrés. En même temps, on travaillait l'armée : des embaucheurs allaient de régiment en régiment, excitant le sous-officier contre l'officier, le soldat contre le sous-officier, offrant aux militaires l'appât d'une candidature, et en perspective plus générale la réorganisation de l'armée sur la base de l'élection pour tous les grades, depuis les galons du caporal jusqu'aux épaulettes étoilées du général de division. On ne se fera jamais une idée exacte des combinaisons machiavéliques de cette propagande. Un exemple entre mille suffira : lorsqu'un régiment était reconnu inattaquable, lorsqu'il ne donnait aucune prise aux meneurs, on le compromettait par les mensonges les plus hardis, mais les mieux combinés ; on voyait alors paraître dans les journaux affiliés les récits de prétendus banquets où des sous-officiers auraient acclamé la République démocratique et sociale. Le Gouvernement faisait-il démentir la nouvelle, la calomnie changeait de face ; on s'enquérait des punitions disciplinaires infligées par l'autorité, et l'on affectait de demander qui pouvait les avoir attirées sur tels ou tels hommes, sinon leur participation à des

banquets socialistes[1] : rien n'était négligé pour semer dans l'esprit du Gouvernement des doutes sur les sentiments de l'armée. En attendant que les machinations des démagogues eussent produit l'effet qu'ils en espéraient[2], ils ne craignaient pas de s'en targuer comme

[1] « Après avoir mis en circulation la fable grossière d'un banquet socialiste qui aurait été donné, on ne sait dans quel lieu ni à quelle heure, par des sous-officiers de l'armée à trois ou quatre invités, la presse démagogique se met en quête de preuves. Pour démontrer l'existence de ce banquet, un journal a prétendu que M. le général Changarnier avait mis après coup les convives à la salle de police.

« Ces peines disciplinaires n'ayant pas été prononcées, on se rabat sur l'attestation des citoyens représentants Joly et Ollivier, qui affirment avoir dîné avec des sous-officiers, à moins qu'ils n'*aient assisté à une mystification*. Eh bien ! oui, M. Joly et M. Ollivier ont été mystifiés, et l'on se sert d'eux pour en mystifier d'autres. Ils croient, pour emprunter les expressions de M. Pierre Leroux, le grand-prêtre de cette école, avoir communié avec de véritables soldats. Ils font parler ces prétendus sous-officiers comme des insurgés de Juin, et ils prêtent à l'armée ce que l'armée a le plus en horreur, le langage de la révolte.

« Non, des sous-officiers n'ont pas assisté à ce banquet et n'ont pas tenu ce langage. Il est permis aux chefs de la Montagne et à leurs journaux de trouver la discipline *stupide ;* mais on respecte et on aime la discipline, quand on a vécu, quand on a servi sous les drapeaux. Faut-il, au reste, une démonstration plus concluante ? La voici : aujourd'hui même des apprentis socialistes, qui avaient pris au mot la lettre de messieurs de la Montagne, ayant tenté d'embaucher quelques soldats pour un banquet socialiste, ont été arrêtés et conduits au poste le plus voisin par ceux-là même qu'ils tentaient de séduire.

« Les propagateurs de l'*idée*, pour parler leur style, en seront pour un procès en police correctionnelle ; mais ils y gagneront de connaître l'armée : ils éprouveront son bon sens après avoir connu son courage ; ils sauront que l'on ne peut pas plus la corrompre que la vaincre. Pour notre compte, tant que l'on reproduira la fable du banquet, nous ne nous lasserons pas de la démentir. » (*Moniteur* du 7 mars.)

[2] « Dans un discours que M. Ledru-Rollin a prononcé le

de faits accomplis; dans ces mille listes de souscription qui circulaient incessamment en faveur d'infortunes et

25 février, suivant les feuilles socialistes, au banquet de la rue Martel, on remarque les paroles suivantes :
« Leur armée! mais n'est-elle pas composée de vos frères?
« Mais qu'ils la laissent passer un mois seulement à Paris, et
« elle sera socialiste. Alors, savez-vous ce qu'ils font? Ils
« éloignent de la capitale les régiments pestiférés, comme ils
« les appellent, et ces régiments pestiférés vont dans les dé-
« partements porter la peste du socialisme. »

« Ces paroles sont une injure pour l'armée ; elles supposent que l'armée, au lieu d'appartenir au pays, va s'absorber dans les cadres heureusement fort étroits d'une faction que le pays entier déteste. Nous protestons contre cette calomnie. Le Gouvernement n'aperçoit pas la nécessité d'éloigner les régiments de Paris, et il ne redoute nullement pour eux la contagion du socialisme. Le Gouvernement a, tout au contraire, pour concentrer un grand nombre de régiments à Paris et pour les y retenir deux raisons qui sont l'une et l'autre excellentes. Premièrement, il croit que le socialisme vu de près, au lieu d'attirer et de faire des prosélytes, ne peut inspirer que dégoût et qu'horreur: il augure assez bien de l'esprit de ses troupes et des mœurs de la nation pour penser que certains maniaques trouveront peu d'écho en venant crier, même après boire: « La propriété c'est le vol, » ou bien « Vive la guillotine! »

« En second lieu, une armée nombreuse lui paraît être, dans la capitale, la meilleure garantie du repos public. Cinquante mille hommes réunis à Paris y préviendront toujours l'émeute, ce qui vaut mieux que d'avoir à la réprimer.

« L'armée sort des rangs de la nation; l'armée représente la nation autant qu'elle la défend. L'armée pense et veut ce que pense et ce que veut la France. Or, la France n'est pas socialiste. M. Ledru-Rollin et ses amis le savent bien. Le scrutin du 10 décembre le leur a prouvé: et, quelques efforts qu'ils fassent désormais pour flatter, pour embaucher les paysans, après les avoir d'abord en quelque sorte excommuniés, les prochaines élections le leur prouveront bien mieux encore.

« L'armée a combattu dans les journées de Juin pour la défense de l'ordre social. Elle est prête à se dévouer à cette grande cause avec la même abnégation, et elle en recueillera la même gloire. L'armée est en 1849 ce qu'elle était en 1848. Les factieux, qui ne l'ont pas effrayée par leur audace, ne la séduiront pas par des caresses qui ne sont qu'une insulte de plus. » (*Moniteur* du 2 mars.)

qui avaient souvent pour résultat de créer une caisse de secours à l'insurrection [1], on voyait ordinairement figurer des indications anonymes : « un chasseur « à pied... — trois sous officiers du... — un caporal « de la... compagnie du... de ligne : » personne n'était désigné ; mais le soupçon atteignait tout le monde ; et plusieurs fois le Gouvernement, trompé par ces listes fictives, changea la destination de braves régiments qui, loin d'avoir pactisé avec le socialisme, avaient encouru sa haine par un attachement inébranlable à leurs devoirs. Ces malentendus regrettables remplirent le but des ennemis de l'ordre, en ce qu'ils excitèrent des mécontentements passagers ; mais de là à la séduction qu'ils rêvaient il y avait comme une barrière infranchissable, l'honneur, le patriotisme, qui furent toujours l'apanage du soldat français.

Contre de pareilles menées, l'action du comité de la rue de Poitiers resta nécessairement insuffisante [2] ; mais il réussit sur un point, en ce qu'il parvint à faire accepter par tous les amis du Président les candidats de la coalition monarchique. Nous avons sous les yeux les manifestes et les circulaires de ce comité ; ces pièces font comprendre comment les vieux partis revinrent au pouvoir et surent s'interposer entre le

[1] Plusieurs condamnations furent prononcées par les tribunaux de police correctionnelle contre des présidents de clubs qui avaient détourné le montant de collectes faites en faveur de détenus politiques ou de transportés de Juin.

[2] Voir aux *Pièces justificatives (C)* la circulaire du Comité électoral de la rue de Poitiers, relative à la propagande antisocialiste.

peuple et le Président pour faire tourner à leur profit l'œuvre du 10 décembre.

Le Comité de la rue de Poitiers, dont le souvenir a survécu aux circonstances qui le firent naître, comptait soixante-douze membres, dont trente-six appartenaient à la réunion parlementaire; les trente-six autres étaient étrangers à l'Assemblée Constituante. Afin de mieux surprendre l'opinion, on admit dans le comité quelques amis personnels du Président, MM. Abatucci, le général Piat, etc. Le soin d'élaborer un manifeste fut confié à une commission spéciale, composée de MM. Molé, de Broglie, Thiers, Berryer, de Noailles, de Montalembert, de Périgord, Sauvaire-Barthélemy, Chambolle, Achille Fould, le général Piat, de Rémusat, de Malleville, Ferdinand Barrot, Duvergier de Hauranne, qui, après délibération, chargea M. de Rémusat de rédiger ce document[1].

Nous renvoyons aux *Pièces justificatives*[2] ce long manifeste où les partis déchus s'abritent derrière la popularité du neveu de l'Empereur; les points prin-

[1] Il est remarquable que dans cette commission figurassent MM. Thiers, de Rémusat, de Malleville, tous trois membres du ministère du 1er mars, sous lequel avait eu lieu la tentative de Boulogne, et M. Chambolle, le journaliste le plus dévoué à cette politique; et plus remarquable encore que M. de Rémusat, ce même ministre de l'intérieur qui avait fait arrêter le prince Louis, fût chargé d'exprimer la pensée de la commission.

Quant aux amis du président, on voit qu'ils étaient au nombre de trois, sur les quinze membres dont la commission se composait.

[2] Voir la note *(D)* à la fin du présent volume.

cipaux en furent ultérieurement développés dans de nombreuses circulaires; l'une de celles-ci, en date du 27 avril 1849, se terminait par les lignes suivantes :

« Pour suffire à toutes les nécessités du présent, la France n'aurait d'ailleurs à prendre exemple que d'elle-même. Quand, aux approches du 10 décembre, la candidature qui devait triompher est née spontanément du sein du peuple, d'où vient qu'elle fut si rapidement accueillie et put gagner successivement tant de partis divers? D'où vient que cette élection, opérée par une majorité sans exemple dans l'histoire du monde, a rallié sans effort ceux mêmes qui ne l'avaient point appelée? La pensée de la France était manifeste : son choix n'était pas seulement un hommage au plus glorieux des noms : c'était l'expression de cette conviction instantanée qu'un nom pouvait, sans humilier personne, devenir pour tous un symbole de ralliement. La République, on l'a dit souvent, est le gouvernement de tout le monde; et le souvenir avec lequel elle a fait une heureuse alliance est aussi, on peut le dire, un patrimoine national. Celui que la France a choisi a compris sans hésiter la pensée qui le portait au pouvoir. Il a su démêler, au milieu des conseils, des offres ou des menaces de tous les partis, la politique de paix intérieure qui pouvait seule permettre à son administration constitutionnelle une bonne et durable part dans la mémoire du peuple. Sa fidélité, sa fermeté, sa persévérance, déjà manifestées par des épreuves décisives, sont devenues des garanties publiques de

confiance et d'ordre[1]. De même qu'au lieu de se placer au sein d'un parti exclusif, il appelle à lui tous les partis sincères, nous croyons que tous ces partis peuvent former entre eux une sainte-alliance et envoyer de concert à l'Assemblée Nationale une majorité dont l'accord soit sérieux, dont l'unité soit féconde. La politique que la nation a cherchée dans l'élection présidentielle, la politique que le Président a inaugurée en prenant le pouvoir, est la même qui a formé la réunion dont nous sommes les organes ; c'est la même encore qui peut, si elle prévaut dans la prochaine Assemblée, établir et cimenter entre les deux pouvoirs, législatif et exécutif, cette harmonie, nécessaire condition de la puissance et de la durée du Gouvernement. *Il importe que l'élection du 13 mai réponde à l'élection du 10 décembre.*

« *Les membres de la Commission centrale du comité électoral « de la rue de Poitiers,*

« Signé : BARROT (Ferdinand), BERRYER, DE BROGLIE. CHAMBOLLE, DUVERGIER DE HAURANNE, FOULD, (Achille), SAUVAIRE-BARTHÉLEMY, DE MALEVILLE (Léon), MOLÉ, DE MONTALEMBERT, DE NOAILLES, DE PÉRIGORD, général PIAT, DE RÉMUSAT, THIERS. »

Dans cette circulaire, comme dans le manifeste, la

[1] N'y a-t-il pas là une sorte de paraphrase de ce passage d'une lettre déjà citée dans le premier livre de cet ouvrage, et dans laquelle le prince Louis-Napoléon expliquait l'usage qu'il eût fait de sa victoire, si la tentative de Strasbourg eût réussi :

« Je ne devais ma réussite qu'au peuple et non à un parti. « Arrivant en vainqueur, je déposais de plein gré, sans y être « forcé, mon épée sur l'autel de la patrie. On pouvait alors « avoir foi en moi, *car ce n'était plus seulement mon nom c'était « ma personne qui devenait une garantie.* »

coalition monarchique, quoiqu'elle prenne le nom de Napoléon pour bannière, restait sur le terrain de la politique générale ; elle définissait cette politique et pouvait être fondée à déclarer un jour qu'elle avait appuyé le Président dans telles ou telles limites, mais sous toute réserve de la politique personnelle du Président, et qu'elle l'abandonnerait le jour où cette politique personnelle prévaudrait au détriment de la politique d'ordre et de réparation, commune à tous les partis.

Elle ne tarda pas à s'avancer beaucoup plus. Le 15 avril, le *Mémorial bordelais* avait publié une lettre adressée par le Président de la République à son cousin Napoléon Bonaparte, fils du roi Jérôme, tout récemment nommé ambassadeur en Espagne. L'approbation unanime du pays fit de cette lettre un acte politique. Nous la laisserons expliquer elle-même son inspiration et sa portée :

« Élysée national, le 10 avril 1849.

« Mon cher cousin,

« On prétend qu'à ton passage à Bordeaux tu as « tenu un langage propre à jeter la division parmi les « personnes les mieux intentionnées. Tu aurais dit que « dominé par les chefs du mouvement réactionnaire, « je ne suivais pas librement mes inspirations ; qu'im- « patient du joug, j'étais prêt à le secouer, et que, « pour me venir en aide, il fallait, aux élections pro- « chaines, envoyer à la Chambre des hommes hostiles « à mon Gouvernement plutôt que des hommes du « parti modéré.

« Une semblable imputation de ta part a le droit

« de m'étonner. Tu me connais assez pour savoir que « *je ne subirai jamais l'ascendant de qui que ce soit,* « et que je m'efforcerai sans cesse de gouverner *dans* « *l'intérêt des masses et non dans l'intérêt d'un parti.* « J'honore les hommes qui, par leur capacité et leur « expérience, peuvent me donner de bons conseils. Je « reçois journellement les avis les plus opposés, *mais* « *j'obéis aux seules impulsions de ma raison et de mon* « *cœur.*

« C'était à toi moins qu'à tout autre de blâmer en « moi une politique modérée, toi qui désapprouvais « mon manifeste, *parce qu'il n'avait pas l'entière* « *sanction des chefs du parti modéré.* Or, ce manifeste, « dont je ne me suis pas écarté, demeure l'expression « consciencieuse de mes opinions. Le premier devoir « était de rassurer le pays. Eh bien! depuis quatre « mois, il continue à se rassurer de plus en plus. A « chaque jour sa tâche; la sécurité d'abord, ensuite « les améliorations.

« Les élections prochaines avancent, je n'en doute « pas, l'époque des réformes possibles, en affermis- « sant la République par l'ordre et la modération. « Rapprocher tous les anciens partis, les réunir, les « réconcilier, tel doit être le but de mes efforts. C'est « la mission attachée au grand nom que nous por- « tons; elle échouerait, s'il servait à diviser et non à « rallier les soutiens du Gouvernement.

« Par tous ces motifs, je ne saurais approuver ta « candidature dans une vingtaine de départements; « car, songes-y bien, à l'abri de ton nom on va faire

« arriver à l'Assemblée des candidats hostiles au pou-
« voir, et décourager ses partisans dévoués, en fati-
« guant le peuple par des élections multiples qu'il
« faudra recommencer.

« Désormais donc, je l'espère, tu mettras tous tes
« soins, mon cher cousin, à éclairer sur mes inten-
« tions véritables les personnes en relation avec toi,
« et tu te garderas d'accréditer, par des démarches
« inconsidérées, les calomnies absurdes qui vont jus-
« qu'à prétendre que de sordides intérêts dominent
« ma politique. Rien, répète-le très-haut, *rien ne*
« *troublera la sérénité de mon jugement et n'ébranlera*
« *mes résolutions.*

« *Libre de toute contrainte morale*, je marcherai
« dans le sentier de l'honneur, avec ma conscience
« pour guide; et lorsque je quitterai le pouvoir, si
« l'on peut me reprocher des fautes fatalement in-
« évitables, j'aurai fait du moins ce que je crois sin-
« cèrement mon devoir.

« Reçois, mon cher cousin, l'assurance de mon
« amitié.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE [1]. »

1 Quelques jours après que cette lettre eut été livrée à la publicité, *le Moniteur* (26 avril) annonça en ces termes la révocation de M. Napoléon Bonaparte :

« Une dépêche télégraphique ayant annoncé le passage à
« Bayonne de M. Napoléon Bonaparte, ambassadeur à Madrid,
« se rendant à Paris sans congé, M. Napoléon Bonaparte est
« considéré comme démissionnaire, et a été révoqué de ses
« fonctions par arrêté du Président de la République pris
« aujourd'hui en conseil des ministres. »

Par cette lettre éloquente et fière, le prince Louis-Napoléon proclamait l'indépendance de sa politique et avertissait les chefs de partis que s'il acceptait leurs conseils, il rejetait leur domination. C'était le cas de protester au moins par la dignité du silence. Telle ne fut pas leur conduite ; ils s'inclinèrent devant les déclarations du Président et y adhérèrent publiquement, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante adressée par le comité de la rue de Poitiers aux électeurs de la Charente-Inférieure :

« Messieurs,

« M. le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély « nous a communiqué la lettre par laquelle vous lui « faites connaître que le comité électoral de Saintes a « choisi M. Napoléon Bonaparte pour un des candi- « dats modérés de l'arrondissement, et vous lui de- « mandez ce qu'il faut penser des inquiétudes qui, « depuis lors, ont été données sur l'utilité politique « de ce choix. Vous craignez que cette candidature « ne puisse « *créer des embarras au Président de la* « *République* » et peut-être » *une dangereuse ri-* « *valité* [1]. »

« La lettre adressée à son cousin par M. le Prési- « dent de la République, lettre dont l'authenticité est « incontestable, répond suffisamment à la vôtre ; vos

[1] Les deux passages soulignés et placés entre guillemets étaient la reproduction des termes dont s'étaient servis les électeurs de la Charente-Inférieure.

« inquiétudes n'étaient que trop fondées. Tous ceux
« qui se rallient au gouvernement de l'élu du 10 dé-
« cembre et soutiennent *sa politique personnelle*[1] ne
« peuvent aujourd'hui porter leurs suffrages sur M.
« Napoléon Bonaparte, dont, au surplus, l'élection
« reste assurée en Corse.

« Les élections multipliées en faveur de M. Napo-
« léon Bonaparte ne pourraient avoir pour effet que
« de venir en aide à une politique opposée à celle du
« Gouvernement et de diviser le parti modéré. En
« vous parlant ainsi, nous sommes assurés de tenir
« un langage conforme aux intentions et aux désirs
« *personnels* de M. le Président de la République.
« Permettez-nous de recommander ces observations
« à votre plus attentive sollicitude.

« Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considé-
« ration distinguée.

« Pour le Comité électoral de la rue de Poitiers,

« *Les membres de la Commission centrale,*

« Molé, Thiers, Sauvaire Barthélemy, le général
« Piat, Ferdinand Barrot, H. de Montalembert,
« Berryer, V. de Broglie. »

Ainsi, les principaux directeurs des anciens partis, MM. Berryer et Sauvaire-Barthélemy, pour les légitimistes, MM. Molé, de Broglie et Thiers, pour l'orléanisme, acquiesçaient purement et simplement à la politique *personnelle* du Président, pressaient l'exécu-

[1] Souligné dans l'original.

tion des désirs *personnels* du Président, sur les pas duquel ils devaient dresser bientôt de si cruelles embûches. Pouvaient-ils s'excuser en disant qu'après tout la politique du Président devait leur être particulièrement agréable, puisqu'à cette époque ils avaient l'honneur de la lui inspirer? Mais la lettre du Prince à son cousin avait réduit ces prétendues influences à leur juste valeur.

Quel fut donc le mobile de leur conduite, sinon la conviction très-juste de l'impuissance qui les frapperait irrémédiablement, s'ils quittaient un instant le symbole glorieux auquel la France avait attaché ses destinées?

Cependant, la situation se tendait tous les jours sous le triple effort de l'Assemblée agonisante, du socialisme effervescent, et des clubs qui s'essayaient à passer de la parole aux actes. La loi qui les interdisait n'avait été adoptée que grâce à des modifications qui la rendaient inefficace, car elle laissait subsister, presque sans conditions, de prétendues réunions électorales qui n'étaient autre chose que des clubs temporaires substitués aux clubs permanents, et dans lesquels on suppléa à la durée par la violence. Paris fut violemment agité. Des attroupements se formèrent et donnèrent lieu à des démonstrations militaires, qui, tout en rassurant les bons citoyens, n'étaient pas propres à relever le commerce et l'industrie, qui se mouraient depuis quinze mois.

Le langage de la presse socialiste avait atteint le dernier paroxysme de la fureur aveugle. M. Guizot ayant posé sa candidature devant les électeurs du Calvados, et quelques gens crédules ayant annoncé celle du prince de Joinville, le journal *la Révolution démocratique et sociale* osa imprimer en toutes lettres que le devoir d'un bon citoyen serait de *poignarder* le prince s'il paraissait en France ; M. Proudhon, de son côté, déclara dans le *Peuple* que chacun avait le droit de s'emparer de la personne de M. Guizot, pour le traduire devant le magistrat le plus proche, et qu'en cas de résistance, « *le meurtre commis sur la personne du* « *délinquant serait excusable* [1]. »

Heureusement, le parti socialiste était fort divisé ; les uns voulaient agir sur-le-champ, d'autres penchaient pour la prudence et conseillaient d'attendre quelque occasion propice. Grâce à ce différend intestin, Paris fut sauvé pour quelques jours encore de la guerre civile ; mais les anarchistes en étaient venus à ce point d'audace qu'ils communiquaient au public le secret de leurs résolutions [2]. Aussi la consternation

[1] A cette époque où la presse se déshonorait ainsi par d'inqualifiables excès, on découvrit une association secrète qui rappelait les plus lugubres traditions du moyen-âge. Voir sur cette société du *Poignard* le document *(E)* aux pièces justificatives du t. I de cette histoire.

[2] On lit dans *la Révolution démocratique et sociale* du 30 avril 1848 ce passage significatif :
« Nos amis du journal *le Peuple* nous prient aujourd'hui de « ne plus leur répondre sur le sujet qui nous divise. Nous « céderons à leur désir, bien qu'à notre avis cette discussion « ne manque ni d'utilité ni d'à-propos. Cependant ils nous « permettront de ne pas accepter le reproche qu'ils nous adres-

était-elle profonde. Un acte d'indiscipline militaire, commis dans les premiers jours du mois de mai, acheva de porter le trouble dans les cœurs.

Quelques sous-officiers de l'armée avaient cédé aux instigations des fauteurs de désordre; l'un d'eux, nommé Boichot, faisait partie du 7e léger, alors cantonné à Paris. Plusieurs infractions aux règlements motivèrent l'arrestation de Boichot; plusieurs soldats, en revenant de la barrière de l'École, où ils avaient reçu de mauvais conseils de la part des socialistes dont les cabarets étaient infestés, se livrèrent à des manifestations coupables, et tentèrent d'opposer de la résistance aux gendarmes chargés de conduire le sergent Boichot à Vincennes. Un piquet fut commandé pour soutenir la gendarmerie qui avait été attaquée et maltraitée; les soldats firent leur devoir. Les mutins furent livrés à la justice militaire, et Boichot fut enfermé à Vincennes. D'autres faits moins graves, mais du même genre, avaient été signalés sur divers points. La terreur les grossit; et un instant en France on douta de l'armée. La ferme volonté du prince Louis-Napoléon, bien secondé par le général Changarnier,

« sent de confier au sort de la spontanéité populaire le soin
« de reconquérir les droits violés et perdus. C'est précisément
« parce que nous ne voulons rien laisser au hasard que nous
« n'avons pas adopté la politique qu'ils soutenaient. Bientôt
« peut-être nous pourrons tenir un langage plus en rapport
« avec les idées émises par nos confrères. Que n'est-ce de-
« main! »

Le Peuple voulait l'insurrection immédiate! mais le comité montagnard, dont *la Révolution démocratique et sociale* était l'organe, voulait attendre encore.

réprima toutes les tentatives; et l'on ne tarda pas à reconnaître qu'on avait calomnié nos braves soldats en les jugeant d'après la conduite de quelques mauvais sujets ou de quelques hommes égarés.

Malheureusement le Gouvernement ne rencontrait aucun appui dans l'Assemblée. Cédant à une rancune mesquine, la Constituante avait supprimé le traitement demandé pour le général Changarnier en qualité de commandant général de la garde nationale de la Seine. — « Eh bien! je les étrillerai gratis! » s'était écrié le général en apprenant ce vote. La discussion du budget fournit en outre à la majorité, irritée de sa prochaine dissolution, l'occasion de porter un coup terrible à nos finances : elle décida l'abolition de l'impôt des boissons à partir du 1er janvier 1850. Le coup était à deux tranchants; il léguait au Pouvoir exécutif un déficit de cent millions de francs s'il se résignait, et une immense impopularité s'il proposait à l'Assemblée législative de revenir sur la mesure adoptée. Jamais aucune Assemblée n'avait commis un acte si peu justifiable, et professé ouvertement un tel oubli de son devoir en même temps qu'un tel dédain de la fortune du pays.

Ce fut sous ces auspices déplorables que le scrutin s'ouvrit le 13 mai dans toute la France.

Le 17 avril, l'Assemblée avait autorisé le Gouvernement à rassembler à Marseille un corps d'expédition destiné à agir sur les côtes d'Italie. Le lecteur trouvera dans le livre suivant le récit complet de cette page importante de l'histoire contemporaine. Il nous

suffit, pour ne pas scinder la narration, de rappeler que cette expédition, entreprise dans le but spécial de maintenir l'influence de la France à travers la complication des événements de la Péninsule, avait entraîné des conséquences imprévues desquelles l'opposition s'arma pour fondre sur le ministère avec une impétuosité inouïe. M. Jules Favre demandait la formation d'une commission pour déclarer que le ministre avait perdu la confiance du pays. L'ordre du jour pur et simple fut réclamé par les amis du ministère et adopté à la majorité de trente-sept voix. Le lendemain 12 mai, veille des élections générales, ce vote fut annoncé à tous les départements par une dépêche télégraphique ainsi conçue :

« Après une discussion très-animée sur les affaires « d'Italie, l'Assemblée nationale a repoussé par l'or- « dre du jour pur et simple, à la majorité de 321 voix « sur 621 votants, la proposition de M. Jules Favre de « de déclarer que le ministère avait perdu la confiance « du pays. Ce vote consolide la paix publique. Les « agitateurs n'attendaient qu'un vote de l'Assemblée « hostile au ministère pour courir aux barricades et « renouveler les journées de Juin.

« Paris est tranquille.

« Signé LÉON FAUCHER. »

Cette dépêche, affichée dans toutes les communes dans les journées du 13 et du 14, arriva trop tard pour exercer une influence quelconque sur les élec-

tions, mais assez tôt pour rassurer les honnêtes gens ; car les projets signalés par la dépêche étaient malheureusement trop réels : déjà les meneurs affirmaient que le ministère était décrété d'accusation et que le Président de la République venait d'être conduit à Vincennes ; ils attendaient des comités directeurs de Paris le mot suprême, qui ne vint pas.

Mais, dans quelques localités, le ministre avait expédié l'ordre d'imprimer à la suite de la dépêche les noms des représentants qui avaient voté pour ou contre l'ordre du jour. Le représentant Milliard dénonça ce fait à la tribune, comme une manœuvre électorale destinée à établir une solidarité fâcheuse entre le vote consciencieux des représentants et une tentative criminelle de conspiration. Une discussion brûlante s'engagea, et se termina par un blâme prononcé contre M. Léon Faucher par 519 voix contre 5.

M. Léon Faucher donna sa démission.

Ce fut la dernière vengeance de l'Assemblée contre le Pouvoir exécutif. Elle se sépara le 27 aux cris de Vive la République ! après une session d'un an et vingt jours. Elle avait défait presque entièrement l'œuvre du Gouvernement provisoire, excepté la République elle-même ; l'Assemblée Législative allait à son tour défaire l'œuvre de la Constituante, et même la République, jusqu'à ce qu'elle disparût devant la haute et salutaire initiative de l'Élu de 6 millions de suffrages.

Mais avant d'entamer l'histoire mémorable de cette lutte de trois années, nous devons appeler l'attention du lecteur sur la politique extérieure de la France,

trop intimement liée avec les événements de l'intérieur pour ne pas mériter que nous lui consacrions un livre spécial.

FIN DU TROISIÈME LIVRE.

LIVRE IV

LIVRE IV

AFFAIRES D'ITALIE. — BATAILLE DE NOVARE.
EXPÉDITION DE ROME.
JOURNÉE DU 13 JUIN, A PARIS.

Coup-d'œil sur la Révolution italienne. Le Pape Pie IX et la Réforme. Le Quirinal assiégé. Les Révolutionnaires proclament la déchéance du Pape et le rétablissement d'une République romaine.—Intérêt des Puissances européennes, et particulièrement de la France, dans la question romaine. Congrès de Bruxelles. —Intervention de l'Autriche; ses conséquences. Bataille de Novare. Complications. L'Assemblée autorise le Gouvernement à faire occuper une partie du territoire piémontais.—Ultimatum du Gouvernement français aux démagogues romains. Expédition armée. M. de Lesseps. Le général Oudinot. Mazzini et Garibaldi. Armistice.—Méprise funeste. Combat aux portes de Rome. Les révolutionnaires de Paris ne dissimulent pas leur joie. Prise de Rome.— Démission des Ministres. Message du Président. Ministère Dufaure.—Symptômes d'agitation révolutionnaire. L'expédition de Rome en est le prétexte. M. Ledru-Rollin fait un appel aux armes.—Manifestation du 13 juin. Gouvernement provisoire aux Arts et Métiers. L'émeute est réprimée. Un grand nombre de Représentants sont arrêtés ou s'enfuient. M. Ledru-Rollin et le colonel d'Alphonse. Etat de siège; suspension du droit de réunion.—Influence de cette journée sur le parti de l'ordre. Election du 8 juillet; symptômes menaçants.

I

Les traités de 1815 avaient fourni depuis dix-huit ans à l'opposition républicaine le texte d'une foule de déclamations éloquentes; la Pologne effacée du rang des nations, l'Italie humiliée et esclave, témoignaient en effet assez haut que le droit public de l'Europe ne reposait que sur la force des armes. Ainsi, après trente ans de paix, les peuples jadis nos alliés subissaient encore les conséquences de notre défaite. On put donc croire, à l'avénement du Gouvernement

républicain, que ces traités odieux allaient être déchirés, ou du moins déférés par la diplomatie de la République à un congrès européen. C'était encore une illusion. M. de Lamartine, ministre des affaires étrangères, lança, dès la fin du mois de février, un manifeste aux Puissances étrangères où on lisait cette phrase dont le sens était clair : « Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française ; toutefois les circonscriptions territoriales de « ces traités sont un fait qu'elle admet comme base « et comme point de départ dans ses rapports avec « les autres nations. » En d'autres termes, M. de Lamartine contestait la validité des traités de 1815, mais se déclarait prêt à les exécuter. M. Guizot avait été plus hardi lorsqu'à propos de l'annexion de Cracovie à l'empire d'Autriche, en 1846, il avait déclaré que les traités étaient déchirés ; qu'il ne se bornait qu'à en prendre acte pour le moment, et que la France aviserait, au jour où il lui plairait d'imiter la conduite des puissances du Nord. Mais, par une inconcevable contradiction, M. de Lamartine s'écriait dans le cours du même document : « Si l'heure de la reconstruction « de quelques nationalités opprimées en Europe ou « ailleurs nous paraît avoir sonné dans les décrets de « la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis « François Ier, était contrainte ou menacée dans le « mouvement qu'elle opère chez elle pour prêter une « force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les États indépendants de l'Italie « étaient envahis, si l'on imposait des limites ou des

« obstacles à leurs transformations intérieures, si on « leur contestait à main armée le droit de s'allier « entre eux pour consolider une patrie italienne, la « République française se croirait en droit d'armer « elle-même pour protéger ces mouvements légitimes « de croissance et de nationalité des peuples. »

Ainsi M. de Lamartine encourageait à la fois deux principes contraires. Il disait aux Gouvernements absolus : « Je respecterai les conquêtes que vous ont « assurées les traités de 1815. » Il disait aux peuples opprimés : « N'hésitez pas à secouer le joug de vos « tyrans ; je vous aiderai à reconquérir la nationalité « que les traités de 1815 vous ont ravie. » Et il appuya la seconde partie de son manifeste par la concentration d'un corps d'armée au pied des Alpes.

L'Italie prit aux sérieux ces déclarations et ces actes ; elle crut voir déjà l'armée française franchir le Simplon, le Genèvre et les Échelles, pour l'aider à secouer le joug de ses maîtres allemands. Déjà le royaume de Naples était en révolution ; la Lombardie frémissait sous la dure main du vieux maréchal Radetzki. Le Piémont, fier de sa puissance militaire, façonné aux mœurs d'un gouvernement constitutionnel, brûlait de se mesurer avec l'Autriche, de venger d'un seul coup la nationalité italienne et les principes de liberté. La guerre était imminente ; elle s'engagea au mois de mars 1848 dans les murs de Milan. Le roi de Piémont, Charles-Albert, séduit par l'idée généreuse de délivrer la Péninsule, peut-être aussi ébloui par le rêve d'une grande monarchie italienne, digne

récompense d'une si belle mission, tira l'épée et se rua sur les Autrichiens. De notables succès enhardirent ses armes; un instant on put croire au triomphe de l'Italie. Malheureusement, cette noble nation renfermait dans son sein un parti révolutionnaire très-violent et très-inepte, qui joua le rôle d'un dissolvant. C'est ce parti qui par l'organe des journaux et des clubs avait le plus poussé à la guerre sainte; c'est ce même parti qui désorganisa l'armée, égara le peuple, calomnia Charles-Albert, et, par une trahison dont l'histoire n'offre pas d'exemple, mit ses opinions politiques au-dessus de sa nationalité, et, subordonnant la patrie à la révolution, aima mieux la perdre que de consentir à ce qu'elle fût sauvée par un roi. Ces hommes, qui avaient fui le champ de bataille [1], se retrouvèrent à Milan pour faire pleuvoir une grêle de balles sur Charles-Albert vaincu.

A ce moment même, l'Autriche attaquée à Vienne même par la Révolution n'avait pas trop de toutes ses forces pour se sauver elle-même. Ce concours de circonstances ajourna la dernière défaite de l'Italie. Une trêve fut conclue entre Charles-Albert et le maréchal Radetski.

En France, le pouvoir était passé des mains du Gouvernement provisoire à celles du général Cavaignac; et M. Bastide avait remplacé M. de Lamartine au ministère des affaires étrangères. Mais ce changement

[1] « Nous vaincrions l'Autriche, disait le général Perrone, « si tous les braillards révolutionnaires qui égarent l'opinion « publique savaient se taire comme ils savent fuir. »

dans les personnes n'en amena aucun dans la déplorable ligne de conduite où l'on s'était engagé. On continua d'encourager l'Italie en paroles, et de l'abandonner en fait. Et cependant, on pouvait la sauver alors sans compromettre la paix européenne. L'Autriche, peu rassurée sur sa propre situation, se lassait de ces possessions lointaines qu'elle ne pouvait maintenir qu'au moyen d'armées permanentes et d'une excessive compression. Elle eût dans ce temps transigé sans beaucoup de regrets avec la cause de la nationalité italienne; et tout au moins eût-elle consenti à l'érection d'un royaume de Lombardie, doté d'institutions libérales, et dont les puissances européennes auraient garanti l'indépendance et la neutralité. La France n'avait qu'un mot à dire : ce mot ne fut pas prononcé. L'Autriche alors reprit assez de courage et de fierté pour n'accepter qu'à force d'instances la médiation anglo-française que dans son inexpérience M. Bastide lui proposa. Le but évident de l'Autriche était de gagner du temps dont elle avait besoin pour écraser la démagogie à Vienne et remettre son armée en état d'opérer de nouveau dans la Haute Italie. M. Bastide se laissa prendre au piége. On discuta d'abord tout un mois pour le choix de la ville où se tiendraient les négociations. On désigna Insprück, puis Bruxelles. Les puissances médiatrices désignèrent leurs plénipotentiaires; l'Autriche éluda sous divers prétextes l'obligation de désigner le sien. Ainsi la médiation avorta dans le ridicule.

Dans les derniers jours de 1849 des événements

d'une haute gravité compliquèrent la situation de la péninsule. Les bandes révolutionnaires, chassées du Piémont, avaient transporté leur quartier-général à Rome et menaçaient à la fois la puissance du Pape, la paix de l'Europe, le catholicisme et la civilisation.

Le 17 juin 1846, le cardinal Jean-Marie Mastaï Ferretti, évêque d'Imola, avait succédé sous le nom de Pie IX au pape Grégoire XVI. Il touchait à peine à sa cinquantième année, et une immense réputation de libéralisme et de bonté précédait son avénement. L'exaltation du nouveau pape fut pour l'Italie entière une fête nationale et comme le signal d'une rénovation. Deux actes importants la signalèrent : l'amnistie et la nomination au poste de secrétaire d'État du cardinal Gizzi, qui représentait les idées libérales dans le sacré collége. Les actes qui suivirent comblèrent toutes les espérances; le Pape dota ses sujets des institutions compatibles avec l'état des idées et des mœurs; peut-être même dépassa-t-il le but qu'il s'était proposé, en leur donnant la liberté de la presse et l'institution de la garde nationale; l'augmentation des écoles primaires, la création de chemins de fer, la formation d'établissements agricoles, la restauration de l'ancienne université de Bologne, enfin la création d'un conseil d'État résidant à Rome et ayant mission de concourir, par de libres discussions, à l'élaboration des lois de l'État : tels furent les premiers pas de Pie IX dans la noble mission qu'il s'était imposée [1]. Plus tard, le

[1] Voir l'important ouvrage de M. Anatole de la Forge : *Des*

Saint-Père posa la première assise des institutions gouvernementales qu'il se proposait de fonder, en instituant un sénat, sorte de magistrature administrative et municipale, dont les attributions étaient fort étendues.

Mais l'esprit révolutionnaire veillait, et, s'armant du bienfait contre le bienfaiteur, voulut entraîner le Saint-Père dans une voie semée de précipices, et qui aboutissait au dedans à l'anarchie, au dehors à la guerre. Pie IX vit le piége et résista; soudain l'enthousiasme disparut, la popularité s'enfuit à tire-d'ailes, et le Pontife, douloureusement frappé de tant d'ingratitude, se prit à douter de son œuvre. C'est alors qu'il appela au ministère l'ancien ambassadeur du roi Louis-Philippe près du Saint-Siége, l'illustre comte Rossi. Il ne nous appartient pas de juger ici un homme dont la vie donne prise à la critique, en même temps que ses talents supérieurs imposaient l'admiration. Toujours est-il que ce choix, loin de ramener l'opinion, parut l'exaspérer. Cependant M. Rossi ne cessa de résister à la faction absolutiste qui jadis avait régné sans partage dans les conseils de Grégoire XVI, et qui voulait profiter de l'hésitation de Pie IX pour l'entraîner à des mesures rétrogrades.

A cette heure la résistance devenait un devoir; par une évolution fatale, le jacobinisme perçait à travers le libéralisme des masses; les sociétés secrètes labou-

Vicissitudes politiques de l'Italie dans ses rapports avec la France. Paris, 1850, 2 vol. in-8.

raient le terrain sur lequel le Saint-Père s'était flatté d'asseoir une liberté sage; le danger se révélait aux yeux des plus aveugles par d'effrayants symptômes. On crut le conjurer par d'immenses sacrifices. Comme le malheureux Louis XVI, Pie IX avait dû sa popularité à son amour des réformes utiles et sages; il la perdit comme lui pour avoir résisté à l'entraînement des mauvaises passions.

Peu à peu l'organisation politique des États-Romains s'était complétée par la nomination d'une Chambre des Députés. C'était donner aux partis extrêmes le moyen d'action qui leur manquait. Le gouvernement pontifical eut à subir le choc quotidien d'une opposition inintelligente autant qu'implacable. Désormais rien ne pouvait plus arrêter la marche de la révolution. Pie IX se renferma dès lors dans la dignité de son beau caractère; il dut beaucoup céder, mais il sut aussi beaucoup refuser. L'intrépidité calme du comte Rossi soutenait son courage. Les anarchistes le savaient et concentrèrent leur haine sur la personne du ministre. Depuis quelque temps, Rome était inondé de prétendus patriotes, de volontaires de l'indépendance, dont la plupart n'étaient que de lâches déserteurs de l'armée de Charles-Albert. Leur présence coïncidait avec une fermentation extrême, qui se traduisit par des mouvements tumultueux contre lesquels M. Rossi résolut de sévir. Bientôt sa mort fut résolue. Des amis inconnus lui firent parvenir des avertissements; mais, soit incrédulité, soit dédain, il n'en tint aucun compte.

Dans la journée du 15 novembre, M. Rossi se fit conduire à l'assemblée. En descendant de voiture, il fut assailli par des sifflets et des grognements ; il y répondit par un regard hautain. Tout à coup il se vit entouré par un corps de légionnaires récemment revenus de Vienne ; il se dégagea du geste et gravit les premières marches de l'escalier qui conduisait à la salle des séances. A cet instant un des légionnaires se jeta sur lui et lui enfonça un couteau dans la gorge. M. Rossi tomba ; on le transporta chez le cardinal Gazzoli, où il expira après une courte agonie. L'assassin avait disparu.

Cet attentat fut le signal d'atroces violences. La chambre des députés ne voulait pas croire d'abord à la mort de M. Rossi ; la séance fut immédiatement levée, et les députés se retirèrent dans un profond silence. Le soir la foule se promena dans le Corso, éclairé par des torches, en criant : « Bénie soit la main « qui a frappé ! » Les carabiniers et la garde nationale se mêlèrent à cette manifestation. La ville éternelle était au pouvoir des bandits [1].

Le lendemain, à onze heures, une foule immense se rendit au Quirinal pour demander un ministère démocratique. La volonté de la populace fut exprimée par M. Galetti. On demandait au Pape :

1° Reconnaissance de la constitution italienne ;

2° Convocation d'une assemblée constituante et mise en délibération d'un projet d'acte fédératif ;

[1] *Gazette de Gènes*, du 17 au 25 décembre 1848.

3° Accomplissement des délibérations du conseil des députés sur la guerre de l'indépendance.

Ainsi l'on demandait au Souverain Pontife de réaliser l'unité italienne par la guerre contre l'Autriche, c'est-à-dire une chimère par une impossibilité.

Le Pape refusa de céder à la violence. Aussitôt le cri *aux armes!* retentit ; le Quirinal est environné de barricades ; des canons sont braqués par les insurgés, qui pénètrent bientôt dans le palais pontifical.

Pie IX avait pour toute garde quelques vieux serviteurs, qui se saisirent à la hâte d'armes inoffensives déjà trop lourdes pour leurs bras débiles [1]. Ils furent lâchement massacrés.

Devant cette agression victorieuse, le Pape demanda une heure pour se décider. Ce temps écoulé, il céda à l'insurrection et nomma un ministère révolutionnaire[2]. Dès ce moment, Pie IX fut surveillé très-étroitement ; et on craignit même que les chefs du mouvement ne le constituassent prisonnier au fort Saint-Ange.

A la réception de ces tristes nouvelles, le gouvernement du général Cavaignac expédia l'ordre à une brigade de s'embarquer à Marseille et à Toulon et de se diriger sur Civita-Vecchia, et chargea M. de Corcelles,

[1] Les feuilles révolutionnaires ont tant parlé des Suisses de Pie IX, qu'il devient indispensable de prévenir le lecteur que ces Suisses étaient non des soldats, mais des domestiques en livrée. La plupart de ces malheureux étaient octogénaires.

[2] Ce ministère était ainsi composé : Ab. Rosmini, président du conseil et ministre de l'instruction publique ; Mamiani, aux affaires étrangères ; Galetti, intérieur et police ; Sereni, grâce et justice ; Sterbini, commerce et travaux publics ; Campello, guerre ; Lunati, finances.

représentant du peuple, d'une mission dont le but est exposé dans le document que voici :

« *Le Ministre des affaires étrangères à M. de Corcelles.*

« Paris, 27 novembre 1848.

« Monsieur et cher collègue,

« Vous connaissez les déplorables événements qui se « sont passés dans la ville de Rome et qui ont réduit le « Saint Père à une sorte de captivité. En présence de ces « événements, le gouvernement de la République vient « de décider que quatre frégates à vapeur, portant à « bord une brigade de 3,500 hommes seraient dirigées « sur Civita-Vecchia.

« Il a décidé également que vous vous rendriez à « Rome en qualité d'envoyé extraordinaire ; votre mis- « sion a pour but d'intervenir, au nom de la République « française, pour faire rendre à Sa Sainteté sa liberté « personnelle, si elle en a été privée.

« Si même il est dans son intention, vu les circon- « stances actuelles, de se retirer sur le territoire de la « République, vous assurerez, autant qu'il sera en « vous, la réalisation de ce vœu, et vous assurerez le « Pape qu'il trouvera au sein de la nation française « un accueil digne d'elle et digne aussi des vertus « dont il a donné tant de preuves.

« Vous n'êtes autorisé à intervenir dans aucune des « questions politiques qui s'agitent à Rome ; il appartient « à l'Assemblée Nationale de déterminer la part qu'elle « voudra faire prendre à la République dans les me-

« sures qui devront concourir au rétablissement d'une
« situation régulière dans les États de l'Église. Pour le
« moment, vous avez, au nom du gouvernement qui
« vous envoie, et qui en cela reste dans la limite des
« pouvoirs qui lui ont été confiés, à assurer la liberté
« et le respect de la personne du Pape.

« A votre arrivée devant Civita-Vecchia, vous dé-
« barquerez de votre personne pour vous rendre au-
« près de M. d'Harcourt[1], avec lequel vous avez à
« vous entendre pour agir ensuite conjointement dans
« la ligne qui vous est tracée par le Gouvernement.
« Vous ne ferez débarquer les troupes mises à votre
« disposition que dans le cas où, soit à Civita-Vecchia,
« soit dans un rayon extérieur proportionné à leur
« effectif, elles pourraient concourir à assurer le suc-
« cès de votre mission.

« Les mesures sont prises pour renforcer cette bri-
« gade si cela devenait nécessaire, et vous recevrez
« sans doute des instructions ultérieures plus déve-
« loppées, si l'Assemblée Nationale le juge conve-
« nable.

« Je ne saurais trop insister pour vous faire com-
« prendre que votre mission n'a et ne peut avoir pour
« le moment d'autre but que d'assurer la sûreté per-
« sonnelle du Saint-Père, et, dans un cas extrême, sa
« retraite momentanée sur le territoire de la Répu-
« blique. Vous aurez soin de proclamer hautement
« que vous n'avez à intervenir à aucun titre dans les

[1] Ambassadeur à Rome.

« dissentiments qui séparent aujourd'hui le Saint-Père « du peuple qu'il gouverne. La République, mue par « un sentiment qui est une vieille tradition pour la « nation française, se porte au secours du Pape ; elle « ne pense pas à autre chose. Votre mission est déli- « cate, elle exige une grande sûreté de vue et d'ap- « préciation. Le Gouvernement de la République a « pleine confiance dans les sentiments qui vont vous « diriger.

« Je dois insister encore sur l'emploi que vous pour- « riez avoir à faire des troupes qui sont confiées à « votre direction supérieure ; leur débarquement ne « doit être opéré qu'autant que, dans le rayon très- « court où il leur sera donné d'agir, elles pourraient « concourir au seul résultat que vous ayez à atteindre : « la sûreté du Pape.

« Il est possible que les événements vous paraissent « faire ressortir des nécessités que je ne prévois pas « ici. Dans ce cas, vous aurez à prendre sans délai les « ordres du Gouvernement de la République, qui, « suivant les cas et les propositions que vous auriez à « lui faire, se décidera soit par son initiative, soit après « avoir pris les ordres de l'Assemblée Nationale.

« Veuillez agréer, etc.

« Signé Bastide. »

Ces instructions venaient d'être approuvées par l'Assemblée Nationale, quand une dépêche télégraphique vint les rendre inutiles. Partie de Civita-Vecchia le 26

novembre, à trois heures de l'après-midi, cette dépêche contenait trois nouvelles graves :

« Le Pape est parti furtivement de Rome le 24, à « cinq heures du soir.

« Rome est calme et indifférente.

« Un vote de confiance a été accordé au ministère.

« Le Pape se rend en France. *Le Ténare* est allé « le prendre à Gaëte. »

La dernière partie de cette dépêche était totalement controuvée ; mais le Gouvernement, loin de dissiper cette erreur, l'accrédita en faisant partir M. Freslon, ministre de l'instruction publique et des cultes, pour Marseille, dans le but officiel de recevoir le Pape à son débarquement. On a prétendu que l'erreur avait été prolongée pour conquérir au Pouvoir exécutif les sympathies de tous les catholiques ; mais en réalité, ce ne fut qu'une maladresse, puisqu'il fallut bien dire la vérité. Résumons ici les nouvelles qu'on apprit du 1er au 5 décembre.

Quand le départ du Pape fut résolu, Sa Sainteté adressa au marquis Jérôme Sacchetti, l'un de ses officiers, une lettre autographe, destinée à protéger de fidèles serviteurs contre la vengeance des révolutionnaires.

« Marquis Sacchetti, disait le Saint Père, nous « confions à votre prudence et à votre honnêteté bien « connues le soin de prévenir de notre départ le mi- « nistre Galetti, en l'engageant, lui et tous les autres « ministres, non-seulement à garantir les édifices, « mais bien plus encore les personnes qui nous sont

« attachées et qui ignoraient complétement, comme
« vous, notre résolution.

« Mais si nous montrons cette sollicitude pour vous
« et pour les gens de notre maison, parce que, nous
« le répétons, vous ignoriez tous notre projet, nous
« avons bien plus à cœur de recommander à ces mes-
« sieurs le repos et l'ordre de la ville entière.

« 24 novembre 1848. »

« P. P. P. IX. »

Le Pape était parvenu à franchir la porte principale du Quirinal, en se cachant dans une voiture de bagages ; il traversa ainsi sans accident la foule des gardes nationaux réunis en cet endroit. Il s'arrêta quelques instants dans l'intérieur de Saint-Pierre, après quoi il s'embarqua sur le Tibre, d'où il débarqua à Gaëte, sur le territoire napolitain ; le roi de Naples s'y rendit immédiatement pour le recevoir.

Cette nouvelle parvint à Marseille le 2 décembre, au moment où M. de Corcelles venait d'y arriver. Cet envoyé, comprenant que la conduite qui lui était tracée par son instruction devait être modifiée par les événements, s'embarqua immédiatement sur un bâtiment de l'Etat pour se rendre auprès de la personne du Pape. En même temps, l'expédition qui allait mettre à la voile reçut l'ordre de ne pas partir ; et le ministre de l'instruction publique reprit le chemin de Paris, au milieu des éclats de rire de la France tout entière. Malheureusement le contre-ordre adressé à la flotte ne parvint pas à temps ; elle avait pris le large et ne put

rentrer au port qu'après plusieurs jours de navigation inutile. Ce fut une déconvenue nouvelle pour le Gouvernement.

Il n'était plus permis de douter que le Pape ne fût résolu à séjourner à Gaëte, et qu'il ne préférât ainsi la protection napolitaine à l'hospitalité française. Divers motifs également respectables justifiaient cette résolution. Il était très-important pour Pie IX de s'éloigner le moins possible de ses États ; à ce point de vue, Gaëte était une excellente porte d'observation, tandis que son départ pour la France eût été plus qu'une fuite, c'eût été une abdication. En outre, et sans nous arrêter aux considérations personnelles qui étaient de nature à inspirer à Pie IX quelques répugnances sur les relations qu'il eût été dans le cas d'établir avec le chef du Pouvoir exécutif [1], celui-ci n'avait parlé que de garantir la liberté individuelle du chef spirituel du monde catholique, et avait fait des réserves inquiétantes quant à sa souveraineté temporelle. Il était donc parfaitement convenable que le Pape se jetât dans les bras d'un monarque pour qui le double caractère du Pape était également sacré, plutôt que de se confier à une république démocratique, qui pouvait être ame-

[1] On sait que le conventionnel Cavaignac s'était signalé par le fanatisme de son zèle contre les ministres de la religion ; et comme le général Cavaignac avait déclaré du haut de la tribune française qu'il était « heureux et fier d'être le fils d'un « tel père », sans réfléchir que cette expression très-concevable de son amour filial avait le tort d'engager sa conduite politique, il est permis de croire que ces paroles inspirèrent au Pape une confiance médiocre dans la sincérité du Gouvernement d'alors.

née, en même temps qu'elle aurait accueilli le Pontife, à s'allier aux ennemis de son pouvoir temporel[1]. C'est ce qui fut compris de toute l'Europe ; et pour mieux marquer ce sentiment, le corps diplomatique, moins peut-être l'envoyé de la Grande-Bretagne, s'empressa de partir pour Gaëte, où la cour pontificale se trouva transportée par le fait.

La premier acte du Pape, lorsqu'il se vit enfin en sûreté, fut de lancer (27 novembre) une protestation contre la violence criminelle dont il avait été l'objet.

« Sans doute, s'écriait le Saint-Père, nous recon-
« naissons dans l'ingratitude de nos enfants la main
« du Seigneur qui nous frappe, qui veut satisfaction
« pour nos péchés et pour ceux de nos peuples ; mais
« nous ne pouvons, sans trahir nos devoirs, nous
« abstenir de protester solennellement, en présence
« de tous, contre la violence inouïe et sacrilége exer-
« cée contre nous, protestation que nous avons déjà
« faite verbalement le 16 novembre et dans la matinée

[1] On publia dans le temps l'extrait suivant d'une lettre qui fait comprendre très-nettement cette situation.

« Gaëte, 27 novembre, à bord du *Ténare*.

« . . . . . Nous étions à peine au mouillage lorsque le cardinal
« Antonelli vint à bord. Nous lui dîmes que nous venions par
« ordre supérieur nous mettre à la disposition du Saint-Père
« pour le transporter en France. Cette communication parut
« l'étonner beaucoup ; puis, après un moment d'hésitation, il
« nous fit la réponse suivante, que je vous rends textuelle-
« ment :

« Sa Sainteté n'a jamais manifesté l'intention de se rendre en
« France, et si elle doit quitter l'Italie, ce ne sera pas pour
« aller dans un pays plein de révolutions, et où le chef du
« Gouvernement est le fils d'un régicide. . . . . »

« du 17, en présence du corps diplomatique qui nous « formait un noble entourage, et qui a si dignement « contribué à fortifier notre cœur.

« Cette même protestation, nous entendons la re- « produire aujourd'hui, disant que nous avons été « subjugué par la violence ; et en conséquence nous « déclarons nuls, dénués de vigueur et de légalité « tous les actes qui en sont dérivés.

« .....En attendant, ayant à cœur de ne pas laisser « à Rome le Gouvernement de notre État sans direc- « tion et sans chef, nous nommons une Commission « de gouvernement composée de six membres, savoir : « le cardinal Castracane, monsignor Roberto Roberti, « le prince de Roviano, le prince Barberini, le mar- « quis Bevilacquas, de Bologne ; le marquis de Ricci, « de Macerata ; et le lieutenant-général Zucchi. »

Jusque-là, le ministère romain, fort embarrassé de la fuite du Pape et des exigences croissantes des clubs, avait fait bonne contenance, et affecté de déclarer à plusieurs reprises que le Gouvernement de l'État conservait la même forme et la même autorité. Mais à la réception de la protestation pontificale, la Chambre des Députés décida que cette pièce devait être considérée comme nulle et illégale : en conséquence, elle nomma une Commission chargée de se rendre auprès du Pape pour l'engager à rentrer dans ses États ; déclarant que sur son refus on procéderait à l'élection d'un Gouvernement provisoire.

De son côté, le ministère avait envoyé le marquis Sacchetti à Gaëte, dans l'espoir de décider le Pape à

un prompt retour ; Pie IX, sans vouloir s'expliquer sur ses projets ultérieurs, répondit seulement au marquis Sacchetti qu'il avait nommé une Commission de Gouvernement à laquelle le peuple romain devait obéissance ; qu'ainsi son absence, quelle qu'en fût la durée, ne changeait rien à la forme du Gouvernement et n'entravait en rien l'expédition des affaires. Quant à la députation des Chambres, il refusa positivement de la recevoir. Dans la séance de la Chambre des Députés du 8 décembre, M. Fusconi fit connaître officiellement l'inutilité des tentatives faites par la députation pour parvenir auprès du Saint-Père. C'était le moment que les clubs attendaient pour accomplir la révolution, et leurs émissaires commencèrent aussitôt le mouvement.

Des bandes de forcenés parcoururent les rues en criant : « Mort au Pape ! mort aux cardinaux ! A bas « les riches et les aristocrates ! » La foule ameutée se porta vers la Chambre. Aussitôt le président Sterbini proclama la déchéance du Pape, déclarant que dorénavant il ne serait plus considéré que comme l'évêque de Rome. Un Gouvernement provisoire fut installé ; il se composait de trois membres : le sénateur de Rome, le sénateur de Bologne et le gonfalonier d'Ancône.

Dans le même temps où le parti révolutionnaire accomplissait cette subversion dans la ville éternelle, le grand-duché de Toscane se courbait sous l'omnipotence de MM. Guerrazzi et Montanelli ; et le roi de Sardaigne remettait à l'abbé Gioberti le timon des affaires. A Rome, comme à Florence et à Turin, trois

idées principales composaient le programme des révolutionnaires : Unité de l'Italie, République, guerre à l'Autrichien.

Tel était l'état des affaires d'Italie, quand le prince Louis-Napoléon fut proclamé Président de la République Française.

II

La situation se dessinait nettement. Le 16, l'abbé Gioberti posa comme bases de sa politique l'indépendance de l'Italie et la réunion d'une Constituante italienne. M. Gioberti voulait que cette Constituante fût le résultat d'une fédération entre les divers États, dans le but de centraliser à un moment donné les ressources éparses. Pour réaliser ce dessein, il aurait fallu que les États italiens pussent s'entendre ; et comment réunir dans une conférence commune le roi absolu des Deux-Siciles et le roi constitutionnel du Piémont, le gouvernement libéral de Toscane et le gouvernement ecclésiastique du Saint-Père ? Cette première difficulté vaincue, il eût été nécessaire de régler les bases à donner à cette assemblée fédérale ; mais beaucoup d'Italiens, partisans de la Constituante, ne cachaient pas le penchant qui les entraînait vers les idées républicaines. Les monarques italiens ne pouvaient donc pas entrer dans une ligue qui tôt ou tard aurait amené la destruction des monarchies.

Au surplus, le programme de l'abbé Gioberti atta-

quait à la fois l'Autriche par la menace d'une guerre prochaine, et par la propagation d'idées contraires à ses intérêts en Italie comme à la forme même de son gouvernement. Tout le monde prévit l'imminence d'une intervention autrichienne.

En même temps, MM. Mazzini et Garibaldi arrivaient à Rome, où ils se mirent à la tête du mouvement démagogique et socialiste. La révolution romaine prit, à partir ce moment, sa véritable couleur.

Le 17, une démonstration eut lieu pour forcer le Gouvernement à convoquer immédiatement une constituante romaine. La foule se porta au Quirinal, et une députation se présenta chez le ministre, qui promit une réponse pour le lendemain. Dès le matin, la générale battit dans tous les quartiers; la garde nationale occupa militairement tous les postes, notamment la place de la Chambre des Députés, qui ressemblait à un champ de bataille.

A l'ouverture de la séance, le ministre Mamiani donna sa démission, laissant ainsi un champ libre aux hommes des partis extrêmes. Rome dès ce moment fut dans la plus complète anarchie. En l'absence de tout gouvernement régulier, ce furent les clubs qui gouvernèrent. La chambre des députés donnait le spectacle le plus ridicule : elle n'avait pas le courage de résister ouvertement à la multitude qui hurlait dans la rue ou dans les tribunes, et un reste de pudeur, et sans doute aussi le sentiment de la responsabilité qu'elle encourait, l'empêchaient d'acquiescer formellement

aux injonctions extravagantes et contradictoires qui se renouvelaient à chacune de ses séances.

Le 20 décembre, le gouvernement provisoire s'installa sous le nom de junte suprême, et fit une proclamation dans laquelle elle déclarait qu'elle ne garderait le pouvoir que jusqu'au moment où une assemblée constituante aurait prononcé sur la forme du gouvernement. Comme on s'y attendait, le Pape protesta contre la Junte, dont l'établissement ne pouvait avoir de légalité à ses yeux, puisqu'elle se substituait à la commission de gouvernement qu'il avait nommée en arrivant à Gaëte.

Toutefois, la Junte suprême ne présenta aux Chambres le projet de convocation d'une constituante que le 26 décembre. Il y était dit que pour être nommé représentant du peuple il faudrait réunir au moins *cinq cents suffrages*, et que les élus recevraient une indemnité de deux écus par jour pendant la durée de la session.

On ne peut mieux caractériser le parti qui dominait à Rome, qu'en reproduisant un passage de la discussion qui s'ouvrit à ce sujet. Un député, M. Mayr, avait proposé l'ordre du jour, et demandé qu'on se renfermât dans la légalité. Le ministre Sterbini lui répondit avec une grande violence que la Chambre avait glorieusement foulé aux pieds une légalité stérile; et s'adressant directement à l'Assemblée, il continua :

« Ne représentez-vous pas le peuple? N'en connais-
« vous pas les tendances, les désirs, les sympathies?
« Ignorez-vous les vœux des clubs? N'avez-vous pas

« les lettres particulières de vos provinces qui vous
« indiquent les besoins et les vœux des populations?
« et voudriez-vous, au moment le plus difficile, aban-
« donner la chose publique?

« Si vous ne vous réunissez pas à la Junte et au
« ministère pour la convocation de la Constituante, la
« Junte et le ministère agiront tout seuls; oui, tout
« seuls. Messieurs, ne retournez pas dans vos provin-
« ces avec la honte d'avoir abandonné ainsi la cause
« du peuple! vous vous couvririez de.... je ne veux
« pas prononcer le mot, mais vous me comprenez! »

Le fait ne tarda pas à suivre la menace. Le ministère prononça le lendemain la dissolution des Chambres et convoqua la Constituante. Les anarchistes de tous les pays affluaient dans les clubs et dictaient leurs lois à la population romaine. Un ancien chef de partisans, moitié soldat, moitié bohême, auquel obéissait une légion révolutionnaire recrutée de l'écume de toutes les nations, était parvenu à faire accepter ses services par la Junte, qui lui donna le grade de lieutenant-colonel. On le nommait Garibaldi, le général Garibaldi, disaient les démagogues. La terreur était si grande qu'elle gagna la Junte elle-même, dont tous les membres s'enfuirent ou disparurent. Un tel état de choses compromettait la sûreté générale de l'Europe. La plupart des puissances catholiques commentaient et délibéraient sur la nécessité d'une intervention destinée à sauvegarder les intérêts de l'Église, qui, sous ce point de vue, se confondaient avec les intérêts particuliers de chacune d'elles. Le Gouvernement français dut se pré-

parer à toutes les éventualités, et le 15 janvier, le ministère de la marine envoya à Toulon l'ordre des préparatifs à faire par les bateaux à vapeur de l'État, au cas où une expédition serait définitivement résolue.

Déjà le roi de Naples avait offert au Saint-Père un secours d'hommes et d'argent; une flotille composée de huit bâtiments de guerre espagnols était en route pour Gaëte; et le duc de Soto-Mayor, ambassadeur d'Espagne, avait eu l'ordre d'inviter la France à s'associer à cette pieuse entreprise. Quant à l'Autriche, faisant diversion à l'ancienne politique du prince de Metternich, elle adoptait le principe de non-intervention dans les affaires de Rome; si cependant une intervention devenait indispensable pour, dans l'intérêt de l'Europe, préserver de l'anarchie la capitale du monde chrétien, l'Autriche déclarait d'avance ne vouloir intervenir que collectivement avec la France et les autres puissances catholiques. Tel était le sens des instructions du comte Maurice Esterhazy, chargé par l'empereur d'Autriche d'une mission extraordinaire auprès du Souverain Pontife, instructions dont communication préalable avait été donnée au Gouvernement français, afin de constater le désir du cabinet impérial de marcher dans la question de Rome d'accord avec la République française.

Les affaires de Rome ne pouvaient être appréciées d'après les règles qui président ordinairement aux relations internationales, et qui reposent sur la reconnaissance du droit que possède chaque pays de modifier à son gré les conditions intérieures de son organisation

et les formes de son gouvernement. Et comme le gouvernement du Pape ne ressemblait à aucun autre, puisque du côté spirituel il constituait, à proprement parler, une monarchie catholique à laquelle toutes les puissances soumises à la vraie foi devaient obéissance et respect, ce n'était pas seulement le chef politique d'un État italien que la révolution venait de chasser de son trône, c'était le chef religieux de l'Europe : par conséquent, l'Europe avait le droit d'intervenir pour rétablir le saint Pontife sur le trône de saint Pierre, qui n'est pas le patrimoine d'un pays ou d'un peuple, mais l'héritage commun de tous les pays et de tous les peuples. Vainement essayait-on de distinguer entre la souveraineté temporelle et la souveraineté spirituelle du Pape : on ne pouvait toucher à l'une sans attenter à l'autre. Pour que le Pape pût accomplir son rôle de suprématie religieuse, il fallait qu'il dominât toutes les nations et ne relevât d'aucune : voilà pourquoi de la conservation du pouvoir temporel des Papes dépend le maintien de la domination spirituelle sur tous les gouvernements et sur toutes les consciences. Que si le Pape était forcé de résider sur le territoire d'une puissance quelconque, le Pape serait ou Français, ou Autrichien, ou Espagnol, ou Napolitain; et par cela même qu'il subirait une influence, il perdrait la sienne sur la catholicité, et cesserait d'être omnipotent et inflexible, par cela seul qu'il cesserait d'être indépendant.

En sa qualité de puissance catholique, la France ne pouvait s'abstraire de cette espèce de concile armé qui

délibérait sur la restauration du Pape. Quant au prince Louis-Napoléon, il était personnellement engagé par la lettre qu'il écrivit au nonce du Saint-Siége peu de jours avant son élection [1], et dans laquelle il se prononçait pour le maintien de l'autorité du gouvernement papal. Aussi répondit-il à l'appel amical de la cour d'Espagne en témoignant de son empressement à couvrir le Saint-Siége de la protection efficace de la République française, en se réservant toutefois de n'agir que d'après les intentions formelles du Saint-Père. D'ailleurs, on attendait la convocation de la Constituante romaine, pour la juger d'après ses actes. Les élections eurent lieu le 21, sous la dictée des clubs, que Mazzini, devenu maître de la situation, dirigeait à son gré. Un comité de salut public, créé pour les circonstances, se fit assister de commissions militaires chargées de juger expéditivement ceux qui contrarieraient la politique des clubs. Quelques soldats pontificaux, demeurés fidèles à la cause du Pape, tentèrent un soulèvement qui échoua : le gouvernement les fit passer par les armes. Aussi les élections s'opérèrent dans ce calme apparent qui n'est que l'excès de la terreur. La plupart des électeurs s'abstinrent; et les candidats de l'anarchie furent nommés par une infime minorité de quelques centaines de voix. La Constituante se réunit le 5, et, comme si elle eût craint que le temps ne lui manquât, elle rendit, quatre jours après, sans discussion et comme d'urgence, ce qu'elle appela un

[1] Voir plus haut la lettre du Prince.

décret fondamental, par lequel elle allait au-delà de tout ce qu'on pouvait prévoir et redouter.

DÉCRET FONDAMENTAL.

« Art. 1er. La Papauté est déchue en fait et en « droit du pouvoir temporel des États-Romains.

« Art. 2. Le Pontife romain aura toutes les garan- « ties nécessaires à son indépendance dans l'exercice « de son pouvoir spirituel.

« Art. 3. La forme du gouvernement des États- « Romains sera la démocratie pure et prendra le glo- « rieux nom de République romaine.

« Art. 4. La République romaine aura, avec le reste « de l'Italie, des relations telles qu'une nationalité « commune les exige.

« Rome, ce 9 février 1849.—Une heure du matin.

« *Le Président* GALETTI ; *les secrétaires* GIOVANNI, « PENNACCHI, ARIODANTE FABRETTI, ANTONIO « ZAMBIANCHI, QUIRICO FILOPANTI, BARILLI. »

Un triumvirat composé de MM. Armellini, Saliçetti, Mathias Montecchi fut nommé sur-le-champ pour exercer le pouvoir exécutif.

Dans la même semaine, presque le même jour, les Mazziniens obtenaient un succès non moins important en Toscane. Le grand-duc Léopold, le souverain le plus libéral peut-être de l'Europe moderne, était contraint de quitter ses États, et le grand-duché se trouvait placé sous la dictature du démocrate Guerazzi.

Il est inutile d'insister sur l'usage que les révolutionnaires de Rome firent de leur victoire; là, comme à Paris après le 24 février, on arbora le bonnet rouge, on planta des arbres de liberté, on fit des promenades patriotiques et des discours; les biens du clergé furent confisqués, et la Constituante déclara qu'ils seraient divisés par parcelles et donnés à bail aux citoyens romains.

Enfin, dans sa folie, cet incroyable gouvernement d'hallucinés décréta la réunion de la Toscane aux États-Romains.

C'en était plus que la longanimité de l'Europe n'en pouvait supporter. Dix mille Autrichiens étaient entrés à Ferrare pour venger une agression commise contre quelques-uns des leurs. Mais les puissances attendaient toujours que le Pape invoquât leur aide. Dans les derniers jours de février que Pie IX réunit les cardinaux en consistoire secret, afin de les consulter sur les mesures à prendre pour mettre un fin à l'anarchie qui dévorait ses États, les membres du sacré collége furent d'avis, à l'unanimité, de requérir l'intervention étrangère comme seul moyen d'arrêter la licence qui dépouillait les églises, s'appropriait les biens des communautés religieuses, dissipait le patrimoine de Saint-Pierre et aliénait à vil prix les chefs-d'œuvre immortels qui ornaient les galeries du Vatican et le palais apostolique.

III

Reportons maintenant nos regards sur le Piémont. L'abbé Gioberti, ouvrant enfin les yeux sur les conséquences désastreuses des révolutions qui déchiraient l'Italie, était tombé du pouvoir pour avoir voulu prévenir l'intervention probable des Autrichiens en Toscane par une intervention piémontaise. Les ministres qui lui succédèrent ne surent pas d'ailleurs, plus que Gioberti lui-même, résister au courant des idées belliqueuses. Ils se préparaient à faire la guerre à l'Autriche. Et cependant l'Italie était plus divisée que jamais. Le parti de l'indépendance et le parti de la République ne s'entendaient sur aucun point. — « Assurons d'abord « la nationalité italienne! disait le premier. Nous « discuterons ensuite les questions du gouvernement. « — Proclamons d'abord la Républiqne dans toute « l'Italie, disaient les Mazziniens; alors nous terrasse« rons sans peine nos tyrans allemands. » C'est au milieu de ces déplorables conflits que le gouvernement piémontais osa déclarer à l'Autriche la rupture de la trêve. Le général en chef de l'armée ennemie répondit à cette déclaration par un manifeste foudroyant.

« Soldats! disait le maréchal Radetski, vos vœux « les plus ardents sont exaucés : l'ennemi nous a dé« noncé l'armistice. Il étend une seconde fois la main « sur la couronne d'Italie; qu'il sache que six mois « de repos n'ont en rien altéré votre fidélité, votre

« courage, votre amour pour votre empereur et roi.

« Après être sortis de Vérone, avoir marché de « victoire en victoire et chassé l'ennemi jusqu'à ses « frontières, vous eûtes la générosité de lui accorder « un armistice ; lui, tandis qu'il avait l'air de faire des « propositions de paix, il se préparait au contraire à « une nouvelle guerre. Eh! bien, nous aussi nous « sommes prêts, et la paix que nous lui offrions généreusement, nous l'obtiendrons de force dans sa « capitale.

« Soldats! la lutte sera courte. C'est le même ennemi que vous avez vaincu à Santa-Lucia, à Somma-« Campagna, à Custoza, à Volta, et devant les portes « de Milan. Dieu est avec nous, parce que notre « cause est juste. En avant donc, soldats! suivez « encore une fois votre vieux général au combat et à « la victoire.

« Je serai témoin de vos actions glorieuses, et ce « sera la dernière joie de ma longue vie de soldat, de « pouvoir, dans la capitale d'un ennemi déloyal, « orner la poitrine de mes braves compagnons d'armes « du signe de la valeur conquis par le sang et par la « gloire.

« En avant donc, soldats! que notre mot d'ordre « soit : *A Turin!* Là, nous aurons la paix pour laquelle « nous combattons.

« Vive l'Empereur! vive la Patrie!

« Quartier-général de Milan, 12 mars 1849.

« RADETZKI. »

Ce vigoureux appel d'un général de quatre-vingt-cinq ans, le doyen de toutes les armées européennes, électrisa son armée ; et tout ce qu'il avait prophétisé dans cette proclamation qui semble écrite à la pointe de l'épée fut littéralement accompli.

Les troupes piémontaises, au contraire, étaient commandées par un général polonais, le major Chrzanowski, auxquelles il était inconnu. Elles étaient braves sans doute, mais plutôt par résignation que par enthousiasme. Néanmoins, elles firent des prodiges.

Le maréchal Radetzki annonçait, comme on l'a vu, qu'il porterait la guerre au cœur du Piémont ; on avait pris cette menace pour une bravade soldatesque. Il l'exécuta dès le premier jour.

L'armée autrichienne passa le Tessin entre Vigerano et Pavie, coupa l'armée piémontaise, dont l'aile gauche, commandée par le roi Charles-Albert, venait de passer la rivière six lieues plus haut, sur la route de Novare, et occupa Mortara après un engagement meurtrier.

Le lendemain, la lutte recommença auprès de Novare. Les Autrichiens tombent sur l'armée piémontaise exténuée par les longues marches de la veille et la refoulent après quelques heures d'une défense désastreuse sous les murs de Novare.

Le roi chercha la mort comme un suicide héroïque, mais les balles ne voulaient pas de lui. Le 23 mars au soir, la bataille était irrévocablement perdue. Charles-Albert envoya le général Chrzanowski aux avant-postes autrichiens pour demander un armistice ; le

commandant répondit qu'il ne connaissait pas de général piémontais du nom de Chrzanouwski.

Force fut au roi d'envoyer un officier pour demander une entrevue, pour le lieu de laquelle Radetzki désigna son quartier-général; mais le roi fit prier le vieux maréchal de venir aux avant-postes, ce qui fut accordé. Quand Radetzki arriva avec les généraux Hess et Schœnhals, le jeune duc de Savoie était déjà là depuis quelques heures.

Charles-Albert venait d'abdiquer. Épargné par la mort, qu'il avait vainement cherchée, le roi, triste, mais calme, était rentré au palais Bellini. A neuf heures, il fit appeler les ducs de Savoie et de Gênes, le général en chef, le ministre Cardona, les lieutenants-généraux et commandants de divisions présents à Novare. Le bruit de son abdication s'était répandu au Palais; et lorsqu'il entra dans la salle où le conseil était réuni, l'émotion des assistants lui prouva qu'ils avaient pénétré son secret. Le roi s'avança avec dignité, et d'une voix ferme il leur dit: « Messieurs, la « fortune a trahi votre courage et mes espérances; « notre armée est dissoute : il serait impossible de « prolonger la lutte. Ma tâche est accomplie, et je « crois rendre à mon pays un important service, lui « donner une dernière preuve de dévouement, en « abdiquant en faveur de mon fils Victor-Emmanuel, « duc de Savoie. Il obtiendra de l'Autriche des conditions de paix qu'elle eût refusées sans doute en « traitant avec moi. »

Les assistants fondaient en larmes; aucune émo-

tion ne se manifesta sur la figure de Charles-Albert, et toutes les instances du duc de Savoie pour ébranler sa résolution furent inutiles. Le roi l'embrassa ainsi que le duc de Gênes et les autres témoins de son abdication. Il les remercia des services qu'ils lui avaient rendus et se retira en leur disant : « Messieurs, je ne « suis plus votre roi; soyez fidèles et dévoués à mon « fils comme vous l'avez été à moi-même. » Puis il se retira pour écrire à la reine et il chargea le duc de Savoie de lui remettre lui-même cette lettre d'adieu.

Vers dix heures, le chevalier de Robitani, aide-de-camp du roi et attaché depuis trente-quatre ans à sa personne, entra dans sa chambre, se jeta à ses genoux, et le conjura, les larmes aux yeux, de lui permettre de le suivre. Charles-Albert parut ému; il hésita et promit, non sans verser quelques larmes, de lui écrire, de lui indiquer le lieu de sa retraite, de l'y appeler peut-être un jour.

Le roi avait congédié toutes les personnes qui l'entouraient, et ne paraissait pas avoir fixé l'époque de son départ. Toutefois une calèche basse, attelée de quatre chevaux, attendait dans une rue voisine. A une heure et demie du matin, le roi, couvert d'un manteau de voyage et précédé d'un valet de pied sans livrée, sortit avec précaution. Un courrier l'attendait au bas de l'escalier ; il s'avança d'un pas ferme vers la voiture, dans laquelle il monta seul. Deux hommes se placèrent sur le siége, et le postillon reçut l'ordre de prendre la route de Porto-Stura.

Cependant les prévisions du noble exilé n'avaient

pas été trompées. Radetzky, qui se fût montré implacable pour le persévérant ennemi de la maison d'Autriche, consentit à traiter avec le jeune roi Victor-Emmanuel.

Ce fut dans une cabane voisine du champ de bataille que le roi et le maréchal conclurent l'armistice sur les bases suivantes :

« L'armistice durera jusqu'à la conclusion de la « paix.

« Le roi Victor-Emmanuel désignera immédiate- « ment un plénipotentiaire sarde.

« Le maréchal fera désigner, dans le plus bref délai « possible, un plénipotentiaire autrichien par son « Gouvernement.

« Jusqu'à la conclusion de la paix, la rive gauche « de la Sésia sera occupée par un corps d'armée « autrichien.

« La place d'Alexandrie recevra une garnison « mi-partie autrichienne, mi-partie piémontaise.

« Les corps lombards seront dissous; mais le roi « pourra garder à son service les individus de cette « nation.

« Les forts occupés par les Piémontais en Lombar- « die seront évacués. »

On apprit bientôt que Charles-Albert s'était dirigé vers l'Espagne. La reconnaissance du Piémont le suivit dans sa retraite, et vota au glorieux vaincu une statue triomphale.

Mais tout espoir d'indépendance était perdu pour l'Italie. La bataille de Novare fut son Waterloo.

A Novare comme à Waterloo, il y eut des défections; et le parti démocratique italien n'effacera jamais la tache qu'imprima à son front son indolence inouïe

Lorsqu'en 1848 les mazziniens parurent à Milan, Charles-Albert victorieux était sur le Mincio. Trois mois après, il repassait le Tessin, vaincu non par l'Autriche, mais par la démagogie. Moins d'un an après, ils mirent en fuite par des moyens connus de toute l'Europe le pape et le grand-duc de Toscane; ils organisèrent autour de Charles-Albert une conspiration dans le but évident, avoué, de le soustraire à l'influence de la diplomatie, surtout de la France et de l'Angleterre, de le pousser à une guerre immédiate, ou bien de l'envoyer rejoindre Pie IX et Léopold II. Et quand ils l'eurent poussé aux résolutions extrêmes, qui devaient lui coûter la couronne et bientôt la vie, que fit ce parti fatalement condamné à une terrible puissance pour le mal, à une providentielle impuissance pour le bien? « Il cria, dit quelque part M. Émile « de Girardin, mais il ne bougea pas [1]. » Nous ne rappellerons pas ici les excès des révolutionnaires en Toscane, l'immense ridicule dont les couvrit la formation d'une légion polonaise destinée à remplacer des Italiens qui se cachaient, et cette proclamation des spoliateurs aux abois s'écriant : « Puisque la persua- « sion ne suffit pas pour obtenir de l'argent, il faut « avoir recours à la force. »

A Rome, la dérision et la honte furent poussées

[1] *La Presse* du 30 mars 1849.

plus loin encore : les fanatiques de l'unité et de l'indépendance ne fournirent à la cause sainte ni un homme ni un écu. Ils annoncèrent qu'il y avait *en Épire* quatre mille Grecs qui ne demandaient pas mieux que de venir défendre la cause de l'Italie, mais il fallait aller les chercher. On trouva sans doute que c'était trop loin.

Sans doute M. Mazzini déployait toute l'ardeur mystique de sa parole à réchauffer le zèle engourdi des sectateurs de la jeune Italie, sans doute il n'avait qu'une pensée : soulever les masses et les guider vers les plaines de Novare pour y soutenir le dernier effort del'Autriche et conquérir enfin la liberté ou la mort ? Non ! Dans la séance de la Constituante romaine du 17, le ministre Rusconi fit connaître la reprise des hostilités ; c'était le moment pour le Pontife de l'*Idée*, pour le chef du parti, d'user de son influence prépondérante pour exciter l'enthousiasme des Romains. M. Mazzini parla deux fois dans cette séance. La première fois, il lut une réponse à l'adresse envoyée aux républicains de Rome par les montagnards de l'Assemblée Constituante de France ; la seconde fois, il interpella le ministère pour savoir si le séquestre avait été mis sur les biens du clergé [1] ! De la guerre, pas un mot ! Pourquoi ? Parce que, disaient les mazziniens, « *les* « *Républicains ne doivent pas combattre sous l'étendard* « *des Rois* [2] ! » Ainsi, aux yeux de ces fanatiques, la

[1] *La Presse*, même date.

[2] *Corriere mercantile*, mars 1849. Ce journal, le plus républicain des journaux d'Italie, ne put s'empêcher d'exprimer

République servait de passeport et d'excuse aux violences envers la patrie. Les socialistes français suivirent bientôt le même exemple.

Le châtiment ne se fit pas attendre ; et ce sera la gloire du Gouvernement français d'avoir été choisi pour accomplir les immuables décrets de la Providence éternelle.

IV

Le 16 avril 1849, M. Odilon-Barrot, président du conseil des ministres, lut à l'Assemblée Nationale l'exposé des motifs d'un projet de décret qui demandait un crédit de douze cent mille francs pour subvenir aux dépenses qu'exigerait l'entretien sur le pied de guerre, pendant trois mois, du corps d'expédition réuni à Marseille, et que le Gouvernement se proposait d'employer sur les côtes d'Italie. Il expliqua la pensée et le but de l'expédition projetée. Des présages imminents menaçaient d'une contre-révolution la République romaine. La réclamation du Pape était un événement non-seulement désirable, mais probable, presque certain. Le Gouvernement n'envoyait le drapeau français en Italie ni pour secourir la République romaine, avec laquelle il répudiait toute solidarité, ni pour provoquer le dénoûment qu'il prévoyait, mais pour assister à ce dénoûment et pour empêcher qu'il

son indignation : « C'est un conseil d'Autrichiens, écrivait-il, « et non de républicains. »

ne s'accomplit en dehors de l'influence et des principes de la France.

L'Assemblée vota le décret par 388 voix contre 161. La Montagne s'abstint.

Cependant, la défaite de l'armée piémontaise avait déjà eu des conséquences graves, en déterminant les populations toscanes à secouer le joug infamant de sa domination. Une garnison livournaise avait été appelée à Florence par le dictateur Guerazzi ; cette soldatesque fatiguait depuis longtemps la ville de sa turbulence et de ses excès. Le 10 avril, une rixe éclate dans une taverne entre le cabaretier et quelques Livournais. Le cabaretier est tué d'un coup de poignard. Le peuple indigné se jette sur les assassins ; quelques-uns de ceux-ci restent morts sur la place.

Le lendemain, une nouvelle querelle de taverne arme et soulève toute la ville contre les Livournais ; ceux-ci sortent de leurs casernes et font feu sur le peuple. Le combat s'engage ; la garde nationale se rassemble, se joint à l'insurrection populaire et met en désordre les Livournais. Le dictateur accourt ; il veut haranguer la foule ; les imprécations et les huées étouffent sa voix : il est forcé de fuir précipitamment sur la route de Livourne. Le peuple crie « Vive Léopold ! » Ce cri donne le mot d'ordre de sa victoire. Les armes du grand-duc sont replacées sur les édifices publics, et la municipalité s'empare du Gouvernement au nom du Prince, qui bientôt entre dans ses États au milieu des acclamations. La Toscane redevient ce qu'elle était autrefois, une démocratie heureuse et libre, régie

plutôt que gouvernée par le plus sage et le plus libéral des princes.

La République romaine, isolée au milieu de l'Italie, s'agitait dans le découragement et dans l'impuissance. Le comité exécutif de trois membres avait été dissous et remplacé par un triumvirat investi de la dictature la plus illimitée. Les triumvirs, désignés par la Constituante, furent Mazzini, Saffi et Armellini. Les triumvirs, menacés par l'Europe entière, appelèrent tous les Italiens patriotes à la défense de Rome ; ils dégarnirent la frontière de Naples et celle du Bolonais pour concentrer dans la capitale tous les corps de volontaires républicains, et annoncèrent qu'en cas d'invasion le gouvernement quitterait Rome et s'enfermerait avec l'Assemblée nationale dans la place forte d'Ancône.

Le 26 avril, l'escadre d'expédition envoyée par la France débarqua à Civita-Vecchia. Dix-huit cents hommes de troupes expéditionnaires occupèrent la ville sans résistance. Le général Oudinot, commandant en chef[1], adressa la proclamation suivante aux habitants :

« Habitants des États-Romains,

« En présence des événements qui agitent l'Italie, « la République française a résolu d'envoyer un corps

[1] On a su depuis que le commandement supérieur avait été dévolu au général Vaillant ; mais cet officier-général, mû par une rare modestie, ne voulut pas faire un usage officiel de ses prérogatives, et se contenta de diriger les travaux du siége. Le mérite supérieur et l'abnégation du général Vaillant ont

« d'armée sur votre territoire, non pour y défendre « le Gouvernement actuel qu'elle n'a point reconnu « mais afin de détourner de votre patrie de grands « malheurs.

« La France n'entend pas s'attribuer le droit de « régler des intérêts qui sont, avant tout, ceux des « populations romaines, et qui, dans ce qu'ils ont de « plus général, s'étendent à l'Europe entière et à tout « l'univers chrétien. Elle a cru seulement que, par sa « position, elle était particulièrement appelée à inter- « venir pour faciliter l'établissement d'un régime éga- « lement éloigné des abus à jamais détruits par la « générosité de l'illustre Pie IX et de l'anarchie de ces « derniers temps.

« Le drapeau que je viens d'arborer sur vos rives « est celui de la paix, de l'ordre, de la conciliation, « de la vraie liberté. Autour de lui se rallieront tous « ceux qui voudront concourir à l'accomplissement de « cette œuvre patriotique et sainte.

« *Le général commandant en chef,*
« OUDINOT DE REGGIO. »

De son côté l'Assemblée romaine avait adressé au peuple une proclamation que nous reproduisons :

« Citoyens,

« Une expédition française venant de la mer me- « nace de violer notre territoire. Quelque inattendue

été dignement récompensés par le bâton de maréchal de France.

« que nous vienne une hostilité de ce côté-là, vous
« saviez déjà, et vous le savez, les grands principes
« ne se conquièrent ni ne se maintiennent sans s'en
« rendre dignes par la vertu, le courage et la persé-
« vérance. L'Assemblée ne manquera pas à elle-même
« ni à vous, et en attendant, elle a voté et envoyé au
« commandant français la protestation suivante :

« L'Assemblée romaine, émue d'une menace d'in-
« vasion du territoire de la République, certaine que
« cette invasion n'a pas été provoquée par la conduite
« de la République vis-à-vis de l'étranger, n'a été
« précédée d'aucune déclaration de la part du Gou-
« vernement français ; qu'elle vient exciter l'anarchie
« dans un pays tranquille, ami de l'ordre, et se re-
« posant sur la conscience de ses droits et sur la con-
« corde des citoyens ; et que par conséquent elle viole
« en même temps le droit des gens, les engagements
« pris par la nation française dans sa constitution et
« les liens de fraternité qui devraient naturellement
« unir les deux Républiques : elle proteste au nom de
« Dieu et du peuple contre cette invasion inattendue,
« déclare *sa ferme résolution de résister*, et rend la
« France responsable de toutes ses conséquences. »

« Rome, ce 25 avril. Fait en séance publique, à une heure du matin.

« *Le président de l'Assemblée*,
« SALICETTI.
« *Les secrétaires*,
« FABRETTI, PENNACCHI, COCCHI [1]. »

[1] *Moniteur romain* du 25 avril.

De Civita-Vecchia, le général Oudinot se mit en marche sur Rome. Il se fit précéder de la proclamation suivante :

« Habitants des États-Romains, un corps d'armée « française est débarqué sur votre territoire ; son but « n'est pas du tout d'y exercer une influence oppres- « sive, ni de vous imposer un gouvernement qui ne se- « rait pas conforme à vos vues. Ce corps vient au con- « traire vous préserver des plus grands malheurs. »

L'Assemblée constituante répond par un décret :

« L'Assemblée, après avoir entendu les communi- « cations du Triumvirat, et après une discussion mûre « et raisonnée, a résolu à l'unanimité de remettre au « Triumvirat le soin de sauver la République et de « repousser la force par la force. »

La ville fait ses préparatifs de défense : Les chevaux de la campagne sont mis à réquisition. Les rues sont barricadées. La galerie qui conduit du château Saint-Ange au Vatican est démolie ; ses matériaux servent de barricades. La villa Médicis, où réside l'Académie de France, est fortifiée ; le Ponte-Mole est miné. Le Saint-Sacrement est exposé dans les principales églises. Sur les barricades, on inscrit l'article de la Constitution française qui interdit à la France d'opprimer aucune nationalité.

Ces apprêts énergiques auraient eu un grand caractère, s'ils eussent été conçus et exécutés par un peuple vraiment jaloux de son indépendance et de sa

dignité. Mais il n'en était pas ainsi; et nous avons besoin de tout notre courage d'historien pour le dire, la défense de Rome était dirigée par des Français. Ce n'était pas le peuple de Rome qui se soulevait contre les envahisseurs; c'étaient les républicains socialistes qui cherchaient une revanche de leurs défaites. Ils ne craignaient pas d'afficher leur félonie, dont le *Moniteur romain* nous a transmis la preuve irrécusable :

« *Aux citoyens français résidant à Rome.*

« Citoyens, des bruits étranges circulent dans « Rome. Violant ouvertement la Constitution, foulant « aux pieds les droits des peuples, faisant enfin des « soldats de la liberté les soutiens du despotisme, le « Gouvernement de la République française intervient « dans les affaires de Rome.

« En présence des événements qui pourraient surgir de cette intervention impopulaire, c'est un devoir « pour tous bons citoyens français de se réunir, pour « décider quelle doit être leur conduite.

« En conséquence, un comité nommé d'urgence « vous convoque pour aujourd'hui à 5 heures du soir, « au Café-Neuf.

« *Comptant sur votre patriotisme*, nous espérons, « citoyens, que vous répondrez tous à notre appel.

« *Vive la République romaine!*

« Rome, 25 avril 1849.

« *Les membres du Comité provisoire*,

« Terral, Pilhes, Laviron, Martin frères,
« Avennes, H. Besson. »

Ces noms étaient significatifs : M. Laviron avait été condamné par contumace à la peine de la déportation par la Haute-Cour de Bourges, pour la part notable qu'il avait prise à l'attentat du 15 mai. M. Pilhes, ami particulier de M. Ledru-Rollin, avait été rédacteur de *la Réforme* et commissaire extraordinaire du Gouvernement provisoire dans plusieurs départements.

Le 30 avril, le général Oudinot s'approcha de Rome pour faire une reconnaissance :

« Soldats, dit-il dans un ordre du jour, vous « connaissez les événements qui vous ont amenés « dans les États-Romains.

« A peine élévé sur le trône pontifical, le généreux « Pie IX avait conquis l'amour de ses peuples en « prenant près d'eux l'initiative des réformes libérales.

« Mais un parti factieux, qui a porté le malheur « dans toute l'Italie, s'armait dans Rome à l'ombre « de la liberté.

« Néanmoins, dès mon arrivée, je fis appel aux « hommes de tous les partis, espérant les réunir dans « une soumission commune au vœu national.

« Le fantôme de gouvernement qui siége à Rome « répond par des bravades réitérées à mes paroles de « conciliation. Soldats, acceptons le défi ! Marchons « sur Rome !... »

L'attaque eut lieu sur-le-champ par les portes Angelica, Portese, Cavallegieri, Pancracio. Malgré leurs

efforts héroïques, nos troupes furent repoussées; quelques compagnies qui s'étaient imprudemment engagées devant la porte Saint-Pancrace, tombèrent aux mains de l'ennemi. Le général Oudinot fut obligé de se retirer au village de Palo, après avoir essuyé une perte de 200 morts, de 300 blessés et de 365 prisonniers. La perte, moins grande du côté des Romains, fut néanmoins sensible. L'un des Français combattant, Laviron, fut tué raide sur les barricades, au moment où il animait du geste et de la voix les Romains contre ses compatriotes.

La nouvelle de cette défaite arriva à Paris le 6 mai, et frappa la population de tristesse. Mais le parti montagnard ne dissimula pas son inconcevable joie; *le National* même s'emplit de correspondances injurieuses pour nos braves soldats, qui, dans un journal français, étaient appelés L'ENNEMI ! Dans l'Assemblée, le côté gauche, où siégeaient des hommes qui se paraient du titre de Citoyens Romains qu'ils tenaient de la courtoisie de Mazzini, vit dans l'échec de nos armes une heureuse occasion d'entamer le ministère. Au lieu de couvrir avant tout l'honneur de la France, et de donner au Gouvernement les moyens de le venger sur-le-champ, la Constituante lui infligea un blâme.

L'âme du prince Louis-Napoléon Bonaparte bondit d'indignation. Il ne récrimina pas, il ne discuta pas; mais avec cette volonté calme et forte, avec cette décision soudaine qu'il tient comme un héritage du sang glorieux qui coule dans ses veines, il écrivit au général Oudinot :

« Mon cher général,

« La nouvelle télégraphique qui annonce la résis-
« tance imprévue que vous avez rencontrée sous les
« murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais,
« vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant
« les yeux à l'évidence, recevraient avec empresse-
« ment une armée qui venait accomplir chez eux une
« mission bienveillante et désintéressée. Il en a été
« autrement, nos soldats ont été reçus en ennemis :
« notre honneur militaire est engagé. Je ne souffrirai
« pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne
« vous manqueront pas. Dites à vos soldats que
« j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs
« peines, et qu'ils pourront toujours compter sur
« mon appui et ma reconnaissance. »

Cette noble démarche releva momentanément l'esprit public qu'abaissait de jour en jour la tyrannie parlementaire. Le général Changarnier mit la lettre du Prince à l'ordre du jour de la garnison de Paris.

« Faites, disait le général en chef à ses lieutenants,
« que cette lettre du Président au général Oudinot
« soit connue de tous les rangs de la hiérarchie mili-
« taire. Elle doit fortifier l'attachement de l'armée au
« chef de l'État, et elle contraste heureusement avec
« le langage de ces hommes qui, à des soldats fran-
« çais placés sous le feu de l'ennemi, voudraient
« envoyer pour tout encouragement un désaveu. »

Mais l'opposition était implacable; elle osa demander à l'Assemblée de réduire les cadres de l'armée.

Une improvisation de M. de Lamartine épargna à la France cette confusion. A défaut de mesures plus graves, les interpellations se succèdent : les unes s'en prennent à la lettre du Président, d'autres à l'ordre du jour de M. Changarnier. — « La lettre est inconsti-« tutionnelle, » s'écrièrent les formalistes de l'émeute, les métaphysiciens de la barricade et du pavé, « d'ail-« leurs il y manque le contre-seing d'un ministre. » Que répondra ce ministère honnête, mais faible, et dont les tergiversations incessantes finissent par ressembler à de la déloyauté? Dira-t-il que la gloire de la France, que la sûreté même de l'armée demandaient impérieusement une manifestation propre à relever le drapeau tricolore un instant abattu devant le drapeau rouge de la Révolution? Dira-t-il qu'en ce cas le Prince-Président n'a dû prendre conseil que de son patriotisme et de son devoir, et que de si généreuses expansions ne vont pas chercher l'intermédiaire d'une signature et la responsabilité secondaire d'un ministre? Non! il balbutie de vagues explications; fidèle à ses habitudes de Palais, le principal ministre invoque un déclinatoire; il affecte de considérer la lettre du Président comme dépourvue de tout caractère officiel et authentique; et par cette argumentation sans dignité, il obtient à grand'peine un dédaigneux ordre du jour. Le prince Louis-Napoléon n'est pas remercié d'avoir relevé l'esprit de l'armée française et d'avoir si généreusement couvert aux yeux de l'Europe les fautes du commandant en chef. Il est à peine amnistié! Bien plus, le ministère désavoue l'ordre du

jour du général Changarnier, coupable, selon M. Odilon-Barrot, d'avoir donné à la lettre du Président de la République « un caractère politique qu'elle n'avait « pas [1]. »

Pendant que ces vives discussions agitaient l'Assemblée, de graves événements se passaient en Europe.

Dans les premiers jours de mai, les Autrichiens entrent dans la Romagne et dans la Toscane; ils s'emparent de Livourne et fusillent les insurgés qu'ils prennent les armes à la main sur les barricades. Dans la mêlée le drapeau français est abattu; le consul de France, dont la fermeté ne se dément pas un instant, obtient une réparation complète.

Le 12 mai, les Autrichiens bombardent Bologne et coupent les aqueducs. La ville capitule.

Le 29 avril, deux colonnes d'armée napolitaine étaient entrées dans les États-Romains, l'une par la route de la Montagne, l'autre par les Marais-Pontins. Le roi de Naples, qui commandait cette armée en personne, établit son quartier-général à Albano. Garibaldi attaqua les Napolitains aux portes de Palestrine. Quinze jours après, ceux-ci abandonnent Velletri et rétrogradent vers la frontière, pendant que l'escadrille espagnole débarque à Terracine et rétablit partout les armes pontificales.

Ainsi l'intervention de l'Europe catholique avait son plein et entier effet. La République romaine était attaquée au nord par l'Autriche, au midi par les Deux-

[1] *Moniteur* du 11 mai 1849.

Siciles, à l'ouest par l'Espagne. La France devait se hâter d'agir, si elle voulait éviter de voir les armes autrichiennes, espagnoles ou napolitaines, la précéder à Rome dans l'œuvre de la réparation.

Malheureusement son action n'était plus libre : l'Assemblée Constituante avait adopté le 7 mai une résolution qui invitait le Gouvernement à prendre des mesures pour que l'expédition « ne fût pas plus long-« temps détournée du but qui lui était assigné. » Au lieu de prendre immédiatement la revanche de l'échec que nous avions reçu aux portes de Rome, il fallut négocier. M. de Lesseps fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Civita-Vecchia. Il arriva au moment où le général Oudinot allait tenter contre Rome une seconde attaque : sa présence suspendit les hostilités ; un armistice fut conclu, et des pourparlers s'engagèrent. Bientôt M. de Lesseps produisit son ultimatum :

« Les États-Romains réclameront la protection de « la République française ; les populations se pro-« nonceront librement sur la forme de leur Gouver-« nement.

« Rome accueillera l'armée française comme une « armée de frères. »

Cet ultimatum ayant été repoussé, M. de Lesseps convoqua au palais Colonna les Français et les étrangers qui résidaient à Rome, et mit à leur disposition tous les moyens de transport.

A deux jours de là, l'Assemblée Législative se réunit à Paris pour la première fois.

V

Les élections du 13 mai avaient dérouté toutes les prévisions. Il sembla qu'au moment de voter, la France se fût déchirée. Les partis extrêmes avaient obtenu dans beaucoup d'endroits les plus nombreuses victoires. Dans les départements du midi et de l'ouest, le Morbihan, le Finistère, la Vendée, la Loire-Inférieure, les Bouches-du-Rhône, le parti légitimiste envoya seul des représentants à l'Assemblée. Dans d'autres départements du centre et de l'est, la Nièvre, le Cher, le Rhône, Saône-et-Loire, le haut et le Bas-Rhin, l'opinion socialiste emporta toutes les élections. Tout le parti intermédiaire, républicains modérés, républicains de la veille, partisans du Gouvernement provisoire, de la Commission exécutive ou du général Cavaignac, avait disparu. Toutes les candidatures franchement bonapartistes avaient été écartées. Le parti de l'ordre était représenté à peu près exclusivement par des royalistes, et le parti républicain par des socialistes. On remarqua qu'une fraction notable des votes de l'armée s'était portée sur les noms les plus hostiles; trois sous-officiers en activité de service furent nommés.

Peu de membres du Gouvernement provisoire échappèrent à l'ostracisme qui frappait quiconque avait pris part à l'établissement de la République. MM. Arago, Ledru-Rollin et Crémieux furent réélus; mais MM. Gar-

nier-Pagès, Marie, Armand Marrast, Flocon, Pagnerre, restèrent sur le carreau. M. de Lamartine, qui aux élections de 1848 avait réuni deux millions de suffrages, ne fut élu dans aucun département, pas même dans celui de Saône-et-Loire. L'élection de la Seine mérite une mention particulière; voici la liste de ses vingt-huit élus par ordre de suffrages : MM. Lucien Murat, Ledru-Rollin, Lagrange, Boichot, Bedeau, Lamoricière, Dufaure, Moreau, H. Passy, Victor Hugo, Félix Pyat, Vavin, Lamennais, Bixio, Odilon-Barrot, Th. Bac, Cavaignac, Wolowski, Rattier, Coquerel, Considérant, P. Leroux, Peupin, Garnon, Roger (du (Nord), F. de Lasteyrie, Perdiguier, Rapatel. Le prince Murat, qui tient la tête de la liste, avait obtenu 134,825 voix; le général Rapatel, qui tient la vingt-huitième place, en eut seulement 107,825. Quelle bigarrure! quel mélange! quel désordre d'idées! Le sergent Boichot passant à près de 3,000 voix de majorité le général Bedeau, et de 6,000 voix le général Lamoricière! 128,087 voix données à l'émeute dans la personne de M. Lagrange, et 111,305 seulement à M. Cavaignac qui l'avait réprimée. Il y avait là le symptôme de commotions nouvelles; et personne ne s'y méprit. Le parti de l'ordre était à la vérité en grande force dans la nouvelle Assemblée, mais la minorité socialiste y était formidable : le premier comptait cinq cents représentants; la seconde deux cent cinquante. Ce dernier résultat frappa plus encore que le premier; et la rente baissa de dix francs en huit jours.

« Le résultat des élections, s'écriait M. de Lamartine [1],
« est de nature à faire tomber la plume de la main.
« Les bons citoyens sont tentés de s'envelopper la
« tête de leur manteau et de désespérer du peuple.
« Le peuple, dans plusieurs départements, a cherché,
« pour affermir la République, qui? beaucoup d'ad-
« versaires de la liberté; et il a cherché, pour faire
« accepter, honorer et aimer la Démocratie, qui?
« beaucoup de démagogues. On dirait qu'il se prend
« en moquerie, et qu'il veut donner raison aux parti-
« sans du despotisme, en se déclarant lui-même con-
« vaincu d'impuissance ou de vertige. »

L'installation de l'Assemblée fut le signal d'un remaniement ministériel : M. Dufaure remplaça M. Léon Faucher à l'intérieur ; M. Lacrosse redevint ministre des travaux publics ; M. Lanjuinais prit le commerce et l'agriculture en remplacement de M. de Tocqueville nommé aux affaires étrangères qu'abandonna M. Drouin de l'Huys.

Les premiers efforts de l'opposition sociale se dirigea contre l'expédition de Rome. Les interpellations annoncées par M. Ledru-Rollin excitèrent une anxiété pénible ; le temps était à la tempête ; les anarchistes comptaient 135,000 hommes dans Paris : on craignit une insurrection ; d'autant que l'opinion s'égarait facilement sur cette affaire des Romains, dont la moralité et la grandeur gisaient en des considérations d'un ordre très-élevé et peu accessible aux masses. D'ailleurs

[1] *Le Conseiller du Peuple*, juin 1849.

d'inexplicables accidents venaient de compliquer d'une manière imprévue la fause situation que l'Assemblée Constituante avait, par ses derniers actes, imposée au Pouvoir exécutif.

VI

Nous avons laissé M. de Lesseps au moment où il venait d'apprendre le rejet de son ultimatum. Les triumvirs le lui annoncèrent dans une lettre qui explique les motifs de ce refus.

« Le vote de l'Assemblée Nationale de la République
« française, disaient-ils, qui invitait le gouvernement
« à prendre sans délai les mesures nécessaires pour
« que l'expédition d'Italie ne fût pas plus longtemps
« détournée du but qui lui était assigné, avait été
« compris par la République romaine comme un ordre
« de paix et de réconciliation immédiate. Les propo-
« sitions des plénipotentiaires français, que nous consi-
« dérions comme les messages de cette réconciliation
« entre les deux Républiques, sont contraires à l'esprit
« de ce vote. Pourquoi vouloir occuper Rome malgré
« Rome elle-même? Si l'armée française persiste à
« vouloir lui imposer la protection de ses armes,
« qu'elle les porte à la frontière toscane, à Bologne
« assiégée par les Autrichiens. C'est là qu'est le péril
« et l'urgence de l'heure, c'est là que la France peut
« et doit aller protéger Rome. »

Un incident étrange traversa ces négociations aven-

turées et prises pour ainsi dire entre les deux feux des barricades romaines et de l'armée française. Le lendemain 28 mai, M. de Lesseps quitta Rome précipitamment et transporta sa résidence au quartier général de l'Armée. La lettre qu'il adressa en partant à l'assemblée romaine donna à son départ un caractère de fuite et de refuge. Cette lettre dénonçait un complot tramé dans le sein même du Gouvernement romain pour le désigner au poignard des assassins. Cependan t ildéclarait que sa retraite n'était point une rupture, et il en donnait pour gage cette promesse pour laquelle, suivant ses propres expressions, il ne craignait point de compromettre sa responsabilité et son avenir :

« La République française garantit contre toute « invasion étrangère le territoire des Etats-Romains « occupé par ses troupes. »

A partir de ce moment, on voit s'échanger, entre le plénipotentiaire français et le Triumvirat, une suite de notes contradictoires, où l'esprit jadis si ferme et si net de M. de Lesseps parut se troubler sous des influences restées inconnues, et qui dénotait même une indécision et un affaiblissement de facultés. Néanmoins il retourna le 29 mai à Rome, et présenta à l'Assemblée un projet de traité approuvé par le général Oudinot. Ce traité reconnaissait en principe la souveraineté du peuple romain, mais il ouvrait les portes de la ville à l'armée française. L'Assemblée le rejeta à l'unanimité.

La rupture semblait consommée, quand le surlendemain M. de Lesseps revint présenter à la signature du général un second traité qu'il venait de conclure avec

les Triumvirs. Ce traité, en opposition complète avec les négociations précédentes, ne parlait plus de protection, mais d'alliance. Il posait l'armée française en arrière-garde de défense aux portes de Rome, en lui interdisant de les franchir. En cas de non-ratification, elle devait attendre quinze jours l'arme au bras, avant de reprendre les hostilités. Cette dernière concession livrait l'armée aux fièvres de la campagne romaine; elle était de tout point inacceptable. Le général Oudinot rejeta le traité avec éclat. Il écrivit à M. de Lesseps une lettre de reproches et de rupture. « Vos con-« ventions, lui dit-il, sont en opposition formelle avec « les instructions que j'ai reçues. Je les crois contrai-« res aux volontés de mon Gouvernement. Non-seu-« lement je ne leur donnerai pas mon assentiment, « mais je les considère comme non avenues, et je suis « forcé de le déclarer aux autorités romaines. »

Les instructions du ministre des affaires étrangères prescrivaient en effet à M. de Lesseps un accord intime avec legénéral Oudinot. En prétendant changer, par un traité arbitraire, le mot d'ordre et la consigne de l'expédition, M. de Lesseps, emporté par une passion de paix et d'humanité, transgressait la lettre et l'esprit de son mandat.

Le lendemain 1er juin une dépêche télégraphique le rappelait en France et donnait au général en chef l'ordre d'attaquer Rome.

VII

Le 6 juin, le Président de la République avait, conformément à la Constitution, adressé à l'Assemblée un message où étaient exposées les affaires intérieures et extérieures de la République.

« Mon élection à la première magistrature de la « République, disait le Prince Louis-Napoléon, avait « fait naître des espérances qui n'ont point encore pu « toutes se réaliser.

« Jusqu'au jour où vous vous êtes réunis dans cette « enceinte, le Pouvoir exécutif ne jouissait pas de la « plénitude de ses prérogatives constitutionnelles. « Dans une telle position, il lui était difficile d'avoir « une marche bien assurée.

« Néanmoins, je suis resté fidèle à mon manifeste.

« A quoi, en effet, me suis-je engagé en acceptant « les suffrages de la nation?

« A défendre la société audacieusement attaquée;

« A affermir une république sage, grande, hon- « nête;

« A protéger la famille, la religion, la propriété;

« A provoquer toutes les améliorations et toutes les « économies possibles;

« A protéger la presse contre l'arbitraire et la « licence;

« A diminuer les abus de la centralisation;

« A effacer les traces de nos discordes civiles;

« Enfin, à adopter à l'extérieur une politique sans « arrogance comme sans faiblesse.

« Le temps et les circonstances ne m'ont point « permis d'accomplir tous ces engagements; cepen- « dant de grands pas ont été faits dans cette voie.

« Le premier devoir du Gouvernement était de « consacrer tous ses efforts au rétablissement de la « confiance, qui ne pouvait être complète que sous un « pouvoir définitif. Le défaut de sécurité dans le pré- « sent, de foi dans l'avenir, détruit le crédit, arrête « le travail, diminue les revenus publics et privés, « rend les emprunts impossibles et tarit les sources de « la richesse. Avant d'avoir ramené la confiance, on « aurait beau recourir à tous les systèmes de crédit « comme aux expédients les plus révolutionnaires, on « ne ferait pas renaître l'abondance là où la crainte « et la défiance du lendemain ont produit la sté- « rilité. »

La conclusion du message montrait chez le Président une constante préoccupation de l'amélioration du sort des classes les plus nombreuses, et un désir sincère de rendre à la France la prospérité que lui avait ravie une longue suite de révolutions.

« D'après ce que je viens de vous exposer, disait « encore le chef de l'État, deux sortes de lois seront « présentées à votre approbation : les unes pour ras- « surer la société et réprimer les excès, les autres « pour introduire partout des améliorations réelles. Parmi celles-ci, j'indiquerai les suivantes :

« Lois sur les institutions de secours et de pré-
« voyance, afin d'assurer aux classes laborieuses un
« refuge contre les conséquences de la suspension des
« travaux, des infirmités et de la vieillesse ;

« Loi sur la réforme du régime hypothécaire. Il
« faut qu'une institution nouvelle vienne féconder
« l'agriculture en lui apportant d'utiles ressources, en
« facilitant ses emprunts. Elle préludera à la forma-
« tion d'établissements de crédit à l'instar de ceux
« qui existent dans les divers États de l'Europe ;

« Loi sur l'abolition de la prestation en nature :

« Loi sur la subvention en faveur des associations
« ouvrières et des comices agricoles ;

« Loi sur la défense des indigents, qui n'est pas
« suffisamment assurée dans notre législation. La
« justice, qui est une dette de l'État, et qui par con-
« séquent est gratuite, se trouve environnée de for-
« malités onéreuses qui en rendent l'accès difficile
« aux citoyens pauvres et ignorants. Leurs droits et
« leurs intérêts ne sont pas assez protégés. Sous
« l'empire de notre Constitution démocratique, cette
« anomalie doit disparaître.

« Enfin, une loi est proposée ayant pour but
« d'améliorer la pension de retraite des sous-officiers
« et soldats, et d'introduire dans la loi sur le recrute-
« ment des modifications dont l'expérience a démon-
« tré l'utilité. »

VIII

La trêve diplomatique accordée par le général Oudinot à la République Romaine expirait le jour même du départ de M. de Lesseps. Le 1[er] juin, les troupes françaises occupèrent sans résistance le Monte-Mario, position centrale qui dominait le Haut-Tibre, le Vatican, le fort Saint-Ange et les routes d'Ancône et de Florence. Le 3, deux colonnes commandées par les généraux Mollière et Levaillant emportèrent, après quinze heures d'une lutte sanglante et opiniâtre, les villas Pamfili, Corsini, Valentini, et l'église de San-Pancrazio, points culminants et fortifiés d'où les Romains auraient maîtrisé les travaux du siége. Les triumvirs essayèrent de changer cette première défaite en victoire, dans une proclamation au peuple :

« Romains! lui dirent-ils, vous avez aujourd'hui « soutenu l'honneur de Rome, l'honneur de l'Italie! « Vous avez combattu pendant plus de quatorze « heures comme de vieux soldats! Surpris tout à « coup par la trahison, par la violation d'une pro- « messe formelle et signée, vous avez disputé pas à « pas le terrain, reconquis les positions un instant « perdues, repoussé les plus vaillantes troupes de « l'Europe, et salué la mort d'un sourire. Que Dieu « vous bénisse, gardiens des gloires de vos ancêtres, « comme nous, fiers d'avoir deviné ce qu'il y avait de

« grand en vous, nous vous bénissons au nom de
« l'Italie!

« Romains! cette journée est une journée de héros,
« une page historique!

« Nous vous disions hier : *Soyez grands!* Aujour-
« d'hui nous vous disons : *Vous êtes grands!* Conti-
« nuez, soyez constants! On peut demander des
« prodiges au peuple de Rome, à la garde nationale,
« à la jeunesse de toutes les classes; nous disons avec
« une confiance entière : Rome est inviolable; gardez
« cette nuit ses murs; dans vos murs est placé l'ave-
« nir de la nation. Veillez, pendant que ceux qui ont
« combattu quatorze heures se reposent aux portes,
« aux barricades. L'ange de la patrie veille avec
« vous, et l'ange de la patrie est l'ange de la nation!
« Vive la République!

« Rome, le 3 juin 1849.

« ARMELLINI, MAZZINI, SAFFI[1]. »

Le même jour une brigade s'empara du Ponte-Mole, qui commandait les quartiers de la ville situés sur la rive droite du Tibre. L'investissement des abords de Rome par l'armée française décrivait un croissant qui enveloppait tout le quartier Transteverin, la droite appuyée sur les hauteurs qui font face au mont Testaccio avec un pont de bateaux sur le Tibre en aval, et la gauche occupant le Monte-Mario et passant le Tibre en amont sur le Ponte-Mole. Les travaux de

[1] *Moniteur romain* du 4 juin.

siége commencèrent le 5 et furent poussés avec activité. Il faut convenir, d'ailleurs, que la défense des assiégés fut héroïque ; mais les forces leur manquaient. La cavalerie romaine avait été presque entièrement détruite ; le corps de Garibaldi n'existait plus que nominalement. La population romaine ne prenait aucune part au combat ; elle assistait silencieuse et désolée à une lutte qui ne pouvait se terminer que par le triomphe de l'étranger ou par celui de ses oppresseurs italiens. Le Triumvirat ne s'abusait pas sur sa situation ; mais il comptait sur la diversion puissante des démagogues français : *On attend toujours de grandes nouvelles*, disait une correspondance imprimée par le gouvernement romain[1].

En effet, la Montagne, les clubs et les sociétés s'apprêtaient à une nouvelle tentative, dont le signal fut donné dans la séance du 11 juin. Comme on l'avait annoncé depuis plusieurs jours, M. Ledru-Rollin interpella le ministère sur les affaires de Rome : il déclara que l'expédition tentée contre la république d'Armellini, Mazzini et Saffi, était une violation flagrante de la Constitution ; en conséquence il demanda la mise en accusation du Président et des Ministres.

Dans un gouvernement constitutionnel qui serait établi sur des bases durables, dont les rouages fonctionneraient avec régularité, dont les grands pouvoirs se traiteraient avec le respect réciproque dû à la sou-

[1] *Statuto* de Florence du 12 juin.

veraineté de la nation qui les aurait choisis pour ses organes, la proposition d'accuser de haute trahison le chef du pouvoir exécutif et ses principaux agents serait l'acte le plus grave qui pût émouvoir l'opinion publique. Mais, en dépit des formules convenues, en dépit des déclamations intéressées, le Gouvernement institué par la Constitution de 1848 n'avait pas de fondements solides : le pouvoir, que l'Assemblée Constituante avait amoindri dans ses conditions d'existence et que l'Assemblée Législative allait chercher à humilier d'abord, à renverser ensuite, était le seul qui eût jeté de profondes racines dans la nation. Les tentatives qui avaient pour but direct de le détruire pouvaient, à cet égard, exciter une profonde émotion; mais l'opposition calculait si mal sa conduite qu'elle avait émoussé d'avance l'arme la plus terrible que pût lui fournir la Constitution, en en prodiguant l'usage jusqu'à la dérision. Ainsi M. Ledru-Rollin avait déposé un acte d'accusation dans le courant du mois de janvier 1849; M. Considérant avait suivi cet exemple dans les premières séances de l'Assemblée Législative; et M. Ledru-Rollin se répétait lui-même par un troisième réquisitoire. Le ministère repoussa cette nouvelle attaque avec une indifférence qui s'inspira du dédain que la France prodiguait à tous les fauteurs de dissensions civiles. L'attitude du Gouvernement fit à l'amour-propre de l'orateur montagnard une cruelle blessure; il voulut retrouver à tout prix l'effet qu'il venait de manquer devant l'Assemblée ; et lâchant la bride à sa fougue naturelle, il laissa échapper ces paroles, qui

étaient à la fois une bravade et une révélation : « La « Constitution est violée, nous la défendrons par tous « les moyens possibles, même les armes à la main ! » A ces mots, la Montagne se dressa tout entière, les bras levés et les poings fermés, dans l'attitude de la guerre civile. Après d'énergiques protestations en sens contraires, l'Assemblée passa à l'ordre du jour sur les interpellations.

Une heure avant la séance, les rédacteurs des journaux démocratiques s'étaient constitués en comités secrets et organisaient la résistance, M. de Girardin, que l'amour-propre blessé et l'ambition déçue avaient éloigné de jour en jour des rangs où naguère il combattait si vaillamment les hommes de désordre et les doctrines socialistes, assistait à cette réunion. Il y combattittout projet de mise en accusation des ministres comme un moyen usé et puéril, manquant à la fois de sincérité et d'efficacité ; « car évidemment, « disait-il, une majorité complice d'un ministère n'au« torisera jamais de poursuites contre lui. » Il proposa que l'opposition, par l'organe de l'un de ses chefs, proclamât à la tribune ce qui suit :

« Attendu que la majorité de l'Assemblée législative « s'est mise *hors la Constitution*, et a conséquemment « cessé d'être la représentation constitutionnelle de la « volonté nationale, l'opposition, voulant donner un « exemple de la résistance légale, se déclare en per« manence[1]. »

[1] M. de Girardin a lui-même raconté ce curieux épisode

La proposition de M. de Girardin fut écartée; il se retira de la réunion, qui resta dès lors livrée sans contre-poids à l'opinion de ceux qui voulaient recourir aux mesures violentes.

L'agitation avait gagné la garde nationale; une protestation contre la guerre de Rome circulait dans les légions de Paris et recevait un certain nombre de signatures. Pendant que les journalistes délibéraient la guerre civile et que M. Ledru-Rollin appelait aux armes du haut de la tribune, la majeure partie de la cinquième légion se réunissait dans une salle de manége et décidait qu'elle ferait une manifestation publique dans le sens de la protestation.

Le lendemain 12 juin, un grand nombre de représentants de la Montagne, des écrivains, des gardes nationaux se réunirent dans un local emprunté, rue du Hasard-Richelieu, et y arrêtèrent le plan définitif d'une manifestation publique, au bout de laquelle était la guerre civile. Les journaux traduisirent en appel direct à l'émeute les intentions des divers comités. Il importait au Gouvernement de ne pas rester un jour de plus sous le coup d'une accusation qui en appelait au jugement des armes.

Au commencement de la séance, M. Lacrosse, ministre des travaux publics, demanda que le rapport sur la proposition de mise en accusation du Président

dans une lettre du 17 octobre 1849, adressée au *Constitutionnel*. Il justifie de son mieux son inconcevable proposition.

de la République et des ministres fût fait et présenté à l'Assemblée séance tenante. M. Grandin interpella les représentants de la Montagne qui avaient signé l'acte d'accusation. Il leur demanda s'ils acceptaient la responsabilité de provocation et des appels aux armes dont retentissaient leurs journaux. M. Pierre Leroux répondit que pour lui il ne faisait jamais appel qu'aux armes pacifiques de la presse, des pétitions et de l'opinion publique. M. Dufaure prit acte de ces paroles, et déclara que le Gouvernement était prêt à défendre la Constitution et la République contre toute tentative d'insurrection.

Cet incident vidé, M. Daru vint lire le rapport de la commission nommée par l'Assemblée. Le rapport concluait à l'unanimité au rejet de la mise en accusation. Le vote allait suivre immédiatement, quand M. Ledru-Rollin vint réclamer comme pièces justificatives de l'accusation la communication de toutes les dépêches relatives aux affaires d'Italie. M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères, se refusa à voir dans cette réclamation tardive autre chose qu'un prétexte de prolonger un débat d'agitations et de crise. M. Thiers s'étonna que la conviction de M. Ledru-Rollin, assez ardente la veille pour appeler la guerre civile au secours de la Constitution, eût besoin le lendemain de papiers et de documents diplomatiques pour s'éclairer. L'Assemblée consultée déclara qu'elle passerait immédiatement au vote. La Montagne s'abstint : 377 voix contre 8 rejetèrent l'acte de mise en accusation.

Quelques paroles par lesquelles le chef de la Montagne avait presque rétracté son appel aux armes de la veille semblaient un contre-ordre donné à l'insurrection. Mais on le poussait malgré lui; les comités socialistes se déclarèrent en permanence; la nuit du 12 au 13 fut employée à rallier tous les soldats de l'émeute; et le 13 au matin, M. Ledru-Rollin fut averti par ses fougueux auxiliaires qu'il était temps d'agir.

« Citoyen Ledru-Rollin, lui écrivait-on, tout va à « merveille; la nuit a été fructueusement employée: « à onze heures ou midi le peuple sera debout avec « une arrière-garde armée en cas d'événements. Je « fus hier au soir chez vous pour vous donner avis des « arrestations nombreuses qui venaient d'avoir lieu, « et vous engager fortement à ne pas passer la nuit à « votre domicile. Beaucoup de mes amis et des vôtres « sont, à l'heure qu'il est (sept heures du matin), « dans une grande anxiété; car le bruit s'est ré- « pandu que plusieurs de vos collègues avaient été « arrêtés. Enfin, le moment suprême est arrivé, et le « peuple compte sur la Montagne et particulièrement « sur vous.

« N'ayant pu rentrer chez moi, continuait le cor- « respondant, je me trouve, ainsi que plusieurs ci- « toyens de mes amis, à peu près sans argent. Voyez « si vous voulez me faire, au nom de la patrie en dan- « ger, l'avance de quelques fonds..... Cette lettre « vous sera remise par les soins d'un bon patriote, « chez qui je suis en ce moment.

« Vive la République démocratique et très-so-
« ciale !
« Dieu vous garde !

« BERNARD DIEULAFAY [1]. »

Tous les journaux socialistes qui parurent dans cette matinée affichèrent en tête de leurs colonnes deux manifestes adressés au peuple. Le premier, revêtu des signatures de cent vingt représentants montagnards, déclarait le mandat du Président, des ministres et de la majorité de l'Assemblée brisé par la violation de la Constitution. Il appelait aux armes la garde nationale, l'armée et le peuple. Le second, non moins formel, était conçu en termes encore plus violents :

« Le Président de la République et les Ministres
« sont hors la Constitution.
« La partie de l'Assemblée qui s'est rendue leur
« complice par son vote s'est mise hors la Constitu-
« tion [2]. La garde nationale se lève ! Les ateliers se
« ferment ! Que nos frères de l'armée se souviennent
« qu'ils sont citoyens, et que, comme tels, le premier
« de leurs devoirs est de défendre la Constitution.
« Que le peuple entier soit debout [3] ! »

[1] Quatrième pièce saisie au Conservatoire des arts et métiers par M. Nus, commissaire de police. (Procès de Versailles, audience du 24 octobre 1849.)

[2] On voit que le comité de la presse socialiste avait tenu plus de compte de la proposition de M. de Girardin que celui-ci ne l'a cru lui-même ; seulement on lui donnait une autre et plus dangereuse portée.

[3] Protestation de *la République*, de *la Démocratie pacifique*, de *la Révolution démocratique et sociale*, de *la Vraie République*, de *la Voix du Peuple*, de *la Tribune des Peuples*, etc.

D'un autre côté, des convocations clandestines avaient été adressées à plusieurs légions de la garde nationale, et surtout à la légion d'artillerie, dominée par une minorité factieuse, dont les tendances contrastaient avec l'esprit des autres corps de la garde nationale parisienne.

« Le programme de la journée, dit M. Eugène Pel-
« letan [1], était à peu près celui du 15 mai, mais d'un
« 15 mai prémédité : Une colonne désarmée, lancée
« en avant-garde avec un cri légal et une attitude pa-
« cifique, agitant la ville par son nombre même, ra-
« massant sur son passage les brigades insurrection-
« nelles, et changeant à la première occasion ou au
« premier hasard son acclamation constitutionnelle en
« cri de guerre, et sa manifestation en insurrection.
« En cas de succès, une Convention installée d'avance
« devait se substituer à l'Assemblée Législative et
« s'emparer du Gouvernement. »

Dès onze heures du matin, des attroupements tumultueux se groupèrent autour du Château-d'Eau, rendez-vous général de la manifestation. M. Lacrosse, ministre des travaux publics, s'y rendit à cheval avec deux officiers d'état-major et deux gardes républicains. Il apportait des paroles de conciliation. Vain effort! il est entouré, séparé des officiers qui l'accompagnent. On crie autour de lui : « Vive la Constitution ! Vive la « République Romaine ! » On lui intime l'ordre de répondre à ce cri ; il résiste ; on se porte à des voies

[1] *Le Conseiller du Peuple*, juillet 1848, 2e partie.

de fait sur sa personne ; ses habits sont déchirés, et il ne parvient qu'avec peine à gagner une maison voisine. A une heure de l'après-midi, le rassemblement, qui comptait douze à quinze mille hommes, s'allongea en colonne et marcha au cri de : « Vive la Constitution ! » dans la direction de l'Élysée-National et de l'Assemblée Législative. Ses premières files comptaient un colonel, un chef de bataillon et quelques officiers de la garde nationale ; elles s'alignaient sur vingt de front et occupaient presque toute la largeur du boulevard. Après les vingt-cinq ou trente premières files, la manifestation s'avançait par cinq personnes à la fois et marchait avec un certain ordre aux cris de « Vive la « Constitution ! » De prétendus délégués des Écoles, en petit nombre et perdus au milieu des blouses, étaient précédés d'une bannière. Partout la colonne des factieux reçut l'accueil le plus glacial. Néanmoins, les boutiques se fermaient sur toute la ligne des boulevards et dans les grandes artères qui plongent au centre commercial de Paris. Les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, les abords de l'Hôtel-de-Ville, la partie basse de la rue Saint-Antoine, présentaient l'aspect morne et sinistre des plus mauvais jours de notre histoire. Des orateurs improvisés montaient sur les bornes et haranguaient les passants effarés. Des groupes se formaient ; on échangeait des signes mystérieux, et les groupes se dispersaient pour se reformer à l'instant.

Cependant l'autorité veillait. A onze heures et demie du matin, le Président de la République avait,

par un arrêté rendu en conseil des ministres, investi le général Changarnier du commandement en chef des gardes nationales du département de la Seine et des troupes stationnaires dans la première division, commandement dont le général avait dû se démettre deux mois auparavant, à la suite d'un vote de l'Assemblée Constituante. Toutes les dispositions avaient été prises à l'avance pour réprimer les tentatives de désordre, et telle était la précision des mesures adoptées que pas un soldat ne parut dans la rue avant l'heure de l'action. On racontait à ce sujet une anecdote caractéristique. Au sortir du conseil des ministres, le général Changarnier réunit son état-major autour d'une frugale collation. Pendant ce repas, les rapports se succédaient et constataient l'agitation croissante; tout-à-coup une estafette vint annoncer que la manifestation se mettait en marche. Les officiers se levèrent précipitamment. Mais le général en chef les fit rasseoir d'un geste. «—Messieurs, dit-il, « nous avons le temps de prendre le café. »

Dix minutes après, les troupes reçurent l'ordre d'occuper les positions qui leur avaient été assignées à l'avance. La place de la Concorde, parsemée de groupes inoffensifs, fut occupée par un régiment de lanciers qui avait dispersé la foule avec beaucoup de modération, et s'était rangé de front à l'entrée de la rue Royale et avait barré la place de la Madeleine. Tous les abords du Palais législatif avaient été en même temps entourés par un régiment de dragons et deux régiments de cuirassiers. Toutes ces troupes, en tenue de

guerre, portaient les manteaux en sautoir, les fourrages et les gamelles pendant aux arçons. Un régiment de dragons tenait la rue de la Paix. La division Guillabert, spécialement chargée de la garde de l'Assemblée, conservait en outre douze bataillons de réserve. Une autre réserve de six bataillons était massée dans la cour des Tuileries; enfin trente-six escadrons étaient disponibles à l'École militaire, au quai d'Orsay et aux Tuileries.

A une heure moins un quart, le général en chef monta à cheval, et partit à la tête de quatre bataillons et de huit escadrons. Il arriva à une heure au débouché de la rue de la Paix, sur le flanc de la colonne des factieux, dont la moitié était déjà dans la direction de la Madeleine et l'autre sur le boulevard en arrière de la rue de la Paix[1]. Quatre commissaires de police qui précédaient le général, ayant fait les sommations prescrites par la loi, M. Changarnier commanda la charge à la fois à gauche et à droite du boulevard. Le régiment de dragons, s'ébranlant au galop, coupa en deux le cortége, qui se dissipa dans toutes les directions, en criant: Aux armes! et en tirant quelques coups de pistolet qui ne blessèrent personne[2]. La panique fut si grande qu'une partie des agitateurs s'élancent, au risque de la vie, par-dessus la rampe qui borde la rue Basse-du-Rempart, entre autres le chef de bataillon Étienne Arago, qui fit une chute dangereuse. Des

[1] Ordre général du général Changarnier, du 13 juin, à trois heures et demie.
[2] *Id.*

témoins oculaires affirment qu'une section de la colonne si brusquement coupée par l'habile manœuvre du général en chef fut aperçue fuyant encore sur la place du carrousel et les quais adjacents.

Les troupes continuèrent le mouvement commencé. La colonne de droite rencontra trois barricades inachevées, l'une à la hauteur du café de Paris, l'autre devant le passage de l'Opéra, et la troisième à l'entrée du faubourg Poissonnière, d'où quelques coups de feu furent dirigés sur nos soldats. Ces barricades, que personne ne défendit, n'arrêtèrent pas la marche de la colonne qui s'arrêta à la porte Saint-Denis, pensant que la colonne de gauche s'arrêtait à la place de la Madeleine.

A mesure que ce mouvement inverse s'était accompli, un formidable réseau de troupes se déployait d'un seul jet sur Paris et l'enveloppait d'un irrésistible système de défense. La cavalerie débouchait sur toutes les places à la fois ; les rues se couvraient de détachements ; des postes surgissaient sur chacun des points stratégiques de l'émeute ; les principaux ponts étaient barrés par des sentinelles mobiles ; les fenêtres des maisons situées aux angles des carrefours et des faubourgs se garnissaient de tirailleurs et de soldats ; des patrouilles multipliées sillonnaient et fouillaient la ville dans tous les sens ; quarante-deux escadrons de cavalerie enveloppaient et interceptaient les barrières. La garde nationale, convoquée par de simples avis à domicile, accourait aussi nombreuse, aussi empressée qu'au son du rappel. Devant l'élan et l'unanimité d'un

tel mouvement, toute inquiétude disparut. Paris debout présentait l'aspect d'un camp invincible.

Le Président de la République vint changer cette confiance en enthousiasme par une proclamation noble et ferme que nous reproduisons ici :

« *Le Président de la République au Peuple français.*

« Quelques factieux osent encore lever l'étendard de « la révolte contre un gouvernement légitime, puis- « qu'il est le produit du suffrage universel. Ils m'ac- « cusent d'avoir violé la Constitution, moi qui ai sup- « porté, depuis six mois, sans en être ému, leurs « injures, leurs calomnies, leurs provocations. La ma- « jorité de l'Assemblée elle-même est le but de leurs « outrages. L'accusation dont je suis l'objet n'est « qu'un prétexte, et la preuve, c'est que ceux qui « m'attaquent me poursuivaient déjà avec la même « haine, la même injustice, alors que le Peuple de « Paris me nommait représentant et le Peuple de « France Président de la République.

« Ce système d'agitation entretient dans le pays le « malaise et la défiance qui engendrent la misère : « il faut qu'il cesse. Il est temps que les bons se ras- « surent et que les méchants tremblent. La République « n'a pas d'ennemis plus implacables que ces hommes « qui, perpétuant le désordre, nous forcent de chan- « ger la France en un camp, nos projets d'améliora- « tions et de progrès en des préparatifs de lutte et « de défense.

« Élu par la Nation, la cause que je défends est la
« vôtre, celle de vos familles comme celle de vos pro-
« priétés, et celle du pauvre comme du riche, celle
« de la civilisation tout entière. Je ne reculerai devant
« rien pour la faire triompher.

« Paris, le 13 juin 1849.

« L.-N. BONAPARTE. »

Cette proclamation était un encouragement pour les uns, un avertissement pour les autres. En effet, rien n'était fini. La manifestation qui venait de s'enfuir poursuivie par le pas gymnastique des chasseurs de Vincennes n'était que la petite pièce : le drame était ailleurs.

IX

Des convocations individuelles avaient été adressées la veille à tous les artilleurs de la garde nationale; on les invitait à se réunir à une heure de l'après-midi dans la cour du Palais-National. Les chefs du complot comptaient sur les douze mille hommes de cette légion; à peine en vint-il trois cents au rendez-vous. Le colonel Guinard conféra successivement avec les divers rédacteurs des feuilles socialistes; il parcourait les groupes de ses artilleurs en distribuant force poignées de main. A deux heures, MM. Ledru-Rollin, Considérant, ceints de leurs écharpes de représentants, le sergent Boichot et le sergent Rattier, revêtus de l'uni-

forme de leur grade, font leur entrée dans la cour du palais; une vingtaine de représentants les accompagnent. Des harangues de protestations contre la prétendue violation de la Constitution sont prononcées. Deux ou trois artilleurs, blessés dans les rangs de la manifestation séditieuse que le général Changarnier venait de dissiper par la force, se présentent au poste de l'artillerie et cherchent à enflammer l'indignation de leurs camarades. « — On égorge nos frères! crient « les artilleurs. Aux armes! » Ils chargent leurs carabines sous les yeux des passants.

« Chers camarades, s'écrie le colonel Guinard, nous « sommes dans les circonstances les plus graves. Vous « savez tous que la Constitution a été violée. Les ci- « toyens réunis dans une manifestation toute pacifique « pour protester contre cette violation ont été dis- « persés par la force; plusieurs en portent ici des « traces sanglantes, et ils viennent vous demander de « les défendre.

« Il y a plus! des Représentants ont été outragés « dans leur caractère sacré; tous réclament votre pro- « tection. Voulez-vous l'accorder? — Oui! oui! nous « les défendrons! s'écrient les artilleurs. — Je dois « vous dire, continue le colonel, que presque tous « appartiennent à ce qu'on appelle la Montagne; si « c'est pour quelques-uns d'entre vous une objection, « que ceux-là se retirent. Nous, Républicains, nous « saurons faire respecter nos Représentants[1]. »

[1] Le texte de cette allocution a éte produit par M. Guinard lui-même devant la Haute-Cour.

Une explosion d'enthousiasme accueille ces paroles; on se forme en rang, on entoure les Représentants, et le cortége se met en route pour le Conservatoire des Arts et Métiers. M. Ledru-Rollin marche en tête, entre les deux sergents Boichot et Rattier.

Le Conservatoire des Arts et Métiers, situé dans la rue Saint-Martin, au centre d'un quartier populeux et d'une légion que le parti démagogique croyait enrôlée dans ses rangs, était depuis longtemps désigné pour devenir l'hôtel-de-ville de la révolution future.

La colonne, sortie du Palais-National, traverse successivement les rues de la Jussienne, Montmartre, Mandar et Poissonnière. Elle n'est accueillie, durant ce long trajet, que par la curiosité morne et l'indifférence de la foule; pas un geste, pas un signe de sympathie. Le choléra exerçait alors de cruels ravages dans Paris; et l'on dit que les factieux ne rencontrèrent pas moins de onze convois funèbres. Haute leçon que l'aveugle fléau donnait à ces hommes qui provoquaient leurs concitoyens à des luttes sanglantes! La plus morne tristesse s'empara d'eux. Criaient-ils: « Vive la Constitution! — A bas les Rouges! » répondaient mille voix. Le découragement gagna l'escorte armée. A chaque détour ses rangs s'éclaircissent. Cent cinquante artilleurs sur trois cents désertent en route.

« S'il faut en croire les témoins oculaires, dit M. Eu-
« gène Pelletan, M. Ledru-Rollin lui-même sembla
« défaillir à la vue de ces présages de l'antipathie et
« de l'indignation publiques. On le vit se débattre
« sous la main de ses deux compagnons de rang, qui

« l'entraînèrent plutôt qu'ils ne le conduisirent[1]. »

En entendant la rumeur confuse que produisait la marche du cortége, le concierge du Conservatoire voulut fermer la grille; une douzaine d'hommes en blouse se présentèrent alors pour entrer. Le concierge résista, mais cet incident donna le temps aux représentants d'arriver, et la grille resta ouverte.

Le sergent Boichot et le sergent Rattier s'étaient détachés du cortége et marchèrent au poste de la grille, commandé par le sergent Tronche et composé de douze soldats du 18e léger. Rattier tendit la main au sergent, en lui disant : « Je suis le représentant de « l'armée ; et comme représentant, je vous somme de « déposer les armes et de remettre vos cartouches[2]. » Boichot vint également lui parler et lui dit : « N'ayez « pas peur de nous, nous ne voulons pas vous faire du « mal, nous voulons défendre la République et la « Constitution. » Le poste se replia dans une cour intérieure ; et la colonne entra librement. Les artilleurs s'installent dans la première cour, s'emparent du poste abandonné, recueillent les cartouches oubliées par les soldats, posent des factionnaires et envoient des éclaireurs dans la direction du boulevard.

M. Ledru-Rollin et ses collègues pénètrent dans la seconde cour. Le directeur du Conservatoire, M. Pouillet, prévenu par quelques gens de service, arrive au-devant d'eux. Il avait à parcourir la qua-

[1] Almanach politique du *Conseiller du Peuple*, p. 166.
[2] Déposition du sergent Tronche. Audience du 20 octobre 1849.

trième et la troisième cour avant d'arriver à la deuxième, qui est un passage étroit ayant environ cent pas de longueur. Arrivé là, M. Pouillet aperçut à l'autre extrémité de cette deuxième cour et à quatre-vingts pas de distance, un groupe de représentants en écharpes et en grande tenue, et derrière eux, remplissant la première cour, les panaches rouges de l'artillerie de la garde nationale, des chapeaux et des casquettes portant comme insignes la carte à niveau égalitaire de la Société des Droits de l'Homme, et au-dessus de tout cela une forêt de baïonnettes en désordre et très-agitées[1]. M. Pouillet arrive devant le groupe des représentants, et reconnaît M. Ledru-Rollin, qui, au milieu des siens et un peu en avant, se montre le premier.

« — Que demandez-vous? — Un asile. — Cet « établissement est l'asile de la science et de la paix, « non l'asile de la guerre. Portez ailleurs votre dra- « peau. — Nous sommes traqués et sabrés sur les « boulevards et dans la rue. — Le Conservatoire ne « vous sauvera pas; il vous sera funeste. — Dans la « rue, nous serons massacrés. — Vous le serez ici, « enveloppés, assaillis de toutes parts, sans défense « possible. — Le temps presse; nous voulons délibé- « rer; faites-nous donner une salle. — Les deux « portes sont franchies; seul contre vous et votre « armée, je ne puis résister que par mes paroles. Si « vous ne les croyez pas, si vous ne voulez pas voir le

[1] Récit de M. Pouillet, brochure in-8. Juin 1849.

« péril où vous courez, venez, je vais vous ouvrir une « salle. Mais encore une fois, sachez-le bien, je n'ai « pas moins horreur du mensonge que de la guerre; « vous venez vous perdre et perdre avec vous un éta- « blissement populaire qui devrait être respecté. »

Cédant à de nouvelles instances, M. Pouillet dirige M. Ledru-Rollin dans l'ancien amphithéâtre, par les petits escaliers destinés au public, qui conduisent aux banquettes supérieures. Les représentants qui entouraient le chef de la Montagne pouvaient être alors au nombre de vingt-cinq à trente.

Au bout de quelques minutes les représentants remarquent avec inquiétude les hautes lucarnes et les fenêtres étroites de l'amphithéâtre. Le pressentiment de leur défaite leur fait craindre d'y trouver un piége et une impasse en cas d'attaque.

Le colonel Guinard venait d'arriver, et M. Pouillet l'entraînait en croyant lui faire comprendre le péril; il le mène vers M. Ledru-Rollin; l'amphithéâtre est vide. Les représentants, à l'aide de quelques outils oubliés par des maçons, ont forcé la porte de la salle de dessin et s'y sont établis; ils délibérèrent de la formation d'un gouvernement provisoire, et jettent à leurs affiliés des départements le signal de la révolte.

« Cher président, écrit le représentant Louis Avril « au chef des sociétés secrètes de l'Isère, l'insurrection « a éclaté; elle se répand dans tout Paris. La Mon- « tagne est en permanence, gardée par l'artillerie de « la garde nationale. Le peuple court aux armes pour

« défendre la Constitution. Grenoblois, aux armes
« pour soutenir vos frères de Paris! Aux armes! aux
« armes! Votre représentant va peut-être mourir
« pour vous.

« L. AVRIL (de l'Isère).

« Conservatoire des Arts et Métiers, le 13, à deux heures[1]. »

« *A M. Duchesne, imprimeur à Châlons-sur-Saône.*

« *Deux heures et demie.* — Après la manifestation
« pacifique qui a été repoussée par les sergents de
« ville qui ont tué trois ou quatre hommes, la Mon-
« tagne a traversé la ville au cri de : Vive la Constitu-
« tion! et s'est constituée en permanence au Conser-
« vatoire des Arts et Métiers, d'où nous faisons une
« proclamation au peuple pour l'appeler aux armes.
« Donnez le signal de suite partout. L'épée est sortie
« du fourreau. Communiquez cette lettre au bassin
« houiller, à Mâcon. Il n'y a plus à hésister. — Salut
« fraternel.

« HEITZMAN, MÉNAND, ROLLAND, LANDOLPHE (de
« Saône-et-Loire), GRODGRET, REBIGEN[2]. »

L'appel aux armes dont il est question dans la pièce qui précède était ainsi conçu :

« *Au Peuple, à la Garde nationale, à l'Armée!*

« Citoyens,

« La Constitution est violée;

[1] Pièces saisies au Conservatoire des Arts et Métiers. (*Voy.* le procès devant la Haute-Cour siégeant à Versailles.)
[2] *Id.*

« Le peuple se lève pour la défendre;
« La Montagne est à son poste;
« Aux armes! »[1]

Suivaient les noms de cent vingt Montagnards qui avaient signé la protestation publiée par les journaux du matin.

On en était là quand M. Pouillet et le colonel Guinard abordèrent M. Ledru-Rollin. On délibère immédiatement sur la question de savoir si l'on doit quitter le Conservatoire ou si l'on doit y rester. Mais ce n'est pas une délibération, c'est une confusion; les factieux ont perdu la tête. Ils n'est pas difficile de prévoir le sort qui les attend.

En effet, autant l'agression a été molle et étourdie, autant la défense est vigoureuse, enthousiaste et précise. L'Assemblée législative, convoquée à domicile, s'est réunie à deux heures, et, sur la proposition du ministère, a mis en état de siége la ville de Paris et la première division militaire. En outre, elle a adressé au Peuple français la proclamation suivante, qui déjà couvre tous les murs :

« Citoyens, garde nationaux et soldats,
« La République et la société sont menacées :
« La souveraineté du peuple est odieusement méconnue par une minorité factieuse qui fait appel à la force, et qui, par une guerre impie, compromet de

1 Réquisitoire de M. Baroche, procureur-général, en date du 14 juin 1849.

« nouveau, avec la paix publique, la prospérité du « pays près de renaître.

« L'Assemblée Législative, issue de la volonté natio« nale, remplira énergiquement tous les devoirs qui lui « sont imposés dans ces circonstances suprêmes ; c'est « à elle qu'il appartient de parler au nom du peuple, « qui n'a remis qu'à elle son mandat souverain.

« Gardienne de la République et de la Constitution, « qui sont les garanties inviolables de la société et de « l'ordre en péril, la représentation nationale défendra « jusqu'à la mort, contre une insurrection criminelle, « la Constitution et la République indignement atta« quées.

« Citoyens, ralliez-vous autour de vos représentants, « des représentants du peuple français : c'est dans « votre union avec eux, avec le Président de la Répu« blique, avec notre brave et fidèle armée, c'est dans « votre concorde unanime qu'est le salut commun.

« Citoyens, gardes nationaux et soldats, au nom de « la patrie, au nom de l'honneur, de la justice et des « lois, l'Assemblée Législative vous appelle solennel« lement à la défense de la République, de la Consti« tution et de la Société.

« Vive la République !

« **Délibéré en séance publique à Paris, le 15 juin 1849.**

« *Le Président et les Secrétaires,*

« Dupin, Amand (de l'Ariége), Peupin, Lacaze,
« Chapot, Heeckeren, Bérard. »

A trois heures un quart, les généraux reçurent l'or-

dre d'attaquer le siége de la sédition. Aussitôt après l'entrée des représentants dans la salle du Conservatoire, les insurgés qui escortaient la colonne avaient arrêté quelques voitures et les avaient renversées devant la grille. Cinquante artilleurs vinrent s'embusquer derrière cette barricade, la carabine au bras. Ils comptaient sur l'appui de la sixième légion, et à ce moment même cette légion, avertie par la rumeur publique, courait spontanément aux armes pour les combattre. Trente gardes nationaux rassemblés par un capitaine traversent le passage du Cheval-Rouge et marchent tambour battant à l'assaut de la barricade. Les insurgés font feu et blessent deux gardes nationaux. La petite troupe riposte et avance toujours. Une lutte inégale est engagée ; mais le colonel d'Alphonse arrive au pas de course avec un bataillon du 62e de ligne, essuie, sans y répondre, le feu des artilleurs et enlève la barricade.

Au bruit des coups de feu, M. Pouillet interrompt l'interminable délibération des Montagnards : « Voilà « ce que je vous annonçais ! s'écrie-t-il, vous n'avez « pas voulu écouter mes conseils; la bataille com- « mence, vous êtes perdus ! tirez vous d'affaire comme « vous pourrez ! » Le tonnerre tombant au milieu de la salle n'aurait pas produit une plus violente commotion. Les représentants lèvent la séance et se précipitent au dehors en entraînant après eux les artilleurs campés dans la cour. Ils s'y heurtent contre les baïonnettes du colonel d'Alphonse, qui les refoulent dans la cour du Conservatoire. Dès lors la panique se change

en déroute ; M. Pouillet fait ouvrir la grille qui donne sur la rue Vaucanson, près de la rue du Vertbois ; soixante à quatre-vingts personnes, qui avaient un instant envahi l'appartement de M. Pouillet, se précipitent par cette issue. Tout à coup se fait entendre un bruit assourdissant de carreaux cassés. M. Pouillet jette les yeux sur les fenêtres de la salle de dessin et voit une foule de représentants qui sortent par tous les carreaux, par tous les vasistas, s'élancent, sautent dans le jardin et se dirigent en fuyant vers les issues de la grille [1]. Ainsi s'écoule le flot partagé en deux parties, l'une qui se presse vers le nord, et l'autre vers le midi. Ce mouvement d'évasion avait été très-rapide.

Au moment où le colonel d'Alphonse pénétrait dans la cour du Conservatoire, plusieurs personnes s'avancèrent à sa rencontre ; parmi elles on remarqua M. Guinard et M. Ledru-Rollin. « Colonel, nous « sommes vos prisonniers ! » s'écria M. Guinard. Le colonel les laissa prisonniers sur parole [2] et leur promit de les faire respecter. Cependant trois barricades avaient été élevées dans les rues Jean-Robert et Transnonain ; le colonel repartit à cheval ; M. Ledru-Rollin s'éloigna, laissant sa parole aux mains du colonel d'Alphonse [3], et rentra dans la salle de dessin, où il rencontra M. Dupin, secrétaire particulier de M. Pouillet,

[1] Récit de M. Pouillet.
[2] Haute-Cour de Versailles, séance du 24 octobre 1849.
[3] Le colonel, aujourd'hui général d'Alphonse, s'abstint par ce sentiment de délicatesse qui est comme la fleur de l'honneur militaire, d'insister sur ce point dans sa déposition devant

et lui demanda le moyen de sortir du Conservatoire : « — Faites comme vos amis, comme vos artil« leurs, lui dit M. Dupin ; voici un vasistas ouvert, « enjambez et sautez dans le jardin. » M. Ledru-Rollin suivit ce conseil à la lettre et put ainsi se soustraire aux conséquences de son arrestation [1]. MM. Rattier, Boichot et Considérant parvinrent aussi à s'enfuir, et disparurent sans être reconnus. Quarante insurgés seulement furent arrêtés par les troupes. Dans leur nombre se trouvaient sept représentants : MM. Fargin-Fayolle, Pilhes, Boch, Deville, Fawtier, Magne et Daniel-Lamazière. Un huitième, M. Suchet (du Var) fut pris en flagrant délit de provocation à l'insurrection par le maire du sixième arrondissement de Paris.

Quelques barricades, rue Aumaire, rue des Gravilliers, rue du Faubourg-du-Temple, rue Notre-Dame-

la Haute-Cour. Cependant le dialogue suivant s'établit entre M. Guinard et lui :

« M. Guinard. M. d'Alphonse, je dois le dire, s'est conduit « avec nous en digne militaire qu'il est.

« M. d'Alphonse. J'ai donc rempli mon devoir et ma tâche, « et je regrette que chacun n'en ait pas fait autant.

« M. Guinard. Je n'apprécie pas bien la portée des paroles « de M. d'Alphonse ; mais puisque j'avais l'honneur d'avoir « à mon bras M. Ledru-Rollin, je demande s'il ne s'est pas « conduit en parfait galant homme.

« M. d'Alphonse. Je n'ai rien voulu insinuer contre « M. Guinard, mais je maintiens ce que je viens de dire. »

Au surplus, nous n'attachons nous-mêmes quelque importance à la fuite de M. Ledru-Rollin que par le désir d'établir l'exactitude d'un fait que les amis politiques de cet ex-représentant se sont efforcés de représenter comme une calomnie.

[1] Déposition de M. Dupin, séance du 22 octobre 1849.

de-Nazareth, furent enlevées presque aussitôt qu'édifiées[1]. A quatre heures, la lutte était terminée. Le Président de la République, entouré par son état-major, et escorté par deux escadrons de dragons et de cuirassiers, sortit de l'Élysée et parcourut à cheval, dans toute leur étendue, les deux lignes des boulevards et des quais. Partout il fut salué d'acclamations joyeuses, et à côté du Prince, le général Changarnier avait sa part d'ovation populaire.

Les journaux qui avaient fait appel aux armes furent suspendus en vertu de l'état de siége et leurs bureaux occupés militairement; une tentative de résistance, jointe à l'essai qui fut fait dans l'imprimerie de l'un de ces journaux de faire paraître un placard insurrectionnel, déterminèrent un tumulte regrettable, d'où résultèrent quelques dégâts. Mais sauf cet incident, la tranquillité ne fut plus troublée à Paris; et l'on eut le lendemain le curieux spectacle d'une procession de Montagnards défilant à la tribune de l'Assemblée pour désavouer l'apposition de leur signature au bas du manifeste de la Montagne, trouvé parmi les papiers saisis au Conservatoire des Arts et Métiers.

Malheureusement, si la victoire fut obtenue dans la capitale sans effusion de sang, le rétablissement de l'ordre dans les départements coûta plus cher à l'humanité. Le 15, une dépêche du préfet du Rhône avertit le Gouvernement qu'une insurrection était imminente, et le même jour Lyon fut mis en état de siége.

[1] Rapport du général Changarnier au président du conseil, 13 juin 1849.

XII

Des rapports arrivés des provinces avaient déjà démontré que l'attentat du 13 juin n'était pas l'improvisation du délire et de l'impatience de quelques hommes, mais une vaste conspiration étendue sur la France entière. Le Gouvernement était sur ses gardes, et le contre-coup du mouvement de Paris ne souleva, dans la plupart des départements, que des commotions comprimées presque aussitôt par l'armée et la garde nationale. Les tentatives qui troublèrent un instant Reims, Dijon, Toulouse, Auxerre, avortèrent, comme à Paris, en attroupement et en vociférations anarchiques. La malheureuse ville de Lyon, sur laquelle le sang des guerres civiles semble toujours retomber de préférence, fut la seule qui se laissa cette fois entraîner aux cruels vertiges de l'insurrection.

Le signal de la révolte sortit du fond des clubs. Le 14 au soir, des crieurs vociférèrent par les rues une prétendue dépêche télégraphique qui travestissait en révolution victorieuse l'échauffourée de Paris, et annonçait la dissolution de l'Assemblée, l'établissement d'une Convention, et l'arrestation du président et des ministres.

Pendant la nuit du 15, une nombreuse colonne d'insurgés se forma dans la hauteur de la Croix-Rousse, et fondit, vers huit heures du matin, sur l'École vétérinaire, située sur la rive droite de la Saône, et qui était

occupée par deux compagnies du 17e léger fortes de 150 hommes environ. Ils tentèrent de se faire ouvrir la grille; les soldats refusèrent. Alors ils l'escaladèrent et l'ouvrirent de l'intérieur : la foule pénétra dans la cour et s'empara des armes des soldats. Plusieurs de ces militaires se retirèrent dans les forts de la rive droite de la Saône; d'autres furent emmenés de gré ou de force par les émeutiers au cri de : *Vive la ligne!*

Le capitaine Martel, qui commandait le poste, avait opposé la plus énergique résistance; mais il fut entouré, saisi, et on lui enleva son épée avec laquelle il voulait se tuer. Les élèves furent réveillés et se mêlèrent aux assaillants.

Bientôt ces mêmes insurgés se dirigèrent sur la Croix-Rousse en faisant un long détour, afin de n'être pas arrêtés par la troupe; ils traversèrent le pont de la Gare et arrivèrent sur le plateau en passant par la montée de la Belle-Allemande.

D'autres se dirigèrent en même temps sur l'île Barbe, Saint-Rambert, Collonges, où ils comptaient trouver le 2e léger qu'ils avaient la folle espérance d'entraîner de leur côté. Ce régiment, signalé à l'autorité comme renfermant dans son sein quelques individus gagnés aux sociétés secrètes, avait été éloigné depuis très-peu de temps.

Il était neuf heures et demie quand les insurgés et les élèves de l'École vétérinaire arrivèrent sur le plateau; ils n'avaient d'autres armes que celles qui avaient été prises aux deux compagnies du 17e. Deux petits postes furent encore désarmés.

De concert avec le général Gémeau, le général Magnan ordonna au général Montréal de descendre des forts de la rive droite de la Saône avec tout ce qu'il pourrait mobiliser du 17e léger, qui les occupait, et de se réunir à l'École vétérinaire. Le général d'Arbouville recevait en même temps l'ordre de se rendre sur ce point, à la tête de deux bataillons du 10e de ligne, d'un bataillon du 49e et de la 10e batterie du 1er régiment d'artillerie. Le général Magnan se réserva le commandement supérieur de ces troupes.

Les insurgés avaient des barricades nombreuses à la Croix-Rousse. On résolut de les attaquer de front. Le général Gémeau marcha sur l'hôtel de la préfecture, qui était entièrement cerné, et le dégagea promptement. En même temps les troupes de Callevire et de Montessuy reçurent l'ordre de prendre la position de la Croix-Rousse à revers, de concert avec la 7e batterie du 3e d'artillerie, cantonnée à Fontaine. Ce double mouvement fut couronné du plus entier succès.

Au moment de l'attaque, le 17e léger, honteux de la tache imprimée à son drapeau par le désarmement de ses deux compagnies, demanda instamment la faveur de marcher le premier. Cette réclamation fut accueillie. Les onze compagnies de ce régiment, sous les ordres du colonel Grésy et du général d'Arbouville, prirent la droite de la colonne du général Magnan. Elles gravirent résolument le chemin en limaçon qui, sous la protection du fort Saint-Jean, du bastion n° 3 et des Bernardines, conduit de la Saône au plateau de la Croix-Rousse. Au moment où elles arrivaient au feu,

le général Magnan les fit serrer en masse, et, en quelques mots énergiques, leur dit qu'elles avaient à venger l'honneur de leur drapeau compromis le matin. Ce fut au cri de Vive la République! que ces braves gens répondirent qu'ils allaient laver cette tache avec leur sang.

Aussitôt le général d'Arbouville les mena à l'attaque des maisons des deux côtés de la grande place de la Croix-Rousse; l'artillerie se mit en batterie à découvert à cent vingt mètres des deux principales barricades et commença son feu malgré une fusillade très-vive partie des maisons sur les côtés de la place. Rien ne put arrêter l'ardeur des soldats du 17e léger; ils reconquirent les deux cents fusils que leur avait enlevés l'émeute, et se firent héroïquement décimer. Le malheureux capitaine Martel combattait en homme qui cherche la mort: il la trouva sur une barricade. Ses dernières paroles sont dignes d'être rapportées: « Je devais mourir « aujourd'hui, dit-il; je n'ai qu'un regret, c'est de « ne pas avoir succombé huit heures plus tôt[1]. »

Les deux bataillons du 19e de ligne, sous les ordres du général Montréal, occupaient, au fur et à mesure qu'elles étaient enlevées par le 17e léger, les barricades et les maisons perpendiculaires à la grande place. Le combat dura depuis onze heures jusqu'à cinq heures.

La barricade de la Grand'Rue, qui de la place de la

[1] Rapport du général Gémeau au Ministre de la guerre, 16 juin 1849.

Croix-Rousse conduit à la campagne, fut défendue avec un acharnement extrême.

Après une canonnade de plus de deux heures sur ce point, le 17e léger, ayant à sa tête le général d'Arbouville, et son colonel, enleva ce redoutable obstacle et continua de s'engager dans la Grand'Rue. Au même moment, arrivaient sur le lieu du combat les compagnies de sapeurs et de mineurs. L'une fut chargée de cheminer dans la Grand'Rue; l'autre, sous les ordres du colonel Courand, du 19e de ligne, s'occupa d'enlever les barricades et les maisons encore occupées par les insurgés dans la rue du Mail, parallèle à la Grand'Rue.

Pendant ce temps, le 6e léger, sous les ordres du colonel O'Keaffe, et la 7e batterie du 3e d'artillerie complétaient le succès. Les insurgés, pris entre deux feux et ne pouvant plus gagner la campagne, se jetèrent par des rues détournées sur la rampe que le général Magnan venait de gravir, et tombèrent entre les mains du 2e escadron des guides, placés sous le fort Saint-Jean pour protéger les derrières de l'armée. On fit environ 700 prisonniers sur ce point et dans les maisons. « On ne saurait trop, dit le général Magnan, « faire l'éloge de l'artillerie ; c'est à bras, et sous un « feu très-vif de mousqueterie, que les artilleurs fai- « saient mouvoir leurs pièces ; les officiers pointaient « eux-mêmes et donnaient l'exemple de la valeur et « du sang-froid. »

Le général Duchaussoy, enfermé dès la veille dans le fort des Bernardines, avait eu le premier à soutenir l'attaque de la Croix-Rousse ; il repoussa vigoureuse-

ment les insurgés qui voulaient forcer la grille qui sépare la Croix-Rousse de Lyon.

Pendant que le fort du combat se portait sur la hauteur entre Saône et Rhône, les troupes chargées de protéger le centre de la ville et le quartier Perrache servirent avec tant d'activité et de vigueur, que les émeutiers ne purent s'établir et résister sérieusement sur aucun point de cette vaste étendue.

A cinq heures du soir, une barricade qui tenait encore à la montée de la Bourse fut enlevée facilement par les chasseurs de Vincennes.

De six à sept heures, on entendait encore de loin en loin quelques coups de fusil isolés, tirés de la Croix-Rousse et du côté du faubourg de Bresse. La Croix-Rousse n'offrait plus de la bataille que des débris de barricades, des murailles criblées de balles.

On avait fait de nombreux prisonniers ; il y en avait environ 200 dans les caves de l'Hôtel-de-Ville et 580 aux Bernardines, la plupart pris les armes à la main. Dans le nombre figuraient vingt élèves de l'École vétérinaire, deux sous-officiers et un caporal du 17e léger.

Du côté de l'armée, on ne compte qu'environ 80 tués ou blessés ; mais la perte des insurgés fut énorme. On désarma sur-le-champ la Guillotière et la Croix-Rousse ; et depuis cette lutte sanglante, où les généraux Magnan, Gémeau et d'Arbouville rendirent les plus importants services à la cause de l'ordre et de la civilisation, la paix des rues n'a plus été troublée dans la seconde ville de France.

XIII

Le 17 juin, les obsèques du maréchal Bugeaud eurent lieu à l'hôtel des Invalides. Le vainqueur d'Isly venait de succomber à l'atteinte du choléra. Frappé pendant le cours de sa longue carrière des flèches les plus envenimées de la calomnie, Thomas-Robert Bugeaud avait vu, dans la dernière partie de sa vie, la postérité commencer pour lui. Sa mort fut une calamité publique, vivement sentie, vivement déplorée.

Au mois de septembre 1848, un grand nombre de colléges électoraux avaient jeté les yeux sur lui pour la présidence de la République. Nous avons vu comment le maréchal déclina ce suprême honneur. Il aima mieux, disons-le à la louange de son esprit et de son cœur, être une force au service d'un gouvernement véritablement et sincèrement populaire, que d'être, au profit de sa propre ambition, mais au détriment du pays, un instrument de division et d'affaiblissement entre les mains des partis. Il fit mieux : il se rallia l'un des premiers à la candidature du neveu de l'Empereur ; et son vote, hautement exprimé, ne fut pas sans influence sur celui de l'armée.

De son côté, le Prince Louis-Napoléon savait tout ce que valait un homme tel que Bugeaud ; il l'appela, le jour même de son élection, au commandement supérieur de l'armée des Alpes. C'est en se rendant à son poste que le maréchal Bugeaud prononça ces

discours célèbres de Bourges et de Lyon, qui furent comme une déclaration de guerre au socialisme et comme un appel aux honnêtes gens, et que le parti de l'ordre considéra comme son plus éloquent et plus ferme programme. Appelé six mois plus tard à l'Assemblée Législative, le maréchal Bugeaud n'y fit qu'une apparition courte mais solennelle. C'était à la première heure de l'Assemblée. Un débat s'engagea sur un changement opéré dans le personnel des préposés à la garde des représentants[1].

« Vos délibérations sont menacées, s'écriait M. Le-
« dru-Rollin, la face empourprée et le poing fermé.
« Vous n'êtes plus chez vous ; on change les gardiens
« de votre palais sans en référer à votre président.
« Votre bureau n'est que provisoire, il ne saurait
« avoir qualité pour vous protéger efficacement ; et le
« jour où la milice du coup d'Etat viendra vous en-
« vahir et vous montrer la pointe de sa baïonnette,
« ce jour-là vous aurez vécu. »

« C'est vous et vos amis qui envahissez l'Assemblée ! » dit le président, à demi-voix, et de façon à n'être entendu que de l'orateur.

Celui-ci se retourne, car le trait lancé par derrière l'a frappé en plein visage.

Il crie, il tempête, il dénonce le président ; il atteste

[1] Nous empruntons en partie le récit de cet épisode à la très-importante étude publiée en 1849 par M. Arthur Ponroy, sur le héros de nos guerres d'Afrique. Il y a telles pages qu'on ne recommence pas quand elles sont une fois écrites : telles sont celles-là. (*Le Maréchal Bugeaud*, par Arthur Ponroy.—Paris, Michel Lévy, 1849.)

que dans sa personne on vient d'insulter son parti, et prenant une pause héroïque, il déclare que la tribune n'étant plus libre, il se retire.

Les secrétaires d'âge donnent leur démission, et le président appelle au bureau de nouveaux secrétaires, choisis parmi les plus jeunes membres de l'Assemblée. Sur un mot d'explication donné par le président, M. Ledru-Rollin s'apprête à poursuivre le cours de son oraison révolutionnaire. Mais qui va se trouver dans la nasse? les jeunes citoyens du bureau qui prétendent retirer leurs démissions si solennellement déposées. Comme anciens secrétaires, ces messieurs veulent reprendre leurs places; les nouveaux ne veulent pas quitter les leurs; la gauche vocifère pour les anciens secrétaires, la droite commence à vociférer pour les nouveaux. Le tumulte va croissant, et chacun de se demander où peut aboutir un débat aussi vil, aussi indigne, aussi déplorable. Cette incroyable séance, si féconde en incidents puérils, violents et ridicules, se termina de la façon la plus noble, la plus majestueuse. Tout à coup on vit passer dans l'hémicycle une tête blanche qui se dirigeait vers la tribune : c'était le maréchal Bugeaud, et voici les paroles qu'il prononça au milieu du plus respectueux silence :

« — Je désire, dans le cours de cette session, me
« trouver plus d'une fois d'accord avec M. Ledru-
« Rollin..... le citoyen Ledru-Rollin si vous l'aimez
« mieux. Je le désire, sans l'espérer, mais je viens
« appuyer ses conclusions. *Les majorités sont tenues*
« *à plus de modération que les minorités*; à ce titre,

« je demande que messieurs les secrétaires provisoires
« reprennent leurs places. »

Ces quelques mots, dits d'une voix brève, claire, incisive et un peu dédaigneuse à l'endroit de la Montagne, firent une profonde impression sur l'assemblée tout entière.

Les conclusions du maréchal furent adoptées à l'unanimité.

Six jours après avoir donné à ses collègues cette haute leçon, si respectueusement accueillie et si vite oubliée, le maréchal se mit au lit, frappé par la terrible épidémie dont trente-six degrés de chaleur alimentaient la voracité.

Le 9 juin, le maréchal fut à toute extrémité depuis quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir.

Un bain synapisé avait pu rendre un peu de chaleur à ses membres, et il s'en était suivi un mieux qui laissait quelque espoir.

Le matin à onze heures le Président de la République était au chevet de l'illustre vieillard. Le colonel Vaudrey, premier aide-de-camp du Président; le colonel Ferey, aide-de-camp du maréchal, le colonel Lheuven, aide-de-camp du ministre de la guerre, et M. Achille Vigier assistaient à cette douloureuse entrevue.

« Je suis bien aise de vous voir, Prince, dit le maréchal, dont la main était affectueusement serrée par celle du Président; « vous avez une grande mission à
« remplir. Vous sauverez la France avec l'union et le
« concours de tous les gens de bien. Dieu ne m'a pas

« jugé digne de me laisser ici-bas pour vous aider. Je « me sens mourir.

« — Tout n'est pas désespéré, répondit le Pré- « sident ; nous avons besoin de vous, et Dieu vous « conservera. »

Les personnes présentes se retirèrent sur un signe du malade, et un entretien d'environ dix minutes eut lieu entre le Président de la République et le maréchal.

« — Je reviendrai vous voir, dit en se retirant le « Président de la République.

« — Vous avez d'autres devoirs à remplir : merci ; « mais je sens que tout est fini pour moi, » répondit le vainqueur de l'Algérie.

Le Président se retira les larmes aux yeux.

Le maréchal Bugeaud mourut la nuit suivante, à trois heures du matin, « pendant que la diane réveil- « lait les soldats et que l'aube souriait aux labou- « reurs [1]. »

Trente mille hommes rangés en bataille dans les rues et avenues qui aboutissent à l'hôtel des Invalides honoraient par leur muette affliction les grandes funérailles. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Dupin, président de l'Assemblée, par le maréchal Molitor, grand chanchelier de la Légion-d'Honneur, par le général Changarnier, par M. Boulay (de la Meurthe) vice-président de la République, par M. Odilon-Barrot, président du Conseil, et par M. Rulhière, ministre de la guerre.

[1] Arthur Ponroy (*Histoire du Maréchal Bugeaud*).

Le Président de la République assista à la messe funèbre.

Le cercueil fut ensuite descendu dans un des caveaux des Invalides, non loin du tombeau de l'Empereur.

Ce jour sera un jour d'éternelle douleur pour le soldat, dont le maréchal était l'idole et le père. Un seul mot peindra l'affection sans limite qui unissait ce grand guerrier à ses compagnons d'armes. « Nous « étions en Afrique, nous disait un de ceux-ci, acca- « blés de chaleur et de soif; pas une goutte d'eau, « pas un souffle de vent! Eh bien, quand nous voyions « venir le maréchal, *ce nom rafraîchissait* mieux que « la brise de la Méditerranée, et mieux que l'eau des « torrents[1]. »

XIV

Cependant le siége de Rome était poussé avec une grande vigueur. De nouveaux renforts d'hommes et d'artillerie avaient été envoyés au général Oudinot. Le général Vaillant prit le commandement des travaux de tranchée. Avant d'ouvrir le feu, le général adressa une sommation aux Romains.

Quartier-général de la Villa-Pamfili, 13 juin, cinq heures après-midi.

« Habitants de Rome,

« Nous ne venions point vous apporter la guerre, « nous venions affermir chez vous l'ordre et la liberté!

[1] Nous avons conservé textuellement à cette phrase sa tournure poétique. Nous n'avons rien modifié, rien ajouté à

« Les intentions de notre gouvernement ont été méconnues. Les travaux de siége nous ont amenés devant « vos remparts. Jusqu'à présent, nous n'avons voulu « répondre qu'à de rares intervalles au feu de vos « batteries. Nous touchons à l'instant suprême où les « nécessités de la guerre éclatent en terribles calamités. Évitez-les à une cité toute remplie de si glorieux souvenirs. Si vous persistez à nous repousser, « à vous seuls appartiendra la responsabilité d'irréparables désastres.

« *Le général en chef,*
« Oudinot de Reggio. »

Le général en chef de l'armée romaine répondit :

« Citoyen général,

« Une fatalité a amené à combattre l'une contre « l'autre les armées de deux nations républicaines « que des destinées meilleures auraient dû conduire « au contraire à combattre ensemble leurs ennemis « communs, car les ennemis de l'un sont fatalement « les ennemis de l'autre.

« Nous ne nous faisons point illusion : aussi lutterons-nous par tous les moyens possibles contre quiconque tenterait de détruire nos institutions. Du « reste, ce ne sont que des braves qui soient dignes « de se présenter en face des soldats de la France.

« Convaincus, de plus, qu'il existe pour l'homme

ce témoignage d'un soldat qui pleurait en nous parlant du maréchal.

« un état de vie pire que la mort, si la guerre que
« vous nous faites arrivait à nous placer dans cet état,
« il vaudrait mieux, pour nous, fermer à jamais les
« yeux à la lumière, que de voir les interminables
« oppressions et les misères de notre patrie.

« Recevez, général, mon salut fraternel.

« Rome, 13 juin 1849.

« *Le général en chef de l'armée romaine*,
« ROSELLI. »

La dernière ouverture du général Oudinot étant repoussée, on démasqua les batteries et le feu fut ouvert.

Les Romains s'étaient, comme nous l'avons dit, préparés à une énergique défense. Ils avaient fortifié la porte du Peuple pour éviter toute surprise du côté de Ponte-Mole, et rasé la villa Borghese. Des barricades garnies de terre-pleins pour y rouler des canons étaient dressées dans les principales rues ; et une commission permanente veillait à leur défense. Les hauteurs de Saint-Alexis, de Testaccio, de Sainte-Sabine, du Mont-Aventin, du Montorio et du Janicule, toutes enfermées dans l'enceinte des murailles, se hérissaient de batteries qui contrebattaient les travaux des assiégeants. Les Romains occupaient en avant de la porte Saint-Pancrace la villa Valentine et la villa Giraud, crénelées et transformées en ouvrages avancés, d'où ils faisaient un feu de tirailleurs sur les artilleurs français.

Dans la nuit du 13, Garibaldi tenta une sortie par

la porte Saint-Pancrace ; il parvint à forcer nos avant-postes et à enclouer les pièces ; mais il fut aussitôt chargé et contraint de battre en retraite. Les Romains font alors une seconde sortie pour reprendre le Ponte-Mole. Le général Gueswiller les repousse à la baïonnette et les rejette dans la villa Borghèse. Ils font enfin une dernière tentative contre le pont de bateaux établi devant l'église Saint-Paul. Ils lancent trois brûlots, qui, détournés par l'artillerie de marine, échouent sur la berge du fleuve et sont aussitôt submergés.

Le combat est désormais concentré sur le bastion de la porte Saint-Pancrace. Le canon tire toujours. Les tirailleurs de la légion Manara, du côté des Romains, et les tirailleurs de Vincennes, du côté des Français, font de part et d'autre un feu meurtrier sur les embrasures des canons pour décimer les artilleurs.

A onze heures du soir, trois coups de canon donnent le signal de l'assaut. Les troupes s'élancent sur la brèche au milieu d'un silence solennel. Accueillies par une vive fusillade, elles continuent de gravir le talus, l'arme au bras, sans riposter.

Mais les troupes romaines étaient démoralisées par leurs derniers revers. L'Assemblée constituante désespérait du salut ; elle se hâta de proclamer la Constitution au dernier bruit de la canonnade. La garde nationale, d'un autre côté, manifestait peu de sympathie pour les triumvirs. Mazzini harangua une dernière fois son peuple dans le forum romain. Étrange parodie ! Son peuple jura de s'ensevelir sous les ruines de la patrie. Mais il ne tint pas ce serment.

Garibaldi, appelé à la tribune, déclara que les troupes romaines étaient forcées d'abandonner aux Français le mont Janicule, l'enceinte Aurélienne et la position de Montorio. A la vérité, la République romaine gardait encore la rive gauche du Tibre; on pouvait s'y retrancher, faire sauter les ponts, armer de canons les bastions du Saint-Esprit, défendre énergiquement le château Saint-Ange et les remparts de la cité Léonine, c'est-à-dire tout le quartier Saint-Pierre et du Vatican. C'était un combat à outrance, prolongé de rue en rue, de barricade en barricade, qui n'eût laissé que les pierres de Rome aux Français.

L'Assemblée recula devant une extrémité pareille. Elle rendit le décret suivant qui porte la date du 30 juin :

« L'Assemblée cesse une défense devenue impossi-
« ble ; elle charge le Triumvirat de l'exécution du pré-
« sent décret. »

Mazzini repousse le décret de l'Assemblée, qui nomme à l'instant un nouveau triumvirat composé de MM. Saliati, président de l'Assemblée, Mariani, et Calandrelli, commandant d'artillerie.

Le général Roselli demande une suspension d'hostilités. La municipalité de Rome porte des propositions de capitulation au général Oudinot, qui refuse de les accepter ; il veut que Rome se rende à discrétion. Les plénipotentiaires romains se retirent. Les troupes françaises se présentent aux portes de Rome, qui lui sont ouvertes en vertu d'une simple convention verbale avec la municipalité. Les trois hommes qui peut-être

avaient reculé d'un siècle l'affranchissement de l'Italie s'éloignèrent alors, après un dernier adieu à ce peuple pour qui leur départ fut une consolation :

« Romains, disaient-ils, le Triumvirat s'est volon-
« tairement dissous. L'Assemblée constituante vous a
« communiqué les noms de nos successeurs. Désireuse
« de soustraire Rome aux dangers extrêmes et d'em-
« pêcher que d'autres vies précieuses ne fussent mois-
« sonnées sans aucune utilité pour la défense, elle a
« décidé que toute résistance cesserait. Les hommes
« qui pendant le combat avaient tenu le pouvoir
« n'auraient pu le conserver dans les jours qui se
« préparent. Le mandat qu'on leur avait confié cessait
« de fait, et ils se sont hâtés de le déposer entre les
« mains de l'Assemblée.

« Romains, frères ! vous avez écrit une page qui
« restera dans l'histoire comme un document de la
« puissance d'énergie qui sommeillait en vous, comme
« une garantie de vos futures destinées qu'aucune
« force ne saurait vous ravir. Vous avez consacré par
« un baptême de gloire et de sang généreux l'aurore
« de la vie nouvelle italienne ; vie collective d'un peu-
« ple qui veut être et qui sera. Rangés sous le dra-
« peau républicain, vous avez racheté l'honneur de la
« patrie commune, souillée ailleurs par des misérables
« et par l'impuissance monarchique. Vos triumvirs,
« redevenus de simples citoyens parmi vous, trouvent
« une consolation suprême dans la confiance qu'ils ont
« de la pureté de leurs intentions, et dans l'honneur

« d'avoir associé leurs noms à vos sublimes actions.

« Un nuage s'élève aujourd'hui entre vous et votre « avenir : c'est un nuage d'une heure. Vivez fermes « dans le sentiment de votre droit et dans la foi pour « laquelle, apôtres armés, sont morts plusieurs d'entre « vous. Dieu, qui a recueilli leur sang, sera votre « garant. Dieu veut que Rome soit libre et grande : « elle le sera. Loin que vous ayez été vaincus, vous « avez remporté la victoire des martyrs, pour lesquels « la mort n'est qu'un marche-pied vers le ciel. Lors- « que le ciel aura éclairé de ses rayons le jour de votre « résurrection, lorsque, et ce sera bientôt, vous aurez « recueilli le prix du sacrifice que vous avez glorieuse- « ment enduré, puissiez-vous garder un souvenir aux « hommes qui, pendant plusieurs mois, ont vécu de « votre vie, qui souffrent aujourd'hui de vos douleurs « et qui demain, s'il le faut, combattront, mêlés dans « vos rangs, dans vos nouvelles batailles.

« Vive la République romaine !

« Rome, 2 juillet 1849.

« *Les triumvirs*,

« ARMELLINI, MAZZINI, SAFFI. »

Le même jour, deux fortes colonnes de notre armée entrèrent dans la ville, l'une par la porte du Peuple et le Corso, l'autre par la porte Portese.

Le général en chef et son état-major marchaient en tête de cette dernière colonne. Ils faisaient abattre sur leur passage les bonnets de la liberté et replacer les écussons du Souverain Pontife.

Quand l'état-major arriva sur le Corso, à la hauteur

du café Nuovo, il fut assailli par des sifflets et des cris de : Vive la République romaine! Le général Oudinot se tourna vers ses officiers d'ordonnance :

« — Messieurs, dit-il, ceci est une affaire de cravache ; ne voulez-vous pas vous en charger? »

Les officiers dispersèrent le groupe.

Bientôt l'Assemblée Nationale est chassée de vive force du Capitole; les cafés et les clubs sont fermés; la garde civique est dissoute. Les journaux sont suspendus, les étrangers expulsés. Enfin l'autorité du Pape est rétablie à Rome; le drapeau pontifical est arboré sur les monuments ; un *Te Deum* est chanté à Saint-Pierre; et le général Oudinot envoie le colonel Niel porter les clefs de la ville au Souverain Pontife.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE V

LIVRE V

LE MESSAGE DU 31 OCTOBRE.

Ce que c'est que le régime parlementaire. Comment on le pratique en France. Au profit de qui?—Premiers bruits de coup d'Etat. L'Assemblée se proroge. La réunion du Conseil d'Etat triomphe dans la nomination de la Commission de permanence.—Affaires étrangères. Note du Pape. Paix entre l'Autriche et la Sardaigne. Mission du colonel Edgard Ney.—Situation intérieure. Finances. L'impôt sur le revenu.—Congrès de paix.—Les cités ouvrières. —Rentrée de l'Assemblée. L'achèvement du Louvre est repoussé. Le douaire de la duchesse d'Orléans. Doctrines socialistes portées à la tribune. Examen. —Renvoi des ministres. Message du 31 octobre. Solennel avertissement aux partis monarchiques. Il n'est pas entendu.

Du mois de décembre 1848 au mois de mai 1849, le Pouvoir exécutif créé par la Constitution s'était trouvé placé en face d'une Assemblée souveraine, et cette anomalie était un obstacle tel à l'exercice de son mandat, qu'on peut dire sans exagération que la Constitution ne fut pas en vigueur tant que l'Assemblée prolongea son mandat en dépit des réclamations unanimes de la France. Les deux premiers mois de la session législative avaient présenté des difficultés d'un autre genre ; et les deux grands pouvoirs n'avaient pu dessiner leur politique sur aucun autre point que celui de la résistance aux doctrines et aux actes du parti socialiste.

Après la journée du 13 juin, la situation changea; le socialisme était désarmé, du moins pour le moment; la Montagne décimée [1] se bornait à d'impuissantes clameurs; des élections partielles, qui eurent lieu le 8 juillet, renforcèrent au contraire la majorité de l'Assemblée; MM. Lanjuinais, Magnan, Louis-Lucien Bonaparte, de Bar, Léon de Malleville, Benjamin Delessert, Ferdinand Barrot, Chambolle, Ducos, Boinvilliers et Fould furent élus dans le département de la Seine. Pour la première fois peut-être depuis 1789, l'opposition était totalement exclue du scrutin de Paris; deux départements nommèrent M. de Lamartine; Marseille choisit le général Rulhière; Blois, le commandant Clary; le Jura, M. Valette; un seul montagnard, M. Jules Favre, parvint à se faire élire. Un contre quatorze, tel était le brillant résultat de cette élection. Dans cette situation nouvelle, alors qu'aucun obstacle n'arrêtait plus l'action normale du Gouvernement républicain, il était urgent que les grands pouvoirs se concentrassent pour effectuer enfin les grandes améliorations que réclamait l'état du pays. Il était temps que l'Élu de six millions de suffrages fît enfin sentir sa main dans les affaires de la nation, et que, responsable aux yeux du peuple, comme il l'était aux termes de la

[1] Le Gouvernement demanda et obtint l'autorisation de poursuivre trente-trois représentants: MM. Suchet, Fargin-Fayolle, Pilhes, Boch, Deville, Fawtier, Magne, Daniel, Ledru-Rollin, Victor Considérant, Boichot, Rattier, Landolphe, Ménand, Rougrand, Jeannot, Heitzmann, Rolland, Avril, Pfliéger, Ronjat, Bocher, Kopp, Hauffer, Anstlett, Louriou, Martin-Bernard, Gambon, James Demontry, Brives, Cantagrel, Kœnig, Commissaire.

Constitution, il fût enfin servi, couvert et défendu loyalement par les ministres investis de sa confiance; il était temps, enfin, que l'Assemblée, nommée à l'ombre du drapeau de Napoléon, se décidât à remplir la mission dont elle avait accepté le fardeau devant les électeurs : Achever l'œuvre du Dix Décembre, c'est-à-dire remettre l'ordre dans les finances de l'État, régulariser et simplifier toutes les parties de l'administration, améliorer par de prudentes mais sérieuses réformes la condition de l'armée et des classes laborieuses; enfin, fortifier le pouvoir et restaurer, en la personne du Président de la République, le dogme de l'autorité, affaibli et presque oublié au bout de soixante ans de révolutions.

Voilà ce qui aurait dû se faire, et ce qui ne se fit pas. Prise en masse, la majorité était animée des meilleures intentions. Examinée dans ses éléments constitutifs, elle était impuissante pour l'action, mais non pour la résistance. Le vœu des électeurs avait écarté de la représentation nationale les républicains modérés, et en général tous les hommes d'une nuance effacée. La majorité se composait donc à peu près exclusivement de royalistes, qui, divisés sur la personne du roi et la forme de la monarchie, s'accordaient dans une haine commune contre le gouvernement républicain. Tant qu'ils considérèrent le Président comme le seul boulevard de l'ordre, la peur les groupa autour de lui; mais après la défaite qu'ils croyaient définitive de l'armée des anarchistes, ils firent leur examen de conscience, et se tracèrent un plan de conduite pour

choisie et désignée par la réunion du Conseil d'État, et chaque parti y trouvait la satisfaction qu'il pouvait réclamer. Enfin, au moment où elle allait se séparer, un membre de la majorité, M. Creton, représentant de la Somme, proposa d'abroger les lois d'exil qui frappaient les deux branches de la maison de Bourbon. On ne voulut voir alors dans cette proposition, dont l'opportunité était fort contestable, que la manifestation d'un sentiment généreux ; les événements ultérieurs établiront qu'elle avait un autre caractère. Pour le moment on l'ajourna.

II

Pendant que les Représentants rentraient dans leurs foyers pour s'y retremper au sein des conseils généraux et de l'opinion publique, le Prince Louis-Napoléon, lui aussi, se mettait en contact avec les populations, dont il voulait connaître par lui-même les sentiments, les vœux, les intérêts.

Le 5 juillet, le Président de la République, accompagné des ministres et des principaux fonctionnaires, avait assisté à l'inauguration du chemin de fer de Paris à Chartres. Partout sa présence fut saluée avec enthousiasme. Son passage à Rambouillet fut marqué par un incident qu'il faut noter ici, parce qu'il révèle le point de vue sous lequel le ministère comprenait ses devoirs. A Rambouillet, plus qu'ailleurs, les habitants avaient manifesté un vif entraînement ; au moment où le Prince, se soustrayant difficilement à une magnifi-

que ovation, remontait dans le wagon d'honneur, le sous-préfet, M. Peschiews-Bisson, entraîné par l'émotion de cette scène et la chaleur de l'improvisation, adressa au Prince une allocution où se glissèrent, comme une réminiscence demi-classique, ces mots d'ailleurs fort innocents : « Le wagon qui porte César et sa fortune. » M. Dufaure, ministre de l'intérieur, destitua sur le champ M. Peschiews-Bisson.

Pendant la prorogation, le Président descendit successivement le cours de la Loire et celui de la Seine. De Paris à Rouen, où le Prince arriva le 10 août, accompagné de MM. de Vaudrey, de Persigny, Fleury, de Mennevalle et Toulougeon, ses aides-de-camp, son voyage ne fut qu'un long triomphe. Partout il fut accueilli avec un véritable enthousiasme. A Poissy, à Mantes, à Vernon, à Pont-de-l'Arche, il passa les gardes nationales en revue; au milieu du concours empressé des populations qui toutes avaient un caractère de joyeuse agitation, le Prince n'entendit retentir à ses oreilles que le cri de : Vive Napoléon ! Son entrée à Rouen fut saluée par une salve de cent-un coups de canon, tirés sur les bords de la Seine par l'artillerie de la garde nationale. Aussitôt le flot de paysans accourus des villes environnantes déborda comme une mer impatiente dans les rues, sur les routes, les quais, en un mot partout. Les navires pavoisés se remplirent de matelots, les ponts de la Seine étaient ornés de guirlandes de fleurs ; des arcs-de-triomphe s'élevaient de tous côtés. Le Prince, reçu au débarcadère par les autorités, monta bientôt à che-

val, ainsi que tous ceux qui l'entouraient, et se rendit d'abord à la cathédrale, où il entendit un magnifique *Te Deum*, puis au Champ-de-Mars, où vingt-cinq mille hommes, dans une tenue et un ordre admirable, l'attendaient avec une véritable impatience. Sa présence fut saluée par d'unanimes hourras, et le défilé de ces braves soldats, qui fut opéré au milieu des démonstrations de sympathie les plus vives, dut laisser dans l'imagination des Rouennais un souvenir qui ne s'éteindra pas de longtemps.

Pendant son séjour à Rouen, le Prince visita tour à tour les établissements utiles et de bienfaisance, dans lesquels il laissa de nombreuses marques de sa générosité. Son excursion dans les faubourgs Martinville et Saint-Séver, où se firent les barricades d'avril, fut le prétexte des ovations empressées de la classe ouvrière. Le Prince put voir là un symptôme heureux de l'influence de son nom et de sa politique sur les hommes du peuple. Enfin, après avoir assisté au banquet et au bal offerts par la ville, le prince Napoléon quitta Rouen le dimanche 12, se dirigeant sur le Havre, ville où le général Cavaignac avait rencontré naguère un grand nombre d'adhérents. Le premier adjoint de la mairie porta au Président un toast qui semblait un écho des bruits de coups d'État répandus à Paris dans des arrière-pensées que l'avenir dévoila.

Enfin, le Prince voulut encore ouvrir en personne la grande ligne de fer qui doit relier Paris à nos provinces de l'Est.

Deux cents invités, au nombre desquels étaient

M. Lacrosse, le général Rulhière, M. Léon-Faucher et M. Baroche, l'accompagnaient. L'affluence était immense sur son passage. A La Ferté et à Château-Thierry, où il passa des revues de garde nationale ; à Épernay, où il présida un banquet offert par la ville, l'enthousiasme s'éleva à un point qui scandalisa fort les puritains de l'Assemblée. Les paysans surtout criaient : « Vive l'Empereur ! »

L'évêque de Meaux reçut le Prince sous le portique de la cathédrale et lui adressa un discours où il rappelait le souvenir de Bossuet. Le Prince releva l'allusion en ces termes :

« Il y a dans nos positions une similitude que je « remarque : vous invoquez le souvenir de Bossuet, je « pourrais invoquer le souvenir de mon oncle. Nous « avons tous les deux, dans notre position, de grands « exemples à suivre. »

Au banquet d'Épernay, le Président ne put s'empêcher de rappeler les dernières campagnes de l'Empire, dont il venait de traverser les champs de bataille.

« Messieurs, dit-il, l'inauguration d'un chemin de « fer est toujours une fête nationale à laquelle je suis « heureux de m'associer. Mais aujourd'hui l'inaugura- « tion du chemin de fer de Paris à Strasbourg acquiert « une importance plus grande par les lieux que je « viens de traverser.

« En passant à Meaux, à La Ferté, à Château-Thierry, « et enfin en arrivant à Epernay, je me suis souvenu « des luttes glorieuses et colossales que la France a « eu à soutenir contre l'Europe coalisée.

val, ainsi que tous ceux qui l'entouraient, et se rendit d'abord à la cathédrale, où il entendit un magnifique *Te Deum*, puis au Champ-de-Mars, où vingt-cinq mille hommes, dans une tenue et un ordre admirable, l'attendaient avec une véritable impatience. Sa présence fut saluée par d'unanimes hourras, et le défilé de ces braves soldats, qui fut opéré au milieu des démonstrations de sympathie les plus vives, dut laisser dans l'imagination des Rouennais un souvenir qui ne s'éteindra pas de longtemps.

Pendant son séjour à Rouen, le Prince visita tour à tour les établissements utiles et de bienfaisance, dans lesquels il laissa de nombreuses marques de sa générosité. Son excursion dans les faubourgs Martinville et Saint-Séver, où se firent les barricades d'avril, fut le prétexte des ovations empressées de la classe ouvrière. Le Prince put voir là un symptôme heureux de l'influence de son nom et de sa politique sur les hommes du peuple. Enfin, après avoir assisté au banquet et au bal offerts par la ville, le prince Napoléon quitta Rouen le dimanche 12, se dirigeant sur le Havre, ville où le général Cavaignac avait rencontré naguère un grand nombre d'adhérents. Le premier adjoint de la mairie porta au Président un toast qui semblait un écho des bruits de coups d'État répandus à Paris dans des arrière-pensées que l'avenir dévoila.

Enfin, le Prince voulut encore ouvrir en personne la grande ligne de fer qui doit relier Paris à nos provinces de l'Est.

Deux cents invités, au nombre desquels étaient

M. Lacrosse, le général Rulhière, M. Léon-Faucher et M. Baroche, l'accompagnaient. L'affluence était immense sur son passage. A La Ferté et à Château-Thierry, où il passa des revues de garde nationale ; à Épernay, où il présida un banquet offert par la ville, l'enthousiasme s'éleva à un point qui scandalisa fort les puritains de l'Assemblée. Les paysans surtout criaient : « Vive l'Empereur ! »

L'évêque de Meaux reçut le Prince sous le portique de la cathédrale et lui adressa un discours où il rappelait le souvenir de Bossuet. Le Prince releva l'allusion en ces termes :

« Il y a dans nos positions une similitude que je « remarque : vous invoquez le souvenir de Bossuet, je « pourrais invoquer le souvenir de mon oncle. Nous « avons tous les deux, dans notre position, de grands « exemples à suivre. »

Au banquet d'Épernay, le Président ne put s'empêcher de rappeler les dernières campagnes de l'Empire, dont il venait de traverser les champs de bataille.

« Messieurs, dit-il, l'inauguration d'un chemin de « fer est toujours une fête nationale à laquelle je suis « heureux de m'associer. Mais aujourd'hui l'inaugura- « tion du chemin de fer de Paris à Strasbourg acquiert « une importance plus grande par les lieux que je « viens de traverser.

« En passant à Meaux, à La Ferté, à Château-Thierry, « et enfin en arrivant à Epernay, je me suis souvenu « des luttes glorieuses et colossales que la France a « eu à soutenir contre l'Europe coalisée.

« Et je me suis dit : Si à cette époque les chemins « de fer eussent été faits ; si l'empereur Napoléon « avait eu la vapeur à sa disposition, jamais un seul « étranger ne serait entré dans la capitale de la « France.

« Honneur donc aux chemins de fer! Honneur à « eux, car ils ne rendent pas seulement service au « commerce, ils ne servent pas seulement aux déve- « loppements de l'industrie et du commerce pendant « la paix, mais ils servent encore en temps de guerre « à assurer l'indépendance du pays! »

L'inauguration du chemin de fer de Lyon jusqu'à Sens suivit celle du chemin de fer de Strasbourg. Cette excursion était pour le Prince une visite de reconnaissance. C'était le département de l'Yonne qui l'avait fait rentrer en France par la porte de l'Assemblée Nationale; c'était ce département qui avait été le foyer central de cette ardente popularité qui avait envahi le pays tout entier dans la journée du 10 décembre. Le Prince le remercia en ces termes de son hospitalité :

« Il y a un an, à pareille époque, j'étais exilé, « proscrit. Si j'eusse voulu mettre le pied sur le terri- « toire français, on m'en eût interdit l'entrée. Au- « jourd'hui je suis le chef reconnu de la grande nation.

« Qui a produit ce changement dans ma destinée? « C'est vous; c'est le département de l'Yonne tout « entier, qui, en m'élisant représentant du peuple, « m'a rappelé dans mon pays.

« Vous avez pensé, Messieurs, que mon nom serait

« utile à la France. Vous vous êtes dit, qu'étranger
« à tous les partis, je n'étais hostile à aucun, et qu'en
« réunissant sous le même drapeau tous les hommes
« dévoués à notre patrie, je pourrais servir de rallie-
« ment dans un moment où les partis semblaient
« acharnés les uns contre les autres.

« Le département de l'Yonne a donné l'exemple,
« exemple qui a été suivi, qui a été contagieux, puis-
« que plus tard la France m'a donné six millions de
« suffrages.

« Il y a longtemps que je désirais me trouver au
« milieu de vous; je désirais voir de mes yeux ceux
« dont les suffrages sont venus les premiers me cher-
« cher sur la terre étrangère, Je ne vous remercie pas
« de m'avoir donné le pouvoir. Le pouvoir est un
« lourd fardeau; ce dont je vous remercie, c'est de
« m'avoir ouvert les portes de ma patrie. »

Mais la situation était encore indécise ; la politique expectante des partis faisait flotter l'opinion publique : aussi ces voyages n'offrirent-ils pas, à beaucoup près, l'intérêt et l'importance de ceux que le Président entreprit l'année suivante en des circonstances très-critiques.

Tout était calme dans le pays, du moins à la surface. Quelques conseils généraux s'occupèrent, d'une manière à quelques égards prématurée, de la révision de la Constitution. Mais les chefs de parti n'avaient pas encore d'opinion arrêtée sur ce point, et paralysèrent le mouvement révisionniste, qui, d'ailleurs, ne pouvait être considérable, car, à cette époque, les

inconvénients de la Constitution de 1848 étaient moins démontrés que pressentis.

Néanmoins des conférences eurent lieu entre les principaux membres de l'Assemblée, et l'on s'y occupa de poser les bases d'un plan de campagne pour la reprise de la session. On devine ce que ces bases pouvaient être. Sans doute les mots trop explicites, ceux de Monarchie et de Restauration, ne furent pas prononcés entre des hommes habiles à deviner les seules pensées derrière la transparence d'un langage convenu; mais au fond, une seule question sérieuse s'agitait : « Qu'y a-t-il à faire pour « paralyser le plus commodément la République? »

On ne s'entendit pas. Mais de ces premières tentatives naquit peut-être une pensée qui devait éclore l'année suivante sous le nom de *fusion*. Tout ce que nous pouvons dire, parce que cela seul est en possession d'un caractère d'authenticité suffisante, c'est que M. Thiers, qui avait consenti, disait-il, à faire l'expérience de la République, déclara, à peu près vers le mois de septembre 1849, qu'il croyait l'expérience faite, et qu'à ses yeux les résultats en étaient tels qu'il était à désirer qu'elle se prolongeât le moins possible. Il ne put faire partager cette manière de voir au journal qui jusqu'alors lui avait servi d'organe ; et M. Véron, directeur du *Constitutionnel*, se sépara décidément de son ancien patron. Certain détails de cette rupture transpirèrent; et l'avantage resta du côté du journaliste contre l'homme d'État. — « La France n'a plus « confiance en vous, aurait dit M. Véron à M. Thiers. « Après le 10 décembre, vous pouviez rendre des

« services, l'opinion se tournait vers vous, on vous
« attendait, on vous croyait quelque secret particulier
« pour rétablir l'ordre dans la rue et la régularité dans
« les affaires. Vous vous êtes tenu à l'écart, vous vous
« êtes réservé ; puis vous avez boudé. Vous avez laissé
« passer votre heure. Désormais vous êtes impossible.
« La France ne croit pas aux hommes d'État qui ne
« veulent pas gouverner. »

III

Tout n'était pas fini par la glorieuse prise de Rome. De ce côté survinrent encore de graves complications, qui rendent nécessaire un récit détaillé des événements qui suivirent le triomphe de nos armes.

Une fête magnifique eut lieu le 15 juillet, et notre brave armée fut l'objet de transports enthousiastes de la partie saine de la population. Néanmoins, l'action de la France était entravée par de sourdes oppositions. Ainsi, le général Oudinot avait, dans un louable esprit de conciliation, chargé du portefeuille de l'intérieur le général Galetti, ex-président de l'Assemblée constituante. Galetti refusa, et reçut l'ordre de sortir de Rome sous huit jours. La municipalité romaine aima mieux donner sa démission que d'obéir à l'invitation du commandant français qui voulait l'envoyer à Gaëte demander le retour du Pape au nom des populations. Voici l'adresse que cette municipalité publia en se retirant. Elle mérite d'être lue :

blique et fixa son attention, n'était pas indigne d'être écouté. Néanmoins, il fallut pourvoir au remplacement des conseillers démissionnaires. On leur substitua une commission provisoire.

« Romains, dit cette commission, dans une procla-
« mation affichée le jour même où elle fut constituée,
« le rétablissement de l'ordre et de l'autorité tempo-
« relle du Souverain Pontife a vivement ému tout le
« monde catholique. Rome ne peut être indifférente à
« un événement auquel l'attachent les sentiments de
« gratitude, de raison et le souvenir funeste de ce
« passé auquel on ne peut songer sans douleur.

« Vous saurez répondre à l'invitation de l'autorité
« qui vous gouverne, et prouver par des faits votre
« reconnaissance à cette nation généreuse qui vous
« offre son amitié, et vous donne aujourd'hui l'assu-
« rance que votre confiance ne sera pas trompée. »

Le nœud de la situation était à Gaëte. Ce que n'avaient pu faire les intrigues diplomatiques, les obsessions de l'étranger, ni les traditions du Sacré-Collége, les révolutionnaires l'avaient fait : chassé de ses États, abandonné par ceux-là mêmes qu'il avait voulu doter d'une liberté sage et réglée, châtié par une révolution pour avoir voulu une réforme, Pie IX avait admis dans ses conseils les principaux représentants du parti rétrograde. Des trames s'ourdirent autour de lui pour l'empêcher de reconnaître dignement les grands services du Gouvernement français, et l'exciter à refuser toutes les concessions libérales qui pourraient lui être demandées par ce Gouvernement dans l'intérêt des

populations romaines et de la stabilité du trône pontifical. « On ne peut plus douter désormais, imprimait « le *Tiempo*, journal semi-officiel du gouvernement « napolitain, qu'après être sorti de Rome pour ne pas « subir d'odieuses conditions, le Pape n'y rentre dans « la plénitude de ses droits, qu'il reprend sans avoir « voulu se soumettre à des exigences qu'il ne pouvait « pas admettre. Dépositaire des intérêts du monde « catholique, comme des intérêts de ses peuples, il « ne doit de compte qu'à Dieu seul.

« C'est donc au nom du monde catholique que nous « rendrons au Souverain Pontife les actions de grâces « qui lui sont dues pour avoir si glorieusement sup- « porté, au milieu de tant d'agitations diverses, le « poids d'un pontificat si difficile et si glorieux. Nous « devons le remercier aussi pour les peuples qui avant « peu rentreront sous sa loi; car, abandonné à ses « saintes et généreuses pensées, il trouvera dans son « cœur des inspirations que n'auraient jamais rencon- « trées les froids calculs de la diplomatie. »

Nous avons cité cet article d'un journal peu répandu en France, parce qu'il donna le véritable sens et comme la clef d'une proclamation que le Saint-Père publia à quelques jours de là, et dont les expressions vagues furent diversement interprétées. Voici ce document :

Pius Papa Pius Nonus à ses bien-aimés sujets.

« Dieu a levé son bras et ordonné à la mer tempê- « tueuse de l'anarchie et de l'impiété de s'arrêter. Il a

« guidé les armes catholiques pour soutenir les droits « de l'humanité foulés aux pieds, ceux de la foi atta- « quée, ceux du Saint-Siége et de notre souveraineté. « Louange éternelle lui soit rendue pour n'avoir pas, « au milieu de son courroux, oublié la miséricorde. »

« Bien-aimés sujets, si dans le tourbillon de ces « épouvantables vicissitudes, notre cœur s'est abreuvé « d'amertume au souvenir de tant de maux soufferts « par l'Église, par la religion et par vous, il n'a pas « perdu l'affection qu'il vous a toujours portée et qu'il « vous porte encore.

« Nous hâtons de nos vœux le jour qui doit nous « ramener au milieu de vous ; et quand ce jour arri- « vera, nous reviendrons avec le vif désir de vous « apporter du soulagement, avec la volonté de nous « occuper de toutes nos forces de votre bien, en appli- « quant de grands remèdes à de grands maux, en con- « solant les bons sujets, qui, en attendant des institu- « tions qui satisfassent leurs besoins, veulent, comme « nous le voulons, voir garantir la liberté et l'indé- « pendance du souverain pontificat, si nécessaire à la « tranquillité du monde catholique.

« En attendant, pour la réorganisation de la chose « publique, nous allons nommer une commission qui, « munie de pleins pouvoirs et aidée par un ministère, « règlera le gouvernement de l'État.

« La bénédiction du Seigneur, que nous avons tou- « jours implorée pour vous, malgré notre éloignement, « nous l'implorons aujourd'hui avec plus de ferveur, « pour qu'elle descende sur vous en abondance ; et

« c'est pour notre esprit une grande consolation d'es-
« pérer que tous ceux qui, par leurs excès, ont voulu
« s'en priver, peuvent s'en rendre dignes par un sin-
« cère et constant repentir.

« Donné à Gaëte, le 17 juillet de l'année 1849.

« PIUS P. P. IX. »

En conséquence de ce manifeste, une commission de gouvernement, composée des trois cardinaux, Casoni, Altieri et della Genga, fut envoyée à Rome; et sur-le-champ des conflits éclatèrent entre les délégués du pouvoir pontifical et l'autorité française. Par leurs premiers décrets, les cardinaux destituèrent en masse tous les employés nommés depuis le 16 novembre 1848 et instituèrent un tribunal secret, dit conseil de censure (*un consiglio di censura, per conoscere la qualita e la condotta degl' impiegati*). Enfin un dernier décret ordonnait la dépréciation du papier-monnaie de la République romaine. Le général Oudinot savait quelles perturbations porterait une pareille mesure dans toutes les classes de la société. Il avait fait frapper ce papier-monnaie d'un timbre français pour rassurer les porteurs; il avait même fait un voyage à Gaëte pour le faire accepter par le Saint-Père. Aussi, instruit à temps de la décision des cardinaux, le général défendit-il d'afficher le décret. On lui allégua une déclaration signée de la veille par laquelle il s'était démis de tous les pouvoirs entre les mains de la commission d'État. Il y eut des pourparlers : enfin le général obtint que la *carta monetáta* ne perdrait qu'un tiers. Les cardi-

naux, intérieurement blessés, terminèrent ainsi le libellé du décret : « La présente notification aura son « plein effet dans tout l'État, nonobstant toute dispo- « sition contraire *émanée de qui que ce soit.* »

Le général répondit immédiatement par un ordre général à l'armée où l'on remarquait ce passage :

« Chargé de raffermir l'ordre social dans les États « pontificaux, l'armée y conserve tous les moyens « d'action qui lui sont nécessaires pour accomplir la « haute mission que la France lui a donnée, dans le « double intérêt des populations romaines et de l'au- « torité temporelle du Souverain-Pontife. »

Ces faits émurent le Gouvernement français. Une note adressée au Pape, le 21 juillet, lui déclara que le général Oudinot avait outrepassé ses instructions en remettant les pleins pouvoirs dont il était investi à la commission des cardinaux, et surtout en paraissant ratifier par son silence tout ce que cette commission avait fait depuis son installation.

« Le Gouvernement français, ajoutait la note, croit « devoir avertir Sa Sainteté qu'à partir de ce moment « la France et ses représentants à Rome se réserve- « ront la haute main dans tous les actes du gouver- « nement; que dans le cas où le Pape, ses conseils « ou l'une quelconque des autres puissances interve- « nantes voudraient s'opposer à cette décision, les « représentants de la France ont ordre de ne tenir au- « cun compte de leurs protestations, et d'appeler au « besoin l'armée d'occupation à faire respecter les « justes droits du Gouvernement français. »

Le rappel du général Oudinot devait être le complément nécessaire d'une telle manière de voir. Il ne se fit pas attendre. Le commandement en chef fut confié au général Rostolan.

Dès le lendemain de sa nomination, ce général fit une visite officielle au Quirinal, résidence de la commission des cardinaux. Deux jours se passèrent sans qu'elle lui fût rendue. Le troisième jour, il reçut une invitation de comparaître devant la commission pour y recevoir une communication. A cette espèce d'ordre, le général répond en déclarant que si la visite de déférence qu'on lui doit ne lui est pas rendue dans deux heures, il prendra le parti le plus convenable pour rétablir le respect dû à son uniforme et à l'armée qu'il représente. La commission obéit. Mais de pareils procédés ne faisaient, de part et d'autre, qu'envenimer l'antagonisme entre les représentants des deux gouvernements. L'armée s'associa hautement aux murmures et aux plaintes de la population. Le général Rostolan avertit nos soldats de se préparer à une occupation complète. Il reprit la direction de la police et ordonna à la direction théâtrale de la ville de rendre ses comptes à la censure française et non à la censure pontificale.

Au milieu de cette guerre intestine, survint le colonel Ney, l'un des officiers d'ordonnance du Président de la République. Imbu des vrais principes d'autorité et les respectant jusque dans la personne de ses agents les moins fidèles à leur mandat, le prince Louis-Napoléon avait voulu couvrir jusqu'au bout le général

val, ainsi que tous ceux qui l'entouraient, et se rendit d'abord à la cathédrale, où il entendit un magnifique *Te Deum*, puis au Champ-de-Mars, où vingt-cinq mille hommes, dans une tenue et un ordre admirable, l'attendaient avec une véritable impatience. Sa présence fut saluée par d'unanimes hourras, et le défilé de ces braves soldats, qui fut opéré au milieu des démonstrations de sympathie les plus vives, dut laisser dans l'imagination des Rouennais un souvenir qui ne s'éteindra pas de longtemps.

Pendant son séjour à Rouen, le Prince visita tour à tour les établissements utiles et de bienfaisance, dans lesquels il laissa de nombreuses marques de sa générosité. Son excursion dans les faubourgs Martinville et Saint-Séver, où se firent les barricades d'avril, fut le prétexte des ovations empressées de la classe ouvrière. Le Prince put voir là un symptôme heureux de l'influence de son nom et de sa politique sur les hommes du peuple. Enfin, après avoir assisté au banquet et au bal offerts par la ville, le prince Napoléon quitta Rouen le dimanche 12, se dirigeant sur le Havre, ville où le général Cavaignac avait rencontré naguère un grand nombre d'adhérents. Le premier adjoint de la mairie porta au Président un toast qui semblait un écho des bruits de coups d'État répandus à Paris dans des arrière-pensées que l'avenir dévoila.

Enfin, le Prince voulut encore ouvrir en personne la grande ligne de fer qui doit relier Paris à nos provinces de l'Est.

Deux cents invités, au nombre desquels étaient

M. Lacrosse, le général Rulhière, M. Léon-Faucher et M. Baroche, l'accompagnaient. L'affluence était immense sur son passage. A La Ferté et à Château-Thierry, où il passa des revues de garde nationale ; à Épernay, où il présida un banquet offert par la ville, l'enthousiasme s'éleva à un point qui scandalisa fort les puritains de l'Assemblée. Les paysans surtout criaient : « Vive l'Empereur ! »

L'évêque de Meaux reçut le Prince sous le portique de la cathédrale et lui adressa un discours où il rappelait le souvenir de Bossuet. Le Prince releva l'allusion en ces termes :

« Il y a dans nos positions une similitude que je « remarque : vous invoquez le souvenir de Bossuet, je « pourrais invoquer le souvenir de mon oncle. Nous « avons tous les deux, dans notre position, de grands « exemples à suivre. »

Au banquet d'Épernay, le Président ne put s'empêcher de rappeler les dernières campagnes de l'Empire, dont il venait de traverser les champs de bataille.

« Messieurs, dit-il, l'inauguration d'un chemin de « fer est toujours une fête nationale à laquelle je suis « heureux de m'associer. Mais aujourd'hui l'inauguration du chemin de fer de Paris à Strasbourg acquiert « une importance plus grande par les lieux que je « viens de traverser.

« En passant à Meaux, à La Ferté, à Château-Thierry, « et enfin en arrivant à Epernay, je me suis souvenu « des luttes glorieuses et colossales que la France a « eu à soutenir contre l'Europe coalisée.

« Et je me suis dit : Si à cette époque les chemins « de fer eussent été faits ; si l'empereur Napoléon « avait eu la vapeur à sa disposition, jamais un seul « étranger ne serait entré dans la capitale de la « France.

« Honneur donc aux chemins de fer ! Honneur à « eux, car ils ne rendent pas seulement service au « commerce, ils ne servent pas seulement aux déve- « loppements de l'industrie et du commerce pendant « la paix, mais ils servent encore en temps de guerre « à assurer l'indépendance du pays ! »

L'inauguration du chemin de fer de Lyon jusqu'à Sens suivit celle du chemin de fer de Strasbourg. Cette excursion était pour le Prince une visite de reconnaissance. C'était le département de l'Yonne qui l'avait fait rentrer en France par la porte de l'Assemblée Nationale ; c'était ce département qui avait été le foyer central de cette ardente popularité qui avait envahi le pays tout entier dans la journée du 10 décembre. Le Prince le remercia en ces termes de son hospitalité :

« Il y a un an, à pareille époque, j'étais exilé, « proscrit. Si j'eusse voulu mettre le pied sur le terri- « toire français, on m'en eût interdit l'entrée. Au- « jourd'hui je suis le chef reconnu de la grande nation.

« Qui a produit ce changement dans ma destinée ? « C'est vous ; c'est le département de l'Yonne tout « entier, qui, en m'élisant représentant du peuple, « m'a rappelé dans mon pays.

« Vous avez pensé, Messieurs, que mon nom serait

« utile à la France. Vous vous êtes dit, qu'étranger « à tous les partis, je n'étais hostile à aucun, et qu'en « réunissant sous le même drapeau tous les hommes « dévoués à notre patrie, je pourrais servir de ralliement « dans un moment où les partis semblaient « acharnés les uns contre les autres.

« Le département de l'Yonne a donné l'exemple, « exemple qui a été suivi, qui a été contagieux, puisque « plus tard la France m'a donné six millions de « suffrages.

« Il y a longtemps que je désirais me trouver au « milieu de vous; je désirais voir de mes yeux ceux « dont les suffrages sont venus les premiers me chercher « sur la terre étrangère, Je ne vous remercie pas « de m'avoir donné le pouvoir. Le pouvoir est un « lourd fardeau; ce dont je vous remercie, c'est de « m'avoir ouvert les portes de ma patrie. »

Mais la situation était encore indécise ; la politique expectante des partis faisait flotter l'opinion publique : aussi ces voyages n'offrirent-ils pas, à beaucoup près, l'intérêt et l'importance de ceux que le Président entreprit l'année suivante en des circonstances très-critiques.

Tout était calme dans le pays, du moins à la surface. Quelques conseils généraux s'occupèrent, d'une manière à quelques égards prématurée, de la révision de la Constitution. Mais les chefs de parti n'avaient pas encore d'opinion arrêtée sur ce point, et paralysèrent le mouvement révisionniste, qui, d'ailleurs, ne pouvait être considérable, car, à cette époque, les

inconvénients de la Constitution de 1848 étaient moins démontrés que pressentis.

Néanmoins des conférences eurent lieu entre les principaux membres de l'Assemblée, et l'on s'y occupa de poser les bases d'un plan de campagne pour la reprise de la session. On devine ce que ces bases pouvaient être. Sans doute les mots trop explicites, ceux de Monarchie et de Restauration, ne furent pas prononcés entre des hommes habiles à deviner les seules pensées derrière la transparence d'un langage convenu; mais au fond, une seule question sérieuse s'agitait : « Qu'y a-t-il à faire pour « paralyser le plus commodément la République? »

On ne s'entendit pas. Mais de ces premières tentatives naquit peut-être une pensée qui devait éclore l'année suivante sous le nom de *fusion*. Tout ce que nous pouvons dire, parce que cela seul est en possession d'un caractère d'authenticité suffisante, c'est que M. Thiers, qui avait consenti, disait-il, à faire l'expérience de la République, déclara, à peu près vers le mois de septembre 1849, qu'il croyait l'expérience faite, et qu'à ses yeux les résultats en étaient tels qu'il était à désirer qu'elle se prolongeât le moins possible. Il ne put faire partager cette manière de voir au journal qui jusqu'alors lui avait servi d'organe; et M. Véron, directeur du *Constitutionnel*, se sépara décidément de son ancien patron. Certain détails de cette rupture transpirèrent; et l'avantage resta du côté du journaliste contre l'homme d'État. — « La France n'a plus « confiance en vous, aurait dit M. Véron à M. Thiers. « Après le 10 décembre, vous pouviez rendre des

« services, l'opinion se tournait vers vous, on vous « attendait, on vous croyait quelque secret particulier « pour rétablir l'ordre dans la rue et la régularité dans « les affaires. Vous vous êtes tenu à l'écart, vous vous « êtes réservé ; puis vous avez boudé. Vous avez laissé « passer votre heure. Désormais vous êtes impossible. « La France ne croit pas aux hommes d'État qui ne « veulent pas gouverner. »

III

Tout n'était pas fini par la glorieuse prise de Rome. De ce côté survinrent encore de graves complications, qui rendent nécessaire un récit détaillé des événements qui suivirent le triomphe de nos armes.

Une fête magnifique eut lieu le 15 juillet, et notre brave armée fut l'objet de transports enthousiastes de la partie saine de la population. Néanmoins, l'action de la France était entravée par de sourdes oppositions. Ainsi, le général Oudinot avait, dans un louable esprit de conciliation, chargé du portefeuille de l'intérieur le général Galetti, ex-président de l'Assemblée constituante. Galetti refusa, et reçut l'ordre de sortir de Rome sous huit jours. La municipalité romaine aima mieux donner sa démission que d'obéir à l'invitation du commandant français qui voulait l'envoyer à Gaëte demander le retour du Pape au nom des populations. Voici l'adresse que cette municipalité publia en se retirant. Elle mérite d'être lue :

Le rapport de la commission, rédigé par M. Thiers, acceptait comme base de la politique française en Italie le *motu proprio* du Saint-Père et passait dédaigneusement sous silence la lettre du Président à M. Edgard Ney. M. Thiers, qui passait pour le moteur occulte du ministère, apportait ainsi à la tribune les sentiments que M. de Falloux, gravement malade, n'avait pu confier qu'au *Moniteur*. Dans ce système, les hommes du parlement n'appuyaient en la personne du Président que leur propre politique, ne lui reconnaissant pas le droit d'initiative personnelle, et ne daignant même pas combattre ses idées quand il les manifestait publiquement. Il y avait déjà loin de cette disposition aux adhésions si chaleureuses que M. Thiers et ses amis adressaient six mois plus tôt aux électeurs de la Charente-Inférieure en faveur de la politique personnelle de Louis Napoléon. Cependant de quels griefs auraient-ils pu s'armer? Leur avait-on opposé la moindre résistance? Bien au contraire; leur action politique s'était développée avec si peu de contrainte que la nation se demandait quelle différence pouvait exister entre la politique du jour et la politique des monarchies tombées. Une seule chose était changée : l'anarchie était vaincue; les partis s'essayaient à écarter l'homme qui ne leur paraissait plus nécessaire et devenait un obstacle dangereux à l'accomplissement de leurs desseins ultérieurs.

Le ministre des affaires étrangères, M. de Tocqueville, ouvrit le débat par un exposé simple et lucide en quelques parties, mais obscur et embarrassé quant

à son appréciation de la lettre du Président, qu'il acceptait en substance et dont il blâmait implicitement la forme. C'était encore un développement du discours de M. Thiers.

Ce point délicat servit de texte à un orateur montagnard, M. Mathieu, pour opposer le Président à ses ministres, et mettre M. Thiers en cause : l'orateur rappela des paroles que le bruit public avait attribuées l'année précédente à l'ancien ministre du 1er mars. « L'élection du Prince Louis aurait dit M. Thiers, « serait une honte pour la France.

« — Je démens ce propos ! s'écria M. Thiers.

« — Je l'ai entendu ! répliqua M. Bixio. »

Les deux représentants sortirent à l'instant même de la salle des séances, et se rendirent au bois de Boulogne. Les témoins de M. Thiers étaient MM. Piscatory et de Heeckeren ; ceux de M. Bixio étaient MM. Favreau et Victor Lefranc. Après de vaines tentatives de conciliation, deux balles furent échangées, elles n'atteignirent personne. Les témoins firent cesser le combat et déclarèrent l'honneur satisfait. La vérité du propos attribué à M. Thiers n'en resta pas moins un problème.

Un second incident marqua cette grave discussion : M. Victor Hugo, que la ville de Paris avait envoyé à l'Assemblée Nationale comme l'expression la plus haute des idées d'ordre dans la liberté, se sépara de la majorité par un discours bien pensé en quelques parties, mais peu mesuré, propre à soulever les colères des masses contre le clergé catholique, et moins fatal peut-

être par les déclamations qu'il renfermait, que par un triste mot qui s'y retrouvait par deux fois, et qu reportait la tribune française aux pires jours de la pire opposition que le libéralisme fit au gouvernement de la Restauration.

M. Victor Hugo venait de ressusciter « le parti-prêtre. »

Sans doute, la conduite du gouvernement pontifical, depuis le triomphe de nos armes, n'avait pas été telle qu'on la souhaitait ; mais enfin, entre le *motu proprio* et le programme tracé par le Président de la République, il y avait seulement dissidence politique, différence d'appréciation, différence de point de vue : par conséquent, il pouvait y avoir lieu à discussion, à controverse, à négociations, à tout ce que le désir de persuader et de convaincre peut inspirer de ressources aux hommes d'Etat ; mais non pas à des accusations, à des injures, à des calomnies, à des malédictions. M. Victor Hugo blâmant la marche du gouvernement pontifical, et lui en conseillant une meilleure, était dans son droit et faisait son devoir ; mais M. Victor Hugo humiliant la papauté, l'accusant d'aveuglement et d'impuissance, la représentant comme étroitement attachée à une barbarie séculaire, l'accusant enfin de tyrannie et d'assassinats, M. Victor Hugo pouvait être encore dans son droit, car la liberté légale de la tribune était alors sans limites, mais à coup sûr il cessait, à partir de ce jour-là, de figurer parmi les hommes en qui un pays, au jour des dangers suprêmes, met toute sa confiance, toute son âme et tout son avenir.

M. de Montalembert ensevelit le long discours de M. Victor Hugo sous une foudroyante réplique que la droite salua de ses acclamations, et de laquelle il ne faudrait que supprimer un certain nombre de sarcasmes trop amers pour en faire une des meilleures harangues qui aient honoré la tribune française. M. Victor Hugo se sentit moins cruellement blessé des âcres épigrammes de M. de Montalembert que des applaudissements qu'elles arrachèrent à l'Assemblée : il en conçut un ressentiment profond ; et le désir d'en tirer vengeance et de rendre à l'illustre orateur catholique mesure pour mesure et coup pour coup pesa peut-être trop dans les résolutions qui précipitèrent l'auteur de *Notre-Dame de Paris* vers les abîmes de l'opposition socialiste et anti-chrétienne.

Les crédits demandés par le ministère furent adoptés à la majorité de 470 voix.

VI

Nous avons dit que la proposition de M. Napoléon Bonaparte, concernant la loi d'exil contre la famille de Bourbon, avait été écartée par la commission d'examen ; une proposition analogue, mais plus convenablement rédigée, avait été déposée par M. Creton dans les premiers jours de la session de l'Assemblée Législative. On ne sait pourquoi le bureau de l'Assemblée exhuma la proposition de M. Creton au moment où l'on s'y attendait le moins. En voici le texte :

« Article 1er. Les lois du 10 avril 1832 et du 26 « mai 1848 sont abrogées.

« Toutefois, les personnes auxquelles lesdites lois « étaient applicables ne pourront rentrer en France « qu'après avoir présenté au Pouvoir exécutif des de- « mandes individuelles sur lesquelles il sera statué en « conseil des ministres, le conseil d'État préalablement « consulté.

« Article 2. Les personnes ainsi admises à rentrer « en France reprendront l'exercice des droits atta- « chés à la qualité de citoyen français.

« Néanmoins, leur droit d'éligibilité à l'Assemblée « Nationale sera suspendu pendant six ans, à compter « du jour où elles auront été autorisées à rentrer sur « le territoire français, et elles ne pourront être ap- « pelées à la Présidence ou à la vice-Présidence de « la République que huit ans après la même époque. »

M. Creton chercha, dans les développements de sa proposition, à lui enlever, pour ainsi dire, tout caractère politique, et à la présenter comme une mesure de justice ordinaire, presque comme une question d'humanité. A vrai dire, M. Creton appartenait absolument au parti orléaniste ; et sans suspecter la loyauté de ce représentant, on peut supposer qu'il savait, comme tout le monde, les princes de la maison d'Orléans beaucoup plus disposés que le comte de Chambord à profiter du décret qui leur eût ouvert les portes de la France. En réalité, la proposition aurait tourné à l'avantage exclusif de la maison d'Orléans, envers laquelle le comte de Chambord se fût placé dans un

état évident d'infériorité, s'il eût alors prolongé la durée de son exil devenu volontaire.

Le chef avoué du parti légitimiste dans l'Assemblée, M. Berryer, sentit le piége et ne l'évita qu'au prix d'une déclaration de guerre à la République, au suffrage universel, aux idées modernes et à la France.

« Dans toutes les sociétés, dit-il, quelle que soit « leur forme, le principe d'autorité est régi par deux « principes qui s'excluent l'un l'autre, le principe « héréditaire et le principe électif. Là où l'un des « deux est établi, c'est son établissement même qui « proscrit l'autre et lui ferme la frontière. Quand le « principe électif est la base de l'État, il proscrit le « principe héréditaire... Les auteurs de la proposi« tion croient-ils que, malgré nos passions, nous ne « soyons pas des hommes de raison? Pensent-ils, par « exemple, qu'un membre de la maison de Bourbon « viendrait en France exercer ses droits de citoyen? « Y a-t-il eu de leur part la pensée de faire un acte « qui dénie aux princes descendus du trône ce qui les « distingue dans l'exil? Quand les héritiers des rois « sont proscrits, ils n'en sont pas moins pour le reste « du monde autre chose que de simples particuliers. « Les révolutions peuvent bien déshériter de l'avenir, « mais elles ne peuvent anéantir le passé. Tous les « trônes ont été honorés des alliances contractées « avec la maison de France; tous ont été honorés « d'avoir été vivifiés par ce sang glorieux; et les fils « de la plus illustre famille, les fils de ceux qui ont « régné si longtemps sur la grande nation française,

« conservent en exil, dans le monde entier, un titre
« dont ils sont fiers. »

Par ce discours que l'on voulut trouver habile, et qui fut le dernier coup porté à ce qui pouvait subsister de l'ancienne popularité des Bourbons, M. Berryer venait de poser le principe du droit divin dans toute son étendue, dans tout ce qu'il avait de plus absolument inconciliable avec la liberté et la dignité d'une grande nation. Mais l'argumentation du célèbre avocat était aussi fausse historiquement que nuisible aux grands intérêts qu'il se proposait de défendre. Est-ce qu'il est possible de concevoir un principe héréditaire absolu, qui n'a pas eu de commencement et qui n'aura pas de fin? Est-ce que l'hérédité n'a pas commencé partout par l'élection? Est-ce que, dans le système militaire des premières races, le roi n'était pas le chef élu parmi les plus vaillants guerriers? Est-ce que, dans le système féodal qui domina plus tard, les ducs et les comtes héréditaires ne durent pas leur premier titre à l'élection ou au choix du souverain? Est-ce que le fondateur de la troisième race, Hugues Capet, ne reçut pas la couronne des mains de ses compagnons d'armes, les grands seigneurs de France, et cela au détriment de l'héritier carlovingien? Est-ce qu'en Angleterre la royauté héréditaire qui subsiste encore aujourd'hui n'a pas ses fondements dans l'élection qui appela Guillaume à la couronne? Quel est donc ce droit singulier qui disposerait d'un peuple, alors que ce peuple l'a solennellement brisé? La déclaration de M. Berryer, autant que l'attitude désapprobatrice du

ministère, entraîna le rejet de la proposition de M. Creton ; mais elle fit à la cause royaliste une profonde blessure.

VII

Dans plusieurs conjonctures graves, le ministère, beaucoup plus préoccupé de sa propre responsabilité que de celle du Président de la République, en avait allégé le fardeau aux dépens de celle-ci. Ce fut dans l'affaire de Rome surtout que les tergiversations des ministres amenèrent le plus de difficultés et faillirent abaisser le chef de l'État à un rôle indigne de lui. Tout faisait donc prévoir une modification prochaine et totale dans le personnel du cabinet.

Au moment où la dernière discussion allait s'ouvrir dans l'Assemblée sur les crédits demandés pour l'expédition, le prince Louis-Napoléon, voulant exprimer de nouveau au président du conseil ses intentions formelles, lui adressa, sous la forme d'une lettre particulière, les instructions en vertu desquelles il entendait que le débat fût dirigé. Une étourderie de M. Odilon-Barrot révéla l'existence de cette lettre. Ce ministre, occupant la tribune dans la séance du 20, examinait la portée de la dépêche confiée à M. Edgard Ney : « J'ai lu et je lis dans la lettre, dit-il, que le Président « de la République fait un appel solennel aux senti- « ments personnels du Pape contre les influences qui « l'entourent. »

« — Lisez ! lisez ! » s'écrient quelques voix de l'extrême gauche.

« — Je n'y ai pas vu une seule parole de menace, continue M. Odilon-Barrot.

« — Si ! si ! lisez-la. »

Alors M. Odilon-Barrot tira de son portefeuille une lettre dont il lut les deux premières lignes : « Monsieur « le ministre, la question romaine devant être de nou- « veau discutée à l'Assemblée.... » Ici, le président du conseil s'interrompit et se troubla : il s'était trompé de lettre.

« — Pas celle-là ! criait la gauche ; la lettre du Pré- « sident !

« — Je lirai les deux si vous voulez ! » reprit M. Odilon-Barrot, qui avait repris sa sérénité habituelle [1].

Mais à ce moment M. Thiers fit un geste, et M. Dufaure, s'approchant de la tribune, vint parler à l'oreille de son collègue, qui remit sur-le-champ la lettre dans son portefeuille, d'où elle ne sortit plus.

A l'issue de cette séance, le conseil des ministres se réunit. On dit que le Président se montra fort affecté des indécisions de ses ministres ; il déclara que M. de Tocqueville n'avait en aucune façon rempli son but, et qu'il maintenait d'une manière irrévocable les termes de sa lettre à M. Odilon-Barrot, dont la publication dans le *Moniteur* n'avait été ajournée que sur la promesse formelle de faire triompher dans la discussion

[1] Voir ce curieux épisode au *Moniteur* du 21 octobre 1849.

sur les crédits de Rome la politique du Président. Sa volonté ne fut pas entendue.

A partir de ce moment, on put se considérer comme en pleine crise ministérielle. Le principal orateur du cabinet, M. de Falloux, dont l'influence avait si fatalement pesé sur la conduite de l'expédition de Rome, était éloigné de Paris par de graves souffrances; M. Odilon-Barrot n'avait pu résister à des fatigues excessives, et s'était retiré dans sa maison de Bougival pour soigner sa santé. Restait M. Dufaure, contre qui la majorité préparait de violentes attaques, à cause de ses sympathies, ou, si l'on veut, de sa faiblesse pour les fonctionnaires qui avaient rendu à la République des services antérieurs au 10 décembre 1848.

Après avoir mûrement réfléchi aux conséquences d'une pareille situation, le Président prit une résolution ferme, qui allait ouvrir une nouvelle ère à son activité, à sa patriotique initiative. Il congédia les ministres qui l'avaient tant de fois humilié à leur suite sous les exigences ombrageuses du Parlement, et expliqua franchement son œuvre en adressant au président de l'Assemblée le message suivant qui porte la date du 31 octobre 1849 :

« Monsieur le Président,

« Dans les circonstances graves où nous nous trou-
« vons, l'accord qui doit régner entre les différents
« pouvoirs de l'État ne peut se maintenir que si,
« animés d'une confiance mutuelle, ils s'expliquent
« franchement l'un vis-à-vis de l'autre.

« Afin de donner l'exemple de cette sincérité, je « viens faire connaître à l'Assemblée quelles sont les « raisons qui m'ont déterminé à changer le ministère « et à me séparer d'hommes dont je me plais à pro- « clamer les services éminents et auxquels j'ai voué « amitié et reconnaissance.

« Pour affermir la République, menacée de tant « de côtés par l'anarchie, pour assurer l'ordre « plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, « pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à « la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, « animés de sentiments patriotiques, comprennent la « nécessité d'une direction unique et ferme, et d'une « politique nettement formulée, qui ne compromettent « le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi « préoccupés de ma propre responsabilité que de la « leur, et de l'action que de la parole.

« Depuis bientôt un an j'ai donné assez de preuves « d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes « intentions véritables. Sans rancune contre aucune « individualité, comme contre aucun parti, j'ai laissé « arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus « diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que « j'attendais de ce rapprochement.

« Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai « obtenu qu'une neutralisation de forces; l'unité de « vues et d'intentions a été entravée, l'esprit de con- « ciliation pris pour de la faiblesse. A peine les dan- « gers de la rue étaient-ils passés, qu'on a vu les an- « ciens partis relever leur drapeau, réveiller leurs

« rivalités et alarmer le pays en semant l'inquiétude.
« Au milieu de cette confusion, la France, inquiète
« parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la
« main, la volonté de l'élu du 10 décembre.

« Or cette volonté ne peut être sentie que s'il y a
« communauté entière d'idées, de vues, de conviction
« entre le Président et ses ministres, et si l'Assem-
« blée elle-même s'associe à la pensée nationale dont
« l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression.

« Tout un système a triomphé au 10 décembre,
« car le nom de Napoléon est à lui seul tout un pro-
« gramme. Il veut dire, à l'intérieur : ordre, autorité,
« religion, bien-être du peuple ; à l'extérieur : dignité
« nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon
« élection, que je veux faire triompher avec l'appui
« de l'Assemblée et celui du peuple.

« Je veux être digne de la confiance de la nation
« en maintenant la Constitution que j'ai jurée ; je veux
« inspirer au pays, par ma loyauté, ma persévérance
« et ma fermeté, une confiance telle que les affaires
« reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir.

« La lettre d'une Constitution a sans doute une
« grande influence sur les destinées du pays, mais la
« manière dont elle est exécutée en exerce peut-être
« une plus grande encore. Le plus ou moins de durée
« du pouvoir contribue puissamment à la stabilité des
« choses ; mais c'est aussi par les idées et les principes
« que le gouvernement sait faire prévaloir que la
« société se rassure.

« Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie

« liberté. Calmons les craintes en domptant hardi-
« ment les mauvaises passions, et en donnant à tous
« les nobles instincts une direction utile ; affermissons
« le principe religieux sans rien abandonner des con-
« quêtes de la révolution, et nous sauverons le pays
« malgré les partis, les ambitions et même les imper-
« fections que nos institutions pourraient renfermer.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Ici se termine naturellement la première partie de l'histoire de la Présidence de Louis-Napoléon.

Le message du 31 octobre marque une situation nouvelle qui sera exposée dans le livre suivant.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DU TOME I

